



OBJECTIF EN VUE

BFA 2018

Le Budget
fédéral alternatif
2018



CCPA

CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

ISBN 978-1-77125-390-1

Ce rapport est disponible gratuitement à www.policyalternatives.ca.

S'IL VOUS PLAÎT FAIRE UN DON...

Aidez-nous à continuer d'offrir nos publications gratuites en ligne.

Avec votre soutien, nous pouvons continuer à produire des recherches de qualité — et assurez-vous qu'elle tombe entre les mains des citoyens, des journalistes, des décideurs et progressistes. Visitez www.policyalternatives.ca ou appelez le 613-563-1341 pour plus d'informations.

Le CCPA est un organisme de recherche indépendant. Ce rapport a été soumis à un examen par les pairs et répond aux normes de recherche du Centre.

Les opinions et recommandations formulées dans le présent rapport, ainsi que s'il y avait erreurs, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'opinion des éditeurs ou des donateurs de ce rapport.



5	Introduction
10	Politiques macroéconomiques
24	Fiscalité juste et progressive
33	Agriculture
39	Arts et culture
45	Assurance-emploi
51	Commerce et investissements internationaux
57	Défense
63	Développement international
70	Eau
77	Égalité entre les femmes et les hommes
86	Environnement et changements climatiques
92	Études postsecondaires
99	Immigration
109	Infrastructures et villes
115	Jeunes
121	Logement et quartiers
126	Objectifs de développement durable (ODD)
132	Pauvreté
141	Personnes âgées et sécurité de la retraite
148	Premières Nations
152	Services de garde à l'enfance
158	Services publics
165	Soins de santé
172	Stratégie industrielle et transition équitable
177	Remerciements

Introduction

Depuis plus de vingt ans, le Budget fédéral alternatif (BFA) propose un plan directeur à l'appui d'une croissance durable et équitable au Canada.

Alors que les gouvernements fédéraux successifs ont préconisé l'austérité, nous réclamons de notre côté de nouveaux investissements stimulants dans l'infrastructure socioéconomique. Alors qu'ils ont affirmé que le secteur privé devrait fournir des biens publics, nous avons constaté que certaines priorités — comme l'élargissement de l'accès aux soins de santé, aux logements et aux services de garde — ne pouvaient être abordées que par le gouvernement.

Alors que les gouvernements de toutes les allégeances ont dépensé des milliards de dollars pour subventionner la production et l'exportation de combustibles fossiles, le BFA a souligné qu'il serait beaucoup plus productif et plus bénéfique à long terme de financer une transition juste vers un avenir sans carbone (zéro-carbone).¹ Là où les

grands médias étaient obsédés par le déficit, nous avons exhorté les gouvernements à se concentrer sur le ratio dette-PIB, qui est plus important, et sur l'effet multiplicateur que l'investissement public aurait sur l'économie.

Il y a eu beaucoup de changements dans les dix dernières années. Au cours de la crise financière de 2008-2009, même les gouvernements favorables à l'austérité ont été convaincus du pouvoir des mesures de relance gouvernementales soutenues par la dette. Plus récemment, lors des élections fédérales de 2015, les partis politiques ont obtenu l'appui du public en promettant de consacrer progressivement des fonds à de nouveaux services sociaux et programmes de lutte contre la pauvreté, une approche maintenant saluée par le Fonds monétaire international (FMI).

Sur la scène internationale, les Nations Unies se sont fixé des objectifs plus ambitieux pour le développement humain. Ces objectifs visent à mettre fin à la pauvreté, et non

seulement à la réduire, et à bâtir un avenir plus équitable et plus durable pour tous.

Parce qu'ils s'appliquent également à tous les pays, riches et pauvres, les Objectifs de développement durable représentent un important virage, des politiques paternalistes de développement vers la reconnaissance de responsabilités partagées concernant la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques. Cette année, le BFA montre de quelle façon ses politiques aideraient le Canada à respecter son engagement à l'égard de ces objectifs.

Les priorités du BFA deviennent de plus en plus des priorités politiques et sont devenues une réalité pour le grand public. En outre, on commence à pouvoir mesurer les effets positifs des nouvelles dépenses et des nouveaux programmes sociaux adoptés au cours des deux dernières années sur la vie des gens.

Mais que peut-on faire en période de stabilité apparente et même de croissance supérieure à la moyenne? Quelles devraient être les priorités du gouvernement fédéral au printemps 2018, les niveaux d'emploi et les projections du PIB n'ayant jamais été aussi favorables en dix ans?

Le BFA propose un plan durable pour l'avenir. Nous montrons comment il est possible de relever les défis qui nous guettent relativement à la hausse du PIB et de quelle façon, en mettant les bonnes politiques en place, nous pouvons bâtir une économie verte qui assure une plus grande égalité aux Canadiens et aux Canadiennes.

La croissance économique n'empêche en rien la lente évolution des changements

climatiques catastrophiques, surtout si notre économie continue de dépendre fortement des industries primaires à émissions élevées. C'est précisément en cette période de chômage relativement faible que nous devrions commencer sérieusement la juste transition vers un avenir constitué d'emplois verts.

Le BFA de cette année accélérerait l'augmentation nationale du prix du carbone pour qu'il atteigne 50 \$ la tonne d'ici 2020, en atténuant l'incidence sur les travailleurs grâce à des remises, tout en investissant le reste dans la formation, la formation par l'apprentissage et l'infrastructure verte, notamment un train à grande vitesse.

L'incertitude qui entoure actuellement les relations commerciales du Canada avec son plus important marché d'exportation nous rappelle que nous avons besoin d'une meilleure approche en matière de commerce. Les modèles d'accords de libre-échange du Canada limitent considérablement ce que les gouvernements peuvent faire pour adopter des règlements dans l'intérêt public et orienter les investissements vers des entreprises plus productives.

Le Canada est devenu un exportateur de ressources brutes et un importateur de produits à plus forte valeur ajoutée. Le BFA orienterait le Canada vers une stratégie de commerce et d'investissement qui favorise le développement durable, les services publics et la santé de la démocratie canadienne.

Les investissements dans les services publics, par contre, créent des emplois dans un secteur qui ne fluctue pas selon la situation des États-Unis. Ils offrent également un répit important aux familles qui ont du

mal à prendre soin d'enfants et de parents vieillissants, ainsi que de personnes aux prises avec des problèmes de santé physique et mentale.

Le BFA investirait dans de meilleurs services publics, notamment en augmentant les transferts aux provinces en matière de santé et en mettant en œuvre un programme d'assurance-médicaments, de sorte qu'aucune famille n'ait à choisir entre des médicaments et des aliments. Il offrirait des services de garde universels aux millions de familles dont les parents travaillent et qui doivent faire face à de longues listes d'attente et de payer des frais inabornables.

La croissance économique continue de profiter de façon disproportionnée à ceux qui se trouvent au sommet de l'échelle des revenus, ce qui entraîne d'énormes inégalités au Canada. Entre 2015 et 2016, le revenu moyen a augmenté de quelques centaines de dollars, tandis que les 100 PDG les mieux payés ont vu leur salaire augmenter de 1 million de dollars.

Pendant ce temps, les emplois dans les services de soins à domicile ou les services de garde paient rarement suffisamment pour sortir de la pauvreté les personnes travaillant à temps plein dans ces secteurs. Les investissements du BFA feraient en sorte qu'un chèque de paie d'un employé à temps plein dans l'économie des soins couvre le loyer et l'épicerie.

Les jeunes travailleurs doivent faire face à un endettement étudiant record et à un marché de l'emploi qui offre des emplois à temps partiel et précaires. Le BFA éliminerait les frais de scolarité, ce qui permettrait d'avoir une main-d'œuvre mieux instruite

et mieux préparée pour l'avenir, et permettrait aux nouveaux travailleurs d'entrer sur le marché du travail sans dettes trop lourdes à gérer.

Le BFA moderniserait également notre régime d'assurance-emploi (AE) afin de tenir compte de la précarité croissante du travail, en veillant à ce que les travailleurs à temps partiel ou contractuels bénéficient de notre filet de sécurité sociale.

Des infrastructures plus durables et plus accessibles, y compris un meilleur transport en commun et un plus grand nombre de logements abordables, aideraient les Canadiens et les Canadiennes à mener une meilleure vie. Cependant, le transfert d'argent au secteur privé pour la construction de ces infrastructures à des taux d'intérêt de 7 à 9 %, alors que le gouvernement pourrait assurer une modernisation à des taux d'intérêt de 0,8 % marque un manque d'innovation. En fait, cette mesure est insensée et inutile.

Le BFA permettrait de reconstruire nos villes et nos routes par l'entremise de travaux publics, au taux de financement le plus bas possible, en veillant à ce que les Canadiens et les Canadiennes ne paient pas de surtaxe sur les investissements dans les infrastructures.

L'innovation est un élément important de la croissance et une source de nouvelles solutions aux problèmes existants. Cependant, le secteur privé n'est pas la seule source d'innovation. Le BFA investirait dans nos instituts de recherche publics et notre classe créatrice, ce qui donnerait aux plus brillants penseurs et créateurs du Canada la possibilité de travailler sans les restrictions des intérêts axés sur le marché.

Ensemble, ces investissements créeraient près d'un million de nouveaux emplois d'ici 2020, transformant le PIB et les niveaux d'emploi positifs d'aujourd'hui en une base pour une croissance durable et soutenue.

Le Canada tire une grande force de la diversité de ses peuples, de ses cultures, de ses identités et de ses régions. Tout comme nos collectivités diversifiées apportent des contributions uniques à la société et à l'économie, elles doivent également faire face à des défis distincts.

Les agriculteurs sont aux prises avec des marchés incertains et des dettes élevées. Le BFA créerait un revenu de base garanti pour les nouveaux agriculteurs, assurant ainsi une production alimentaire durable pour l'avenir et un soutien aux collectivités rurales.

Les collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada se reconstruisent au lendemain du colonialisme, des pensionnats et du sous-financement endémique de l'éducation et des services sociaux. Mais les Autochtones continuent d'être victimes de discrimination en matière de rémunération et d'emploi. Le BFA investirait 9 milliards de dollars en 2018-2019 pour compenser la perte du pouvoir d'achat découlant de dizaines d'années de financement insuffisant.

Les femmes représentent 47 % de la population active. En plus de leur travail rémunéré, les femmes effectuent 10 heures de plus par semaine de soins non rémunérés. Le BFA investirait dans des services de garde abordables, cette mesure ayant prouvé dans bon nombre de pays qu'elle stimulait la par-

ticipation des femmes à la population active. Il favoriserait aussi l'adoption immédiate d'une loi sur l'équité salariale afin que le travail des femmes ne soit plus écarté à cause de la discrimination.

Les Canadiens et Canadiennes âgées vivent maintenant une insécurité économique croissante à la fin de leur vie active. Seulement un travailleur du secteur privé sur quatre profite d'un régime de retraite offert par l'employeur, et la faillite récente de Sears Canada nous rappelle malheureusement l'instabilité des régimes de retraite du secteur privé.

Le BFA porterait le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada à 50 % et augmenterait l'exemption de revenu pour le Supplément de revenu garanti, assurant ainsi une plus grande sécurité pour une population vieillissante et réduisant de 30 % les taux de pauvreté chez les aînés. En tout, 59 % des aînés qui seraient tirés de la pauvreté grâce à ces changements seraient des femmes.

Les communautés immigrantes et racialisées du Canada continuent d'être victimes de discrimination économique et sociale. Le BFA aiderait les immigrants à avoir un meilleur accès à la formation et à la reconnaissance professionnelle et assurerait une voie vers la citoyenneté pour les travailleurs immigrants les plus marginalisés. Le BFA mettrait également en œuvre un plan d'action exhaustif contre le racisme afin de mesurer et de corriger les répercussions de la discrimination raciale.

Le taux de pauvreté chez les enfants au Canada demeure obstinément élevé. Le recensement nous montre que 1,2 million

d'enfants vivaient dans des familles pauvres en 2015. Le BFA augmenterait les transferts directs aux familles à faible revenu, y compris une nouvelle déduction complémentaire au titre de la TPS, ce qui réduirait d'environ un tiers les taux de pauvreté chez les enfants. Les adultes verraient aussi leur taux de pauvreté diminuer d'un peu plus de 10 %. Ainsi, quelque 600 000 enfants et adultes seraient tirés de la pauvreté grâce au BFA.

Non seulement ces investissements sont importants pour créer un Canada capable de surmonter les crises financières, environnementales et d'inégalité interreliées qui touchent la présente génération, mais ils sont eux-mêmes durables. Par exemple, le FMI a démontré qu'un programme universel de garde d'enfants se financerait grâce aux impôts et aux dépenses de consommation des parents qui peuvent demeurer sur le marché du travail.

De même, le retour des cotisations d'AE à leur niveau antérieur (au lieu de les réduire en période de prospérité, pour découvrir en période de crise économique que les fonds sont insuffisants) permettrait au programme de soutenir durablement les travailleurs à un niveau d'entrée inférieur. Grâce à un meilleur soutien de l'AE, les travailleurs peuvent choisir des emplois plus stables et mieux rémunérés au lieu de prendre le premier emploi qui leur est offert. Cela se traduit par une augmentation des salaires, des revenus et des recettes gouvernementales.

Une réforme du régime fiscal de façon à ce que les riches et les sociétés ne puissent

plus profiter des échappatoires fiscales injustes permettrait de recueillir des recettes supplémentaires de l'ordre de 18 milliards de dollars tout en rendant le régime fiscal plus simple et équitable. Or, même compte tenu des politiques progressives de réforme fiscale préconisées dans le présent budget, les familles dont le revenu est inférieur à 250 000 \$ tireraient un avantage net des modifications fiscales et des programmes. Pour celles dont le revenu dépasse 250 000 \$, l'incidence nette serait une perte de revenu de seulement 1 %.

Nous aurons peut-être de meilleurs jours en 2018, mais ce serait le pire moment pour reprendre les vieilles habitudes en matière de réduction du déficit, d'austérité et de recours excessif au secteur privé afin d'orienter la nouvelle croissance. Nous avons vu où ces plans nous mènent : une érosion des services publics, une inégalité croissante et une inaction face aux changements climatiques.

Le gouvernement fédéral actuel a pris des mesures prometteuses en vue d'une réforme progressive. Le BFA de cette année offre un plan directeur afin de veiller à ce que nous utilisions judicieusement l'argent des contribuables pour bâtir un avenir durable, équitable et sûr pour tous les Canadiens et les Canadiennes.

Notes

1 Zéro-carbone, c'est-à-dire sans émission nette de carbone, principalement par une réduction graduelle de la production et de la consommation de combustibles fossiles.

Politiques macroéconomiques

En 2017, l'économie canadienne a réalisé un bond inattendu, la croissance nominale atteignant plus de 5,5 % et la croissance réelle atteignant 3,1 %. Une autre bonne nouvelle, le taux de chômage au Canada a chuté à 5,7 % en décembre, un niveau jamais atteint auparavant dans les séries de données actuelles, qui remontent à 1976.

Parallèlement, le salaire horaire moyen n'a augmenté que de 2,7 % l'an dernier, cette croissance ayant été entièrement observée de septembre à décembre¹. En outre, pendant l'année 2017, l'inflation a fait grimper le prix des biens de 1,9 %, ce qui signifie que les travailleurs n'ont bénéficié que d'une augmentation de 0,8 % du salaire réel pour l'année².

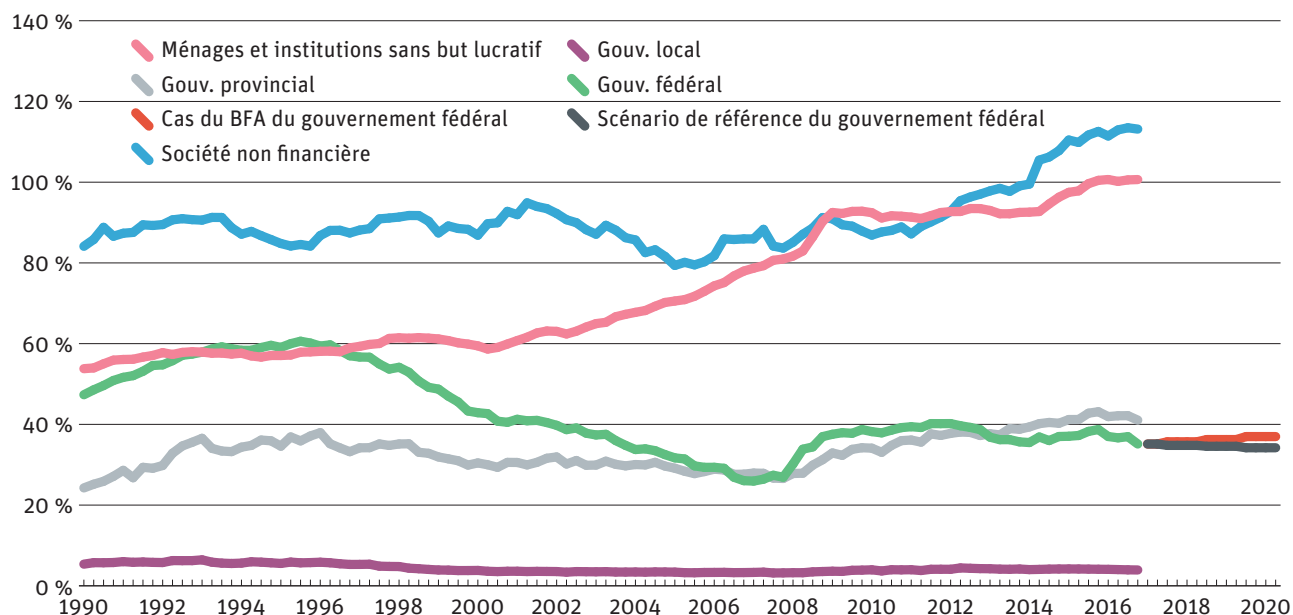
Une telle augmentation marginale des salaires semble incompatible avec les niveaux historiquement bas du chômage. En effet, les modèles classiques font valoir que lorsque

le marché du travail se resserre, les salaires devraient augmenter.

De même, alors que la croissance du PIB et le faible taux de chômage sont de bonnes nouvelles, le taux d'emploi au Canada (proportion des Canadiens en âge de travailler ayant un emploi) vient d'atteindre 62 %, un taux bien en deçà de son sommet d'avant la crise, qui dépassait 63,5 %. Ceci s'explique en grande partie par le fait qu'il y a relativement moins de jeunes à la recherche d'un emploi (ou qui travaillent actuellement) qu'avant la Grande récession, ce qui constitue un problème en soi.

Le gouvernement fédéral prévoit que la croissance du PIB nominal devrait retomber dans la fourchette de 3,5 % en 2019-2020 et que le taux de chômage augmentera à nouveau au cours des prochaines années (tableau 1). Mais il ne s'agit pas tant d'un énoncé de faits que d'un signe d'ambition modérée.

FIGURE 1 Ratio dette-PIB canadien selon le secteur



Source Tableaux 385-0032, 378-0121 et 380-0063 de CANSIM, Mise à jour économique d'automne de Finances Canada et calculs de l'auteur.

Comme il est expliqué dans le Budget fédéral alternatif (BFA) de cette année, le gouvernement peut jouer un rôle déterminant en transformant une année de forte croissance en plusieurs d'années, et une année avec un taux d'emploi élevé en une tendance à long terme.

Dette publique, des ménages et du secteur privé

Dans le contexte d'une forte croissance économique, l'énorme dette contractée par le secteur privé pour financer cette croissance se dessine à l'horizon. Les sociétés non financières continuent de détenir des montants record d'endettement nominal, évalués à 113 % du PIB en 2017, soit le ratio dette-PIB le plus élevé jamais enregistré (fig-

ure 1). Le formidable endettement du secteur des entreprises aurait pu avoir un bon côté si l'argent avait été investi dans la productivité des travailleurs. Malheureusement, il a été largement consacré aux fusions et acquisitions³.

Les ménages canadiens ont également ajouté 83 milliards de dollars à leur dette collective au cours de la dernière année, ce qui porte le total à 2,2 billions de dollars⁴. Si l'endettement des ménages en proportion au PIB demeure inchangé par rapport au sommet de 101 % atteint en 2016, c'est uniquement parce qu'il a été freiné par la croissance étonnamment forte du PIB de cette année (voir la figure 1).

Le ratio de la dette totale du gouvernement au PIB (fédéral et provincial) a légèrement diminué au cours de la dernière année,

également en raison de la vigoureuse croissance du PIB et des niveaux d'endettement relativement stables. Depuis la Grande récession, la dette fédérale en proportion du PIB est également demeurée stable, tandis que le ratio provincial a lentement augmenté, dépassant de manière décisive la dette fédérale en 2013.

Les recettes fédérales annuelles continuent quant à elles de diminuer en proportion du PIB, malgré les hausses de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours des dernières années. L'Énoncé économique de l'automne (tableau 1) prévoit que les recettes atteindront 14,3 % du PIB d'ici 2020, comme au début de 2010.

Avant cela, il faut remonter à 1941, soit deux ans après le début de la Seconde Guerre mondiale, pour trouver des recettes fédérales aussi faibles, ce qui illustre la gravité du problème. Les pénuries et les compressions seront endémiques dans cet environnement, car il y a de moins en moins d'argent pour financer les programmes et bien servir une économie en croissance et une population grandissante.

À mesure que les recettes continuent de diminuer, les dépenses diminuent aussi. Les dépenses de programme du gouvernement fédéral devraient diminuer considérablement, passant de 14,2 % du PIB aujourd'hui à 13,8 % en 2020-2021 (tableau 1). Ce pourcentage peut sembler modeste, mais il équivaut à une réduction des dépenses de 9,5 milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent qui pourrait servir de manière productive pour offrir des avantages aux Canadiens et Canadiennes.

Le plan du Budget fédéral alternatif

Malgré tout ce qu'il accomplit dans ses 22 chapitres, les projections de recettes et de dépenses du BFA ne sont pas très différentes de celles du gouvernement.

Par exemple, en prélevant l'impôt différemment pour les personnes et les activités, le BFA prévoit que les recettes publiques augmenteront de 14,4 % à environ 16 % du PIB, ce qui constitue un niveau inférieur à ce qu'il était la plupart des années de 1968 à 2000. Un cinquième de ces recettes supplémentaires est attribuable à des niveaux d'emploi plus élevés : à mesure qu'un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes trouveront de bons emplois, les impôts qu'ils paieront ajouteront 10,1 milliards de dollars dans les coffres du gouvernement fédéral chaque année d'ici 2020-2021 (tableau 2).

Établies à 16,8 % du PIB (d'ici 2020-2021), les dépenses prévues sous le BFA sont également légèrement plus élevées que la base de référence gouvernementale de 13,8 %, mais là encore, elles sont inférieures à ce qu'elles étaient entre les années 1970 et 1990. Les nouvelles dépenses sont largement compensées, mais pas entièrement, par de nouvelles recettes, ce qui signifie que le BFA enregistrera un déficit qui atteindra 2,3 % du PIB en 2018 (53 milliards de dollars) et qui tombera à 1,8 % (45 milliards de dollars) la troisième année. Si ce chiffre semble élevé, comparez-le aux plus de 80 milliards de dollars par année ajoutés à la dette des ménages canadiens au cours de la dernière décennie, principalement pour l'achat de maisons.

Des déficits de toute ampleur s'ajoutent évidemment à la dette publique, mais cet aspect est compensé dans le BFA par une croissance plus soutenue du PIB stimulée par de nouveaux engagements de dépenses. Ainsi, alors que nous nous attendons à ce que le ratio de la dette fédérale par rapport au PIB passe de 30,5 % à 32,4 % sur trois ans, il faut se rappeler qu'en une seule année (2016), la dette des entreprises en proportion du PIB a augmenté du même pourcentage.

L'un des principaux avantages des améliorations apportées aux programmes et des nouveaux engagements de dépenses du BFA est qu'elles permettront d'accroître l'emploi. Le BFA crée ou maintient plus de 600 000 emplois à son plus haut (tableau 2), ce qui permettrait au Canada de maintenir le faible taux de chômage actuel d'environ 5 % tout en ramenant le taux d'emploi à son niveau d'avant la Grande récession (p. ex., plus près de 63,5 %).

Une forte croissance économique devrait mener à une forte croissance des salaires, malgré la morosité de l'année dernière à cet égard. Même s'il n'est pas intégré au modèle d'emploi du tableau 2, le faible taux de chômage persistant et un taux d'emploi plus élevé devraient généralement faire en sorte qu'un plus grand nombre de Canadiens et Canadiennes connaîtront des augmentations annuelles plus élevées à l'avenir.

Un fort taux d'emploi n'est que l'un des avantages du plan du BFA. Les Canadiens et Canadiennes bénéficieront aussi directement de programmes qui seront améliorés ou créés dans le cadre du BFA (tableau 3). Bien que les détails de ces programmes soient décrits dans les chapitres suivants, nous

examinons ici de façon plus générale leurs incidences prévues sur le plan de la distribution. Par exemple, de quelles façons les familles dans l'ensemble de l'échelle des revenus sont-elles touchées par les modifications apportées par notre budget à l'impôt et aux transferts? Qui seraient les bénéficiaires probables des dépenses consacrées aux programmes publics?

Chaque mesure du BFA décrite au tableau 3 a fait l'objet d'une répartition dans l'échelle des revenus. Par exemple, les dépenses pour le programme d'assurance-médicaments sont réparties de façon à correspondre aux dépenses actuelles en médicaments d'ordonnance, et les avantages découlant des frais de scolarité moins élevés correspondent à la répartition actuelle des personnes qui les paient. Lorsque le régime fiscal est directement modifié, le logiciel de modélisation fiscale de la BD/MSPS de Statistique Canada est utilisé pour estimer les coûts globaux et la distribution des modifications⁵. La BD/MSPS est également utilisée pour simuler les incidences qu'auront les modifications apportées à l'impôt et aux transferts sur les taux de pauvreté.

Le BFA est un budget pour l'ensemble du Canada, ce qui signifie que les services publics et les programmes qu'elle finance apportent des avantages dans toutes les tranches de revenu. L'assurance-médicaments et les frais de scolarité moins élevés procurent des avantages aux familles plus aisées, mais aussi à celles dont les revenus sont plus faibles. Les familles plus âgées, qui ont aussi tendance à avoir des revenus plus élevés, sont plus susceptibles d'avoir des dépenses plus élevées pour les médica-

ments d'ordonnance, qui seraient éliminées grâce à l'assurance-médicaments universelle.

Par contre, les nouvelles dépenses pour les Premières Nations et l'augmentation du nombre de logements abordables produisent, en raison de la répartition des revenus, plus d'avantages aux déciles de revenu les plus bas. De plus, dans l'ensemble, les modifications à l'impôt et aux transferts prévues par le BFA ont une incidence nette considérable sur le revenu des personnes appartenant aux trois premiers déciles, ce qui améliore grandement l'équité de notre régime fiscal fédéral. Les familles à faible revenu bénéficient d'une prestation annuelle moyenne de près de 2 000 \$, soit l'équivalent d'une augmentation de revenu de 5 à 22 % (figure 3).

À l'autre extrémité de l'échelle, les familles canadiennes ayant le revenu le plus élevé, soit 5 % des familles – celles qui gagnent en moyenne plus de 249 000 \$ par année – verront leur facture d'impôt augmenter d'environ 1,7 % de leur revenu après l'élimination des échappatoires fiscales qui avantagent actuellement de façon disproportionnée les familles riches. Toutefois, comme nous venons de le mentionner, ces familles à revenu élevé bénéficient également des nouveaux programmes universels tels que l'assurance-médicaments et les services de garde d'enfants, ce qui ajoutera l'équivalent de 0,7 % à leur revenu familial. Le résultat net est que les Canadiens et Canadiennes à revenus élevés ne sont que légèrement moins bien nantis (les revenus diminuent d'environ 1 %) sous le BFA.

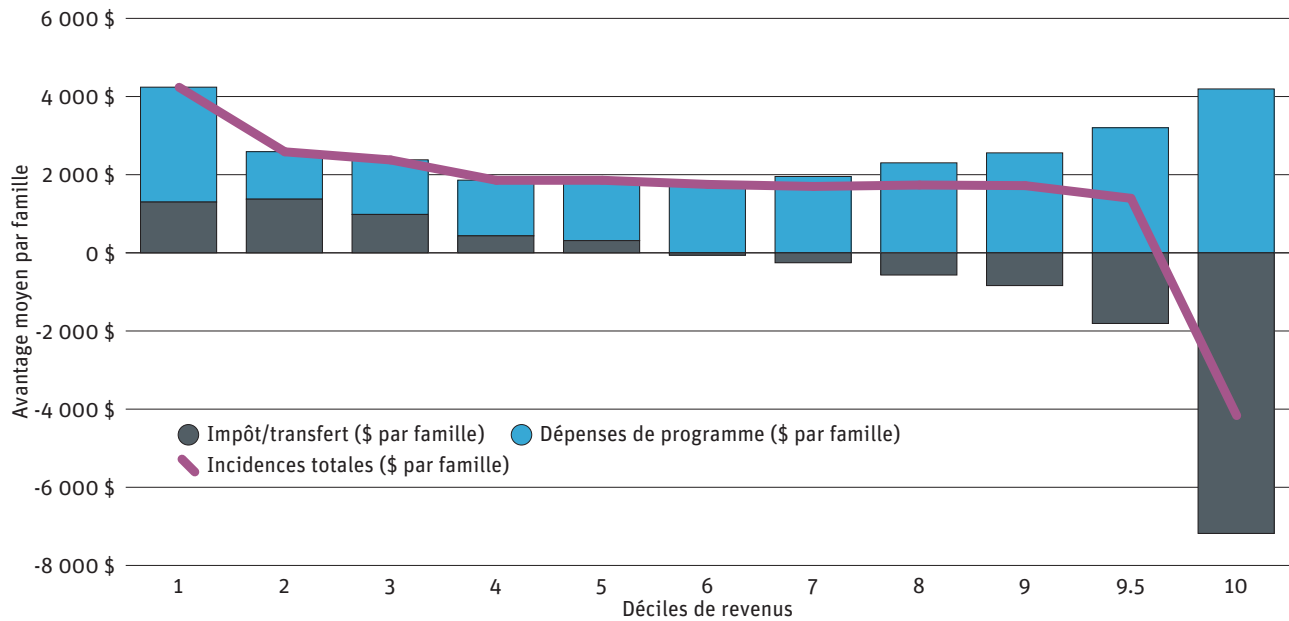
Les familles canadiennes dont le revenu familial est inférieur au seuil de 249 000 \$ sont en moyenne plus avantagées dans le

cadre du BFA en tenant compte des modifications à l'impôt et aux transferts et des avantages associés aux nouvelles dépenses de programme. Bien que les familles qui se trouvent dans la tranche supérieure de 30 % des familles paient plus d'impôts, cette situation est largement compensée par les avantages des nouveaux programmes. En fait, l'avantage net découlant des modifications à l'impôt et des nouveaux programmes est relativement uniforme en termes financiers, soit environ 2 000 \$, et ce, pour une grande partie de l'échelle des revenus (voir la figure 2).

Les importants nouveaux transferts nets aux familles à faible revenu peuvent également être évalués en fonction de leur incidence sur les taux de pauvreté. Dans ce cas, la pauvreté est mesurée à l'aide de la mesure de faible revenu après impôt (MFR-AI). Comme dans d'autres analyses du seuil de pauvreté, nous examinons ici uniquement le revenu familial en espèces et nous ignorons tout avantage supplémentaire découlant de l'amélioration des services publics apportés par le BFA, dont nous avons parlé ci-dessus (voir les figures 2 et 3).

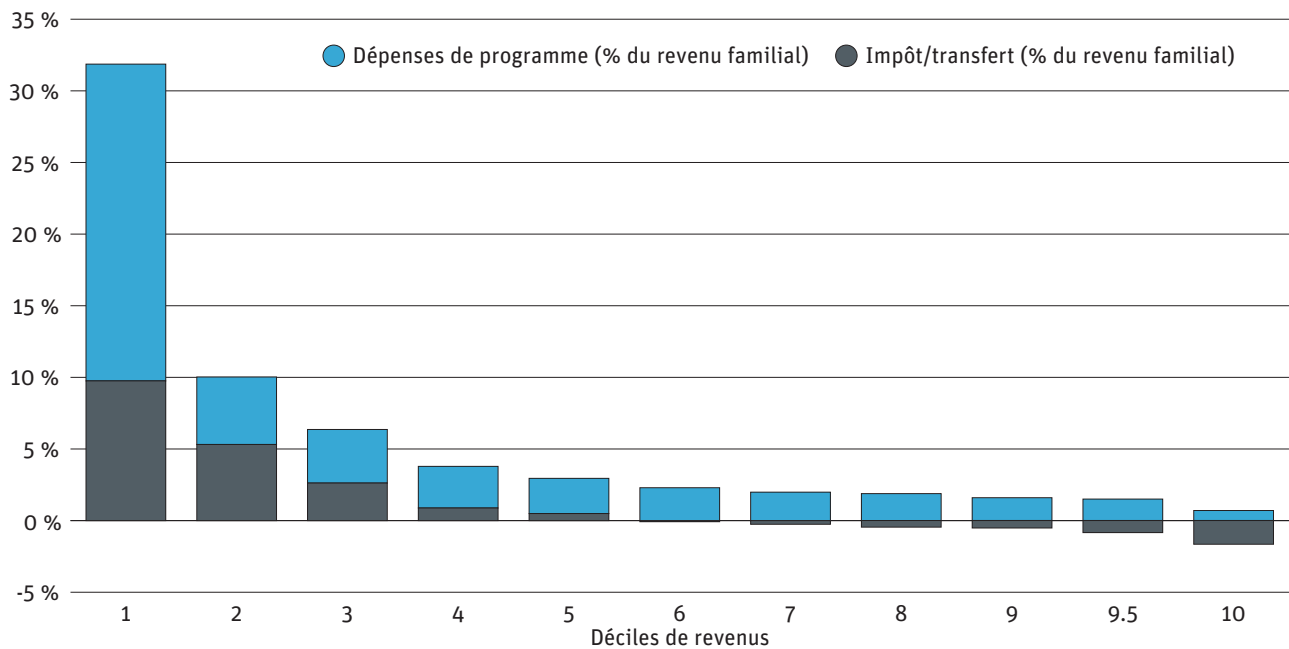
La figure 4 montre que l'ABFG réduirait considérablement les taux de pauvreté des personnes âgées et des enfants. Pour les premiers, les améliorations sont en grande partie attribuables aux modifications apportées au Supplément de revenu garanti (SRG), qui s'adresse aux personnes âgées à faible revenu. Un grand nombre de personnes âgées vivent actuellement avec un revenu juste au-dessous du seuil de pauvreté, de sorte qu'une augmentation relativement faible du SRG permettrait de sortir 31 % des

FIGURE 2 Incidences du BFA selon les déciles de revenus des familles



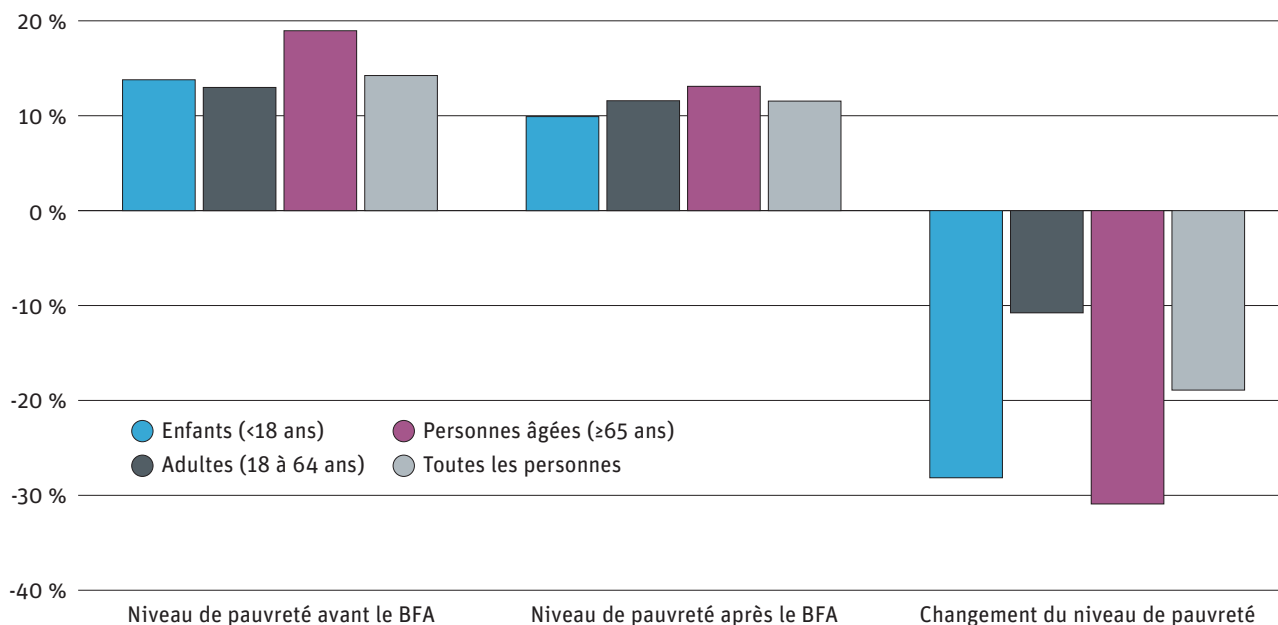
Source BD/MSPS 26.0 et calculs de l'auteur.

FIGURE 3 Incidences du BFA selon les déciles de revenus des familles



Source BD/MSPS 26.0 et calculs de l'auteur.

FIGURE 4 Incidences du BFA sur les niveaux de pauvreté selon le groupe d'âge



Source BD/MSPS 26.0 et calculs de l'auteur, MFR-AI.

personnes âgées de la pauvreté (dont 59 % sont des femmes).

Le taux de pauvreté chez les enfants est le plus touché par le supplément de TPS proposé par le BFA. Pour les enfants et les personnes âgées, les taux de pauvreté sont réduits d'environ un tiers. Les adultes voient également leur taux de pauvreté diminuer d'un peu plus de 10 % (il est inférieur à celui des personnes âgées ou des enfants simplement parce que les adultes sont relativement plus nombreux). Selon la MFR-AI, le BFA conduit près d'un million de personnes de tous âges au-dessus du seuil de pauvreté.

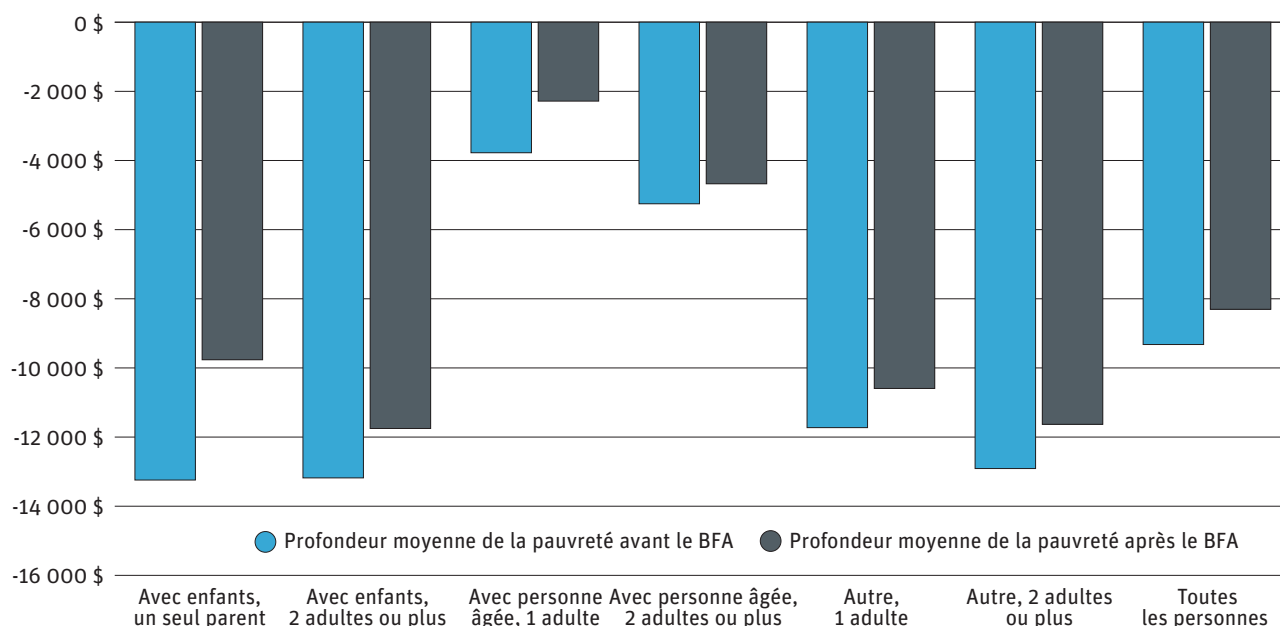
Pour les Canadiens et Canadiennes qui demeureront en deçà de ce seuil, même dans le cadre du BFA, la profondeur de la pauvreté est réduite pour tous les types de

familles. L'amélioration la plus remarquable touche les familles monoparentales ou biparentales avec enfants. Il y a aussi une réduction importante des niveaux de pauvreté chez les personnes âgées seules, dont la profondeur de la pauvreté est déjà la plus faible. La profondeur de la pauvreté est réduite pour les adultes non âgés et sans enfants, mais dans une mesure moindre que dans le cas des autres types de familles.

Résumé des dépenses de programme sous le BFA

Les mesures du BFA figurant au tableau 3 (et expliquées en détail dans les chapitres suivants) portent sur d'importants enjeux que notre pays doit relever, et promettent

FIGURE 5 Incidences du BFA sur la profondeur de la pauvreté selon le type de famille



Source BD/MSPS 26.0 et calculs de l'auteur, MFR-AI.

d'améliorer considérablement la vie des Canadiens et Canadiennes. Comme le montre l'analyse ci-dessus, ces mesures sont complétées par d'importantes incidences sur la distribution, l'emploi et la pauvreté.

Bien que les transferts aux familles à faible revenu se traduisent par d'importantes réductions des niveaux de pauvreté, les avantages ne se limitent pas à la tranche inférieure de l'échelle des revenus. De meilleures perspectives d'emploi et de meilleurs programmes apporteront également des avantages aux familles à revenu élevé — soutenant la croissance du PIB et en fournissant une assiette fiscale stable qui permettra de payer les services et les programmes publics aujourd'hui et dans les années à venir.

Notes

- 1 Tableau 282-0071 de CANSIM, salaire horaire moyen pour tous les employés de déc. 2016 à déc. 2017.
- 2 Tableau 326-0020 de CANSIM, déc. 2016 à déc. 2017.
- 3 David Macdonald, *Addicted to Debt: Tracking Canada's rapid accumulation of private sector debt*, juin 2017, Centre canadien de politiques alternatives.
- 4 Tableau 378-0121 de CANSIM, T3 2016 à T3 2017 (les données les plus récentes au moment de la publication). Total des actifs financiers des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages.
- 5 Cette analyse est fondée sur la Base de données et Modèle de simulation de politiques sociales 26.0 de Statistique Canada. Les hypothèses et les calculs sous-jacents à la simulation ont été préparés par David Macdonald et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement à l'auteur.

TABLEAU 1 Scénario de référence de Finances Canada

Indicateurs macroéconomiques (milliers)	2017	2018	2019	2020
PIB nominal	2 140 000 \$	2 226 000 \$	2 301 000 \$	2 386 000 \$
Croissance du PIB réel	3,1 %	2,1 %	1,6 %	1,7 %
Inflation du PIB	2,4 %	1,8 %	1,8 %	2,0 %
Croissance du PIB nominal	5,5 %	4,0 %	3,4 %	3,7 %
Emploi				
Taux d'activité	65,8 %	66,0 %	66,0 %	65,8 %
Population active	19 767	20 037	20 238	20 378
Employés actifs (milliers)	18 640	18 775	18 963	19 074
Taux d'emploi	62,0 %	61,8 %	61,8 %	61,6 %
Chômeurs (milliers)	1 127	1 262	1 275	1 304
Taux de chômage	5,7 %	6,3 %	6,3 %	6,4 %
Transactions budgétaires (milliers)				
	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus	309 200 \$	320 100 \$	330 300 \$	342 300 \$
Dépenses de programme	304 900 \$	312 200 \$	319 000 \$	328 900 \$
Service de la dette	24 200 \$	26 600 \$	28 700 \$	30 200 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-19 900 \$	-18 700 \$	-17 400 \$	-16 800 \$
Dette à la fin (déficit accumulé)	652 800 \$	671 500 \$	688 900 \$	705 700 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,4 %	14,4 %	14,4 %	14,3 %
Dépenses de programme/PIB	14,2 %	14,0 %	13,9 %	13,8 %
Équilibre budgétaire/PIB	-0,9 %	-0,8 %	-0,8 %	-0,7 %
Dette/PIB	30,5 %	30,2 %	29,9 %	29,6 %

Source Énoncé économique de l'automne 2017 de Finances Canada et calculs de l'auteur

TABLEAU 2 Scénario du Budget fédéral alternatif

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
PIB nominal	2 140 000 \$	2 273 000 \$	2 368 000 \$	2 451 000 \$
Croissance du PIB nominal	5,5 %	6,2 %	4,2 %	3,5 %
Revenus (milliers)				
Scénario de référence	309 200 \$	320 100 \$	330 300 \$	342 300 \$
Mesures de revenu nettes du BFA		40 200 \$	43 200 \$	45 200 \$
Recettes fiscales supplémentaires en raison du PIB plus élevé		5 600 \$	9 200 \$	10 200 \$
Total	309 200 \$	365 900 \$	382 700 \$	397 700 \$
Dépenses de programme (milliers)				
Scénario de référence	304 900 \$	312 200 \$	319 000 \$	328 900 \$
Mesures de programme nettes du BFA		79 700 \$	76 700 \$	82 100 \$
Total	304 900 \$	391 900 \$	395 700 \$	411 000 \$
Service de la dette	24 200 \$	27 200 \$	29 800 \$	31 800 \$
Équilibre budgétaire (excédent/déficit)	-19 900 \$	-53 200 \$	-42 800 \$	-45 100 \$
Dette à la fin (déficit accumulé)	652 800 \$	706 000 \$	748 800 \$	793 900 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,4 %	16,1 %	16,2 %	16,2 %
Dépenses de programme/PIB	14,2 %	17,2 %	16,7 %	16,8 %
Équilibre budgétaire/PIB	-0,9 %	-2,3 %	-1,8 %	-1,8 %
Dette/PIB	30,5 %	31,1 %	31,6 %	32,4 %
Impact du BFA sur l'emploi				
	2017	2018	2019	2020
Emplois créés selon le BFA (milliers)		470	621	562
Population (milliers)	30 059	30 359	30 663	30 970
Taux d'activité	65,8 %	67,0 %	67,5 %	67,4 %
Population active (milliers)	19 767	20 341	20 698	20 874
Employés actifs (milliers)	18 640	19 245	19 584	19 636
Taux d'emploi	62,0 %	63,4 %	63,9 %	63,4 %
Chômeurs (milliers)	1 127	1 096	1 114	1 237
Taux de chômage	5,7 %	5,4 %	5,4 %	5,9 %

TABLEAU 3 Actions du BFA (tous les chiffres en millions de dollars)

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Agriculture			
Créer un revenu de base pour les jeunes agriculteurs	50	275	275
Rétablir le financement de la Commission canadienne des grains	40	40	40
Arts et culture			
Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	10	10	10
Fonds du Canada pour la présentation des arts.	30	30	30
Services de garde à l'enfance			
Augmenter les services de garde à l'enfance abordables	1 000	2 000	3 000
Défense			
Centre international de formation au maintien de la paix	5	5	5
Annuler l'achat de F-35	(400)	(400)	(400)
Assurance-emploi			
Augmenter les cotisations d'assurance-emploi à 1,88 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables	(3 500)	(3 500)	(3 500)
Établir une participation uniforme de 360 heures à l'AE	2 000	2 000	2 000
Huit semaines supplémentaires de congé pour les parents n'ayant pas donné naissance	600	600	600
Supplément de revenu garanti	900	900	900
Environnement et changements climatiques			
Annulation de la déduction pour amortissement accéléré pour le gaz naturel liquéfié	(9)	(9)	(9)
Annuler les frais d'aménagement au Canada (FAC) pour le pétrole, les puits de gaz et l'exploitation minière	(1 018)	(1 018)	(1 018)
Annuler les frais d'exploration au Canada (FEC) pour les mines de charbon	(148)	(148)	(148)
Annuler les déductions pour actions accréditatives pour les projets liés au charbon, au pétrole et au gaz	(133)	(133)	(133)
Annuler les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG)	(36)	(36)	(36)
Financement global pour le climat	1 000	1 000	3 000
Rétablir le programme d'amélioration de l'efficacité énergétique des maisons	600	600	600
Rénovation d'immeubles d'habitation à logements multiples	2 000	2 000	2 000
Investir dans des mesures de protection de l'environnement	467	467	467
Mettre en œuvre les lois révisées sur la protection de l'environnement	15	30	30
Investir dans la protection des pêches et de l'habitat du poisson	47	47	47
Investir dans les données environnementales	55	55	55
Premières Nations			
Éliminer le déficit de financement dû au plafond de 2 % depuis 1996	9 053	1 786	1 786
Investir dans les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations	84	87	87
Investir dans le logement des Premières nations	825	825	825

Eau potable propre dans les réserves	320	320	320
Infrastructures dans les réserves (routes, installations récréatives, casernes de pompiers, etc.)	1 765	1 765	1 765
Revitalisation de la langue	124	124	124

Égalité entre les femmes et les hommes

Augmenter le financement accordé à Condition féminine Canada.	100	100	100
Plan national de lutte contre la violence faite aux femmes	500	500	500

Soins de santé

Accord sur la santé avec une indexation annuelle de 5,2 %	463	1 209	1 895
Rétablir le Conseil canadien de la santé	10	10	10
Construire des centres de santé autochtones	30	10	10
Programme national d'assurance-médicaments	11 500	11 960	12 438
Nouveaux espaces de soins de longue durée et en établissement	2 300	2 300	2 300
Dépenses réservées à la santé mentale	100	100	150
Commission sur la réglementation des drogues actuellement illégales	15		

Logement et quartiers

Préserver l'inventaire actuel de logements sociaux	1 000		
Investir dans le logement supervisé	1 000	1 000	1 000
Prestation nationale pour le logement	1 500	1 500	1 500

Immigration

Reconnaissance des titres de compétences étrangers et de formation	100	100	100
Exempter les réfugiés du remboursement des frais de réinstallation	50	50	50
Réduire les frais de citoyenneté à 100 \$	17	17	17
Rétablir les services d'aide à l'établissement des immigrants	50	50	50
Élaborer un plan d'action du Canada contre le racisme	20	20	20
Élargir l'Allocation canadienne pour enfants, quel que soit leur statut d'immigration	10	10	10
Éliminer l'interdiction de territoire pour motifs sanitaires en cas de fardeau excessif	27	27	27

Infrastructure et villes

Accroître le financement à court terme du transport en commun et de l'électrification des transports publics	2 000	2 000	2 000
Augmenter le financement à court terme des infrastructures vertes	2 000	2 000	2 000
Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone	1 500	1 500	1 500
Agence nationale de développement communautaire	50	50	50

Développement international

Augmenter l'enveloppe de l'aide internationale du Canada à 0,7 % du RNB sur 10 ans	755	1 625	2 630
--	-----	-------	-------

Études postsecondaires

Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité	(1 545)	(1 545)	(1 545)
Annuler la Subvention canadienne pour l'emploi	(300)	(300)	(300)

Annuler le REEE	(110)	(110)	(110)
Éliminer le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts étudiants	(45)	(45)	(45)
Réduire le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental de 0,8 %	(12)	(25)	(25)
Transfert de renouvellement des EPS	5 480	5 480	5 480
Loi sur l'enseignement postsecondaire	3 590	3 590	3 590
Améliorer l'information sur le marché du travail	15	15	15
Créer un forum national des partenaires du marché du travail	5	5	5
Formation pour les chômeurs canadiens qui ne sont pas admissibles à l'assurance-emploi	300	300	300
Renforcer la formation des apprentis en milieu syndical	125	125	125
Harmoniser la formation par l'apprentissage dans les provinces et les territoires	15	15	15
Établir un ratio de programmes d'apprentissage obligatoire pour tous les projets d'infrastructure fédéraux	505	505	505
Éliminer l'intérêt sur les prêts étudiants	283	283	283
Rétablir le financement des organismes de financement inter-conseils (CRSH, CRSNG et IRSC)	1 300	1 300	1 300
Financement des bourses d'études postsecondaires	146	146	146
Formation à l'anglais langue seconde (ALS)	53	53	53
Pauvreté			
Transfert aux provinces au titre de la réduction de la pauvreté	4 000	4 000	4 000
Établir une déduction complémentaire au titre de la TPS	4 400	4 400	4 400
Crédit d'impôt pour personnes handicapées	360	360	360
Services publics			
Évaluer les répercussions des compressions budgétaires et rétablir les programmes là où le besoin se fait sentir	500	2 000	2 000
Embaucher un nouveau personnel de paie, de TI et d'autres pour régler les problèmes de rémunération de Phoenix	200	200	200
Stratégie industrielle et transition équitable			
Stratégie inationale sur la décarbonisation	50	50	50
Transfert pour transition équitable	100	100	100
Fonds de formation stratégique	100	150	250
Personnes âgées et sécurité de la retraite			
Plafonnement des cotisations à un REER à 22 000 \$ par année	(780)	(780)	(780)
Indexer la SV à la croissance moyenne des salaires industriels	65	70	75
Augmenter la déduction complémentaire au titre de la TPS de 1 000 \$ pour les personnes seules et les couples, tout en augmentant l'exemption de 3 000 \$	2 080	2 080	2 080
Exempter la première tranche de 1 500 \$ du revenu du RPC de l'impôt de récupération du SRG	1 730	1 730	1 730
Fiscalité			
Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions	(700)	(700)	(700)
Égaliser le traitement des gains en capital (personnel)	(5 500)	(5 500)	(5 500)

Égaliser le traitement des gains en capital (sociétés)	(5 500)	(5 500)	(5 500)
Plafond à vie de l'exemption pour résidence principale	(1 500)	(1 500)	(1 500)
Plafond à vie des cotisations au CELI à 50 000 \$	(120)	(130)	(140)
Annuler les crédits d'impôt à la carte (acheteurs de maison, pompiers, enseignants)	(170)	(170)	(170)
Éliminer les frais de repas et de représentation des entreprises	(400)	(400)	(400)
Test de contenu économique pour les filiales à l'étranger	(400)	(400)	(400)
Plafonnement des paiements d'intérêts aux filiales à l'étranger	(200)	(200)	(200)
Retenue d'impôts pour les paradis fiscaux	(2 000)	(2 000)	(2 000)
Faire payer de l'impôt aux entreprises étrangères de commerce électronique qui exercent leurs activités au Canada	(600)	(600)	(600)
Mettre fin à l'exonération de la TPS/TVH pour les entreprises étrangères de commerce électronique	(500)	(500)	(500)
Augmenter l'impôt sur le revenu des sociétés de 15 % à 21 %	(6 000)	(7 500)	(9 000)
Taux d'imposition des petites entreprises à 15 %	(1 270)	(2 625)	(3 015)
Taxe sur le carbone de 50 \$/tonne d'ici le 1er janvier 2020	(1 000)	(1 000)	(1 000)
Impôt sur les opérations financières	(5 000)	(5 100)	(5 202)
Impôt sur les successions de 5 millions de dollars (et plus)	(2 000)	(2 000)	(2 000)
Eau			
Fonds national public pour les eaux et les eaux usées	6 500	6 500	6 500
Mise en œuvre d'un règlement sur les effluents des systèmes de traitement des eaux usées	1 000	1 000	1 000
Aide à l'infrastructure d'approvisionnement en eau pour les petites municipalités	100	100	100
Formation des opérateurs en traitement de l'eau, certification du secteur public et programmes de conservation	75	75	75
Évaluer l'impact environnemental des projets de développement des ressources énergétiques et minières	50	50	50
Évaluer l'impact environnemental des sables bitumineux	30	30	
Rétablir les programmes sur l'eau d'Environnement et Changements climatiques Canada et de Pêches et Océans Canada	60	60	60
Protéger les Grands Lacs et l'approvisionnement en eau douce du Canada	500	950	950
Créer des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau	109	109	109
Plan de protection des eaux souterraines	3	3	3
Examiner les exportations d'eau virtuelle	1	1	1
Jeunes			
Examiner les dispositions législatives sur la sécurité du revenu et le travail	4	3	0
Conseil de la planification relative au marché du travail des jeunes.	30	30	30
Fonds de renouvellement des effectifs	100	100	100
Renouvellement des stages financés par le fédéral	300	300	300
Suivi par Statistique Canada des stages non rémunérés et de l'indicateur NEET	2	2	2
Application proactive du Code du travail	20	20	20
Total des changements des dépenses dans le BFA	79 673	76 694	82 063
Total des changements des revenus dans le BFA	(40 196)	(43 174)	(45 176)

Fiscalité juste et progressive



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

FISCALITÉ

LA SITUATION

- Notre régime fiscal est devenu trop complexe et comporte de nombreuses échappatoires coûteuses qui accroissent les inégalités.
- Le Canada perd environ 48 milliards de dollars par année à cause de l'évasion fiscale et l'évitement fiscal agressif, alors que les entreprises canadiennes ont près de 250 milliards de dollars cachés dans des paradis fiscaux connus.
- Les multinationales du commerce électronique ne paient pas leur juste part d'impôt, ce qui désavantage les concurrents nationaux.
- Le faible taux d'imposition des sociétés au Canada a favorisé l'accumulation de liquidités et la spéculation, mais non la croissance économique.
- Les allègements fiscaux canadiens pour le secteur des combustibles fossiles et le faible taux de la taxe sur le carbone n'encourageront pas la transition vers une économie plus verte.

LA DESTINATION

- Éliminer les échappatoires fiscales régressives qui profitent presque exclusivement aux contribuables à revenu élevé.
- Surveiller et contrer l'évasion fiscale des entreprises, en partie grâce à de nouvelles exigences en matière de déclaration pour les filiales à l'étranger d'entreprises canadiennes.
- Imposer les services fournis par des entreprises de commerce électronique non canadiennes afin d'uniformiser les règles du jeu et de récupérer les recettes publiques non réalisées.
- Augmenter le taux d'imposition des sociétés à 21 % (conformément au niveau proposé aux États-Unis) et créer une nouvelle taxe sur les transactions financières pour freiner la spéculation excessive.
- Instaurer une taxe nationale sur le carbone de 30 \$ la tonne en 2018, qui passerait à 50 \$ la tonne en 2020, et investir une partie des recettes dans des mesures de transition équitable.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Une réforme fiscale progressive au Canada pourrait facilement générer les recettes supplémentaires dont le gouvernement fédéral aura besoin pour améliorer les services publics et l'infrastructure sociale du Canada, comme le propose le Budget fédéral alternatif (BFA). Un régime fiscal équitable contribuerait également à éliminer les inégalités croissantes tout en renforçant l'économie canadienne.

Notre régime fiscal est devenu trop complexe. Il y a trop de taux différents pour différentes sources de revenus et trop

d'échappatoires pour les personnes à revenu élevé et les entreprises. Ces facteurs peuvent être avantageux pour les comptables et les avocats fiscalistes et les gens qui ont les moyens de les embaucher — la tranche de 10 % des contribuables les plus riches du Canada profite d'une réduction de plus de 20 000 \$ de leurs impôts en raison d'échappatoires fiscales injustes — mais pour la plupart des gens, la complexité du régime fiscal est tout simplement irritante¹.

Les multiples dépenses fiscales du Canada sont aussi extrêmement coûteuses pour le gouvernement. Chaque année, des centaines de milliards de dollars sont consacrés

à des allègements fiscaux pour, entre autres, les gains en capital, les déductions pour options d'achat d'actions et la production de combustibles fossiles, et ce, sans aucun avantage apparent pour l'économie. Il faut bien l'admettre, la croissance de l'emploi et du revenu est, et demeure en grande partie, extrêmement faible depuis la crise financière de 2008.

Dans sa plateforme électorale de 2015, le Parti libéral avait promis de « procéder à un examen à grande échelle, attendu depuis longtemps » des dépenses fiscales du Canada, « dont l'objectif principal sera de chercher des occasions de réduire les avantages fiscaux qui aident injustement les personnes dont le revenu personnel dépasse les 200 000 \$ par an »². Les libéraux ont clairement laissé entendre que le plafonnement de la déduction relative aux options d'achat d'actions et la lutte contre l'utilisation abusive de sociétés privées par les personnes à revenu élevé en feraient partie.

Depuis, le gouvernement Trudeau a pris des mesures positives en matière de réforme fiscale, notamment en annulant certains des allègements fiscaux les plus notables du gouvernement conservateur précédent, en éliminant certaines échappatoires, en augmentant la capacité de l'Agence du revenu du Canada (ARC) de s'attaquer à l'évasion fiscale, en ajoutant une tranche d'imposition supérieure de 33 % sur les revenus supérieurs à 200 000 \$, en instaurant l'Allocation canadienne pour enfants et en améliorant la Prestation fiscale pour le revenu de travail. Ces changements, bien qu'ils soient les bienvenus, doivent être toutefois mis en perspective.

Une tranche d'imposition plus élevée peut être annulée si d'autres échappatoires fiscales pour les personnes à revenu élevé — comme la capacité des professionnels de se constituer en société pour que leur revenu soit imposé au taux d'imposition beaucoup plus bas des petites entreprises — demeurent accessibles. Encore plus haut dans la chaîne des revenus, les grandes entreprises, et surtout celles qui se structurent en tant que fournisseurs de services numériques, peuvent trop facilement éviter de payer de l'impôt en s'établissant dans des paradis fiscaux et dans des pays où les impôts sont faibles, ce qui désavantage considérablement les entreprises locales.

À l'autre extrémité de l'échelle salariale, bien que les améliorations apportées par le gouvernement aux prestations fiscales pour les personnes à faible revenu soient positives, de nombreuses personnes ignorent l'existence de ces prestations ou ne produisent pas de déclaration de revenus chaque année (et ne peuvent donc pas les utiliser). On ne fait pas assez d'efforts pour aider les membres de groupes défavorisés, particulièrement dans les communautés autochtones, à accéder aux avantages fiscaux auxquels ils ont droit.

À ce jour, l'examen des dépenses fiscales par le ministère des Finances Canada est une affaire purement interne. Le gouvernement n'a toujours pas pris de mesures concernant les options d'achat d'actions, et une tentative visant à lutter contre l'évitement fiscal abusif par les sociétés privées sous contrôle canadien (SPCC), quoique bien intentionnée, a été mal gérée, ce qui a provoqué une

énorme opposition qui a dilué les propositions finales.

Cela est dommage, parce que le directeur parlementaire du budget du Canada estime que les réformes fiscales proposées liées aux SPCC généreraient immédiatement des recettes fédérales (c'est-à-dire les fonds publics économisés grâce à l'élimination de cette échappatoire) d'un milliard de dollars par année, pour atteindre plus de 6 milliards de dollars par année à long terme³. Cet argent pourrait servir, entre autres, à construire davantage de logements sociaux, à financer la modernisation de l'infrastructure d'approvisionnement en eau vieillissante du Canada ou à financer de façon complémentaire l'éducation des Autochtones, parmi les priorités du gouvernement — ou nos priorités dans le BFA.

Interventions du BFA

Les mesures d'imposition simples suivantes visent à générer des revenus importants pour les services publics, à élargir l'assiette fiscale, à favoriser la croissance économique, à accroître l'égalité et à faciliter la production de déclarations de revenus pour les Canadiens et les Canadiennes.

Intervention : Simplifier la période des impôts

Les familles canadiennes passent trop de temps devant les fiscalistes (ou les applications informatiques) simplement pour produire leurs déclarations de revenus, ce qui représente un coût total estimatif de 4 milliards de dollars par année. Le processus est particulièrement difficile pour les per-

sonnes à faible revenu et les personnes marginalisées, dont bon nombre ne se donnent même pas la peine de produire des déclarations et, par conséquent, ne profitent pas des avantages fiscaux auxquels elles pourraient avoir droit.

Le BFA donnerait aux Canadiens et aux Canadiennes la possibilité de demander à l'ARC de préparer leurs déclarations de revenus, un service que d'autres pays comme la Norvège offrent depuis de nombreuses années⁴. Bien que le BFA n'ait pas calculé les coûts exacts d'un tel programme au Canada, il suppose qu'ils seraient largement, sinon totalement, amortis par des économies fondées sur l'efficacité.

Intervention : Éliminer les échappatoires fiscales inéquitables et inefficaces

En éliminant les échappatoires fiscales inéquitables et inefficaces (ou les dépenses fiscales), tout en simplifiant le régime fiscal et en le rendant plus équitable, on pourrait recueillir des recettes supplémentaires de 18 milliards de dollars, et ce, sans augmenter les impôts de la grande majorité de la population canadienne (90 %). Voici les principales dépenses qui pourraient être éliminées ou restreintes :

- **Déduction pour options d'achat d'actions** : Cette dépense fiscale fédérale permet aux chefs d'entreprise et à d'autres personnes de payer des impôts sur la rémunération sous forme d'options d'achat d'actions à la moitié du taux d'imposition que le reste d'entre nous paye sur notre revenu gagné. Plus de 90 % de l'avantage de cette échappatoire profitent à 1 % des déclarants,

soit ceux qui gagnent plus de 250 000 \$ par année. Le BFA éliminerait la déduction (économies : 700 millions de dollars par année)⁵.

- **Gains en capital** : Les particuliers et les sociétés qui tirent un profit de la vente de placements ou d'actifs paient de l'impôt à la moitié du taux qui s'appliquerait à un revenu d'emploi. Le BFA maintiendrait les exemptions à vie pour gains en capital existantes dans le secteur agricole et le secteur de la pêche, ainsi que pour les petites entreprises, mais imposerait le revenu des particuliers et des sociétés tiré de gains en capital au même taux que le revenu d'emploi, après rajustement pour tenir compte de l'inflation. Permettre un rajustement en fonction de l'inflation offrirait quand même un certain avantage de report d'impôt aux investisseurs, mais encouragerait les investissements à long terme plutôt que la spéculation. Le BFA instaurerait également une exemption à vie pour gains en capital de 500 000 \$ pour les gains découlant de la vente d'une résidence principale, ce qui éliminerait une partie de l'incitatif menant à la spéculation immobilière et aiderait à réduire l'inégalité de la richesse (économies : 12,5 milliards de dollars)⁶.
- **Comptes d'épargne libres d'impôt** : Le coût des recettes perdues liées aux comptes d'épargne libres d'impôt (CELI) est passé de 250 millions de dollars en 2012 à plus de 1 milliard de dollars en 2017. Le BFA fixe une limite à vie de 50 000 \$ des cotisations à un CELI afin

d'éviter que les recettes fédérales ne s'effondrent au fil du temps (économies : **120 millions de dollars** par année au début, pouvant atteindre des milliards de dollars dans l'avenir).

- **Régimes enregistrés d'épargne-retraite** : Le BFA réduirait la limite de cotisation annuelle à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à 22 000 \$, mais apporterait d'importantes améliorations au Régime de pensions du Canada (voir le chapitre sur les personnes âgées et la sécurité de la retraite).
- **Crédits d'impôt à la carte** : Le régime fiscal du Canada regorge aujourd'hui de crédits d'impôt dits à la carte. En raison de ces crédits liés à certaines activités en particulier, il est donc beaucoup plus complexe de remplir sa déclaration annuelle de revenus; de plus, ils ne permettent généralement pas d'atteindre les objectifs fixés. Les récents budgets fédéraux ont éliminé plusieurs de ces crédits, mais il y en a encore d'autres qui devraient être annulés, notamment ceux pour les acheteurs d'une première maison, les pompiers volontaires et autres volontaires d'urgence et les fournisseurs des enseignants (économies : 170 millions de dollars par année).
- **Déduction des frais de repas et de représentation des entreprises** : Les entreprises peuvent déduire la moitié de leurs frais de repas et de représentation, y compris le coût d'abonnements et de loges privées pour des événements sportifs. Le BFA annulerait cet allègement fis-

cal tout en préservant la déduction des frais de repas pour les camionneurs de longue distance (économies : 400 millions de dollars par année)⁷.

- **Subventions pour les combustibles fossiles** : Le BFA mettrait fin à toutes subventions octroyées au secteur des combustibles fossiles (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques).

Intervention : Mettre fin à l'évitement fiscal par des sociétés étrangères

Le Conference Board du Canada estime que le Canada perd jusqu'à 47 milliards de dollars par année à cause de l'évasion fiscale⁸. Une partie de cette perte provient de l'évitement fiscal national, mais des milliards de dollars sont aussi mis dans des paradis fiscaux internationaux. L'ARC devrait calculer et communiquer ce « manque à gagner fiscal », comme le propose le sénateur Percy Downe dans sa *Loi sur l'équité pour les contribuables canadiens*.

Les deux tiers des pertes de recettes fédérales liées à l'abus de paradis fiscaux sont probablement attribuables aux entreprises qui essaient d'éviter de payer l'impôt des sociétés. Une analyse commandée par les Canadiens pour une fiscalité équitable a indiqué que 56 des 60 plus grandes sociétés cotées à la bourse TSX comptaient plus de 1 000 filiales liées à des paradis fiscaux⁹. Bien que l'élimination de ce contournement du régime fiscal exigera une coopération internationale, le Canada pourrait prendre plusieurs mesures dès maintenant pour récupérer une partie des recettes perdues :

- Premièrement, le BFA obligerait les sociétés à prouver que les activités de leurs filiales à l'étranger sont effectuées à des fins économiques importantes afin qu'elles soient reconnues comme des personnes morales distinctes aux fins de l'impôt. Autrement dit, les sociétés devraient démontrer que leurs filiales exercent une activité économique réelle, comme une production ou des ventes. Le projet de loi C-362, déposé en juin 2017 par le député de Victoria (C.-B.) Murray Rankin, fournit un bon exemple de l'application de cette mesure sur le plan législatif (recettes : 400 millions de dollars par année)¹⁰.
- Deuxièmement, le BFA imposerait un plafond sur les paiements d'intérêts aux filiales à l'étranger, comme l'a recommandé l'OCDE dans son plan d'action « Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices ». Le gouvernement du Royaume-Uni a présenté une telle mesure dans son budget de 2016, même si, à 30 %, le plafond est beaucoup trop élevé pour être très efficace. Le BFA recommande une règle fondée sur un ratio de groupe limitant la déductibilité des intérêts selon la part que détient l'entreprise des charges consolidées nettes d'intérêt du groupe, réparties en fonction des revenus (BAIIA). Si cette mesure est combinée à un plafond fixe, ce plafond devrait être fixé à 10 % (recettes : 200 millions de dollars par année)¹¹.
- Enfin, le BFA imposerait une retenue d'impôt de 1 % sur les biens canadiens

détenus dans des paradis fiscaux, qui se chiffrait à environ 261 milliards de dollars en 2016, soit le quart de tous les investissements directs canadiens à l'étranger (recettes : plus de 2 milliards de dollars par année).

Intervention : Imposer équitablement les entreprises de commerce électronique étrangères

Les entreprises de commerce électronique telles que Netflix, Google/YouTube, Amazon, Facebook, Uber et Airbnb prennent une part de plus en plus grande du marché canadien, mais ne paient pas ou paient peu d'impôts. Elles n'ont pas à payer d'impôt étant donné qu'elles ne sont pas présentes physiquement au Canada et que, par conséquent, elles ne sont pas considérées comme « exerçant des activités » au pays¹². Le secteur du commerce électronique étranger génère des revenus de plus de 20 milliards de dollars par année des ventes effectuées au Canada, Google et Facebook récupérant ensemble 64 % de tous les dollars dépensés au Canada dans la publicité sur Internet (plus de 3,5 milliards de dollars).

L'Union européenne, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, la Norvège, la Corée du Sud, le Japon, la Suisse et l'Afrique du Sud ont modernisé et adapté leurs lois fiscales à la nouvelle réalité du commerce électronique¹³. L'OCDE a recommandé que les gouvernements perçoivent des taxes sur la valeur ajoutée à l'endroit où le produit ou service (par exemple, un compte Netflix ou la part de locations en ligne revenant à Airbnb) est acheté, ce qui aiderait à harmoni-

ser les règles du jeu entre les fournisseurs étrangers et nationaux¹⁴.

Bien que le budget fédéral de 2017 exigeait aux entreprises de covoiturage comme Uber et Lyft de payer la TPS, cette exigence repose sur la déclaration volontaire et ne s'applique pas aux autres acteurs étrangers de l'économie numérique. L'absence de mise à jour de notre politique fiscale crée une concurrence déloyale, cause d'importantes pertes d'emplois dans les secteurs du journalisme, des médias et de la culture, menace la vitalité de la culture canadienne et empêche de générer des centaines de millions de dollars de recettes pour les gouvernements fédéral et provinciaux.

Le BFA exigerait que toutes les entreprises de commerce électronique touchant un revenu canadien qui dépasse un certain seuil paient l'impôt des sociétés sur les bénéfices réalisés par la vente ou la location de produits ou de services au Canada (recettes estimatives : jusqu'à 600 millions de dollars par année au niveau fédéral). Le BFA exigerait également que les entreprises de commerce électronique au Canada perçoivent et remettent la TPS/TVH et la TVP (recettes estimatives : 500 millions de dollars par année pour le gouvernement fédéral).

Intervention : Augmenter les taux d'imposition des sociétés

Les importantes réductions de l'impôt des sociétés depuis 16 ans n'ont pas réussi à stimuler davantage l'investissement et la croissance économique. Elles ont plutôt entraîné des excédents de plus de 700 milliards de dollars pour les entreprises. Cet « argent inactif », qui pourrait être investi

de façon productive, alimente plutôt la spéculation potentiellement déstabilisante et mène à d'intenses pressions pour que les gouvernements privatisent les services publics, notamment par l'entremise de partenariats public-privé (PPP) et de la Banque de l'infrastructure du Canada.

Le BFA augmenterait graduellement le taux fédéral d'imposition des sociétés de 15 % à 21 %, ce qui est légèrement inférieur au niveau atteint en 2006, mais semblable au taux de 21 % proposé aux États-Unis. Le taux d'imposition des petites entreprises sera augmenté à 15 % afin de maintenir la proportionnalité par rapport au taux d'imposition des sociétés, d'être uniforme avec le taux moins élevé d'impôt sur le revenu des particuliers et de réduire l'évitement fiscal par ceux qui font passer leur revenu personnel par l'entremise de sociétés privées. Nous limiterions également à 1 million de dollars par année le montant que les sociétés peuvent déduire pour un seul salaire (total des recettes générées : 12 milliards de dollars).

Intervention : Instaurer une taxe sur le carbone plus élevée et plus progressive

Le gouvernement fédéral prévoit instaurer un prix national du carbone de 10 \$ la tonne le 1^{er} juillet et l'augmenter de 10 \$ par année pour atteindre 50 \$ la tonne en 2022. Comme par les années passées, le BFA va encore plus loin en proposant d'instaurer une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne le 1^{er} juillet et de l'augmenter de 10 \$ la tonne par année jusqu'à ce qu'elle atteigne 50 \$ la tonne en 2020. Contrairement au plan du gouvernement libéral actuel, une part importante des recettes tirées de la taxe sur

le carbone du BFA serait affectée à un remboursement d'impôt « vert », soit un chèque annuel équivalant à 10 \$ pour chaque adulte et à 5 \$ pour chaque enfant par dollar de taxe sur la tonne de carbone (par exemple, 300 \$ par adulte pour une taxe sur le carbone de 30 \$ la tonne).

Le reste des recettes tirées de la taxe sur le carbone du BFA servirait à réaliser des investissements complémentaires dans des initiatives d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ses effets, et à mettre en place des mesures visant à soutenir les travailleurs, les collectivités et les entreprises touchés (voir le chapitre sur la stratégie industrielle et la transition équitable). Le BFA apporterait également des rajustements de taxes à la frontière (comportant des exemptions pour les biens provenant de pays pauvres) afin de s'assurer que l'industrie canadienne n'est pas désavantagée sur le plan concurrentiel et d'exercer sur d'autres pays des pressions pour qu'ils imposent eux aussi des mesures semblables (recettes nettes : 1 milliard de dollars).

Intervention : Augmenter les impôts des banques et des institutions financières

Dix ans après la crise financière, le secteur financier a récupéré ses pertes et, apparemment, son orgueil. Les facteurs sous-jacents qui ont mené à l'effondrement — les entreprises « trop grandes pour faire faillite » qui recherchent des rendements élevés grâce à des produits financiers risqués — demeurent en grande partie en place. Entre-temps, le secteur financier bénéficie toujours d'un traitement fiscal préférentiel (la plupart des services financiers au Canada sont exemptés

des taxes sur la valeur ajoutée comme la TPS/TVH), de l'exploitation facile des paradis fiscaux et de la garantie implicite que le gouvernement mette en œuvre des mesures de sauvetage en cas de crise¹⁵.

Lors des dernières élections aux États-Unis, les démocrates ont appuyé une « taxe sur les transactions financières à Wall Street afin de freiner la spéculation excessive et les transactions à haute fréquence »¹⁶. Des pays européens, dont l'Allemagne et la France, vont de l'avant avec la mise en place d'une taxe sur les opérations financières (TOF) afin de freiner la spéculation excessive et de générer des recettes, et cette taxe existe sous différentes formes dans de nombreux autres pays, dont la Chine et Taïwan.

Le Fonds monétaire international (FMI) a également proposé une taxe sur les activités financières (TAF), soit une sorte de taxe sur la valeur ajoutée sur les bénéfices et la rémunération dans le secteur financier semblable à celle qui existe au Québec depuis un certain temps. Le BFA imposerait une TAF de 5 % sur les bénéfices et la rémunération dans le secteur financier ou une TOF en collaboration avec les provinces (recettes : 5 milliards de dollars).

Intervention : Instaurer l'impôt sur la fortune (ou la succession)

L'inégalité de la richesse au Canada est beaucoup plus profonde que l'inégalité des revenus. Notre seul impôt lié à la richesse est l'impôt foncier régressif, qui cible le seul bien (nos maisons) de grande valeur pour la plupart des familles à revenu moyen. Le FMI estime que le Canada pourrait produire 12 milliards de dollars par année en appli-

quant une nouvelle taxe d'à peine 1 % (semblable aux taux des impôts fonciers) sur la richesse nette de la tranche supérieure de 10 % des ménages. Le BFA appliquerait une telle taxe, en plus d'un impôt minimal de 45 % sur la valeur des successions de plus de 5 millions de dollars, semblable à l'impôt sur les biens transmis par décès aux États-Unis (recettes : 2 milliards de dollars).

Notes

1 Macdonald, David. (2017). *Preferential Treatment: The History and Cost of Tax Exemptions, Credits and Loopholes in Canada*. Centre canadien de politiques alternatives. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/preferential-treatment>.

2 Parti libéral du Canada. (2015). *Changer ensemble : Le bon plan pour renforcer la classe moyenne*. <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf>.

3 Bureau du directeur parlementaire du budget. (2017). Analyse des changements à l'imposition des revenus de placements passifs des sociétés. http://www.pbo-dpb.gc.ca/web/default/files/Documents/Reports/2017/Analysis%20Changes%20CPII/Taxation%20of%20CPII_FR.pdf.

4 Voir la foire aux questions du gouvernement de la Norvège ici : <https://www.skatteetaten.no/en/International-pages/If-you-work-in-Norway-you-need-to/Norwegian-employer/Norwegian-employer/Articles/Tax-return/>.

5 De nombreuses estimations de revenus sont tirées du *Rapport sur les dépenses fiscales fédérales : Concepts, estimations et évaluations 2017* du ministère des Finances Canada : <https://www.fin.gc.ca/taxexp-depfisc/2017/taxexp17-fra.asp>.

6 Macdonald, David. *Preferential Treatment*, Centre canadien de politiques alternatives, mai 2017. https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2017/05/Preferential_Treatment.pdf.

7 Schmalbeck, Richard et Jay A. Soled. « Elimination of the Deduction for Business Entertainment Expenses ».

http://scholarship.law.duke.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2733&context=faculty_scholarship.

8 Seglins, Dave. « CRA not tracking billions in potential taxes lost each year », CBC News, 7 novembre 2017. <http://www.cbc.ca/news/business/paradise-papers-tax-gap-1.4384532>.

9 Canadiens pour une fiscalité équitable. *Bay Street and Tax Havens: Curbing Corporate Canada's Tax Addiction*, novembre 2017. <http://www.taxfairness.ca/fr/news/les-60-plus-grandes-soci%C3%A9t%C3%A9s-du-canada-comptent-plus-de-1-000-filiales-ou-soci%C3%A9t%C3%A9s-li%C3%A9es-au>.

10 Chambre des communes du Canada. *Projet de loi C-362, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (substance économique)*. <http://www.parl.ca/DocumentViewer/fr/42-1/projet-loi/C-362/premiere-lecture>.

11 Pour obtenir des détails sur cette question, voir la présentation du G20 soumise au parlement du Royaume-Uni au nom du BEPS Monitoring Group. <https://bepsmonitoringgroup.files.wordpress.com/2016/01/bmg-submission-to-uk-all-party-parliamentary-group.pdf>.

12 Agence du revenu du Canada. Exploitation d'une entreprise au Canada. Énoncé de politique sur la TPS/

TVH P-051R2, date de révision : 29 avril 2005. Cet énoncé de politique remplace le P-051R1 du 8 mars 1999 : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications/publications/p-051r2/exploitation-entreprise-canada.html>.

13 Ibid., p. 18-21.

14 Organisation de coopération et de développement économiques. *Relever les défis fiscaux posés par l'économie numérique, Action 1 – Rapport final 2015*. Projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/relever-les-defis-fiscaux-poses-par-l-economie-numerique-action-1-2015-rapport-final-9789264252141-fr.htm>.

15 Sanger, Toby. *Fair Shares: How Banks, Brokers and the Financial Industry Can Pay Fairer Taxes*, Centre canadien de politiques alternatives, 2011. <https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/fair-shares>.

16 Baker, Nick et John Voskuhl. « Democrats Back a Trading Tax, Say Speediest Traders a Threat », Bloomberg, 1^{er} juillet 2016. <https://www.bloombergquint.com/politics/2016/07/01/democrats-endorse-a-trading-tax-call-speediest-traders-a-threat>.

Agriculture



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

AGRICULTURE

LA SITUATION

- Les fermes du Canada pourraient être entièrement entre les mains de sociétés et de propriétaires absents dans 20 ans.
- À cause des accords commerciaux, le Canada compte moins d'agriculteurs, plus d'aliments importés et moins de transformateurs d'aliments locaux et, en général, la propriété étrangère est plus importante dans le secteur agricole.
- Les changements climatiques ont de graves répercussions sur l'agriculture en raison des sécheresses, des inondations, des gelées précoces, de nouvelles maladies et des ravageurs, ce qui accroît la volatilité des prix et l'incertitude.

LA DESTINATION

- Créer un revenu de base garanti pour les nouveaux agriculteurs et faciliter les transferts de fermes à la prochaine génération.
- Reconstruire les marchés intérieurs, régionaux et locaux de l'agriculture et de l'alimentation, et accroître la capacité de production et de transformation.
- Adopter une production « triple gain » à faibles émissions de carbone qui améliore les moyens de subsistance des familles agricoles, accroît la teneur en carbone dans le sol et renforce la résilience des fermes.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Les agriculteurs constituent une tranche minoritaire de la population canadienne et pourtant, tous les Canadiens et Canadiennes se fient à eux pour leur nourriture de tous les jours. L'agriculture et les activités agricoles sont donc essentielles à l'avenir du Canada.

Le revenu net de l'agriculteur constitue la base de l'économie rurale du Canada. Lorsque les revenus de l'agriculture sont suffisants, l'argent est dépensé dans les villes à l'intention d'un large éventail d'entreprises locales, qui soutiennent l'agriculture et la vie communautaire et fournissent des fonds publics pour financer l'infrastructure et les services publics. Il est possible de renverser

les tendances vertigineuses sur le plan du déclin rural et de la dépopulation en mettant en œuvre des mesures de sorte que les agriculteurs obtiennent une juste part de la richesse qu'ils produisent sur leurs terres.

Le Budget fédéral alternatif (BFA) vise à détourner les investissements agricoles de la promotion des exportations pour rétablir la capacité du système alimentaire au Canada, faire en sorte que notre secteur agricole fasse vraiment partie de la solution aux changements climatiques et soutenir la capacité de la prochaine génération d'agriculteurs à être prospère.

Relever le défi démographique rural

L'âge moyen des agriculteurs au Canada est maintenant de 55 ans et augmente à mesure que les agriculteurs plus âgés retardent leur retraite¹. La plupart des agriculteurs n'ont personne pour prendre la relève à leur retraite et 8 % seulement ont un plan de relève écrit². Aujourd'hui, les agriculteurs ne représentent que 1,6 % de la population canadienne³. Le nombre de fermes a diminué et la taille moyenne des fermes a augmenté. Les jeunes qui souhaitent exploiter une ferme font face à d'importants obstacles financiers à l'entrée, à des perspectives de revenu agricole précaires et à un tissu social rural fragile.

La baisse de la rentabilité des fermes a mené à cette crise des transferts intergénérationnels. Lorsque trop peu de jeunes ont les moyens de se payer une exploitation agricole, les terres sont acquises par des sociétés d'investissement dans des terres agricoles, regroupées en grandes exploitations et exploitées plutôt par des agriculteurs locataires et une main-d'œuvre rémunérée. Le manque de nouveaux agriculteurs entraîne la perte de compétences, lève des obstacles à l'innovation et menace la souveraineté alimentaire du Canada. Il est urgent de prendre des mesures pour aider les jeunes et les nouveaux agriculteurs de divers milieux à entrer dans tous les secteurs de l'agriculture afin qu'ils puissent exploiter une ferme avec succès et contribuer à un système alimentaire plus résilient et plus juste.

La stabilité du revenu est le plus grand défi pour les nouveaux agriculteurs qui démarrent leur nouvelle entreprise ou qui

prennent en charge une exploitation agricole existante. Un revenu de base garanti permettrait aux jeunes agriculteurs de combler l'écart de revenu saisonnier et de réduire leur vulnérabilité à la volatilité des prix et du marché pendant les années cruciales d'établissement. Un revenu de base garanti modeste leur permettrait d'investir le produit de leurs recettes agricoles dans leurs activités, ce qui les aiderait à développer des entreprises viables qui fournissent un flux de trésorerie constant à dépenser dans leurs collectivités, tout en garantissant une circulation d'argent accrue dans l'économie rurale locale.

Reconstruire notre assise agricole

Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis en 1989, les importations de produits alimentaires et agricoles du Canada ont augmenté plus rapidement que les exportations. En même temps, la propriété canadienne des principaux secteurs de l'agriculture et de la transformation des aliments a dégringolé et, dans le cas des produits comme le bœuf et l'orge de brasserie, elle a complètement disparu. Depuis 1988, 20 % des fermes canadiennes ont disparu, les coûts des intrants agricoles ont augmenté et les prix des produits de base rajustés en fonction de l'inflation ont baissé.

L'agriculteur voit une part de moins en moins importante du dollar d'épicerie du consommateur. Les Canadiens et Canadiennes consomment davantage d'aliments qui ne sont ni cultivés ni élevés par des agriculteurs canadiens, ni transformés par des

travailleurs canadiens. Nous exportons de forts volumes de produits en vrac à faible prix comme le canola, le blé, le soya et les lentilles, et nous importons des aliments préparés de plus grande valeur, des produits de boulangerie, du vin, des fruits et des légumes.

Le Canada a perdu une importante production de fruits et de légumes en raison des accords commerciaux qui offrent des avantages aux transformateurs utilisant de la main-d'œuvre bon marché dans d'autres pays. Pourtant, les changements climatiques et les situations politiques à l'étranger rendent aussi plus précaire l'approvisionnement du Canada en fruits et légumes. Non seulement notre système alimentaire dépend de plus en plus des exportations, mais il perd sa diversité et sa complexité.

Au lieu de corriger la situation, le budget fédéral de 2017 s'est engagé à accroître les exportations alimentaires de façon spectaculaire. Pour que les marchandises en vrac du Canada puissent acquérir une part de marché à l'échelle internationale, notre système agricole devra réduire le coût de production en refilant les coûts aux moins puissants. Résultat prévisible : encore moins d'agriculteurs, une augmentation des émissions de gaz à effet de serre (GES) provenant de l'agriculture, moins de travailleurs et moins de protection de notre sol, de notre air et de notre eau.

L'augmentation de l'échelle des installations de transformation allonge les distances entre la ferme et l'usine — ou la concentration de la production à proximité des installations de transformation — ainsi que les chaînes de distribution des aliments aux

consommateurs. L'augmentation de l'échelle fragiliserait encore davantage le système, ce qui augmenterait le risque face aux inévitables tensions économiques et climatiques. L'infrastructure même nécessaire pour accroître nos exportations créerait simultanément des obstacles au développement de systèmes alimentaires plus localisés qui assureraient la prospérité des collectivités rurales.

Les changements climatiques

L'agriculture est vulnérable aux changements climatiques. Une production adéquate dépend de la bonne quantité de soleil et de pluie au bon moment. À mesure que les émissions de GES augmentent, l'atmosphère retient plus de chaleur et peut contenir plus d'humidité, ce qui modifie le cycle mondial de l'eau. Une plus grande partie de nos précipitations provient des tempêtes intenses, les tornades et les vents dévastateurs deviennent plus fréquents et les courants-jets changent, ce qui provoque des sécheresses dans certaines régions et des conditions météorologiques froides et humides prolongées dans d'autres. Cette nouvelle réalité incertaine touche les rendements des cultures, la qualité du sol et de l'eau, la santé du bétail, la réparation des bâtiments agricoles et l'entretien des infrastructures rurales.

Comme le secteur agricole produit actuellement un volume important des émissions de GES du Canada, il est donc possible de réduire grandement les émissions de carbone grâce à de nouvelles pratiques agricoles. Notre première priorité doit viser

à réduire considérablement les émissions pour éviter des catastrophes. À cette fin, le Canada doit prendre des mesures qui aident les agriculteurs à s'adapter aux changements climatiques tout en réduisant leurs émissions. Il faut prévoir un soutien financier et la création de programmes d'adaptation et d'atténuation afin que l'agriculture puisse jouer un rôle pour empêcher des changements climatiques catastrophiques tout en assurant une production alimentaire adéquate et un niveau de vie décent pour les agriculteurs dans cette période de grande incertitude environnementale.

L'agriculture produit certes d'importantes émissions de GES, mais l'intensité des émissions varie selon les types de fermes et les méthodes de production. L'inventaire national des GES du Canada attribue les émissions au secteur de l'économie qui est responsable de chaque source. Ainsi, seules les émissions attribuables à la production animale, à la gestion du fumier et aux sols agricoles sont considérées comme « agricoles », tandis que les émissions provenant du carburant diesel sont attribuées au secteur des transports.

Si l'on tient compte de toutes les émissions produites par l'agriculture, il est toutefois évident que les activités à forte intensité énergétique, comme l'engrais azoté tiré du gaz naturel, les herbicides, pesticides et autres intrants fabriqués, le transport, les carburants agricoles et l'électricité, y contribuent grandement. Réduire ces intrants ou les remplacer par des solutions de rechange à faibles émissions de GES réduirait la contribution de l'agriculture aux changements climatiques.

Les mesures d'atténuation doivent promouvoir simultanément l'adaptation et la résilience. La diversification de la production et l'amélioration des sols sont des stratégies clés. Si les agriculteurs produisent une gamme de produits et incorporent des tampons naturels dans le paysage agricole, ils seront mieux en mesure de survivre aux conditions climatiques imprévisibles, aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux conditions du marché erratiques. Les agriculteurs gèrent des millions d'acres de terres au Canada et, avec l'aide appropriée, ils peuvent contribuer énormément aux efforts mondiaux en accumulant du carbone organique dans le sol.

L'adaptation aux changements climatiques dans le domaine de l'agriculture exige également des mesures hors ferme. Le système alimentaire actuel utilise plus de 10 calories d'énergie fossile pour produire une calorie d'énergie alimentaire. Les agriculteurs peuvent améliorer ce ratio en réduisant leur dépendance aux combustibles fossiles pour la production alimentaire, mais leurs efforts doivent aller de pair avec des changements dans le transport, la distribution, le stockage et la consommation d'aliments.

Interventions du BFA

Intervention : Créer un programme de soutien du revenu de base pour les agriculteurs qui ont au moins deux ans et au plus dix ans d'expérience en agriculture. Une première tranche de 50 millions de dollars sera consacrée à la mise sur pied du programme, dont

les coûts permanents seront de 275 millions de dollars par année par la suite.

Résultat : Le nombre total d'agriculteurs au Canada augmentera, l'âge moyen diminuera, le transfert intergénérationnel des connaissances se fera et la population des collectivités rurales du pays augmentera.

Intervention : Financement agricole Canada (FAC) accordera la priorité aux exploitations agricoles de petite taille et de taille moyenne, limitera ses prêts à des entreprises associées à l'agriculture qui appartiennent majoritairement à des agriculteurs, et interdira la location à des entreprises d'investissement dans des terres agricoles.

Résultat : Les activités de prêt de FAC favoriseront le succès des transferts intergénérationnels des exploitations agricoles en fournissant le crédit nécessaire aux nouveaux exploitants, en investissant pour créer une gamme plus vaste d'entreprises utilisant diverses pratiques agricoles et en évitant de financer les entreprises concurrentes qui n'appartiennent pas à des agriculteurs.

Intervention : Investir dans les infrastructures locales et régionales de transformation, d'entreposage, de transport et de distribution des aliments, ainsi que dans le renforcement des capacités (par exemple, dans la formation), en donnant la priorité à celles qui sont exploitées par des coopératives locales et communautaires. Le BFA financera cet investissement en transférant aux systèmes alimentaires locaux les subventions existantes du Partenariat agricole canadien axées sur l'exportation.

Résultat : Les systèmes alimentaires communautaires fourniront des emplois et des

débouchés aux travailleurs et aux agriculteurs en conservant la richesse agricole et en favorisant l'activité économique par l'effet multiplicateur.

Intervention : Ramener le financement de la Commission canadienne des grains aux niveaux d'avant 2012 et fournir des fonds supplémentaires pour appuyer sa capacité de mieux surveiller le commerce des grains dans l'intérêt des agriculteurs, par exemple, par le classement, la garantie d'obligations, les wagons de producteurs et le rétablissement de l'inspection à l'arrivage (coût : 40 millions de dollars par année).

Résultat : Les entreprises céréalieres s'efforceront d'offrir des classements justes, de fournir des poids exacts et de payer rapidement et en totalité les agriculteurs. La réputation du Canada comme producteur de céréales de haute qualité (qui obtiennent des prix préférentiels) sera rétablie, ce qui fera en sorte que les agriculteurs récupéreront une plus grande part de la valeur produite dans les fermes canadiennes, ce qui soutiendra l'activité économique dans leurs collectivités.

Intervention : Établir un programme national efficace de vulgarisation agricole pour aider les agriculteurs à élaborer des méthodes et des stratégies de production à faible apport d'intrants. Le BFA financera ce programme en réaffectant les fonds actuellement consacrés à l'agriculture dirigée par les entreprises, comme la recherche sur les OGM, les mégadonnées et l'agriculture de précision.

Résultat : Les pratiques agricoles changeront pour réduire les émissions de GES to-

tales pendant le cycle de vie et accroître la résilience des exploitations agricoles aux incertitudes climatiques tout en assurant aux agriculteurs des niveaux de vie viables et en garantissant la production alimentaire nécessaire.

Notes

1 « Tableau CANSIM 004-0017 : Recensement de l'agriculture, nombre d'exploitants agricoles selon le sexe, l'âge et le travail rémunéré non agricole. » Ottawa : Statistique Canada.

2 « Tableau CANSIM 004-0245 : Recensement de l'agriculture, fermes déclarantes ayant un plan de relève écrit pour l'exploitation. » Ottawa : Statistique Canada.

3 « Tableau CANSIM 051-0005 : Estimations de la population. » Ottawa : Statistique Canada. « Tableau CANSIM 004-0017 : Recensement de l'agriculture, nombre d'exploitants agricoles selon le sexe, l'âge et le travail rémunéré non agricole. » Ottawa : Statistique Canada.

Arts et culture



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

ARTS ET
CULTURE

LA SITUATION

- Les investissements du Canada dans les arts et la culture aident à soutenir un secteur dynamique qui a généré plus de 54 milliards de dollars pour l'activité économique, ou 3 % du PIB, en 2014.
- Un accord d'investissement conclu récemment entre le gouvernement fédéral et la société Netflix va à l'encontre des politiques culturelles intérieures et renforce l'avantage fiscal injuste de la société américaine par rapport aux concurrents canadiens.
- La réduction de l'exploitation des artistes par des tiers (p. ex., la reproduction et la revente illégitimes de leurs œuvres) améliorerait les résultats économiques des artistes, en particulier ceux provenant de groupes historiquement défavorisés.

LA DESTINATION

- Accroître le financement accordé au Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts et au Fonds du Canada pour la présentation des arts.
- Revoir l'entente conclue avec la société Netflix afin d'éviter que des accords d'investissement à l'étranger ne donnent pas lieu à l'établissement de politiques culturelles ou fiscales distinctes pour les concurrents étrangers.
- Faire respecter les droits de revente des artistes, apporter des précisions aux dispositions relatives à l'utilisation équitable de la Loi sur le droit d'auteur et mettre sur pied un groupe de travail interministériel qui sera chargé d'assurer un salaire vital et d'instaurer un régime de retraite à option d'adhésion pour les artistes professionnels actifs.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Les investissements du gouvernement dans les arts et la culture constituent un élément essentiel d'une écologie artistique saine. Les arts éveillent notre humanité courante; la culture nous relie les uns aux autres. Le financement public des deux activités donne aux créateurs la latitude nécessaire pour mieux refléter et renforcer les valeurs canadiennes. Le secteur de la création génère également beaucoup d'activité économique — 54,6 milliards de dollars en 2014, ou 3 % du Produit intérieur brut (PIB) du Canada — et permet à environ 630 000 personnes de conserver leur emploi (soit 3,5 % de la population active).

Autrement dit, le rendement des investissements du financement adéquat des arts et de la culture est considérable et facilement chiffrable. Il y a toutefois d'autres avantages sociaux, culturels et économiques qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de politiques fédérales.

Le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts (FCFSA), par exemple, appuie les établissements de formation artistique préprofessionnelle de renommée nationale et internationale, qui appuient à leur tour les nouveaux artistes qui en sont à une étape cruciale de leur carrière. L'ajout de 10 millions de dollars au financement des activités de base du FCFSA (c'est-à-dire augmenter le montant à 32 millions de dollars

par année) garantirait le succès de la prochaine génération d'artistes canadiens pendant de nombreuses décennies. Cet argent permettrait également de répondre au besoin criant de soutien financier supplémentaire pour les institutions culturelles des collectivités autochtones et racialisées de même que d'autres collectivités marginalisées.

De même, le Fonds du Canada pour la présentation des arts (FCPA) contribue à la dynamisation de centaines de collectivités, ce qui a d'importantes retombées économiques indirectes. L'ajout d'un montant complémentaire de 30 millions de dollars au montant de base du Fonds (ce qui le porte à 62 millions de dollars par année) accroîtrait l'accès pour les Canadiens et Canadiennes, renforcerait les économies locales et éliminerait les injustices historiques auxquelles sont confrontées les collectivités autochtones, racialisées et marginalisées. L'ajout d'un volet international au FCPA accroîtrait également l'accès au marché international pour les artistes canadiens, les organismes voués aux arts à but non lucratif et les diffuseurs, ce qui compléterait davantage le rôle essentiel du Fonds dans la préparation du produit à exporter dans le cadre de la Stratégie sur les exportations culturelles du Canada.

À titre de dernier exemple, mais non le moindre, de l'effet multiplicateur potentiel du financement des arts et de la culture, le gouvernement fédéral devrait augmenter le montant maximal annuel du volet Incitatifs au fonds de dotation du Fonds du Canada pour l'investissement en culture (FCIC), le faisant passer de son montant actuel de 2 millions de dollars à 3 millions de dollars

par année, ce qui aiderait les organismes bien établis à se procurer des capitaux supplémentaires tout en bénéficiant de fonds de contrepartie. Les fonds de dotation peuvent aider les organismes à devenir plus autonomes et à réduire l'importance qu'ils accordent aux subventions d'exploitation, libérant ainsi des ressources pour ceux qui en ont le plus besoin.

Ces programmes font partie intégrante de l'infrastructure artistique — les mines et les canalisations du secteur des arts. L'approvisionnement en matières premières (les talents) et les systèmes de distribution (les diffuseurs) doivent rester à la hauteur de la création et de la production. L'amélioration de ces programmes, qui sont en cours de renouvellement au ministère du Patrimoine canadien, en phase avec le doublement du budget du Conseil des arts du Canada, permettrait d'assurer que les secteurs régionaux et nationaux des arts et de la culture peuvent s'adapter à l'évolution des caractéristiques démographiques et aux goûts changeants.

Vision d'un Canada créatif

Près de 70 ans se sont écoulés depuis l'établissement d'un plan pour les arts et la culture canadiens par la Commission Massey-Lévesque. Durant cette période, le Canada a créé, par voie législative et réglementaire, un réseau complexe de mécanismes de soutien, de leviers et d'incitatifs afin de rehausser les secteurs culturels du Canada.

Bien que les consultations tenues pendant la première moitié du mandat du gouvernement Trudeau aient produit un plan visionnaire appelé Un Canada créatif, con-

sistant à adapter les politiques en matière d'arts et de culture au 21^e siècle, il s'agit d'un projet en cours dont certains éléments se prêtent à la controverse.

Par exemple, on doit égaliser les chances pour les nouvelles sociétés étrangères offrant un accès en ligne aux arts et à la culture et leurs concurrents canadiens. Toutefois, le gouvernement a choisi pour l'instant de conclure des accords d'investissement avec les grandes sociétés d'Internet étrangères, accords qui devraient être à court terme et temporaires, puisqu'ils sont généralement inexécutables.

En ce qui concerne la conclusion d'un accord conclu avec la société Netflix annoncée récemment, ces accords vont à l'encontre des politiques intérieures en vigueur. La société, en vertu de cet accord, évitera d'avoir à percevoir des taxes sur les services Internet qu'elle vend aux Canadiens et Canadiennes (comme doivent le faire les fournisseurs de services canadiens semblables) ou à se conformer aux règles de contenu canadien qui s'appliquent aux télédiffuseurs nationaux.

De telles exceptions aux règles élargissent le fossé numérique entre les grandes sociétés d'Internet étrangères et leurs concurrents au pays, dans le cas présent, en procurant un avantage fiscal injuste (voir le chapitre sur la fiscalité juste et progressive). Le Canada devrait collaborer dans le cadre d'efforts multilatéraux (par exemple, à l'OCDE) visant à garantir une fiscalité équitable dans l'économie numérique sans frontières.

Au pays, le gouvernement doit exiger la découvrabilité. La facilité d'accès au contenu canadien par divers modes de diffusion et

de supports en ligne, tant d'origine canadienne qu'étrangère, est importante pour les artistes autochtones et francophones, ainsi que pour l'évolution des diverses identités canadiennes distinctes.

Le plan Un Canada créatif fait référence aux révisions à venir de la *Loi sur le droit d'auteur* et de la *Loi sur la radiodiffusion*, parmi d'autres lois, ce qui influencera inévitablement les bases politiques et économiques de différentes façons et nécessitera la tenue de consultations étroites avec le public et les intervenants.

En ce qui concerne le droit d'auteur, le Canada devrait se joindre aux 93 pays qui ont accepté de faire respecter les droits de revente des artistes, lesquels, comme le nom l'indique, garantissent aux artistes un revenu pour la revente de leurs œuvres. Par exemple, l'art Inuit est souvent acheté au prix le plus bas possible par rapport à sa valeur de revente à l'extérieur du pays. Les droits de revente des artistes aident à réduire ce type d'exploitation.

La numérisation constitue également une véritable menace à la capacité des professionnels de la création de monétiser leurs idées, alors que les dispositions relatives à l'utilisation équitable des lois canadiennes en vigueur doivent être précisées. Au moment de réviser la *Loi sur la radiodiffusion*, les contributions au développement du contenu de même que les règles sur le contenu canadien doivent être revues, tout comme les prélèvements de la vente aux enchères du spectre.

Les investissements dans le Conseil des arts du Canada, les sociétés CBC/Radio-Canada, Téléfilm Canada, les musées et le

patrimoine, parmi d'autres institutions, sont essentiels au secteur de la création. Le soutien du gouvernement est apprécié et vient à un moment critique, alors que le Canada s'adapte à une réalité démographique et une dynamique d'identité nouvelles. Pour garantir la cohésion dans un pays où règne la diversité, il est nécessaire d'adopter différentes approches à l'égard de segments et de créneaux particuliers.

Un dialogue permanent avec le public de même qu'avec les secteurs des arts et de la culture sera essentiel à notre succès alors nous développons le projet canadien. La protection et la promotion de notre souveraineté culturelle nous permettront de poursuivre notre capacité créative ainsi que le dynamisme qui soutient notre succès continu au pays et sur la scène internationale.

Équité et solidarité

Un important avantage tiré de l'élargissement du soutien aux voix culturelles canadiennes réside dans sa capacité de renforcer les politiques liées à la réconciliation et à l'immigration. Même si le Canada se distingue à cet égard à l'échelle internationale, des efforts supplémentaires doivent être consentis pour garantir un paysage culturel plus équitable à l'intérieur de ses frontières.

Le Recensement de 2016 a souligné de nouveau l'importance des diverses collectivités racialisées du Canada et la place croissante qu'elles occupent dans la population canadienne. Le financement de nos scènes nationales et internationales des arts et de la culture doit s'adapter et croître en conséquence.

Plus évident encore, la réconciliation avec les peuples autochtones au Canada exige que l'on reconnaisse les nombreux siècles de génocide culturel et que l'on répare la situation. Cela pourrait inclure, par exemple, un projet s'étendant sur plusieurs générations, créé conjointement par les Inuits, les Métis et les Premières Nations, visant à protéger et à redynamiser les langues et les cultures, ce qui favoriserait une meilleure compréhension générale de l'indigénité en tant qu'élément nécessaire vivant et dynamique du paysage culturel du Canada.

En général, toutefois, nous devrions considérer les arts et la culture comme des outils de transformation permettant de partager les cultures autochtones avec les Canadiens et Canadiennes d'origine autochtone et non autochtone, en fonction des besoins des peuples autochtones, d'une manière respectueuse de la souveraineté culturelle autochtone.

Alors que la diversification des arts et de la culture canadiens avance petit à petit, la surveillance et l'évaluation transparentes des caractéristiques démographiques du secteur, ainsi qu'une plus grande répartition pluraliste et autres pratiques culturelles, continuent de nous échapper. Nous n'avons pas un bon portrait de la diversité parmi les créateurs, les gestionnaires et les équipes de soutien, entre autres, relativement au genre, à la langue, à la race, à l'invalidité et à l'origine ethnoculturelle. Nous ignorons pourquoi certaines formes d'art changent plus lentement ou quels sont les obstacles au changement. L'équité ne peut être réalisée sans transparence à cet égard.

Pour y parvenir, nous pouvons mieux faire pour recueillir et analyser les statistiques afin d'adapter les mécanismes de financement et de favoriser une situation plus équitable correspondant au contexte démographique en évolution du Canada. Pour promouvoir le pluralisme autochtone, racial, linguistique, culturel et créatif, les investissements doivent mieux refléter cette orientation. Le fait de permettre des augmentations relatives générales (lorsqu'elles sont possibles et même méritées) peut constituer une politique régressive dans le contexte actuel. Les organismes voués aux artistes et aux arts qui s'adaptent et qui évoluent devraient être récompensés en conséquence pour leur progression en fonction des courants culturels.

Interventions du BFA

La culture robuste et dynamique du Canada mérite d'être soulignée, en partie grâce aux investissements et aux politiques des gouvernements successifs du pays au cours des 75 dernières années. Néanmoins, pour garantir une cohésion sur le plan socioculturel, tous les peuples doivent se reconnaître dans les récits et les arts du pays, de même que sur ses scènes et sur ses écrans. Un paysage artistique et culturel plus équitable peut soutenir et accroître la présence du Canada dans les arts et la culture au pays et à l'étranger.

Intervention : Investir un montant supplémentaire de 10 millions de dollars par année pour les cinq prochaines années dans le Fonds du Canada pour la formation dans

le secteur des arts, et de 30 millions de dollars par année dans le Fonds du Canada pour la présentation des arts. Veiller à ce qu'une proportion adéquate de ce nouveau financement soit consacrée au soutien des pratiques artistiques au sein des collectivités autochtones, racialisées et handicapables ainsi que dans d'autres collectivités historiquement marginalisées.

Résultat : Les investissements du gouvernement du Canada dans les arts et la culture continueront de soutenir et de faire croître un secteur dynamique et d'étayer une activité économique qui ajoute 54,6 milliards de dollars au PIB du pays, tout en renforçant le dialogue avec diverses collectivités autochtones, linguistiques et racialisées.

Intervention : Poursuivre la tenue de vastes consultations publiques à l'égard du plan Un Canada créatif.

Résultat : Le plan Un Canada créatif devient un catalyseur du renouvellement dans le secteur culturel en sollicitant la participation des principaux intervenants à l'évolution des lois et des règlements se rapportant aux arts et à la culture du Canada. À son tour, un nouveau cadre pour les arts et la culture aidera le Canada à mieux s'adapter à la diversité d'expressions d'identités culturelles, à la numérisation, au regroupement des supports et à la prolifération de nouvelles plateformes.

Intervention : Revoir l'entente conclue avec la société Netflix, et de façon générale le concept de convention individuelle en matière de réglementation des grandes sociétés

d'Internet mondiales afin de garantir l'égalité des chances et de favoriser la concurrence.

Résultat : Les politiques intérieures en matière de fiscalité et de culture ne sont pas contournées par des ententes particulières avec des concurrents étrangers.

Intervention : Mettre sur pied un groupe de travail interministériel comptant des représentants des secteurs des arts et de la culture, qui sera chargé d'examiner des façons d'assurer un salaire vital pour les artistes professionnels actifs et d'instaurer un régime de retraite à option d'adhésion.

Résultat : Les perspectives de centaines de milliers de Canadiens travailleurs et Canadiennes travailleuses du secteur de la création s'amélioreront, ce qui renforcera le pouvoir d'achat et rehaussera la qualité de vie.

Intervention : Faire respecter les droits de revente des artistes et apporter des précisions aux dispositions relatives à l'utilisation équitable lors de la révision à venir de la *Loi sur le droit d'auteur*.

Résultat : Un moins grand nombre d'artistes seront exploités par des tiers qui revendent et reproduisent illégalement leurs œuvres.

Intervention : Établir des paramètres et fixer des jalons afin de surveiller et d'évaluer le mouvement des investissements, l'évolution des pratiques artistiques et la diversification des expressions culturelles sur nos scènes

et nos écrans, pour s'assurer que les futurs investissements tiennent mieux compte des caractéristiques démographiques et des divers contextes culturels du Canada, y compris tous les aspects liés aux ressources humaines du domaine (artistes, employés, conseils, bénévoles, etc.). Il s'agira d'un effort concerté des principaux ministères et organismes (Patrimoine canadien, Conseil des arts du Canada, Statistique Canada, etc.), en collaboration avec des représentants du domaine et à l'aide de données recueillies au moyen de systèmes centralisés existants.

Résultat : Le secteur des arts et de la culture évoluera d'une façon qui lui permettra de mieux répondre à la demande croissante d'expressions culturelles de plus en plus diversifiées. Le secteur culturel s'adaptera de sorte à mieux représenter les nombreux peuples du Canada, en particulier les groupes autochtones et racialisés, ainsi que d'autres groupes minoritaires qui sont sous-représentés à l'heure actuelle. Ce changement deviendra apparent alors que les injustices qui persistent au chapitre du financement et du revenu des artistes sont redressées, et que les représentations publiques, les publications et les expositions reflètent mieux un Canada contemporain et le grand nombre d'expressions culturelles qui font du Canada l'un des pays les plus diversifiés du monde.

Assurance-emploi



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

ASSURANCE-
EMPLOI

LA SITUATION

- Les travailleurs temporaires et à temps partiel sont rarement admissibles à l'assurance-emploi, et les prestations sont limitées lorsqu'ils y sont admissibles.
- Les femmes, les personnes racialisées et d'autres groupes marginalisés reçoivent de façon uniforme moins de soutien offert par l'assurance-emploi en raison de leur salaire moyen inférieur.
- Parmi les pères qui travaillent, 86 % d'entre eux ont demandé un congé parental payé au Québec en 2015, comparativement à seulement 12 % des pères ailleurs au Canada.
- Même s'ils cotisent à l'assurance-emploi, les travailleurs migrants n'ont pratiquement aucun moyen de demander des prestations parentales ou régulières.

LA DESTINATION

- Fixer des conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi universelles à 360 heures de travail pour donner des chances égales aux travailleurs précaires.
- Fixer un plancher minimal de prestations pour tous les chômeurs, pas seulement pour ceux qui ont des enfants.
- Ajouter huit semaines de congé couvertes par l'assurance-emploi qui ne peuvent être prises que par un parent n'ayant pas donné naissance.
- Délivrer des permis de travail ouverts pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et permettre aux migrants d'obtenir des prestations parentales.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

L'assurance-emploi (AE) est un élément vital du filet de sécurité sociale du Canada, mais les gouvernements fédéraux successifs ont rendu le programme moins équitable et plus difficile d'accès. Un programme d'assurance sociale devrait atténuer les effets des inégalités du marché du travail, mais le programme d'AE actuel intensifie ces inégalités.

L'AE pourrait être utilisée pour contrer les emplois précaires, appuyer une transition équitable ou réduire les inégalités. Au lieu de faire cela, le gouvernement fédéral a réduit les cotisations de 1,88 % en 2015 à 1,66 % en 2018. Ce changement réduira de 3,6 milliards de dollars par année les re-

ettes de la caisse de l'AE au cours des sept prochaines années.

Prestations régulières : s'attaquer aux emplois précaires et aux inégalités

L'AE ne suit pas les réalités du marché du travail d'aujourd'hui, où 20 % des emplois sont à temps partiel et environ 14 % sont de nature contractuelle ou saisonnière. L'un des grands désavantages de l'emploi temporaire et à temps partiel, c'est que lorsque l'emploi prend fin, il est peu probable que le travailleur ait droit à l'AE. Même s'il y a droit, les prestations peuvent s'étaler sur aussi peu que 14 semaines.

En raison d'écarts au chapitre des heures travaillées d'une semaine à l'autre, le taux des prestations peut également être plus bas pour les travailleurs précaires — l'une des façons dont l'AE accentue les inégalités du marché du travail. Nous savons que les travailleurs racialisés, autochtones, handicapés et de la communauté LGBTQ sont représentés de façon disproportionnée dans les emplois précaires à faible salaire. L'AE devrait contribuer à assurer l'égalité des chances pour ces travailleurs.

Accès aux prestations : heures travaillées

Les travailleurs ont droit à des prestations calculées en fonction du nombre d'heures de travail effectuées au cours de l'année précédente et selon le taux de chômage local. Il faut moins d'heures pour être admissible dans les régions où le taux de chômage est élevé, et les prestataires de ces régions reçoivent des prestations pendant une période plus longue.

Dans une région moyenne de l'AE où le taux de chômage atteint de 7 à 8 %, les travailleurs doivent avoir travaillé au moins 630 heures — soit environ quatre mois de travail à temps plein — pour avoir droit à l'AE. Ils sont admissibles à une période de 17 à 40 semaines de prestations, selon le nombre d'heures de travail qu'ils ont effectuées au cours de l'année précédente.

Cette règle suppose que le taux de chômage local est le facteur le plus important lorsqu'il s'agit de déterminer combien il est difficile pour les travailleurs de trouver un nouvel emploi. Même si cela était essen-

tiellement vrai à un moment donné, ce n'est plus le cas pour les travailleurs précaires dans les régions urbaines. Les faibles taux de chômage dans un secteur peuvent masquer le taux de chômage élevé dans d'autres secteurs. Des conditions d'admissibilité pancanadiennes fixées à 360 heures donneraient des chances égales aux travailleurs précaires.

Un nombre croissant de travailleurs au chômage n'ont pas contribué à l'AE au cours des 12 derniers mois — il peut s'agir d'étudiants, d'anciens travailleurs autonomes, de stagiaires non rémunérés ou de personnes qui reviennent d'un congé parental. Ces travailleurs doivent pouvoir avoir accès à des programmes de formation par l'intermédiaire d'ententes relatives au marché du travail, lesquelles sont financées par les recettes générales et non les cotisations d'AE.

Niveaux des prestations

À l'heure actuelle, les paramètres de base du régime d'AE du Canada ne sont pas suffisants. Le taux des prestations est faible — à peine 55 % de la moyenne des revenus des six mois précédents. Les femmes font toujours face à un écart salarial important au Canada, ce qui fait que leurs prestations d'AE sont également plus basses. Entre 2006 et 2015, les prestations hebdomadaires moyennes versées aux femmes présentaient toujours un écart défavorable d'environ 60 \$ par rapport à celles des hommes.¹

Nous savons que les travailleurs racialisés font également face à un écart important sur le plan des revenus au Canada. Selon le recensement de 2016, le revenu d'emploi

moyen des hommes racialisés représente 78 % du revenu moyen des hommes blancs, tandis que celui des femmes racialisées ne représente que 59 % du revenu moyen des hommes blancs. Bien que cela se traduise incontestablement par une réduction des prestations d'AE, le programme ne recueille pas de telles données.

Une façon de contrer ces inégalités consiste à fixer un seuil minimal pour les prestations. Bien que l'AE offre un supplément pour les familles à faible revenu ayant des enfants âgés de moins de 18 ans, il n'existe aucun supplément pour les familles sans enfants. Dans le passé, l'AE comportait des taux de remplacement pour les travailleurs à faible revenu plus élevés. Il serait approprié qu'un régime d'assurance sociale permette la mise en œuvre de ce genre de politique, afin de réduire les inégalités sur le marché du travail et de s'assurer que les travailleurs peuvent répondre à leurs besoins fondamentaux et payer leurs frais de logement pendant leur recherche d'emploi.

Prestations parentales : contrer les inégalités

Dans le budget de 2017, le gouvernement fédéral a annoncé une mesure visant à mettre en œuvre une promesse électorale des libéraux d'assouplir les prestations parentales. Les parents peuvent maintenant choisir entre un congé combiné de 50 semaines, à un taux de remplacement des prestations de 55 %, ou 18 mois à un taux de 33 %.

Ce changement n'augmente pas la valeur totale des prestations offertes aux parents, pas plus qu'il n'améliore l'accès aux presta-

tions pour les parents qui ne sont pas admissibles en vertu des règles actuelles. Cette mesure est également inaccessible pour les parents à faible revenu, qui ne pourront pas vivre avec 33 % de leurs revenus pendant un an et demi.

Accès aux prestations : heures travaillées et niveaux des prestations

Les travailleurs doivent avoir accumulé 600 heures d'emploi assurable au cours de la dernière année pour avoir accès aux prestations de maternité, d'adoption et parentales dans la majeure partie du Canada. Le Québec dispose de son propre régime provincial et offre des prestations aux travailleurs ayant touché un revenu d'emploi de plus de 2 000 \$ — l'équivalent de 178 heures de travail au salaire minimum actuel de 11,25 \$ l'heure du Québec.

Bon nombre de parents sont surpris de découvrir qu'ils ne sont pas admissibles à ces prestations, en particulier les diplômés récents, les travailleurs autonomes et les travailleurs à temps partiel. De plus, le faible taux de remplacement rend le congé parental inabordable aux familles à faible revenu.

Avant qu'on apporte des modifications à l'assurance-emploi en 1997, les parents devaient accumuler l'équivalent de 30 heures d'emploi assurable pour être admissibles à des prestations de maternité ou parentales. Le fait de retourner la condition d'admissibilité à 300 heures et d'instaurer une prestation minimale donnerait aux nouveaux parents un meilleur accès aux prestations et rendrait le congé parental plus abordable pour les familles.

Contre les inégalités entre les femmes et les hommes

La situation du Québec peut nous donner des indications sur la façon d'améliorer les prestations parentales d'AE. Des recherches montrent que les pères au Québec sont beaucoup plus susceptibles de prendre un congé parental que les pères des autres provinces et territoires du Canada. En 2015, 86 % des pères qui travaillent ont demandé ou avaient l'intention de demander un congé parental payé au Québec, comparativement à seulement 12 % des pères qui travaillent dans le reste du Canada.

Une étude a révélé que l'augmentation du nombre de pères au Québec qui ont pris un congé parental a eu des effets durables sur le partage des tâches non rémunérées à la maison, ce qui a entraîné un meilleur équilibre entre les responsabilités rémunérées et non rémunérées pour les conjoints de sexe opposé. Les pères qui ont pris un congé parental ont consacré plus de temps aux tâches non rémunérées, tandis que leurs conjointes ont consacré plus de temps aux tâches rémunérées.

Équité pour les travailleurs migrants

En 2012, le Canada a modifié sa réglementation pour restreindre l'accès aux prestations parentales d'AE aux personnes autorisées à demeurer au Canada à ce moment. Ainsi, les travailleurs migrants, comme les travailleurs agricoles saisonniers, qui ont quitté le Canada, mais qui étaient susceptibles de revenir au début de la prochaine saison de croissance n'avaient plus droit

aux prestations parentales. Tous les autres travailleurs canadiens sont admissibles à recevoir des prestations parentales, même s'ils quittent le pays. Seuls les travailleurs migrants sont traités différemment.

Ce changement constituait un pas en arrière; les prestations parentales étaient le seul type de prestations d'AE auquel les travailleurs migrants avaient droit. En conséquence, la plupart des travailleurs migrants n'ont plus droit à aucune prestation d'AE, même s'ils versent des cotisations au régime à chaque paye. Le Budget fédéral alternatif (BFA) annulera cette politique mesquine.

Le BFA transformerait le Programme des travailleurs étrangers temporaires de sorte qu'il délivre des permis de travail ouverts. Les permis qui sont liés à un seul employeur font en sorte qu'il est très difficile pour les travailleurs migrants d'être admissibles aux prestations régulières d'AE parce qu'ils doivent prouver qu'ils pourraient obtenir un autre emploi. Le système actuel rend aussi ces travailleurs beaucoup plus vulnérables en milieu de travail. Par exemple, ils peuvent être réticents à dénoncer des conditions de travail mauvaises ou dangereuses (voir le chapitre du BFA sur l'immigration).

Transition équitable : formation liée à une révolution industrielle verte

Nous avons une formidable occasion d'offrir aux travailleurs sans emploi, sous-employés et peu rémunérés de meilleurs emplois dans le cadre d'une intervention stratégique pour atteindre nos objectifs climatiques. Nous pouvons élargir l'accès aux programmes de formation de l'AE, en nous concentrant

sur l'adaptation et la transition de la main d'œuvre. Ainsi, les travailleurs canadiens pourraient profiter d'une transition vers une économie plus verte en ayant accès à de nouveaux emplois verts créés dans le cadre de programmes d'investissement public et de stratégies sectorielles.

Les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires seront essentielles pour atteindre cet objectif. Les EDMT permettent actuellement de transférer 1,95 milliard de dollars de la caisse d'AE aux provinces et territoires pour les programmes de formation visant les cotisants à l'AE. Le budget de 2017 porte graduellement ce montant à 2,45 milliards de dollars en financement annuel d'ici 2021-2022. Le BFA appuie fortement cet engagement et continue à favoriser l'appui à l'égard d'une transition équitable pour les travailleurs.

L'accès à un processus d'appel équitable

En 2012, le gouvernement fédéral a apporté de grands changements au processus d'appel pour les demandes d'AE, notamment l'abolition du Conseil arbitral et la mise en place du Tribunal de la sécurité sociale (TSS). Auparavant, les appels étaient instruits par un conseil arbitral de l'AE local, composé de trois membres à temps partiel : un membre parmi le groupe des travailleurs, un membre parmi le groupe des employeurs et un président neutre nommé par le gouvernement. Les membres des conseils arbitraux de l'AE connaissaient bien les conditions de travail locales ainsi que les lois et règle-

ments en matière d'AE, et pouvaient rendre des décisions rapides, généralement en moins de 28 jours.

Les changements ont été apportés en 2012 sans consulter ni avertir les parties prenantes. Il en a résulté un processus qui prend plus de temps que jamais, qui va à l'encontre des principes fondamentaux d'équité procédurale et qui offre très peu de chances aux travailleurs sans emploi.

La structure du nouveau processus d'appel du TSS est des plus inhabituelles et s'écarte des normes juridiques acceptées. Les travailleurs doivent présenter toutes leurs preuves et tous leurs arguments de droit à la première étape du processus, avant même qu'ils aient été informés des allégations formulées contre eux ou qu'ils aient reçu tous les détails de leur dossier. Normalement, une personne aurait la possibilité de voir les preuves déposées contre elle de sorte qu'elle puisse y donner suite de façon éclairée.

Le nouveau processus d'appel prend aussi beaucoup plus de temps que dans le cadre de l'ancien système. La norme de service du TSS est de rendre une décision définitive dans 85 % des cas dans un délai de 90 jours à partir de la date de dépôt de l'appel; en 2016-2017, le TSS ne respectait cette norme de service que dans 12 % des cas. Ce délai s'ajoute à celui requis pour rendre la décision initiale, en plus du temps requis par la Commission de l'assurance-emploi pour réexaminer la décision.

Interventions du BFA

Intervention : Rétablir les cotisations à l'AE à 1,88 \$ par gain de 100 \$, jusqu'au maximum de la rémunération assurable de 2018, établi à 51 700 \$.

Résultat : Une augmentation des recettes d'environ 3,5 milliards de dollars en 2018 pour le compte des opérations de l'AE.

Intervention : Établir des conditions nationales uniformes d'admissibilité fixées à 360 heures pour les prestations ordinaires et à 300 heures pour les prestations spéciales (revenir au niveau des prestations antérieur aux années 1990) et rétablir l'accès aux prestations parentales pour les travailleurs migrants (coût : 2 milliards de dollars par année).

Résultat : Au total, 250 000 travailleurs recevront des prestations ordinaires et des prestations spéciales.

Intervention : Ajouter huit semaines de congé qui ne peuvent être prises que par un parent n'ayant pas donné naissance. Ce congé s'ajoute au congé de maternité et au congé parental, et serait également offert aux par-

ents adoptifs et aux couples de même sexe (coût : 600 millions de dollars par année).

Résultat : Quelque 150 000 parents de plus pourraient prendre un congé parental.

Intervention : Ajouter un supplément de faible revenu, de sorte qu'aucune prestation spéciale ne puisse être inférieure à 300 \$ par semaine (coût : 900 millions de dollars par année).

Résultat : Réduction de l'inégalité envers les travailleurs à faible revenu.

Intervention : Rétablir le système d'appel des conseils arbitraux pour l'AE. Le Tribunal de la sécurité sociale constitué à la suite du budget de 2012 ne fonctionne pas pour les travailleurs et s'est avéré coûteux et inefficace.

Résultat : Plus de justice pour les travailleurs sans emploi.

Notes

1 Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi : <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/rapports/contrôle2016/annexe2.html>.

Commerce et investissements internationaux



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

COMMERCE ET INVESTISSEMENTS
INTERNATIONAUX

LA SITUATION

- Les accords commerciaux et d'investissement actuels du Canada, y compris l'ALENA, constituent un facteur qui a contribué à l'accroissement des inégalités au cours des 30 dernières années et à notre dépendance excessive à l'égard des exportations nocives pour l'environnement et à forte intensité de carbone.
- Les nouveaux accords de commerce et d'investissement exacerberaient ces problèmes sans offrir d'avantages importants aux entreprises et aux travailleurs canadiens.
- Le Canada a d'autres options pour promouvoir le commerce et l'investissement sans s'engager à conclure des traités de libre-échange trop larges et restrictifs.

LA DESTINATION

- Élaborer une stratégie de promotion des échanges commerciaux qui aidera le Canada à se tourner vers une économie sans carbone.
- Mettre en place un moratoire sur les nouvelles négociations de libre-échange (faire une pause), conclure des accords sectoriels (p. ex. sur l'énergie propre) avec les partenaires internationaux et accorder la priorité à la coopération par l'entremise de forums internationaux comme les Nations Unies.
- Examiner les accords commerciaux internationaux existants pour s'assurer qu'ils ne portent pas atteinte à la justice sociale, à l'inclusion économique et à la durabilité environnementale.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Le Contexte

Le commerce international des biens et services du Canada était évalué à 1,3 billion de dollars en 2016, tandis que les flux d'investissement étaient évalués à 133 milliards de dollars¹. Les exportations représentaient 31 % du PIB du Canada et les importations étaient encore plus élevées, ce qui a entraîné un léger déficit commercial. De même, les investisseurs canadiens ont envoyé plus d'argent à l'étranger que le Canada n'en a reçu en investissements étrangers directs. Dans l'ensemble, le déficit de

la balance courante du Canada est passé à 67,7 milliards de dollars en 2016².

L'importance relative du commerce et de l'investissement pour l'économie canadienne et la persistance des déficits commerciaux et d'investissement sont le fruit de choix stratégiques du gouvernement. Au cours des trois dernières décennies, les gouvernements canadiens ont poursuivi la libéralisation du commerce et de l'investissement sans tenir compte des coûts. Il en a résulté une augmentation du commerce et des investissements, mais aussi un ralentissement de la croissance économique, une progression des inégalités socioéconomiques, une

concentration du pouvoir des entreprises et des déséquilibres structurels de l'économie³. Plus précisément, la politique commerciale canadienne a favorisé le développement d'industries d'extraction des ressources qui nuisent à l'environnement au détriment des secteurs manufacturiers et d'autres secteurs à valeur ajoutée.

Les accords de libre-échange (ALE) et les accords de protection des investisseurs étrangers (APIE) sont au cœur du programme de libéralisation du Canada. Bien qu'ils aient soi-disant pour but d'avantager tous les Canadiens et Canadiennes, ces accords ont en fait donné aux multinationales et aux investisseurs étrangers les moyens d'agir aux dépens des travailleurs et des gouvernements.

En général, les accords économiques internationaux du Canada posent problème pour les quatre raisons suivantes :

1. Les ALE et les APIE sont négociés en secret avec un minimum de participation ou de surveillance du public (même de la part des représentants élus);

2. Les ALE et les APIE imposent des changements à la législation nationale dans des domaines politiques qui ne sont pas directement (et parfois pas indirectement) liés au commerce ni à l'investissement, tels que les marchés publics et les droits de propriété intellectuelle;

3. Les ALE et les APIE accordent des droits spéciaux aux investisseurs étrangers sans que ces derniers aient les responsabilités correspondantes en contrepartie, y compris le droit de poursuivre les gouvernements par voie d'arbitrage privé;

4. Les ALE et les APIE sont dépourvus de toute protection valable pour les tra-

vailleurs, l'environnement, les services publics et d'autres considérations sociales, y compris le droit des gouvernements de régler librement dans l'intérêt public.

Le gouvernement fédéral a récemment adopté un programme de « commerce progressiste » qui répond superficiellement à certaines de ces préoccupations⁴. En plus de consulter les syndicats et d'autres groupes de la société civile, le gouvernement a tenté d'introduire un nouveau libellé sur les droits du travail, la protection de l'environnement, l'égalité des sexes et les droits des Autochtones dans les négociations d'accords commerciaux. Bien que la rhétorique soit louable, le gouvernement n'a jusqu'à présent pas réussi à obtenir des résultats progressistes significatifs. Par exemple, le chapitre sur l'égalité entre les femmes et les hommes ajouté à l'ALE entre le Canada et le Chili à la demande du gouvernement chilien ne fait que créer un comité de surveillance, et en vertu du mécanisme de règlement des différends de l'accord, celui-ci n'est pas exécutoire.

Le programme «commerce progressiste» du gouvernement continuera d'être mis à l'épreuve en 2018 alors que le Canada jongle avec 19 séries de négociation continue sur le commerce et l'investissement⁵. Les quatre accords suivants seront particulièrement importants cette année.

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

En mai 2017, le président américain Donald Trump a fait part au Canada et au Mexique de son intention de renégocier l'ALENA. Les

négociations officielles ont débuté en août et sont prévues jusqu'au printemps 2018.

Depuis son entrée en vigueur en 1994, l'ALENA a été une déception pour le Canada. D'une part, l'accord n'a pas produit la hausse des salaires et la croissance de la productivité promises à l'époque. Par ailleurs, l'ALENA a eu des coûts évidents. Le secteur de l'automobile a été particulièrement touché en termes de production, d'investissement, de balance commerciale et d'emploi (45 000 emplois ont été perdus depuis le sommet atteint en 2001)⁶. Le Canada a également été poursuivi en justice par l'entremise du mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE) de l'ALENA, plus que tout autre pays, et il a versé des centaines de millions de dollars en dédommagement aux sociétés étrangères (surtout américaines)⁷.

En théorie, la renégociation de l'ALENA offre l'occasion de régler des problèmes de longue date liés à l'accord. Par exemple, de nouvelles dispositions protégeant les travailleurs et l'environnement pourraient être ajoutées et le mécanisme de RDIE pourrait être supprimé⁸.

Toutefois, le programme «America First» de l'administration Trump pose de nouvelles menaces à la gestion de l'offre, au caractère abordable des médicaments, au droit à la vie privée, à la réglementation d'intérêt public et aux secteurs clés des exportations. Dans de nombreux cas, les États-Unis déposent des clauses recyclées du Partenariat transpacifique, même si les États-Unis se sont retirés de cet accord (voir ci-dessous). Compte tenu de ces demandes et d'autres propositions de style «pilule empoisonnée» que les négocia-

teurs canadiens ont jusqu'ici rejetées, le Canada devrait se préparer activement à une mise au rancart de l'ALENA.

Heureusement, le Canada peut se sentir à l'aise de sortir de cette mauvaise entente. Plusieurs études récentes, dont une du Centre canadien de politiques alternatives, ont montré que les coûts liés au retrait de l'ALENA seraient modestes pour le Canada⁹.

L'Accord économique et commercial global (AECG) conclu entre le Canada et les États-Unis

Le Canada a adopté une loi de mise en œuvre de l'AECG en mai 2017 et l'accord est entré en vigueur à titre provisoire le 21 septembre. Pour que l'accord entre pleinement en vigueur, chaque membre de l'UE doit mener à bien un processus de ratification nationale. Jusqu'à présent, seuls une demi-douzaine d'États membres l'ont fait. Dans l'intervalle, plusieurs des aspects les plus litigieux de l'accord sont dans les limbes, notamment le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États.

Néanmoins, même à titre provisoire, l'AECG pose des risques importants pour le Canada. Entre autres questions, l'accord interdit les critères de développement local dans les marchés publics, bloque la libéralisation des services publics et étend les protections des brevets pharmaceutiques qui augmentent le prix des médicaments d'origine et limitent la disponibilité de médicaments génériques moins chers¹⁰. Des études prédisent que l'AECG aura un impact négligeable ou même négatif sur l'économie

canadienne et que les travailleurs seront les plus durement touchés.¹¹ Plus de 150 000 emplois sont menacés¹².

Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)

Le Partenariat transpacifique semblait mort après que le président Trump eut retiré les États-Unis des négociations en janvier 2017. Au moment de sa rédaction, le PTP ne pouvait entrer en vigueur sans la participation des États-Unis. Toutefois, les onze autres parties (PTP-11), dont le Canada, ont poursuivi tranquillement les négociations et ont annoncé en novembre un accord sur les principaux éléments d'un texte révisé du PTP (rebaptisé PTPGP).

Le PTPGP supprime certaines des dispositions les plus toxiques que l'on retrouve dans le PTP original (p. ex. celles qui ont trait aux droits de propriété intellectuelle et à la portée du RDIE), mais en fin de compte, la nouvelle entente ressemble essentiellement à l'ancienne. Il contient toujours un mécanisme de RDIE, permet aux entreprises de transférer librement les travailleurs migrants d'un pays à l'autre — sans donner de droits à ces travailleurs — et met en danger les industries nationales clés¹³. Le gouvernement canadien l'a reconnu en promettant une compensation de 4,3 milliards de dollars au secteur agricole soumis à la gestion de l'offre, bien qu'il ait par la suite retiré son soutien¹⁴.

Si l'on fait abstraction de l'insertion du mot «progressiste» dans le titre, le gouvernement canadien n'a obtenu aucun changement par rapport au PTP initial dans les

domaines du travail, de la protection de l'environnement, de l'équité entre les sexes, des droits des Autochtones ni d'autres éléments de son soi-disant programme commercial progressiste. Au moment de la rédaction du présent document, le Canada n'avait ni signé ni ratifié l'entente, bien qu'il ait manifesté son intention de le faire.

Accord de libre-échange Canada-Chine (CLECC) (tel que proposé)

Le Canada et la Chine ont annoncé des pourparlers préliminaires en vue d'un accord de libre-échange en septembre 2016. Le lancement des négociations s'est avéré difficile, apparemment parce que la plupart des éléments du programme commercial progressiste du Canada ne soulèvent pas l'enthousiasme du gouvernement chinois. Mais il a également été rapporté que la Chine insiste pour que des changements soient apportés aux restrictions à l'investissement imposés par le Canada et pour la construction d'un pipeline vers la côte Est dans le cadre de toute entente, ce qui pourrait constituer une entrave aux négociations.

Le Canada devrait faire preuve de prudence lorsqu'il négocie un accord de libre-échange avec la Chine. En tant que partenaire de moindre taille, le Canada a peu d'influence pour obtenir des concessions économiques, sans parler de clauses sociales significatives. Un ALE traditionnel risque d'exacerber le déséquilibre de la relation commerciale du Canada au détriment des travailleurs et de l'environnement dans les deux pays. De plus, le piètre bilan de la Chine en matière de droits de l'homme ne peut être ignoré.

Non seulement est-il moralement discutable d'appuyer un régime oppressif, mais il est également insensé de forcer les travailleurs et les entreprises canadiennes à entrer en concurrence avec des entreprises chinoises soutenues par l'État qui bénéficient de salaires artificiellement bas et de mauvaises conditions de travail¹⁵.

Interventions du BFA

Le commerce et l'investissement internationaux peuvent contribuer aux échanges culturels, à la sécurité et au bien-être économique, mais ils ne sont pas des fins en soi. En outre, le commerce et l'investissement se poursuivront avec ou sans ALE, APIE ou autres accords économiques internationaux. C'est en gardant ces principes à l'esprit que le BFA oriente le Canada vers une politique commerciale et d'investissement plus stratégique, durable et véritablement progressiste.

Intervention : Demander à Affaires mondiales Canada d'élaborer une stratégie de promotion du commerce qui renforce la stratégie nationale de réduction des émissions de carbone (voir le chapitre sur la stratégie industrielle et une transition juste).

Résultat : Le Canada harmonisera les efforts de promotion du commerce avec les priorités nationales en matière de développement économique, en particulier les efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à bâtir une économie sans carbone. La promotion du commerce visera à aider les industries stratégiques et attractives à devenir concurrentielles à l'échelle mondiale et à accéder aux marchés étran-

gers. La stratégie de promotion commerciale réorientera également le soutien *loin* des secteurs qui ne sont plus compatibles avec la politique industrielle nationale (par exemple, l'extraction pétrolière et gazière).

Intervention : Mettre en place un moratoire sur les négociations approfondies des accords de libre-échange et d'investissement et demander à Affaires mondiales Canada de renouer avec ses partenaires commerciaux, secteur par secteur et dans le cadre de forums multilatéraux.

Résultat : Le Canada cessera de participer aux négociations commerciales qui réécrivent de vastes pans de la politique publique au détriment de la réglementation de l'intérêt public et des investissements publics. Reconnaissant la valeur d'un engagement continu avec des partenaires internationaux, le Canada cherchera plutôt à conclure des accords sectoriels dans des secteurs stratégiques (p. ex. pour accroître les échanges commerciaux avec la Chine dans le domaine des technologies énergétiques propres). Pour ce qui est des questions économiques plus générales, comme la libéralisation du commerce, le Canada encouragera la coopération mondiale par l'entremise des Nations Unies et d'autres instances internationales, en mettant l'accent sur la promotion de la croissance et du développement durables.

Intervention : Le BFA mènera une vaste consultation publique à travers le pays pour examiner tous les accords économiques internationaux existants, recommandera la suppression de toutes les dispositions qui portent atteinte à la justice sociale, à l'inclusion économique ou à la durabili-

té environnementale, et définira les nouveaux éléments d'un programme commercial alternatif.

Résultat : Le Canada cernera les domaines où les engagements actuels de l'ALE et de l'APIE sont en conflit avec les priorités nationales et élaborera un plan de révision. Les gouvernements canadiens seront mieux en mesure d'agir dans l'intérêt public lorsque nos accords commerciaux internationaux seront pleinement alignés sur les priorités nationales des Canadiens et Canadiennes et qu'ils appuieront, plutôt que d'entraver, les efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques et les niveaux inacceptables de pauvreté et d'inégalité.

Notes

1. Mykyta Vesselovsky et al., *Le commerce international : Le point sur le commerce et l'investissement – 2017*, ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2017.
2. Ibid.
3. Jordan Brennan, *Ascent of Giants: NAFTA, Corporate Power and the Growing Income Gap*, Centre canadien de politiques alternatives, février 2015.
4. Rt. Justin Trudeau, « Lettre de mandat de la ministre du Commerce international ». Bureau du premier ministre du Canada. 1 février 2017. <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-du-commerce-international>.
5. Affaires mondiales Canada, « Accords sur le commerce et l'investissement », Gouvernement du Canada, mise à jour du 17 novembre 2017, <https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/index.aspx?lang=fra>.
6. Jeff Rubin, « How Has Canadian Manufacturing Fared under NAFTA? A Look at the Auto Assembly and Parts Industry, » *Centre for International Governance Innovation Papers*, No. 138, août 2017.
7. Scott Sinclair, *Canada's Track Record Under NAFTA* Chapitre 11 : North American Investor-State Disputes to January 2018, Centre canadien de politiques alternatives, janvier 2017.
8. Scott Sinclair, Stuart Trew et Hadrian Mertins-Kirkwood, *Submission to Global Affairs Canada on the renegotiation and modernization of the North American Free Trade Agreement (NAFTA)*, Centre canadien de politiques alternatives, juillet 2017.
9. Voir, par exemple : Dan Ciuriak, Lucy Ciuriak, Ali Dadkhah, et Jingliang Xiao, *The NAFTA Renegotiation: What if the US Walks Away?*, C.D. Howe Institute, Novembre 2017; de même que Pierre Laliberté et Scott Sinclair, *What is the NAFTA advantage? Putting the tariff impacts of a Trump termination in perspective*, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2017.
10. Hadrian Mertins-Kirkwood, Scott Sinclair, Stuart Trew, Laura Große, Peter Fuchs, Anna Schüler et Ines Koburger, eds., *Making Sense of CETA (2nd Edition)*, PowerShift et le Centre canadien de politiques alternatives, septembre 2016.
11. Pierre Kohler et Servaas Storm, « CETA Without Blinders: How Cutting 'Trade Costs and More' Will Cause Unemployment, Inequality and Welfare Losses, » *Global Development and Environment Institute Working Paper* 16-03, Tufts University, septembre 2016.
12. Jim Stanford, *Out of Equilibrium: The Impact of EU-Canada Free Trade on the Real Economy*, Centre canadien de politiques alternatives, Octobre 2010.
13. Scott Sinclair et Stuart Trew, eds., *The Trans-Pacific Partnership: A Citizen's Guide*, James Lorimer & Company Ltd., 2016.
14. Gordon Isfeld, « \$ 4.3 billion TPP compensation for Canada's dairy industry is not a done deal: La ministre du Commerce, Chrystia Freeland, » *Financial Post*, le 18 novembre 2015, <http://business.financialpost.com/commodities/agriculture/4-3-billion-tpp-compensation-for-canadas-dairy-industry-is-not-a-done-deal-trade-minister-chrystia-freeland>.
15. Scott Sinclair, *Submission from the Canadian Centre for Policy Alternatives to Global Affairs Canada's consultations on a possible Canada-China Free Trade Agreement*, Centre canadien de politiques alternatives, juin 2017.

Défense



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

DÉFENSE

LA SITUATION

- Le Canada ne dispose pas d'un cadre actualisé pour orienter sa politique de défense.
- Le Canada se classe au sixième rang de l'OTAN et au 16^e rang mondial au chapitre des dépenses militaires.
- Le MDN veut augmenter les dépenses en matière de défense de 70 % dans les 10 prochaines années.
- Le Canada ne s'est pas réengagé dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU; si nous le faisons, nous n'avons pas la formation et l'expérience modernes nécessaires pour le faire.
- La réglementation canadienne en matière d'armements est insuffisante pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations en vertu du droit international.
- Le fait que les politiques de l'OTAN soient fonction des armes nucléaires est en contradiction avec les obligations du Canada en matière de désarmement nucléaire en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

LA DESTINATION

- Faire en sorte que les opérations de maintien de la paix de l'ONU et la paix durable constituent la priorité du Canada en matière de défense.
- Ramener le budget de la défense à un niveau que le MDN peut effectivement dépenser (c.-à-d. sans fonds non utilisés).
- Rejeter l'avion de chasse F-35 et la participation canadienne au cafoillis américain de défense antimissile balistique.
- Investir 5 millions de dollars par année dans un centre international de formation de calibre mondial pour les opérations de paix.
- Veiller à ce que les approvisionnements militaires canadiens et les exportations d'armes soient conformes au droit international.
- Piloter une initiative au sein de l'OTAN afin que l'organisation cesse de miser sur les armes nucléaires.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

L'examen de la politique de défense de 2017

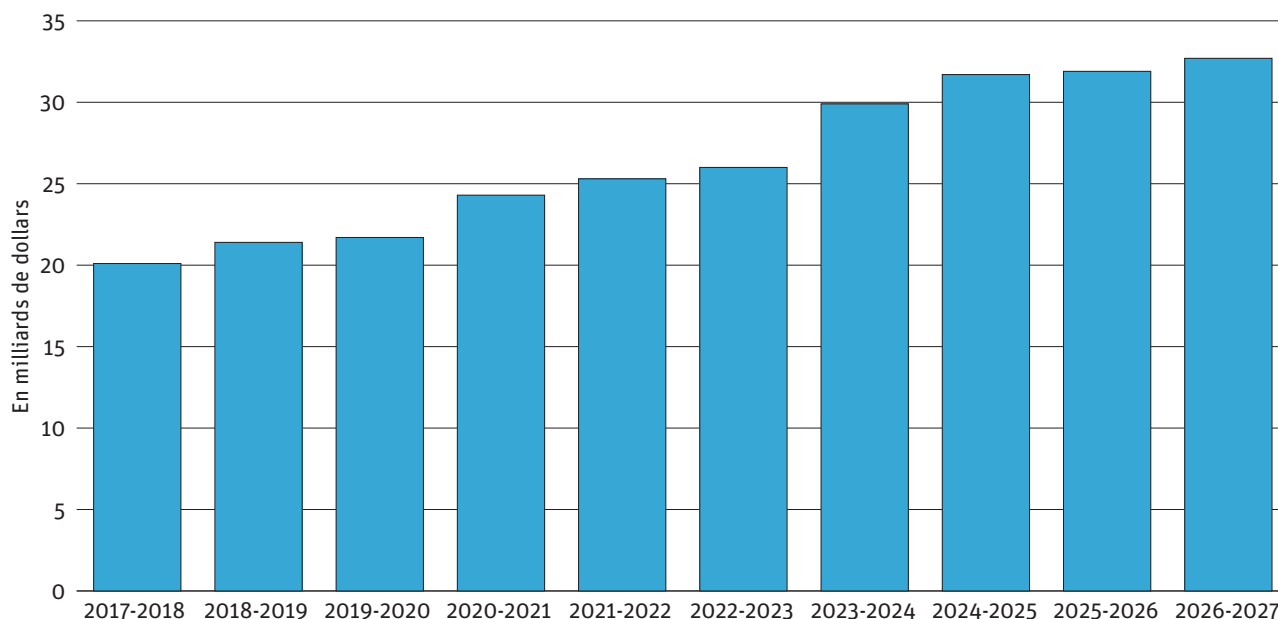
Un examen de la politique de défense devrait être axé sur les priorités établies par le gouvernement du Canada pour son cadre de politique étrangère et d'aide internationale. Au lieu de cela, le gouvernement libéral a choisi un examen étroitement ciblé qui a donné lieu à un document ressemblant davantage à un ensemble de lignes directrices en matière d'approvisionnement qu'à une politique de défense.

Une avalanche d'approvisionnements

Malgré les 40 milliards de dollars d'engagements non financés en matière d'équipement militaire, le gouvernement a tout simplement évité de faire les choix difficiles qui s'imposaient en matière d'approvisionnement.

Il a même augmenté le nombre d'avions de chasse que le MDN achèterait, passant d'un total de 65 sous l'ancien gouvernement conservateur à 88 dans la nouvelle politique de défense¹. Étant donné l'absence de menace directe pour le territoire canadien et la défense de l'Amérique du Nord que partage le Canada avec les États-Unis, il ne devrait

FIGURE 6 Financement de la Défense de 2017-2018 à 2026-2027



Source Protection, Sécurité, Engagement, p. 43.

pas être si compliqué d'établir des priorités réalistes en matière d'équipement.

Opérations de maintien de la paix de l'ONU

En date du 31 juillet 2017, le Canada se classait au 71^e rang parmi les contributeurs de personnel en uniforme (policiers et militaires) aux opérations de maintien de la paix de l'ONU². Il s'agit d'un résultat inférieur à la moyenne décennale du gouvernement Harper qui contraste fortement avec le rôle de principal contributeur aux opérations de maintien de la paix de l'ONU que nous avons l'habitude d'exercer souvent par le passé. Le déclin de la participation du Canada s'est produit au moment où l'ampleur et la complexité des opérations de main-

tien de la paix de l'ONU ont explosé, pour en arriver aujourd'hui à un total de 92 867 militaires, policiers et civils³.

Moins du quart des activités de formation auxquelles le Canada a participé il y a une décennie dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU existent encore aujourd'hui⁴. On a notamment fermé, en novembre 2013, le Centre Pearson pour le maintien de la paix, une installation de maintien de la paix de calibre mondial financée par le gouvernement fédéral aux fins de la formation interdisciplinaire de militaires, de policiers et de civils de partout au monde.

La complexité des opérations de maintien de la paix modernes exige une formation et un enseignement poussés. Compte tenu du nombre sans précédent d'opérations

de maintien de la paix de l'ONU et de la contribution canadienne lamentablement faible, le Canada se positionne loin derrière les autres pays en ce qui concerne son état de préparation en matière d'entraînement et d'appui aux opérations de maintien de la paix de l'ONU.

Lors de la conférence ministérielle sur le maintien de la paix tenue en 2017 à Vancouver, le Canada n'a pas respecté son engagement de fournir jusqu'à 600 militaires et 150 policiers aux opérations de maintien de la paix de l'ONU⁵. Le Canada s'est plutôt engagé à fournir de l'équipement spécialisé et jusqu'à 200 membres du personnel au cas par cas, ainsi qu'à adopter des mesures visant à accroître la proportion de femmes déployées dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU et à appuyer un ensemble de principes non contraignants sur la réduction du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats⁶.

Systèmes d'armement et droit international

Les choix canadiens en matière d'armes doivent tenir compte de ses obligations en matière de droit international humanitaire et de droits de la personne, ainsi que des principes des Conventions de Genève. Le Canada doit donc appuyer avec vigueur le contrôle international des armes et l'interdiction des « groupes armés problématiques » qui causent des préjudices disproportionnés à des civils, et ce, sans distinction.

La nouvelle politique de défense représentait une occasion de renforcer l'appui du Canada à des contrôles internationaux rig-

oureux. Au lieu de cela, outre qu'elle ne corrige pas les problèmes actuels, elle introduit de nouveaux dangers importants.

- **Armes à sous-munitions** : Même si le Canada est l'un des signataires du traité interdisant les armes à sous-munitions, notre loi nationale de mise en œuvre a créé une échappatoire en vertu duquel les membres des Forces canadiennes pourraient offrir un soutien à des alliés qui voudraient utiliser ce type d'armes et qui ne sont pas parties au traité à l'heure actuelle (p. ex. les États-Unis), ce qui contreviendrait à la lettre et à l'esprit du traité. Cela serait contraire à la lettre et à l'esprit du traité. La nouvelle politique de défense ne règle pas ce problème.

- **Armes robotisées autonomes létales** : Les « robots tueurs » sont dénués de jugement humain et de la capacité de comprendre le contexte, ce qui est nécessaire pour faire usage de la force conformément au droit international, c'est-à-dire les principes de proportionnalité, de précaution et de distinction. La nouvelle politique de défense ne recommande pas un qu'un moratoire sur leur développement soit déclaré pendant que la communauté internationale s'attaque au problème.

- **Drones armés** : À l'heure actuelle, il n'existe aucun régime de contrôle international des véhicules aériens armés sans pilote et des autres types de drones armés. Malgré leur potentiel manifeste d'utilisation abusive contre des civils,

la nouvelle politique de défense énonce l'intention du Canada d'acquiescer des drones armés et de n'élaborer une politique régissant leur utilisation que lorsque nous serons prêts à les utiliser.

- **Cyberguerre offensive** : Même si le cyberspace est un environnement largement civil, la nouvelle politique de défense reconnaît à ce domaine vital un statut stratégique et déclare l'intention du Canada de passer de cybermesures purement défensives à la cyberguerre.
- **Traité sur le commerce des armes** : Le projet de loi C-47, qui vise à permettre au Canada d'adhérer au Traité sur le commerce des armes, ne répond pas aux exigences les plus élémentaires de ce traité.

L'OTAN et les armes nucléaires

Le Canada est un État non doté d'armes nucléaires qui est partie au TNP. Il est donc tenu, en vertu de l'article VI, de mener de bonne foi les négociations en vue du désarmement nucléaire. Parallèlement, nous sommes membres d'une alliance de défense collective, l'OTAN, qui adopte une doctrine stratégique selon laquelle les armes nucléaires sont utilisées à des fins de dissuasion. Les plans de modernisation des armes nucléaires américaines comprennent des armes nucléaires « tactiques » ou « stratégiques » améliorées pour l'OTAN⁷.

Dans le contexte de ce qu'on appelle la nouvelle guerre froide, 122 États membres de l'ONU se sont entendus sur le texte d'un traité historique pour l'interdiction des armes nu-

cléaires⁸. Le Canada s'est opposé aux négociations et, depuis l'ouverture des signatures en septembre 2017, s'est joint à d'autres pays de l'OTAN pour dénoncer le traité⁹.

Interventions du BFA

En privilégiant les opérations de maintien de la paix et de sécurité dirigées par l'ONU et en travaillant à réduire et interdire les systèmes d'armement déstabilisateurs, le Canada peut renforcer sa souveraineté et sa sécurité tout en participant de façon responsable aux opérations de maintien de la paix mondiale.

Intervention : Remettre l'accent sur la prévention de la guerre et le règlement pacifique de conflits, voire l'intensifier, et privilégier le renforcement des capacités d'intervention rapide de l'ONU.

Résultat : Une telle orientation en matière de politique étrangère permettra au Canada de réorienter sa politique de défense vers une paix et une sécurité communes durables.

Intervention : Choisir le matériel militaire en fonction des besoins nationaux modestes et la spécialisation du Canada dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Il faudra éviter les systèmes coûteux et non éprouvés qui ne répondent pas aux besoins impérieux du Canada. Par conséquent, on ne procédera pas à l'acquisition des chasseurs à réaction F-35, ce qui permettra d'économiser 400 millions de dollars par année, et le Canada ne participera pas au

déploiement du programme américain de défense antimissiles balistiques¹⁰.

Résultat : Le Canada commencera à réduire son énorme déficit d’approvisionnement en matière de défense tout en contribuant au renforcement des opérations de maintien de la paix de l’ONU et en en donnant plus pour leur argent aux contribuables canadiens.

Intervention : Investir 5 millions de dollars par année dans un centre de formation sur les opérations de soutien de la paix de calibre mondial à l’intention des militaires, des policiers et des civils du Canada et de partout dans le monde.

Résultat : Le Canada commencera à rétablir sa connaissance institutionnelle des opérations de maintien de la paix modernes de l’ONU, à préparer les Forces canadiennes en prévision des déploiements de l’ONU et à contribuer au renforcement de la capacité internationale pour les opérations de maintien de la paix de l’ONU.

Intervention : S’engager à éliminer l’échappatoire offert par la loi canadienne de mise en œuvre du traité sur les armes à sous-munitions afin d’interdire catégoriquement toute forme d’aide ou d’assistance relativement à l’utilisation de ce genre d’armes interdites. Déclarer un moratoire sur le développement et le déploiement de systèmes d’armes mortels et entièrement autonomes et travailler à les interdire. Annuler la décision du Canada d’acquiescer des drones armés et de mettre au point des cyberarmes offensives. Adhérer au Traité sur le commerce des armes sur la base d’une loi nationale de

mise en œuvre qui respecte pleinement la lettre et l’esprit du traité.

Résultat : Les politiques canadiennes sur l’approvisionnement militaire et le contrôle des exportations d’armes reflèteront davantage la politique et les valeurs du Canada et contribueront à élargir la portée et le respect du droit international sur le plan des droits de la personne et du droit humanitaire, ainsi que des Conventions de Genève.

Intervention : Donner comme mission au Canada de relancer et de redynamiser le débat au sein de l’OTAN sur le rôle des armes nucléaires afin de parvenir à un accord sur leur retrait de l’Europe, première étape vers l’adoption par l’OTAN d’un pouvoir dissuasif qui exclut les armes nucléaires.

Résultat : Le Canada contribuera de façon concrète à éviter une guerre nucléaire et entamera des négociations significatives et exhaustives sur le désarmement nucléaire.

Notes

1 Michael Byers. (2015). *Smart Defence: A Plan for Rebuilding Canada's Military*. Ottawa: Institut Rideau et Centre canadien de politiques alternatives. p. 11.

2 *Canada and UN peace operations: Unmet promises, delayed commitments and a possible diplomatic train wreck*, communiqué du Mouvement fédéraliste mondial – Canada (en anglais seulement), <http://www.wfmcanda.org/wp-content/uploads/2016/04/0817-PK-press-release.pdf>

3 A. Walter Dorn et Joshua Libben, *Mal préparé pour la paix? Le déclin de la formation canadienne au maintien de la paix (et comment y remédier)*, (sommaire exécutif) Centre canadien de politiques alternatives et Institut Rideau, Ottawa, février 2016.

4 Dorn et Libben, *op cit.* p. 6.

5 Réunion des ministres de la Défense sur les opérations de maintien de la paix de l’ONU, Londres 2016, Rapport

de réunion : https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/566647/FCO1022_Defence_Ministerial_Meeting_on_UN_Peacekeeping_v9.pdf (page 10).

6 *La Réunion de 2017 des ministres de la Défense sur le maintien de la paix des Nations Unies à Vancouver prend fin avec 46 nouveaux engagements pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU*, communiqué du gouvernement du Canada, 15 novembre 2017 : https://www.canada.ca/fr/ministere-defense-nationale/nouvelles/2017/11/la_reunion_de_2017desministresdeladefensesurlemaintiendelapaixde.html

7 Voir la fiche d'information de l'Association du contrôle des armes (tableau) : <https://www.armscontrol.org/factsheets/USNuclearModernization#chart>

8 Conférence des Nations Unies sur la négociation d'un instrument juridiquement contraignant pour interdire les armes nucléaires, menant vers leur élimination totale, ONU : <https://www.un.org/disarmament/ptnw/>

9 *NATO statement decrying nuclear ban treaty full of errors*, communiqué paru sur Ceasefire.ca, 24 novembre 2017 : <https://www.ceasefire.ca/nato-statement-decrying-nuclear-ban-treaty-full-of-errors/>

10 Voir Michael Byers *op cit*, p. 31.

Développement international



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

DÉVELOPPEMENT
INTERNATIONAL

LA SITUATION

- Pour atteindre les objectifs de développement durable, le Canada doit changer d'approche à l'égard de la coopération au développement.
- Le Canada consacre 0,27 % de son revenu national brut (RNB) dans le développement international, soit moins que la moyenne des pays de l'OCDE et le tiers de l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations Unies.
- L'aide canadienne au développement doit être assurée par des mécanismes plus intégrés et complexes, au moyen d'investissements et d'outils de financement nouveaux, substantiels et complémentaires.

LA DESTINATION

- Aligner les politiques gouvernementales sur les objectifs de développement durable.
- Augmenter les dépenses consacrées au développement de 15 % par année pour atteindre 0,7 % du RNB d'ici 2027-2028.
- Faire en sorte que l'aide internationale du Canada cible les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables.
- Faire preuve de leadership en ce qui concerne les objectifs de développement durable liés à l'égalité des genres.
- Créer un institut de financement du développement pour investir dans les entreprises dirigées par des femmes dans les pays à faible revenu.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Contexte mondial

L'adoption, en 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et des objectifs de développement durable (ODD) a marqué un tournant historique, établissant une approche mondiale, exhaustive et intégrée à l'égard du développement durable¹. Ces nouvelles cibles sont de nature universelle et s'appliquent à tous les pays, y compris le Canada. En fait, les ODD constituent un cadre idéal dans lequel le Canada devrait mettre en place un programme mondial ambitieux.

De nombreux autres pays — de la Colombie à l'Allemagne, en passant par la Finlande et la Chine — utilisent l'Agenda 2030 pour assurer une plus grande cohérence des politiques gouvernementales en matière de société, d'économie et d'environnement (y compris les mesures relatives aux changements climatiques), dans le but d'obtenir des effets plus durables sur le terrain. Ces pays ont mis en place des mécanismes multipartites et interministériels pour mettre en œuvre les ODD. Il existe de nombreux précédents internationaux à partir desquels le Canada peut apprendre et dont il peut s'inspirer. Le forum politique de haut niveau qui se tien-

dra aux Nations Unies à New York en juillet 2018 sera une occasion clé pour le Canada de présenter son cadre national de mise en œuvre de ses ODD au pays et à l'étranger.

Outre les ODD, le Sommet humanitaire mondial de mai 2016 a sensibilisé les pays au besoin impérieux d'effectuer des interventions collectives pour répondre aux besoins humanitaires croissants. Le monde connaît la plus grande crise de déplacements jamais vécue, alors que quelque 65 millions de personnes sont contraintes de quitter leurs foyers au cours de ces dernières années². Chaque année, plus de 218 millions de personnes sont touchées par des catastrophes, ce qui coûte à l'économie mondiale plus de 300 milliards de dollars par année³. Un récent rapport des Nations Unies a révélé l'existence d'un écart de 15 milliards de dollars entre le financement disponible pour l'aide humanitaire et les besoins humains planétaires⁴.

Vision nationale

La nouvelle Politique d'aide internationale féministe du Canada (PAIF) représente un changement important dans la façon dont le Canada fournit de l'aide humanitaire et au développement à l'échelle mondiale. La vision ambitieuse de la PAIF donne au gouvernement l'occasion d'harmoniser ses actions avec le Programme 2030 et le « grand marchandage » du Sommet mondial sur l'action humanitaire (SMAH). Pour réaliser des progrès dans ces deux domaines, il faut transformer la vision et l'approche du Canada en matière de coopération internationale.

Le monde a un besoin urgent d'inverser la tendance de l'aggravation des inégalités, de mettre fin à la discrimination fondée sur le genre qui entrave le développement humain, de ralentir l'évolution des changements climatiques tout en aidant les plus pauvres à s'adapter, et de mettre fin à la misère humaine résultant de l'instabilité régionale, des migrations forcées et des cycles récurrents de violence. Une mise en œuvre efficace du PAIF, y compris les ressources nécessaires pour qu'il y ait des effets, permettra au Canada d'apporter une contribution importante et de rehausser sa réputation sur la scène mondiale.

Ces deux programmes mondiaux mettent le Canada au défi de sortir de son cloisonnement institutionnel et conceptuel traditionnel pour parvenir à un développement inclusif qui ne laisse personne de côté. Pour réussir, il faudra adopter une approche pancanadienne inclusive qui reflète la nature multidimensionnelle de la pauvreté, en offrant des options d'intervention qui tiennent compte des besoins propres à chaque pays et à chaque collectivité. Les forces de la société civile concernant l'exécution des programmes, les politiques et la défense des droits, ainsi que l'engagement et la mobilisation du public, s'ajouteront à la volonté politique et aux ressources que le Canada peut investir dans un ensemble adéquat de politiques et de programmes.

Le gouvernement, les organismes de la société civile (OSC) et d'autres intervenants doivent s'engager dans un partenariat à long terme visant à élaborer — et à mettre en œuvre — un cadre détaillé et efficace qui orientera la coopération canadienne au

développement pour les cinq prochaines années et rehaussera la contribution du Canada à un monde plus juste, plus durable et plus sécuritaire. Cette vision d'une politique vigoureuse de développement et d'aide humanitaire exige un grand engagement financier. Ce serait l'un des investissements publics à long terme les plus judicieux que le gouvernement pourrait faire pour aider à bâtir une économie mondiale stable et prospère qui fonctionne pour tous.

Le Canada doit apporter sa juste part pour favoriser la stabilité et renverser la tendance récente qui a mené à un budget d'aide internationale s'établissant à des niveaux historiquement bas⁵. Le Canada consacre actuellement environ 0,27 % de son revenu national brut (RNB) à la coopération au développement et à l'aide humanitaire⁶, ce qui est inférieur à la moyenne de ses homologues de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). En effet, il s'agit de moins de la moitié de l'objectif de 0,7 % du RNB fixé par les Nations Unies⁷. Ces chiffres affectent la façon dont le Canada est perçu à l'échelle internationale par ses pairs et par les Nations Unies. Sans augmentations substantielles, le gouvernement libéral actuel risque d'avoir le pire bilan de l'histoire canadienne dans le domaine des investissements au chapitre de l'aide internationale.

Investissements stratégiques et priorités

Il n'y a pas de façon plus claire de reconstruire le profil mondial du Canada que par des augmentations annuelles soutenues de

l'enveloppe de l'aide internationale (EAI) — la façon la plus prévisible d'accroître l'aide au développement officielle (ADO) du Canada. Le Canada peut utiliser l'ADO pour appuyer des investissements humanitaires et de développement intelligents, stratégiques et efficaces à l'échelle mondiale, en collaboration avec tous les acteurs du développement et de l'aide humanitaire, y compris les OSC. En mettant l'accent sur l'ADO du Canada en ce qui concerne le soutien de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, le gouvernement manifeste son intention de jouer un rôle de premier plan en appuyant l'ODD 5, ainsi que la mise en œuvre des ODD dans les six domaines d'action clés du PAIF⁸. Toutefois, la mise en œuvre de la nouvelle politique nécessitera également une meilleure pratique de développement.

La nature de plus en plus multidimensionnelle de la pauvreté et de l'inégalité, au pays et à l'étranger, signifie que l'aide au développement canadienne doit être ciblée aussi de façon plus complexe. Avant tout, le Canada devrait mettre l'accent sur les personnes pauvres et non sur les pays pauvres, conformément aux principaux objectifs de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* du Canada⁹. Le Canada devrait chercher à aider les plus pauvres et les plus vulnérables, quel que soit l'endroit où ils vivent. Cette orientation est conforme au mandat du ministre du Développement international, qui consiste à mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté et des inégalités, et à l'objectif fondamental du Programme 2030, soit de n'abandonner personne¹⁰.

L'ADO devrait aussi s'harmoniser avec les priorités des partenaires du Canada dans les pays en développement. La prise en compte des priorités des pays en développement, la propriété démocratique de ces priorités et l'harmonisation des initiatives entre les donateurs sont considérées depuis 15 ans comme des facteurs clés d'une aide efficace¹¹. Dans le cadre d'un récent exercice de suivi mondial, le Canada s'est classé au 19^e rang sur 22 donateurs bilatéraux pour ce qui est d'harmoniser les objectifs de son aide aux pays aux cadres de résultats établis par les pays, un facteur déterminant du respect du principe de l'appropriation nationale dans la coopération au développement¹².

Pourtant, en 2012, le Canada a laissé son plan d'action en matière d'efficacité de l'aide au développement prendre fin sans n'en élaborer un nouveau. Le gouvernement du Canada a besoin d'un nouveau plan d'action assorti d'objectifs clairs, conformément à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide au développement.

Outils d'investissement complémentaires¹³

Un portefeuille diversifié d'outils et d'approches peut réduire les risques et accroître l'efficacité des initiatives d'aide internationale du Canada. Dans cette optique, le mandat de l'Institut de financement du développement (IFD) du Canada doit être complémentaire à ses efforts en matière d'ADO et centré sur le développement et la réduction de la pauvreté, ce qui assurerait des résultats positifs et une incidence réelle.

Pour être le plus efficace possible, l'IFD du Canada devrait coordonner ses activités avec des efforts parallèles par l'entremise, par exemple, d'Affaires mondiales Canada (AMC) et du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), notamment en se concentrant sur bon nombre des pays à revenu moyen inférieur et des pays à faible revenu où AMC et le CRDI ont des programmes actifs et une connaissance du contexte du développement. Les investissements dans l'ADO par l'intermédiaire d'AMC et du CRDI peuvent aider, entre autres, à renforcer les institutions, la gouvernance et la primauté du droit, à construire des infrastructures, à investir dans l'éducation et la formation et à renforcer les connaissances, la recherche et l'innovation locales.

Ce sont les mêmes facteurs qui facilitent le développement des affaires et attirent les capitaux. L'IFD devrait s'efforcer de combler les principales lacunes en matière de financement et de combler les marchés de niche, en fournissant des capitaux patients, des prêts et des garanties de prêt, une assistance technique et des services aux PME dirigées par des femmes dans les pays à revenu moyen inférieur et à revenu faible où il y a une grande pénurie de capitaux. Une telle orientation compléterait le nouveau PAIF d'AMC et son fonds de 150 millions de dollars destiné aux organisations locales de défense des droits des femmes dans les pays en développement.

L'IFD doit être guidé par les principes de base suivants et les respecter¹⁴ : adopter des mécanismes pour faire en sorte que tout investissement puisse démontrer clairement le caractère complémentaire du

développement et du financement; accorder autant d'importance à la viabilité commerciale et au retour sur l'investissement qu'à l'incidence sur le développement dans les critères d'évaluation et de sélection; élaborer des normes rigoureuses de suivi, de transparence et de responsabilisation; respecter les principes clés d'efficacité de l'aide au développement liés à l'appropriation nationale, à la transparence et à la responsabilisation; démontrer les résultats du développement.

En résumé, l'IFD du Canada peut maximiser l'incidence sur le développement en étant intégré aux efforts de développement actuels du Canada. Cela signifie qu'il faut mettre l'accent sur des résultats de développement et un rendement financier clairs, ainsi que sur l'additionnalité, la complémentarité, la bonne gouvernance et la transparence en matière de financement et de développement.

Interventions du BFA

Le BFA 2018 propose de renforcer considérablement le rôle du Canada en tant que chef de file de la coopération dans l'édification d'un monde plus juste, plus durable et plus sécuritaire.

Interventions : Lancer un plan détaillé pour harmoniser la politique gouvernementale avec les ODD. À cette fin, le premier ministre établira un comité interministériel sur les ODD, coordonné par le Bureau du Conseil privé et relevant directement du PM. Le gouvernement constituera également une commission nationale multipartite pour

favoriser une approche globale à la mise en œuvre des ODD. Cette commission collaborera activement avec les trois paliers de gouvernement, les autorités autochtones, la société civile, le secteur privé et d'autres Canadiens. Le comité et la commission nationale travailleront de concert pour élaborer un plan d'action complet pour que le Canada atteigne les ODD, en s'inspirant de la Politique d'aide internationale féministe et de la Stratégie fédérale de développement durable. Ce plan d'action décrira un processus inclusif visant à élaborer un cadre national d'indicateurs, inspiré des indicateurs mondiaux mais spécifique au Canada, et à collaborer avec les provinces et les territoires afin de recueillir des données à l'échelle infranationale, ventilées notamment par âges, par races, par ethnies et par genres.

Résultat : Un cadre pangouvernemental clair et cohérent qui permettra de réaliser et d'évaluer les priorités du Canada à l'égard des ODD au pays et à l'étranger.

Intervention : Annoncer un calendrier décennal pour augmenter graduellement et de façon prévisible l'EAI jusqu'à ce que le Canada atteigne la cible de 0,7 % du RNB fixée par les Nations Unies. L'enveloppe augmentera annuellement de 15 %, passant de 4,9 milliards de dollars en 2017-2018 à 5,7 milliards de dollars en 2018-2019, à 6,5 milliards de dollars en 2019-2020 et à 7,5 milliards de dollars en 2020-2021. Ce financement additionnel s'accompagnera de mécanismes de financement nouveaux, souples et diversifiés visant à appuyer les travaux du gouverne-

ment de concert avec divers OSC nouveaux, existants et non traditionnels.

Résultat : Un financement plus prévisible au cours des prochaines années aidera le Canada à réaliser ses ambitions politiques en matière de coopération internationale et à rattraper le niveau d'engagement de ses pairs de l'OCDE en ce qui concerne l'aide au développement. L'« escalade budgétaire » du BFA générera des augmentations annuelles prévisibles du budget d'aide, doublera l'enveloppe de l'aide au cours des cinq premières années et permettra aux pays partenaires d'absorber les augmentations de manière efficace et conformément à leurs propres priorités.

Interventions : Fixer des objectifs supplémentaires clairs pour orienter l'aide internationale et le financement du développement du Canada vers les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles. À compter de l'exercice 2018-2019, la moitié de l'aide bilatérale du Canada sera consacrée aux pays les moins avancés (PMA) et à faible revenu ainsi qu'aux États fragiles. Au cours des quatre prochaines années, ou d'ici 2022-2023, 0,12 % du RNB sera consacré à la coopération au développement pour les PMA¹⁵. À mesure qu'augmentera l'EAI grâce aux nouveaux investissements prévus par le BFA 2018, une plus grande part sera accordée au budget de base en matière d'aide humanitaire (prévention, intervention, secours et reconstruction) afin que celui-ci corresponde progressivement à la part normale des dépenses qui devraient exister à la fin de l'exercice. Un nouveau plan d'action global en matière

d'efficacité de l'aide sera élaboré, avec des objectifs clairs conformes à la Déclaration de Paris de 2005 sur l'efficacité de l'aide, au Programme d'action d'Accra de 2008 et au Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement de 2011. Enfin, dans le cadre d'une approche féministe approfondie, l'IFD du Canada investira la moitié de ses ressources dans les PME dirigées par des femmes dans les pays à revenu moyen inférieur et à revenu faible.

Résultat : En s'occupant principalement des personnes qui en ont le plus besoin, quel que soit l'endroit où elles vivent, le Canada aidera à réaliser le souhait du Programme 2030 de n'abandonner personne.

Notes

1. Nations Unies. *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 2015.
2. http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F.
3. UNHCR. « Aperçu statistique », 2016, <http://www.unhcr.org/fr/apercu-statistique.html>.
4. ReliefWeb. « The human cost of natural disasters 2015: a global perspective ». Résumé de rapport, mars 2015, <http://reliefweb.int/report/world/human-cost-natural-disasters-2015-global-perspective>.
5. ReliefWeb. « High-Level Panel on Humanitarian Financing Report to the Secretary-General: Too important to fail – addressing the humanitarian financing gap », <http://reliefweb.int/report/world/high-level-panel-humanitarian-financing-report-secretary-general-too-important-fail>.
6. CCCI, « Réalisation des ambitions du Canada : soutien au développement international dans le budget 2018 », octobre 2017. http://ccic.ca/resources/Realisation_des_ambitions_du_Canada_CCCI_FR.pdf.
7. *Ibid.* Bien que ce chiffre reflète le RNB prévu pour 2016-2017.

- 8.** Greenhill, Robert et Celine Wadhera. « On paying its global share, Canada's not back — it's far back », le 11 janvier 2017. <https://www.opencanada.org/features/paying-its-global-share-canadas-not-backits-far-back/>
- 9.** Ces domaines d'action clés sont l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, la dignité humaine, la croissance au service de tous, l'environnement et la lutte contre les changements climatiques, la gouvernance inclusive, la paix et la sécurité.
- 10.** Pour en savoir plus, voir Affaires mondiales Canada. *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*. <http://www.international.gc.ca/gac-amc/publications/odaaa-lrmado/index.aspx?lang=fra>.
- 11.** Premier ministre du Canada. Lettre de mandat de la ministre du Développement international et de la Francophonie, 2015. <https://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-du-developpement-international-et-de-la-francophonie>.
- 12.** Voir : la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005) et le Programme d'action d'ACCRA (2008), <http://www.oecd.org/dac/effectiveness/34428351.pdf>.
- 13.** Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Rapport d'étape 2016, p. 154.
- 14.** Une version plus détaillée de cette section est disponible à l'adresse suivante : « Présentation au Comité permanent des affaires étrangères et du développement international au sujet de son étude sur l'Institut de financement du développement (IFD) du Canada », juillet 2017, http://ccic.ca/media/Presentation_au_Comite_permanent.pdf.
- 15.** Voir par exemple « Annexe A : Principes du CAD de l'OCDE relatifs au financement mixte visant à mobiliser des financements commerciaux à l'appui de la réalisation des ODD », dans le *Communiqué de la réunion du CAD à haut niveau*, 31 octobre 2017. [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC\(2017\)37&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC(2017)37&docLanguage=Fr). Cela reprend en grande partie ce qui est proposé ici.
- 16.** Le gouvernement du Canada attribue à l'heure actuelle environ 0,09 % du RNB aux PMA. Cette transition peut se faire dans le contexte d'une EAI élargie tel qu'il a été mentionné précédemment.

Eau



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

EAU

LA SITUATION

- En 2017, 167 avis concernant la qualité de l'eau potable avaient été émis auprès des Premières Nations.
- La Loi sur la protection de la navigation ne met pas à l'abri d'activités nuisibles pour 99 % des lacs et rivières au Canada.
- Le projet d'oléoduc Kinder Morgan à lui seul met en péril 1 355 cours d'eau.
- Plus de 197 milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans nos cours d'eau en 2016.
- Les accords en matière de commerce et d'investissement du Canada ne protègent pas adéquatement la politique relative à l'eau contre de coûteux différends opposant un investisseur et un État.

LA DESTINATION

- Financer adéquatement l'infrastructure servant à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées dans les municipalités et des Premières Nations.
- Financer des évaluations environnementales rigoureuses et de solides études scientifiques et programmes de recherche en matière d'eau.
- Protéger les Grands Lacs, les eaux souterraines et les autres sources d'eau douce.
- Exclure l'eau en tant que bien, service ou investissement commercialisables dans les accords en matière de commerce et d'investissement du Canada.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Le Canada doit axer toutes ses politiques et pratiques touchant les ressources en eau et les services connexes sur la protection de l'eau et la justice de l'eau. Le gouvernement ferait un pas dans cette direction s'il reconnaissait l'eau comme un droit de la personne, un bien commun confié au public.

Depuis 2010, les Nations Unies ont adopté plusieurs résolutions reconnaissant comme droit de la personne l'accès à l'eau et aux services sanitaires. Les Objectifs de développement durable de 2015 ont réitéré cette reconnaissance. Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies a demandé aux gouvernements de mettre au point des stratégies et plans exhaustifs en ma-

tière de gestion de l'eau, d'évaluer la mise en œuvre de ces plans d'action, de veiller à ce que tous aient accès à des services d'eau abordables et de créer des mécanismes de responsabilisation et de recours judiciaires.

Le gouvernement du Canada a reconnu l'eau et les services sanitaires comme des droits de la personne en juin 2012, au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, mais il n'a pas encore pris de mesures pour concrétiser cette reconnaissance. Le défaut du gouvernement Trudeau de prendre ces droits au sérieux, ce que les Libéraux avaient promis lors de la campagne électorale de 2015, aura une incidence sur la disponibilité et l'accès à l'eau potable pour les générations à venir.

Eau potable dans les collectivités autochtones

Au cours de sa campagne électorale de 2015, le premier ministre Trudeau a promis de mettre fin aux avis d'ébullition d'eau auprès des Premières Nations, dans les cinq ans suivant l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral. À l'automne 2017, 167 avis concernant la qualité de l'eau potable avaient été émis auprès de 98 Premières Nations¹; il y a habituellement plus de 100 avis portant sur la qualité de l'eau en vigueur et certaines collectivités sont assujetties à ces avis depuis plus de 20 ans².

Un rapport publié en 2017 par la Fondation David Suzuki et le Conseil des Canadiens a révélé que le gouvernement fédéral ne respectera pas l'engagement qu'il a pris de mettre un terme à tous les avis concernant la qualité de l'eau potable sans augmenter le financement et apporter d'importants changements aux processus actuels. En 2011, une étude gouvernementale a estimé que 889 millions de dollars sont nécessaires chaque année pour les installations de traitement des eaux et des eaux usées des Premières Nations, y compris les activités d'exploitation et d'entretien prévues. En 2017, le directeur parlementaire du budget a rapporté que le gouvernement Trudeau accordait au plus 70 % du financement nécessaire pour mettre un terme aux avis sur la qualité de l'eau.

Infrastructure publique d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

Selon le Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2016, un tiers des

infrastructures municipales du Canada risque de se détériorer rapidement, 36 % de l'infrastructure de traitement des eaux usées affichent un état allant de passable à mauvais, alors que l'état de 29 % de l'infrastructure d'approvisionnement en eau est jugé passable à très mauvais³. Ce rapport établit la valeur de remplacement totale des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'eaux pluviales à 575 milliards de dollars. La Fédération canadienne des municipalités (FCM) estime qu'il en coûterait 61 milliards de dollars pour remplacer les réseaux dont l'état est jugé « mauvais » ou « très mauvais »⁴.

Le gouvernement libéral s'est engagé à consacrer 2 milliards de dollars en quatre ans à un nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. Toutefois, on craint que cet argent n'entraîne la privatisation des actifs publics en eau de la même manière que la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada n'accorde la priorité au financement de projets générateurs de revenus (p. ex. les partenariats public-privé). Le Canada doit avoir un plan à long terme pour financer adéquatement l'infrastructure publique ou communautaire d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées qui soit plus responsable et plus rentable que les solutions de rechange du secteur privé.

En 2016, plus de 197 milliards de litres d'eaux usées brutes ont été déversés dans les cours d'eau au Canada⁵. Le gouvernement fédéral a imposé des normes plus rigoureuses relativement aux eaux usées, mais encore une fois les municipalités n'ont pas bénéficié d'un financement adéquat à cet égard. La FCM évalue que la mise à niveau des usines requise pour respecter les règle-

ments coûtera à elle seule coûtera 20 milliards de dollars. Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les gouvernements provinciaux pour harmoniser les rapports à produire afin de réduire le coût d'administration des règlements.

Législation relative à la protection de l'eau

Durant la campagne électorale de 2015, le Parti libéral s'est engagé à rétablir et à améliorer les dispositions de protection de l'eau supprimées par le précédent gouvernement conservateur de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi sur la protection de la navigation*. En 2016 et 2017, ces lois ont été révisées par des Comités permanents du Parlement et des groupes d'experts, ce qui a également suscité la participation du public. Le gouvernement devrait déposer ses propositions de modifications réglementaires au printemps 2018, mais il est probable que 99 % des lacs et rivières ne seront pas protégés en vertu de ces modifications à la *Loi sur la protection de la navigation*.

Incidence des projets énergétiques extrêmes

La création d'un million d'emplois respectueux de l'environnement et l'adoption de mesures favorisant la transition équitable pour les travailleurs qui œuvrent à l'heure actuelle dans les secteurs de l'extraction non seulement protégeraient les cours d'eau, mais assureraient la croissance économique du Canada d'une façon durable pour

les générations futures (voir le chapitre sur la transition équitable). Le gouvernement prévoit plutôt poursuivre les projets énergétiques extrêmes et suivre les politiques destructrices pour l'environnement privilégiées par le gouvernement Harper.

Les projets énergétiques extrêmes désignent les projets dont la réalisation nécessite plus d'eau, d'énergie et d'efforts et qui sont plus destructeurs pour les bassins hydrographiques, l'environnement et les collectivités environnantes que les projets énergétiques conventionnels⁶. L'extraction extrême d'énergie, comme les gaz de schiste et les sables bitumineux, ainsi que leur transport par oléoduc, chemin de fer ou bateaux, pourraient entraîner des coûts élevés de nettoyage et de soins de santé pour les municipalités et les collectivités autochtones.

Dans le cas des gaz de schiste, les coûts incluent la contamination de l'eau potable, la mauvaise qualité de l'air, les tremblements de terre, les dangers pour la santé et l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre. Les provinces de l'Atlantique ont imposé un moratoire sur l'exploration du gaz de schiste, mais les gouvernements de l'Ouest du Canada continuent d'utiliser cette pratique dangereuse. Malgré l'annulation de plusieurs projets de construction d'usines de gaz naturel liquéfié, dont l'installation de Pacific NorthWest de Petrona, des propositions sont toujours à l'étude pour construire des usines de gaz de schiste liquéfié le long de la côte de la Colombie-Britannique où des superpétroliers assureraient le transport.

Le pipeline Kinder Morgan franchirait 1 355 cours d'eau et la canalisation 3 relierait le terminal de Hardisty, en Alberta, aux rives

du lac Supérieur dans le bassin des Grands Lacs. Le gouvernement libéral a approuvé les deux pipelines sans que Transport Canada évalue leurs conséquences sur les voies navigables, puisque les pipelines sont exempts en vertu de la *Loi sur la protection de la navigation* en vigueur. Ces pipelines transporteraient des sables bitumineux ou du gaz de schiste, ce qui exacerberait le changement climatique et mettrait à risque l'eau, les aliments et la santé publique.

Malgré sa promesse de protéger les cours d'eau douce et les océans, le gouvernement fédéral a approuvé d'autres projets énergétiques extrêmes comme le barrage proposé au Site C et le pipeline de gaz de schiste du réseau NOVA (qui appartient à TransCanada); il a ainsi démontré peu de changement par rapport aux politiques « extractivistes » du gouvernement précédent. En décembre 2017, le gouvernement de la Colombie-Britannique a approuvé le barrage proposé au Site C, malgré les effets qu'il aura sur la vallée de la rivière de la Paix, les droits autochtones et les terres agricoles.

Il existe un manque important de données scientifiques indépendantes sur les conséquences des déversements de bitume dilué dans l'eau, y compris sa façon de réagir dans les cours d'eau et les défis que pose son nettoyage. Le moratoire du gouvernement sur les pétroliers sur la côte nord de la Colombie-Britannique doit inclure les pétroliers transporteurs de gaz naturel liquéfié pour protéger les collectivités et les écosystèmes marins.

Prélèvements d'eau et accords commerciaux

Il est faux de croire que le Canada possède des réserves d'eau douce quasi infinies. Les sécheresses, les changements climatiques et l'extraction excessive continuent d'entraîner des conséquences sur les ressources d'eau, lesquelles sont en fait limitées. Chaque année, le Canada exporte un total net de 59,9 Gm³ d'eau virtuelle, défini comme étant le volume d'eau utilisée pour produire ou transformer un bien ou un service. Le Canada est ainsi le deuxième exportateur d'eau virtuelle au monde⁸.

Les entreprises d'embouteillage d'eau, comme Nestlé, s'approvisionnent à même les cours d'eau douce, y compris les nappes phréatiques, qui constituent la principale source d'eau potable pour le tiers des collectivités canadiennes. D'après une étude publiée en 2015 dans *Nature Geoscience*, seulement 6 % des nappes phréatiques au monde sont renouvelables⁹. De récentes sécheresses et inondations ont des conséquences financières pour les agriculteurs et les industries locales et constituent un bon incitatif pour protéger les bassins hydrographiques locaux.

L'eau est définie comme étant un « bien commercialisable », un « service » et un « investissement » dans les accords commerciaux. Ainsi, les accords commerciaux peuvent limiter considérablement la capacité d'un gouvernement à interdire ou à réglementer le transfert ou la vente d'eau entre les pays. Le gouvernement fédéral doit interdire toutes les exportations d'eau en vrac et d'eau embouteillée, car ces projets sont

très coûteux, exigent beaucoup d'énergie et menacent sérieusement les bassins hydrographiques.

Prélever l'eau en tant que « service » aiderait à protéger la ressource en tant que service public essentiel. Lorsque les services sont fournis par des sociétés privées, ces dispositions limitent la participation du secteur public. Prélever l'eau en tant qu'« investissement » et exclure les clauses de règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) dans des accords comme l'ALENA ou les accords de protection des investissements étrangers (APIE) complexifieraient, pour les sociétés étrangères, l'utilisation des traités commerciaux pour tenter des poursuites contre les lois ou politiques qui protègent l'eau.

Par exemple, Lone Pine Resources poursuit le Canada pour une somme de 119 millions de dollars américains en vertu du processus de règlement des différends investisseur-État de l'ALENA, par suite du moratoire imposé par le Québec sur l'hydrofracturation dans le fleuve Saint-Laurent—une décision prise notamment pour protéger l'eau. En 2011, le Canada a réglé un autre différend en vertu de l'ALENA avec AbitibiBowater (appelée maintenant Produits forestiers Résolu), alors que l'entreprise revendiquait un droit de propriété sur l'eau utilisée à son ancienne usine de papier à Terre-Neuve-et-Labrador, droit qui n'existe pas en vertu de la loi.

L'exclusion de l'eau des accords commerciaux et l'élimination de ce système inégal de protection des investissements (voir le chapitre du BFA sur le commerce et les investissements internationaux) permettraient au gouvernement d'éliminer les menaces

à l'égard des sources d'approvisionnement en eau du Canada et éviter des contestations coûteuses portant sur le commerce. Le gouvernement doit aussi protéger les droits des municipalités, des provinces et des territoires de réglementer l'approvisionnement en eau ou de créer de nouveaux monopoles publics pour la prestation de services de distribution d'eau et d'assainissement sans avoir à craindre les contestations portant sur le commerce et l'investissement¹⁰.

Interventions du BFA

Intervention : Mettre à niveau l'infrastructure publique et communautaire d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées

- Renforcer le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées, en exigeant qu'il soit utilisé pour améliorer les infrastructures publiques ou communautaires d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées (coût : 6,5 milliards de dollars par année pendant six ans, puis 2,5 milliards de dollars par année à partir de la septième année).
- Mettre en œuvre le *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées* (coût : 1 milliard de dollars par année pendant 12 ans).
- Engager 100 millions de dollars par année pour l'infrastructure d'approvisionnement en eau dans les petites municipalités.

- Engager 75 millions de dollars par année pour la formation des préposés à l'entretien des systèmes d'eau, au programme d'agrément du secteur public et aux programmes de conservation.

Intervention : Appuyer et financer l'exécution d'évaluations d'impact environnemental

- Exécuter des évaluations pour tous les projets énergétiques et ceux d'exploitation minière, en consultation avec les collectivités touchées, et obtenir le consentement libre, préalable et éclairé des collectivités autochtones (coût : 50 millions de dollars sur trois ans).
- Effectuer une étude détaillée indépendante des effets de la mise en valeur des sables bitumineux sur l'environnement et la santé (coût : 30 millions de dollars sur deux ans).
- Rétablir le financement fédéral pour les programmes liés à l'eau aux ministères Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et Transports Canada (coût : 60 millions de dollars sur trois ans).

Intervention : Assurer la sécurité et la durabilité de l'eau douce au Canada

- Mettre en œuvre un plan d'action exhaustif visant à protéger les Grands Lacs (coût : 500 millions de dollars la première année et 950 millions de dollars pour chacune des quatre années suivantes).
- Concevoir des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité d'eau; ac-

croître le nombre de stations de surveillance; assurer au personnel une formation en surveillance de l'eau et créer un nouveau ministère de l'Eau pour assurer la coordination

- entre plus de 20 ministères qui établissent les politiques fédérales relatives à l'eau (coût : 327,5 millions de dollars sur trois ans).
- Engager 3 millions de dollars pour une stratégie de protection des eaux souterraines et 1 million de dollars pour une étude sur les exportations d'eau virtuelle du Canada.

Notes

1 Santé Canada. « Eau potable et eaux usées ». Ottawa. Peut être consulté en ligne à <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php>; First Nations Health Authority. « Drinking Water Advisories ». Peut être consulté en ligne à <http://www.fnha.ca/what-we-do/environmental-health>.

2 Santé Canada. « Santé des Premières nations et des Inuits : Eau potable et eaux usées ». Peut être consulté en ligne à <http://www.hc-sc.gc.ca/fniah-spnia/promotion/public-publique/water-eau-fra.php#s2d>.

3 Éclairer l'avenir Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2016. Infrastructures canadiennes. <http://www.canadainfrastructure.ca/fr/index.html>.

4 Ibid.

5 Elizabeth Thompson. « Billions of litres of raw sewage, untreated waste water pouring into Canadian waterways » (en anglais seulement), CBC, le 12 décembre 2016; statistiques d'un courriel du programme Eaux usées, Environnement et Changement climatique Canada, le 7 novembre 2017.

6 Éclairer l'avenir Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes 2016.

7 Carol Linnitt. « Why is Trudeau Backtracking On B.C.'s Oil Tanker Ban? These 86 Meetings with Enbridge Might

Help Explain » (en anglais seulement). DeSmog Canada, le 20 octobre 2016.

8 Nabeela Rahman, Maude Barlow et Meera Karunanathan. (2011). « Leaky Exports: A Portrait of the Virtual Water Trade in Canada » (en anglais seulement). Ottawa : Conseil des Canadiens.

9 Emily Chung. « Most groundwater is effectively a nonrenewable resource, study finds » (en anglais seulement). CBC News, le 15 novembre 2015.

10 Scott Sinclair. (2015). « NAFTA Chapter 11 Investor-State Disputes to January 1, 2015 » (en anglais seulement). Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

Égalité entre les femmes et les hommes



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES

LA SITUATION

- On calcule que l'écart au niveau de l'emploi entre les femmes et les hommes coûte à notre économie 4 % en croissance du PIB.
- Les femmes effectuent toujours 10 heures de plus de travail non rémunéré à la maison par semaine et représentent 89 % des travailleurs qui prennent un congé parental.
- Les femmes sont maintenant plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'un crime avec violence.

LA DESTINATION

- Stimuler l'augmentation des emplois dans les secteurs où les femmes travaillent et où elles gagnent un salaire décent.
- Établir un programme universel de services de garde des enfants et une politique sur les congés de paternité pour les pères qui s'inspire du Programme d'assurance parentale du Québec.
- Subventionner des organisations qui luttent contre la violence faite aux femmes et appliquer un plan d'action national doté de toutes les ressources nécessaires pour mettre fin à la violence faite aux femmes.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Le Contexte

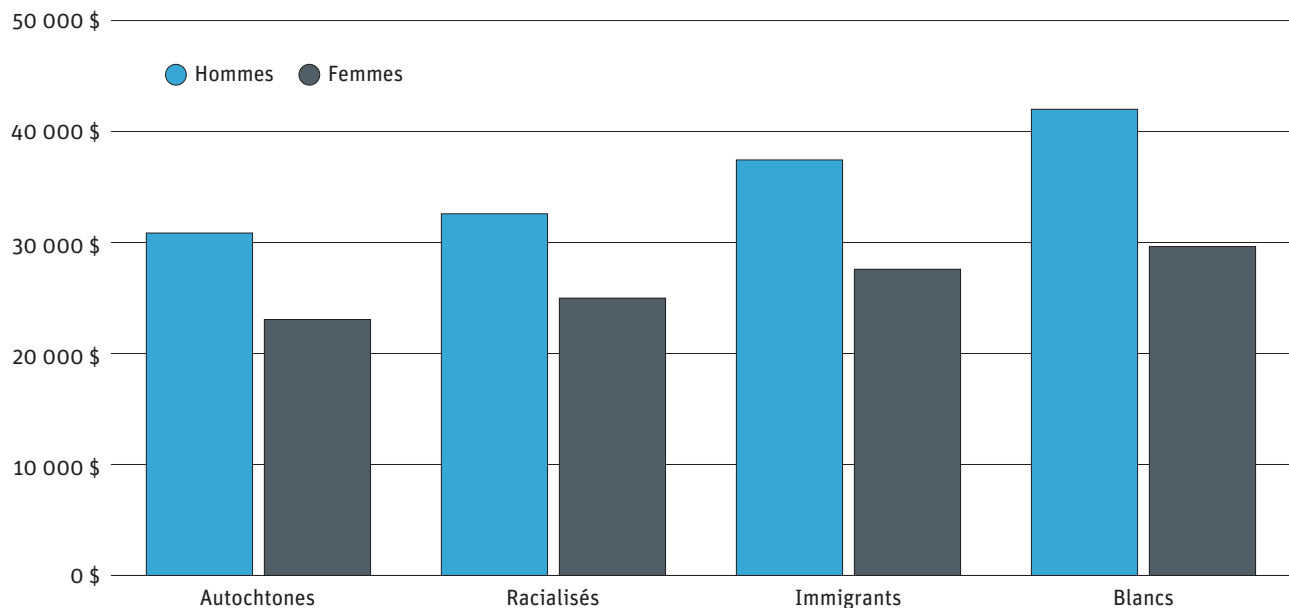
Le sous-emploi et la sous-rémunération des femmes coûtent aux femmes et à l'économie canadienne des milliards de dollars par année. Selon le Fonds monétaire international (FMI), « si l'on éliminait l'écart actuel de sept points entre le taux d'activité des hommes et des femmes dans la population active grâce à des études plus poussées, le PIB réel pourrait grimper d'environ 4 % »¹.

Si les 670 000 femmes qui travaillaient à temps partiel sans le vouloir en 2016 avaient pu trouver du travail à temps plein, elles auraient ramené à la maison 19,2 milliards de

dollars de plus en salaires². Si les femmes qui travaillaient à temps plein l'an dernier avaient touché le même salaire horaire que leurs homologues de sexe masculin travaillant à temps plein, elles auraient ramené à la maison 85,4 milliards de dollars de plus³.

La Banque du Canada prévoit que la croissance de la productivité de la main-d'œuvre ralentira au Canada au cours des cinq prochaines années⁴. Ce ralentissement n'est pas inévitable. Le FMI et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont signalé que le Canada pourrait accroître sa productivité et sa croissance en adoptant des politiques économiques qui

FIGURE 7 Revenus d'emploi médians (2015)



Source Statistique Canada, Recensement de 2016.

appuient davantage la moitié féminine de sa population active⁵.

Les politiques économiques

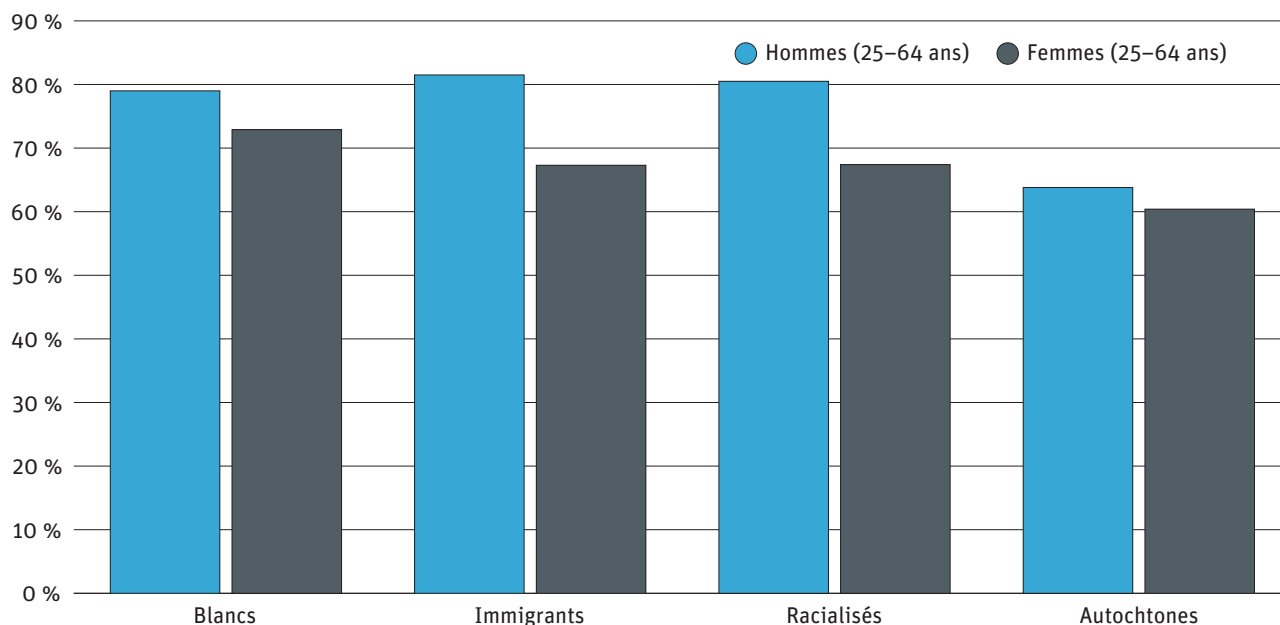
La population active féminine du Canada est une des plus instruites au monde, 72 % des femmes de 25 à 54 ans détenant un grade ou un diplôme d'études postsecondaires. Les femmes et les hommes ont peut-être fait des études équivalentes, mais les femmes sont toujours moins bien payées et sont employées moins souvent. Les écarts aux niveaux de l'emploi et du revenu se creusent encore davantage dans le cas des femmes autochtones, racialisées et immigrantes, ainsi que chez les femmes handicapées.

L'écart salarial chez les femmes travaillant à temps plein a à peine bougé en une décennie. En 2016, les femmes travaillant à

temps plein pendant toute l'année ont gagné 81 % du revenu de leurs homologues de sexe masculin — ce qui représente une amélioration de deux points seulement par rapport à l'écart salarial en 2007⁶. À ce rythme, il faudra presque un siècle pour refermer l'écart salarial.

Chez les femmes du principal groupe d'âge actif, les niveaux d'emploi à temps plein ont peu changé au cours de la dernière décennie. Après une chute consécutive à la récession, l'emploi des femmes a remonté au niveau d'avant la récession, soit à 77 %⁷. L'écart au niveau de l'emploi s'est refermé légèrement au cours de la dernière décennie, mais seulement parce que les taux d'emploi à temps plein chez les hommes ne se sont pas rétablis complètement après la récession — et non parce que plus de femmes travaillent à temps plein.

FIGURE 8 Taux d'emploi (2015)



Source Statistique Canada, Recensement de 2016.

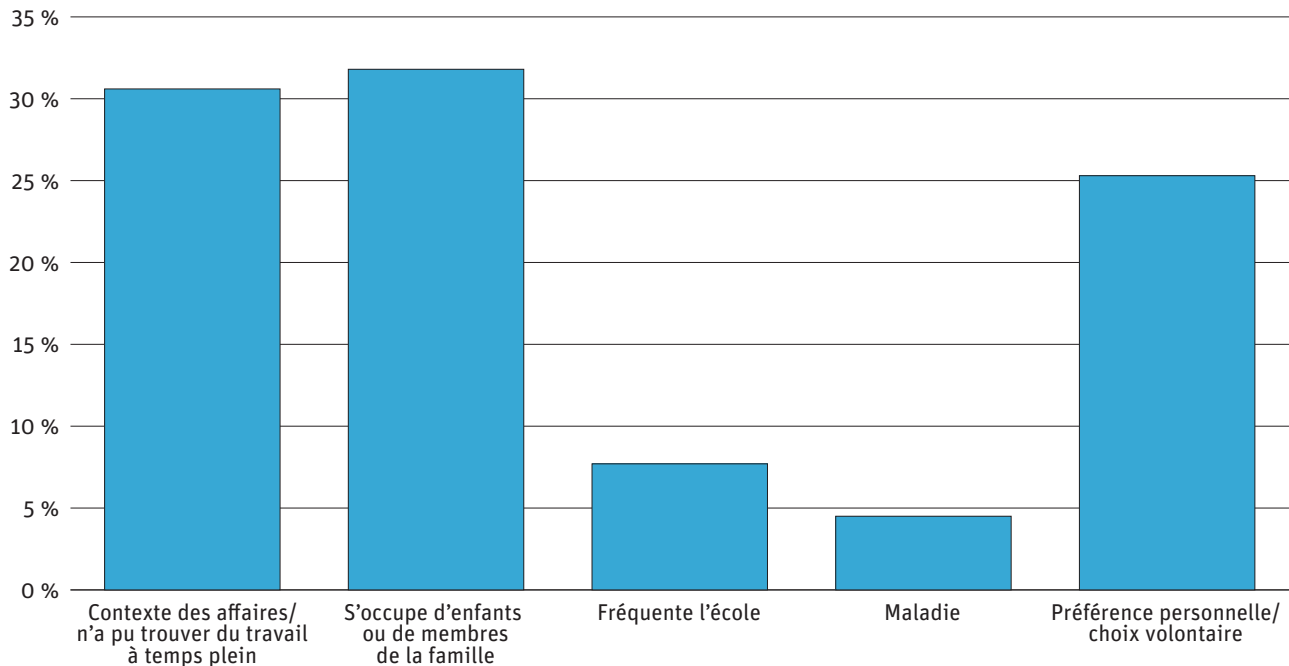
Par ailleurs, les femmes sont représentées de façon disproportionnée chez les travailleurs à temps partiel. Le pourcentage des femmes actives qui travaillent à temps partiel demeure le même aujourd'hui qu'il y a une décennie et il est beaucoup plus élevé chez les femmes de 25 à 54 ans (18 %) que chez les hommes du même âge (5 %). Le pourcentage des femmes qui déclarent travailler à temps partiel parce qu'elles le préfèrent atteint toutefois un creux historique — il est tombé de 28 % à 21 % au cours de la dernière décennie pour le même groupe d'âge. La moitié des personnes qui travaillent à temps partiel involontairement déclare ne pas travailler à temps plein à cause des services de garde des enfants et l'autre moitié mentionne le contexte des affaires, ce qui établit une orientation claire

pour une intervention en matière de politiques publiques.

Des services de garde accessibles et abordables constituent le meilleur moyen pour le gouvernement d'appuyer l'activité des femmes dans la population active⁸. L'accès à des services de garde à un prix abordable a un effet positif démontré sur les niveaux d'emploi des femmes et sur l'écart salarial dans des pays à revenu élevé semblables⁹. À cause des longues listes d'attente et des frais élevés, 275 300 femmes travaillent toutefois à temps partiel involontairement.

Dans une étude récente, le FMI signale qu'en dehors du Québec, le coût élevé des services de garde d'enfants signifie que, compte tenu de l'ensemble des impôts et des autres avantages, « il est clair que les finances du ménage se détériorent si la mère

FIGURE 9 Pourcentage des femmes (25–54 ans) qui travaillaient à temps partiel en 2016, par raison



Source Statistique Canada, Enquête sur la population active.

se lance sur le marché du travail »¹⁰. Porter le congé parental à 18 mois, comme le gouvernement l'a fait, n'est pas une solution. Les congés parentaux plus longs ont un effet négatif, en particulier pour les femmes très instruites — qui constituent précisément le groupe que le FMI considère comme un moyen clé d'améliorer la productivité et la croissance de l'économie¹¹.

Il est clair aussi qu'il faut encourager les employeurs à contribuer, particulièrement sur le plan de l'embauche de femmes qui reviennent d'un congé parental. Les taux de fécondité n'ont pas diminué proportionnellement à l'arrivée des femmes sur le marché du travail rémunéré¹². Or, les femmes constituent toujours la grande majorité des personnes qui prennent un congé

parental (89 %) et elles effectuent toujours 10 heures de travail non rémunéré de plus que les hommes par semaine — travail qui est particulièrement inégal en ce qui concerne la garde des enfants¹³.

La majorité des femmes qui ont des enfants de deux ans et moins sont présentes dans la population active (71 %) ¹⁴. Cinquante-deux pour cent d'entre elles travaillent à temps plein et 15 % seulement travaillent à temps partiel. Le pourcentage des mères qui travaillent à temps plein augmente régulièrement avec l'âge de leurs enfants — 56 % des mères qui ont des enfants de trois à cinq ans et 61 % de celles dont les enfants ont de 6 à 17 ans travaillent à temps plein¹⁵. Les taux de travail à temps partiel varient de moins de 2 % entre ces trois groupes, ce

qui indique qu'à mesure que les femmes re-
viennent dans la population active après la
naissance d'un enfant, elles préfèrent tra-
vailler à temps plein (parce qu'elles le choi-
sissent ou parce qu'il le faut).

On a soutenu que le sous-emploi des
femmes découle d'un excédent de main-
d'œuvre et d'un manque de demande dans
les professions à prédominance féminine.
Les éléments de preuve n'appuient pas cette
théorie. Une femme sur cinq œuvre dans le
secteur des services de santé et des services
sociaux au Canada¹⁶. Le pourcentage des
femmes qui obtiennent un diplôme dans
le domaine de la santé suit précisément les
niveaux d'emploi dans le même domaine¹⁷.
On constate une tendance semblable dans
le secteur des services financiers et com-
merciaux.

Les femmes continuent de gagner moins
que leurs homologues masculins dans tous
ces domaines — même si l'on tient compte
des études, de la profession et de l'âge. Com-
me les femmes prennent en général moins
d'un an de congé parental, le congé devrait
avoir un effet minime sur les disparités sal-
ariales pendant une carrière de 30 ans. Or,
l'écart aux niveaux de la rémunération et
de l'emploi demeure évident tout au long
de la vie active des femmes.

La décision du gouvernement de pré-
senter une loi sur l'équité salariale en 2018
est réjouissante. La loi doit être proactive.
Les employeurs des secteurs public et privé
doivent être plus transparents, car les élé-
ments de preuve montrent que le suivi et
la transparence jouent un rôle clé dans
l'élimination de l'écart salarial¹⁸. Le gou-
vernement doit mettre en œuvre les recom-

mandations du groupe de travail sur l'équité
salariale et du rapport du comité parlemen-
taire spécial sur l'équité salariale.

Les politiques sociales

La violence faite aux femmes, en particuli-
er les agressions sexuelles, ternit toujours
la vie des femmes au Canada. Les taux des
agressions sexuelles n'ont à peu près pas
changé depuis deux décennies¹⁹. À peine
5 % des cas d'agression sexuelle sont sig-
nalés aux services de police²⁰.

Face à un recul de tous les autres crimes
commis avec violence au cours de la dernière
décennie, la stagnation des taux d'agressions
sexuelles signifie que les femmes sont main-
tenant plus susceptibles que les hommes
d'être victimes d'un crime violent²¹. Les
femmes handicapées sont plus nombreuses
que la moyenne à être victimes de violence
et trois fois plus de femmes et de filles au-
tochtones que de femmes non autochtones
sont victimes de crimes violents.

Des éléments de preuve démontrent
clairement que le financement affecté directe-
ment aux organismes de femmes constitue
un des moyens les plus efficaces de réduire
les taux de violence faite aux femmes²². Le
Programme de promotion de la femme de
Condition féminine Canada est le seul pro-
gramme fédéral qui vise exclusivement à
fournir du financement directement aux or-
ganismes de femmes. Le financement affecté
au Programme n'a pas changé au cours de
la dernière décennie et représente à peine
quelques centièmes d'un pour cent du total
des dépenses de programme fédérales.

La décision du gouvernement d'investir 100 millions de dollars de plus en cinq ans est aussi la bienvenue. Ce montant est tout-à-fait loin d'atteindre les dépenses par habitant consacrées actuellement à la lutte contre la violence faite aux femmes par des provinces comme l'Ontario, et l'argent fédéral semble destiné en grande partie à appuyer d'autres ministères et organismes et non des organismes de femmes.

Lorsque le Canada a investi dans des programmes semblables de promotion de la femme à l'étranger, les résultats ont représenté « le moyen le plus fructueux que nous avons trouvé » de responsabiliser les femmes, selon une évaluation gouvernementale²³. Grâce aux investissements que le Canada a affectés à la promotion de la femme au Pakistan, les femmes ont réussi à obtenir le même statut que les hommes devant la loi lorsqu'elles témoignent en cour. Parce que le Canada a investi dans un programme de promotion de la femme au Paraguay, la violence conjugale y constitue maintenant un crime. Il est temps d'appliquer ces leçons chez nous.

Interventions du BFA

Intervention : Investir dans les secteurs où les femmes travaillent aujourd'hui. Plus d'une femme sur cinq dans la population active œuvre actuellement dans le secteur des services de santé et des services sociaux²⁴. Les femmes sont aussi très nombreuses dans des professions comme les soins infirmiers, l'enseignement et les services — secteurs qui tiennent compte de leur pourcentage dispro-

portionné du travail non rémunéré, en particulier au niveau de la garde des enfants. Le gouvernement fédéral doit collaborer de près avec les provinces et les territoires pour veiller à ce que la création d'emplois vise la population active au complet et non seulement les 53 % d'hommes qui en font partie.

Résultat : En refermant l'écart entre les femmes et les hommes au niveau de l'emploi, en particulier chez les travailleurs très instruits, on aidera à faire augmenter de 4 % la croissance du PIB, selon le FMI²⁵. Ces mesures compenseront les défis posés par une population active vieillissante et le ralentissement de la croissance de la productivité.

Intervention : Créer des moyens d'aider les femmes qui travaillent à temps partiel involontairement. Collaborer avec les employeurs pour les convaincre d'accepter davantage de candidates et de reconnaître les qualifications des femmes qui ont quitté la population active pour s'occuper de leurs enfants et des membres de leur famille. Abaisser le seuil des heures nécessaires pour avoir droit à l'assurance-emploi (voir le chapitre sur l'Assurance-emploi).

Résultat : Si les 670 000 femmes qui travaillaient involontairement à temps partiel en 2016 avaient pu trouver du travail à temps plein, elles auraient ramené à la maison 19,2 milliards de dollars de plus en salaires²⁶. Une telle intervention remettra un revenu des plus nécessaires aux femmes et à leur famille au moment où l'endettement des ménages atteint un sommet sans précédent. Elle injectera aussi plus d'argent dans l'économie, ce qui stimulera la croissance.

Intervention : Investir dans un programme universel de services de garde des enfants (voir le chapitre sur la garde à l'enfance) et instaurer le congé de paternité rémunéré inspiré du modèle du Québec. Le Programme d'assurance parentale du Québec, qui assure cinq semaines de congé « réservé aux pères », a révélé un important besoin non satisfait —78 % des hommes prennent maintenant un congé parental au Québec comparativement à 27 % ailleurs au Canada²⁷. Ramener de 18 mois à 12 mois la durée du congé parental.

Résultat : La répartition du travail non rémunéré changera, ce qui permettra aux femmes d'établir un meilleur équilibre entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré. Le besoin non satisfait de congé parental pour les pères permettra à plus de pères de prendre congé pour passer du temps avec leurs enfants.

Intervention : Augmenter le financement affecté à Condition féminine Canada et rétablir son mandat consistant à subventionner des groupes de femmes pour qu'ils effectuent des recherches stratégiques indépendantes (coût : 100 millions de dollars par année).

Résultat : Les retombées des politiques fédérales seront plus égales entre les femmes et les hommes. Les décisions relatives au financement de services destinés aux femmes reposeront sur des recherches. Les organismes et les collectivités qui répondent au jour le jour aux besoins des femmes pourront faire connaître leur point de vue sur les programmes et les politiques qui donnent des résultats.

Intervention : Investir dans un plan d'action national doté de toutes les ressources nécessaires pour lutter contre la violence faite aux femmes, basé sur le Modèle de Plan d'action national, pour porter les dépenses fédérales par habitant dans ce domaine au niveau de celles des provinces (coût : 500 millions de dollars par année)²⁸. Le plan d'action comportera les éléments suivants :

- financement nécessaire à la tenue d'enquêtes nationales annuelles détaillées sur la violence faite aux femmes;
- soutien à un bureau chargé d'assurer la coordination fédérale;
- augmentation du financement affecté aux programmes de prévention;
- augmentation du financement affecté aux services aux victimes, y compris au logement à long terme;
- financement pour appuyer l'accès uniforme à des services sociaux, juridiques et sanitaires spécialisés, y compris aux tribunaux pour l'instruction des causes de violence familiale, aux infirmières examinatrices préposées aux victimes d'agression sexuelle et aux centres d'intervention de crise.

Résultat : Les niveaux de violence faite aux femmes commenceront à baisser et les survivantes de la violence bénéficieront d'un soutien correspondant à leurs besoins. La baisse des taux de criminalité compenserait les 12,2 milliards de dollars par année estimés affectés aux programmes de lutte contre la violence faite aux femmes²⁹.

Notes

- 1 Petersson, Bengt et coll. (2017). *Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada*. Washington D.C. : Fonds monétaire international. *Inégalité hommes-femmes : Il est temps d'agir*. Paris : Éditions OCDE.
- 2 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada. Calculs de l'auteur. (Tous les chiffres s'appliquent au principal groupe d'âge actif, soit les 25 à 54 ans, seulement.)
- 3 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada. Calculs de l'auteur. (Tous les chiffres s'appliquent au principal groupe d'âge actif, soit les 25 à 54 ans, et sont basés sur les salaires hebdomadaires médians.)
- 4 Banque du Canada (2017). *Rapport sur la politique monétaire, avril 2017*. Ottawa : Banque du Canada.
- 5 Petersson, Bengt et coll. (2017). *Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada*. Washington D.C. : Fonds monétaire international. OCDE (2017). « How Does Canada Compare? » dans *Atteindre l'égalité femmes-hommes : Un combat difficile*. Paris : Éditions OCDE.
- 6 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada. (Tous les chiffres s'appliquent au principal groupe d'âge actif, soit les 25 à 54 ans, et sont basés sur les salaires hebdomadaires médians.)
- 7 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada.
- 8 Voir le chapitre sur les Services de garde à l'enfance.
- 9 Plantenga, J. et C. Remery, dir. (2006). *The Gender Pay Gap: Origins and Policy Responses: A comparative study of 30 European countries*. Commission européenne, Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances.
- 10 Petersson, Bengt et coll. (2017). *Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada*. Washington D.C. : Fonds monétaire international.
- 11 Mandel, Hadas (2012). « Winners and Losers: The Consequences of Welfare State Policies for Gender Wage Inequality. » *European Sociological Review*, vol. 28.2, p. 241–262.
- 12 McInturff, Kate et David Macdonald (2015). *Time to Grow Up: Family Leave Policy for the Way We Live Now*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.
- 13 *Enquête sociale générale : L'emploi du temps* (2015). Ottawa : Statistique Canada.
- 14 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada.
- 15 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada.
- 16 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada.
- 17 Tableau CANSIM 477-0030 : Diplômés postsecondaires, selon le type de programme, genre de sanction d'études, Classification des programmes d'enseignement, regroupement principal (CPE_RP) et sexe, annuel. Ottawa : Statistique Canada.
- 18 Mandel, Hadas (2012). « Winners and Losers: The Consequences of Welfare State Policies for Gender Wage Inequality. » *European Sociological Review*, vol. 28.2, p. 241–262; Blau, F. D. et L. M. Kahn (2003). « Understanding International Differences in the Gender Pay Gap. », *Journal of Labor Economics*, vol. 21.1, p. 106–144.
- 19 *Enquête sociale générale sur la victimisation*. Ottawa : Statistique Canada.
- 20 Rotenberg, Cristine (2017). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada, 2009 à 2014 : Un profil statistique*. Ottawa : Statistique Canada.
- 21 *Enquête sociale générale sur la victimisation*. Ottawa : Statistique Canada.
- 22 Batliwala, Srilatha et coll. (2013). *Women Moving Mountains: The Collective Impact of the Dutch MDG3 Fund*. Toronto: AWID. Htun, Mala et Lauren Weldon (2012). « The Civic Origins of Progressive Policy Change: Combating Violence against Women in Global Perspective, 1975–2005. » *American Political Science Review*, vol. 106, n° 3, août 2012.
- 23 *Evaluation of CIDA's Implementation of its Policy on Gender Equality: Benchmarking Report*, Direction générale de la gestion du rendement et des connaissances, ACIDI, 2007.
- 24 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada.
- 25 Petersson, Bengt et coll. (2017). *Women are Key for Future Growth: Evidence from Canada*. Washington D.C. : Fonds monétaire international.
- 26 *Enquête sur la population active*. Ottawa : Statistique Canada. Calculs de l'auteur. (Tous les chiffres s'appliquent au principal groupe d'âge actif, soit les 25 à 54 ans, seulement.)

27 *Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi.* Ottawa : Statistique Canada.

28 *Modèle de Plan d'action national du Canada sur la violence faite aux femmes et aux filles.* <http://endvaw.ca/fr/our-work/blueprint-for-canadas-national-action-plan-on-violence-against-women>

29 Hoddenbagh, Josh, Ting Zhang et Susan McDonald (2014). *Estimation de l'incidence économique des crimes violents au Canada en 2009.* Ottawa : Justice Canada. Zhang, Ting et coll. *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009.* Ottawa : Justice Canada.

Environnement et changements climatiques



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

ENVIRONNEMENT ET
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

LA SITUATION

- Les changements climatiques menacent la prospérité et le bien-être de tous les Canadiens.
- La politique climatique des gouvernements fédéral et provinciaux ne tient pas compte de l'ambition des objectifs climatiques du Canada.
- Bon nombre de lois environnementales du Canada doivent être améliorées, ce qui nécessitera un nouveau financement.
- Le Canada est loin de respecter ses engagements internationaux sur la biodiversité et la santé des écosystèmes, deux domaines connaissant un déclin au Canada et ailleurs.

LA DESTINATION

- Supprimer toutes les subventions directes et indirectes pour l'exploration, l'exploitation et le transport de combustibles fossiles.
- Imposer une norme nationale rigoureuse de tarification du carbone.
- Contribuer à la juste part du Canada au financement global pour le climat.
- Créer un réseau de zones protégées couvrant 17 % des terres et des cours d'eau douce du Canada et 10 % de ses océans.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Pour atténuer les pires effets des changements climatiques, il est essentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale. Le Canada s'est engagé en principe à réduire considérablement les émissions, mais sans des efforts nationaux ambitieux, il continuera de rater ces objectifs. Le Canada doit mettre en œuvre un plan d'action national exhaustif sur les changements climatiques correspondant à ses ambitions mondiales en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques est une avancée sans précédent dans la mesure où il engage le gouvernement fédéral et la plupart des gouvernements provinciaux à adopter une stratégie climatique unifiée pour la première fois. Cependant, les politiques décrites dans le cadre ne lancent pas le Canada sur une voie pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES à moyen terme de 30 % en deçà des niveaux de 2005 d'ici 2030. Même ce modeste objectif — un vestige du précédent gouvernement conservateur — ne réduit pas les émissions du Canada autant que les climatologues disent

que nous devons le faire afin de contribuer à l'évitement de changements climatiques mondiaux catastrophiques.

Le Canada ne respecte pas non plus ses obligations internationales en matière de changements climatiques. Dans le cadre de l'Accord de Paris, le Canada et d'autres pays développés se sont collectivement engagés à amasser au moins 100 milliards de dollars américains par année pour aider les pays en développement à gérer les effets des changements climatiques à l'échelle locale et à procéder au développement à faibles émissions de carbone. En novembre 2015, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il augmenterait sa contribution financière internationale à la lutte contre les changements climatiques à 800 millions de dollars par année en 2020, mais ce montant est nettement au-dessous des 3 % à 4 % du financement total des pays développés considérés comme étant la juste part du Canada.

La contribution du Canada au financement de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale est essentielle non seulement pour appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement, mais aussi pour faire preuve de leadership et instaurer la confiance dans les négociations internationales. Le problème des changements climatiques nécessite une action collective mondiale, alors la confiance et la coopération internationales sont essentielles au succès à long terme. Il est encourageant de noter que l'Accord de Paris aspire à un objectif de réchauffement climatique de seulement 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels (avec un objectif ferme de deux degrés), qui don-

nerait au monde une chance raisonnable d'éviter des changements climatiques catastrophiques.

Cependant, ce qui manque de l'Accord de Paris est un cadre cohérent qui indique clairement une année de pointe pour les émissions, une date cible pour une économie complètement renouvelable, ou un bilan du carbone (c'est-à-dire, la quantité totale de carbone que nous pouvons utiliser « de façon sécuritaire » avant de dépasser le seuil de 1,5 degré). Ensemble, les objectifs de réduction des émissions de GES soumis par chaque pays, s'ils sont atteints, lanceraient le monde sur la voie d'une augmentation de température de trois degrés Celsius ou plus d'ici la fin du siècle.

En ce qui concerne les changements climatiques, le monde est confronté à de graves déclin au chapitre de la biodiversité (extinction) et de la santé des écosystèmes. Les milieux naturels que sont les terres, les eaux intérieures et les océans du Canada ainsi que la faune qu'ils abritent sont source de vie pour notre pays et font partie intégrante de notre identité nationale. Toutefois, malgré cette image de soi écologique, tous les types d'écosystèmes au Canada sont en déclin et le nombre d'espèces en péril continue d'augmenter d'année en année.

Les espaces desquels dépendent les espèces et les personnes se trouvent détériorés ou même détruits en raison du développement industriel et urbain grandissant et des répercussions croissantes des changements climatiques. De vastes réseaux de terres, d'eaux intérieures et d'océans protégés sont nécessaires pour préserver la santé des écosystèmes afin qu'ils demeurent sources

de vie pour les espèces, et qu'ils fournissent l'air pur, l'eau, la nourriture et les autres biens et services essentiels à notre survie.

Les données probantes révèlent que nous devons vraisemblablement protéger de 30 % à 70 % de chaque type d'écosystème à long terme¹. Les engagements internationaux pris par le Canada en vertu de la Convention sur la diversité biologique pour protéger au moins 17 % de son territoire et 10 % de ses océans d'ici 2020 constituent un pas dans la bonne direction. Il s'est également engagé à dépasser largement ces cibles à long terme. Cependant, le Canada est loin d'atteindre ces cibles, seulement 10 % du territoire et 1 % des océans étant protégés. Il lui faudra un financement important du gouvernement fédéral pour atteindre ses cibles internationales.

Interventions du BFA

Intervention : Supprimer toutes les subventions restantes du gouvernement fédéral aux combustibles fossiles.

Sur une période de cinq ans, le BFA éliminera tous les crédits d'impôt fédéraux et subventions à la production ainsi que tout le financement public restants fournis pour les combustibles fossiles. Le gouvernement économisera plus de 1,3 milliard de dollars par année en éliminant progressivement les mesures suivantes :

- la déduction pour amortissement accéléré (DAA) fournie aux projets de gaz naturel liquéfié (9 millions de dollars par année);

- les frais d'aménagement au Canada (FAC) pour les puits de pétrole et de gaz ou l'exploitation minière (1,018 milliard de dollars par année);
- les frais d'exploration au Canada (FEC) pour l'extraction de charbon (148 millions de dollars par année);
- les déductions pour actions accréditatives offertes aux personnes qui investissent dans les projets de charbon, pétrole et gaz (133 millions de dollars par année);
- les frais à l'égard de biens canadiens relatifs au pétrole et au gaz (FBCPG), qui permettent aux entreprises de réclamer 10 % des coûts d'acquisition de puits de pétrole et de gaz et de droits (36 millions de dollars par année);
- les frais relatifs à des ressources à l'étranger (FRE) et les frais d'exploration et d'aménagement à l'étranger (FEAE);
- l'exemption des droits d'importation des unités mobiles de forage en mer dans l'Atlantique et l'Arctique.

Intervention : Imposer un prix du carbone harmonisé ferme dans toutes les administrations canadiennes.

Un prix du carbone élargi pour l'ensemble de l'économie aidera à favoriser les réductions d'émissions de GES au prix le plus bas. Bien que ce ne soit pas suffisant pour respecter les objectifs climatiques du Canada, la tarification du carbone est l'outil stratégique le plus efficace pour réduire les émissions de GES.

Le nouveau Cadre pancanadien sur les changements climatiques comprend un prix

du carbone national minimum, ce qui signifie que toutes les administrations doivent imposer une taxe sur le carbone ou un système de plafonnement et d'échange d'ici 2018. Cela constitue certainement une progression, mais on peut faire mieux. En particulier, des recherches montrent que, de pair avec d'autres mesures gouvernementales solides, le prix plancher national du carbone doit être augmenté avant 2030 si le Canada compte atteindre son objectif de réduction de GES d'ici 2030.

Dans le plan du BFA, le gouvernement crée une norme de tarification du carbone nationale plus rigoureuse qui impose un ensemble commun de principes dans l'ensemble des régimes de tarification du carbone provinciaux et territoriaux. Premièrement, la nouvelle norme exigera un prix du carbone rigoureux de 50 \$ la tonne d'ici le 1^{er} janvier 2020, augmentant de 10 \$ la tonne par année jusqu'en 2030. Le prix doit être appliqué de façon globale sans aucune exemption du secteur industriel, fournissant ainsi à tous les ménages et entreprises du Canada dans tous les secteurs de l'économie la même mesure incitative pour réduire les émissions de GES et passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone (voir le chapitre sur la Fiscalité du BFA pour en savoir plus).

Deuxièmement, le BFA exigera qu'une partie des revenus de tous les régimes de tarification du carbone soit redistribuée à ceux qui sont les plus touchés par le renoncement aux combustibles fossiles. Par exemple, une partie de tous les revenus tirés de la taxe sur le carbone sera réservée pour aider les familles à faible revenu touchées par la

pauvreté énergétique, pour fournir des plans de transition et une formation d'appoint aux travailleurs dans les industries progressivement éliminées (voir le chapitre sur la stratégie industrielle et la transition équitable) et pour investir dans des technologies propres, des programmes d'efficacité énergétique et des mesures d'adaptation.

Il a été démontré que les problèmes de concurrence et de transfert d'émissions de carbone s'appliquent à un faible pourcentage des émissions du Canada et du PIB; les mesures du BFA qui répondent aux enjeux liés à la concurrence (comme les rajustements tarifaires sur le carbone à la frontière) seront donc ciblées, transparentes et temporaires. Le BFA appliquerait également une norme sur les carburants propres en tant qu'important complément à la tarification du carbone.

Intervention : Contribuer à la juste part du Canada au financement global pour le climat.

Les pays en développement font face à des défis considérables afin de réduire leurs émissions et souffrent déjà de grandes pertes et de dommages importants en raison des changements climatiques. Le Canada s'est engagé à fournir un total de 2,65 milliards de dollars en matière de financement pour la lutte contre les changements climatiques d'ici 2021, mais cela ne va pas assez loin pour appuyer les activités d'adaptation et d'atténuation dans les pays en développement.

Le BFA accroît l'engagement financier du Canada à un milliard de dollars en 2018 et 2019, et à 3 milliards par année de 2021 à 2025. Cela aidera les pays moins développés

à réduire leur dépendance aux combustibles fossiles tout en renforçant la résilience climatique. Le BFA étudiera également les possibilités de générer un financement à cette fin au moyen de prélèvements sur les combustibles de soute utilisés en aviation internationale et en transport maritime.

Intervention : Accroître l'efficacité énergétique pour les foyers canadiens.

Le BFA fournit 600 millions de dollars chaque année pour compenser le coût des rénovations effectuées pour accroître l'efficacité énergétique et de la construction de maisons écoénergétiques. Le financement est divisé entre les communautés éloignées (100 millions de dollars), le nord du Canada (200 millions de dollars) et les ménages à faible revenu (300 millions de dollars). Ces communautés sont particulièrement affectées négativement par l'augmentation des coûts de l'énergie; ces mesures de financement permettront de réduire les coûts d'énergie tout en améliorant les parcs immobiliers.

Le BFA offrira aussi 10 milliards de dollars sur une période de cinq ans pour soutenir la modernisation des immeubles résidentiels à logements multiples. Cela constitue une mesure importante pour protéger les Canadiens et Canadiennes à faible revenu et à revenu moyen, bon nombre d'entre eux ne bénéficiant pas de programmes de réaménagement courants qui visent les maisons unifamiliales.

Intervention : Respecter l'engagement du Canada à l'égard de la protection des terres, des eaux intérieures et des océans.

Le BFA investira 1,4 milliard de dollars au cours des trois prochaines années (2018–

2021) et 470 millions de dollars par année par la suite pour protéger au moins 17 % de notre territoire et 10 % de nos océans d'ici 2020, et dépasser largement ces cibles à long terme. Ces fonds seront utilisés selon les priorités suivantes : l'établissement et la gestion d'aires protégées, le leadership et la collaboration du gouvernement fédéral, un fonds à coûts partagés pour soutenir les aires protégées provinciales, territoriales, autochtones et d'instances privées, une stratégie de connectivité, l'élaboration de nouveaux accords de gouvernance et d'instruments politiques à l'égard des aires marines, et la mobilisation des citoyens et des intervenants.

Intervention : Renforcer les lois sur la protection de l'environnement et faire des avancées vers des pêches durables.

Le BFA fournira un nouveau financement pour mettre en œuvre cinq lois importantes sur la protection de l'environnement, lesquelles sont en attente de révisions : la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection de la navigation*. Ce financement du BFA comprendra :

- un montant supplémentaire de 15 millions de dollars en 2018-2019 et de 30 millions de dollars chaque année par la suite pour des évaluations des répercussions des projets;
- un montant de 47 millions de dollars chaque année pour les pêches et les habitats du poisson.

Intervention : Créer un système plus solide de partage de données environnementales et scientifiques à Statistique Canada.

Des connaissances scientifiques et des données environnementales solides, crédibles et accessibles sont essentielles pour faire progresser de façon efficace de nombreuses priorités stratégiques nationales, dont l'évaluation environnementale, l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, la biodiversité, les aires protégées, les environnements d'eau douce et la réduction des risques posés par les produits chimiques.

Le BFA investira 50 millions de dollars chaque année pour renforcer la capacité de Statistique Canada à développer, à relier et à rendre accessible un système plus solide

de partage de données environnementales et scientifiques qui répond davantage aux besoins de ces priorités stratégiques. Le BFA investira un montant supplémentaire de 5 millions de dollars pour créer un groupe d'experts qui sera chargé de formuler des recommandations sur la meilleure façon de configurer ce système.

Notes

1 Par exemple, Noss et coll. (2012). Bolder thinking for conservation, *Conservation Biology* 26(1): <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1523-1739.2011.01738.x/full>; E.O. Wilson (2016) *Half Earth: Our Planet's Fight for Life*. Liveright Publishing; <http://natureneedshalf.org/how-much-is-enough/>; motion 053 de l'IUCN Congrès mondial de la nature <https://portals.iucn.org/congress/fr/motion/053>.

Études postsecondaires



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

ÉTUDES
POSTSECONDAIRES

LA SITUATION

- Les recettes tirées des droits de scolarité ont triplé depuis 1996, année où le financement fédéral des études postsecondaires a été considérablement réduit. Aujourd'hui, le financement public ne fournit que la moitié des revenus des universités.
- L'endettement des étudiants fréquentant des établissements publics a atteint 28 milliards de dollars en 2012 (un niveau sans précédent), ce qui ne tient pas compte de l'endettement privé.
- Plus de 10 000 étudiants autochtones sont sur une liste d'attente pour une formation postsecondaire.
- Le Canada dépense moins en formation et en apprentissage des métiers spécialisés que la plupart des pays industrialisés.

LA DESTINATION

- Rétablir le financement fédéral de l'éducation postsecondaire et établir des normes grâce à une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire.
- Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiants de niveau postsecondaire dans tous les programmes postsecondaires.
- Éliminer le plafond imposé au financement fédéral pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire et s'assurer que les listes d'attente existantes sont vidées.
- Investir dans l'apprentissage des métiers spécialisés et l'éducation des adultes, et offrir de la formation aux personnes non admissibles à l'assurance-emploi.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

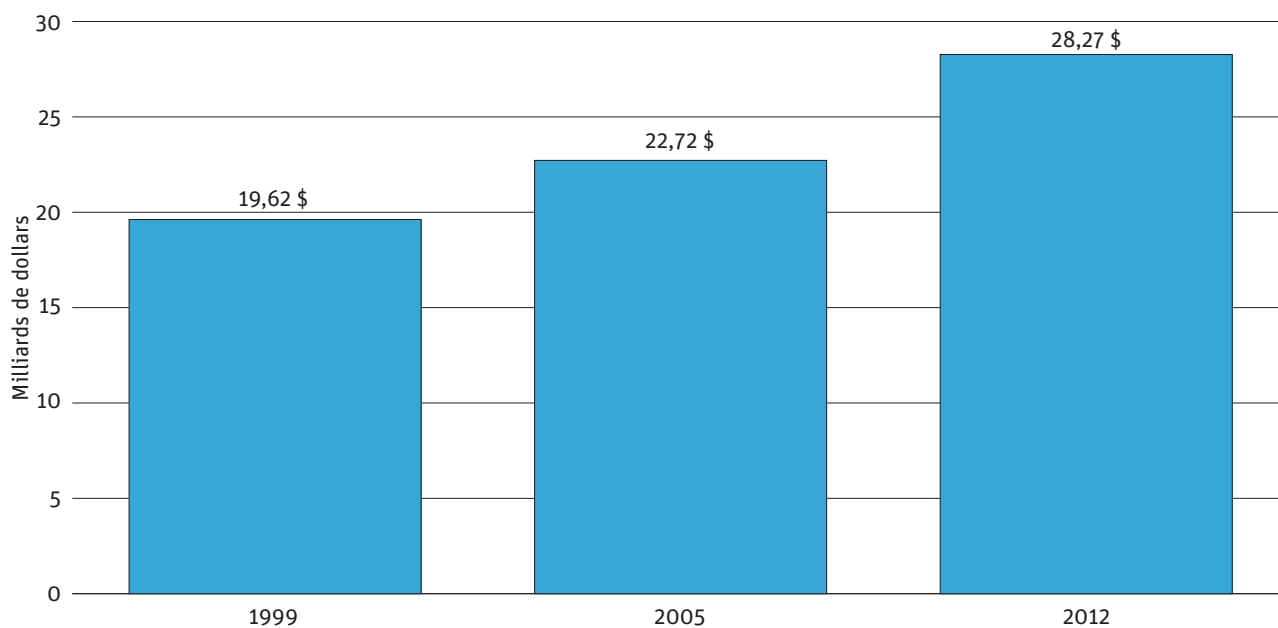
Contexte

Les collèges et universités du Canada ont doublé ou triplé les revenus en frais de scolarité depuis 2001, imposant aux diplômés des niveaux d'endettement sans précédent (voir la figure 10). Le catalyseur est apparu en 1996, lorsque le gouvernement fédéral a effectué des compressions historiques de 2,29 milliards de dollars (une réduction de 18 %) dans les transferts aux études postsecondaires (EPS), ce qui a favorisé des hausses spectaculaires des droits de scolarité au cours des deux prochaines décennies, en particulier pour les étudiants

étrangers et les étudiants inscrits à des programmes de formation professionnelle (voir le tableau 4).

Ces chiffres sous-estiment les conséquences des frais de scolarité élevés et de la dette étudiante pour les groupes marginalisés comme les étudiants handicapés, les étudiants racialisés, les étudiants homosexuels ou trans et les étudiants autochtones, qui sont plus susceptibles de provenir de ménages à faible revenu¹. Les données ne tiennent pas compte non plus de l'endettement découlant des prêts étudiants ou des marges de crédit privés, auxquels beaucoup d'étudiants ont recours lorsque leur aide financière est in-

FIGURE 10 Endettement étudiant aux établissements publics (à l'échelle fédérale et provinciale), de 1999 à 2012



Source Statistique Canada, *Enquête sur la sécurité financière*, 2014.

suffisante. Les régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) fortement commercialisés (et assortis d'avantages fiscaux) sont utilisés principalement par des particuliers à revenu supérieur².

Près de 60 % de l'aide financière publique aux étudiants provient du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE), tandis que le reste provient des programmes provinciaux d'aide aux étudiants, de l'assurance-emploi (pour la formation par l'apprentissage) et des bourses de perfectionnement ou d'études offertes dans les établissements d'EPS. La majeure partie de l'aide aux étudiants est fondée sur les prêts, ce qui est discriminatoire à l'égard de ceux qui ne sont pas en mesure de payer les frais d'EPS à l'avance. Les étudiants obligés d'emprunter dans le

cadre du PCPE subissent des taux d'intérêt élevés après l'obtention de leur diplôme (par exemple, un prêt de 30 000 \$ coûte 10 000 \$ sur une période de 10 ans).

En 2014-2015, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le PCPE a fourni des prêts à 498 000 étudiants et des bourses modestes à 366 000 étudiants à faible ou moyen revenu³. Cela représentait environ 24 % des étudiants inscrits en 2014-2015, laissant la vaste majorité avec des besoins financiers non comblés⁴. Il est préoccupant de constater que les étudiants diplômés qui ne sont pas admissibles aux bourses canadiennes du PCPE et les étudiants étrangers détenteurs de visas de voyageur ne sont pas admissibles à l'aide financière publique ni privée.

TABLEAU 4 Frais de scolarité à divers établissements d'EPS (2017-2018)

Établissement	Frais de scolarité nationaux	Frais de scolarité internationaux
Université Dalhousie – Dentisterie	24 743 \$	49 522 \$
Collège Seneca – Technologie aéronautique	19 059 \$	73 908 \$
Université d'Ottawa – Common law	29 187,57 \$	74 463,48 \$
Université McMaster – Médecine	28 201,34 \$	95 960,18 \$
Université du Manitoba – M.B.A. Asper	31 863,55 \$	43 592,93 \$
Université de la Colombie-Britannique – B.Ed.	11 558,40 \$	48 958,20

Source Barème des frais de scolarité des établissements nommés.

Le PCPE comporte également un Programme d'aide au remboursement (PAR) qui a été utilisé par plus de 256 000 emprunteurs du PCPE en 2014-2015 (presque un tiers de tous les emprunteurs cette année-là). Le PAR absorbe les paiements d'intérêt sur la dette administrée par le PCPE et réduit même le principal pour les emprunteurs du PAR sur 60 mois consécutifs ou 10 ans après l'obtention du diplôme. Quinze ans après l'obtention du diplôme, la dette administrée par le PCPE est radiée⁵. Pour être admissibles à un soutien modeste du PAR, les emprunteurs doivent gagner moins de 25 000 \$ par année — un revenu au seuil de la pauvreté qui rend difficile le remboursement de dettes. Pourtant, en tant qu'outil stratégique pour la réduction de dette, le PAR devrait être élargi en raison de l'ampleur du chômage et du sous-emploi, particulièrement parmi les jeunes travailleurs.

Pour terminer, il est inexcusable que le PCPE ait recueilli plus de 614 millions de dollars en intérêts sur les prêts étudiants en 2014-2015⁶. Le PCPE doit suivre l'exemple des quatre provinces qui ont éliminé les taux d'intérêt sur les prêts étudiants⁷.

Étudiants autochtones

L'accès aux études postsecondaires est un droit issu de traités pour les Autochtones au Canada; le gouvernement fédéral a une responsabilité juridique et morale de respecter cet engagement. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est le principal mécanisme grâce auquel les étudiants qui sont Inuits ou membres des Premières Nations inscrits reçoivent un soutien financier du gouvernement fédéral. En 2016, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a estimé qu'il existait un arriéré de 10 000 étudiants autochtones en attente d'un financement du PAENP⁸.

Durant la campagne électorale de 2015, le futur premier ministre Justin Trudeau a promis d'éliminer le plafond de 2 % sur les transferts fédéraux au PAENP et d'investir un montant additionnel de 50 millions de dollars dans le programme. Le plafond a été levé et le budget fédéral de 2017 a engagé 90 millions de dollars de plus dans le PAENP entre 2017 et 2019, mais il reste encore beaucoup à faire. Le gouvernement doit atteindre l'objectif plus réaliste de 424,8 mil-

lions de dollars fixé par l'APN pour réduire l'arriéré d'étudiants autochtones qualifiés désireux de poursuivre des EPS.

Programmes d'apprentissage, acquisition de compétences et formation continue

Le Canada dépense moins sur des mesures d'emploi actives et d'acquisition de compétences que la plupart des pays industrialisés⁹. (Le budget fédéral de 2016 a commencé à aborder cette question en augmentant le financement des ententes provinciales et territoriales sur le développement du marché du travail et les ententes sur le Fonds canadien pour l'emploi, et en faisant de nouveaux investissements dans les programmes d'apprentissage.) De même, selon l'OCDE, 40 % des Canadiens et Canadiennes occupant un emploi n'ont pas l'alphabétisation et les compétences essentielles pour faire leur travail correctement ou réussir dans l'économie riche en connaissances et technologies d'aujourd'hui¹⁰. Les faibles niveaux d'alphabétisation contribuent au bilan plutôt décevant du Canada en matière d'innovation, ce qui empêche de nombreuses personnes d'accéder à des emplois décents¹¹.

Par le passé, Citoyenneté et Immigration Canada (aujourd'hui Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada) a apporté d'importantes contributions à la formation en alphabétisation et en compétences essentielles. Cependant, les mesures fédérales d'austérité ont compromis le respect de cet engagement à l'égard de la formation des adultes, notamment dans les programmes linguistiques et d'alphabétisation,

en commençant par une compression de 53 millions de dollars en 2010¹². Par conséquent, les provinces ont réduit le financement pour l'anglais langue seconde (ALS) dans les établissements d'EPS, et les frais de scolarité sont maintenant évalués pour les programmes d'ALS qui étaient jadis offerts sans coût immédiat¹³.

Travail précaire et rémunération des cadres supérieurs en EPS

On demande aux plus de 400 000 travailleurs en EPS du Canada d'en faire plus avec moins. Un tiers de l'enseignement aux étudiants de premier cycle est fait par des instructeurs contractuels, dont un grand nombre survivent sur des salaires de subsistance¹⁴. Les travailleurs d'entretien et de métiers spécialisés rapportent également une forte hausse d'emplois temporaires donnés en sous-traitance, et il en va de même pour les nettoyeurs et les travailleurs des services d'alimentation¹⁵. Une étude récente a chiffré l'entretien différé sur les campus universitaires à 8,4 milliards de dollars en 2014¹⁶. D'autre part, l'austérité n'est jamais appliquée à l'échelon supérieur, aux salaires des cadres des campus, qui font généralement le double ou parfois le quadruple des salaires des premiers ministres provinciaux.

Recherche sur l'EPS et bourses d'études

Le programme d'innovation actuel du gouvernement fédéral suggère que la recherche sur l'EPS continuera d'être orientée par les intérêts à court terme du secteur privé et, par

conséquent, accorde la priorité à la recherche pouvant être commercialisable¹⁷. Le secteur privé dépend également de plus en plus de l'infrastructure publique de l'EPS pour la recherche et le développement. Selon le rapport annuel du Forum économique mondial de 2014, le Canada est passé du 22^e rang au 27^e rang dans le monde pour les dépenses du secteur privé en recherche au cours des cinq dernières années¹⁸.

En 2014, parmi les 4 535 étudiants au doctorat qui ont fait une demande de financement auprès du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), seulement 580 ont eu une réponse positive¹⁹. Il est nécessaire d'investir davantage dans les bourses d'études supérieures du Canada pour appuyer la recherche au cycle supérieur qui est essentielle à la stimulation de l'innovation et à l'établissement de fondements pour le développement socioéconomique. Chez les chercheurs universitaires, moins d'un demandeur auprès du CRSH sur quatre a obtenu un financement en 2014 malgré le fait qu'un autre 40 % d'entre eux étaient considérés comme étant admissibles à la suite d'un examen par les pairs²⁰.

Interventions du BFA

Le BFA établit un nouveau cadre stratégique pour l'EPS qui élargit l'accès à une formation et une éducation de haute qualité financées par le secteur public. Le cadre règle des décennies de négligence en présentant deux nouveaux instruments de politique publique : le transfert de renouvellement

des EPS (TR-EPS) et la *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire*.

Intervention : Éliminer le crédit d'impôt fédéral pour frais de scolarité (économies : 1,5 milliard de dollars), la subvention canadienne pour l'emploi (économies : 300 millions de dollars), le crédit d'impôt du REEE (économies : 110 millions de dollars) et le crédit d'impôt pour intérêts sur les prêts aux étudiants (économies : 45 millions de dollars), et réduire le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental afin d'aider à financer un nouveau transfert pour le renouvellement des ESP. Le gouvernement constituera également un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier l'instauration d'une norme de « travail décent » que les établissements d'EPS doivent respecter pour être admissibles au financement du TR-EPS. La norme comprendra un salaire minimum de 15 \$ et un salaire maximum pour les cadres supérieurs lié au revenu du premier ministre provincial ou territorial où un établissement d'EPS est basé. Le groupe de travail tiendra également compte de l'existence ou de l'étendue de fonds de réserve ou de placements importants détenus par les établissements d'EPS, et déterminera si ces derniers sont conformes à la *Loi sur l'enseignement postsecondaire* proposée par le BFA.

Résultat : Les EPS deviendront abordables pour tous les étudiants dans l'ensemble du Canada, en partie grâce aux mesures suivantes rattachées au TR-EPS.

- Les transferts fédéraux en matière d'EPS aux provinces et territoires seront rétablis aux niveaux de 1996 en tenant compte

de la croissance des inscriptions et de l'inflation. Le financement du TR-EPS sera séparé du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et sera offert aux provinces, aux territoires et aux établissements d'EPS conformes à la *Loi sur l'enseignement postsecondaire* proposée (coût : 5,48 milliards de dollars).

- Les frais de scolarité pour tous les étudiants de niveau postsecondaire, dans tous les programmes, seront éliminés par l'entremise d'un transfert continu fondé sur les niveaux de financement (coupes prébudgétaires) de 1996. Le gouvernement fédéral est responsable de 50 % du coût; pour être admissibles à ces fonds, les autorités provinciales ou territoriales doivent s'engager à verser une somme égale de ce coût et respecter la *Loi sur l'enseignement postsecondaire* (coût : 3,59 milliards de dollars).
- De nouveaux fonds pour les programmes d'apprentis et les métiers spécialisés permettront d'améliorer l'information sur le marché du travail (coût : 15 millions de dollars), de créer un forum fédéral des partenaires du marché du travail (coût : 50 millions de dollars sur 10 ans), d'aider les Canadiens et Canadiennes sans emploi qui ne sont pas admissibles à des programmes de formation avec accès à l'assurance-emploi (coût : 300 millions de dollars), de renforcer la formation en apprentissage syndicale (coût : 125 millions de dollars), et d'harmoniser les exigences de certification et de formation en apprentissage provinciales-territoriales (coût :

15 millions de dollars). Le gouvernement fédéral établira également un ratio de programmes d'apprentissage obligatoire pour tous les projets d'infrastructure fédéraux et contrats d'entretien (coût total : 505 millions de dollars).

- Les intérêts sur les prêts par l'intermédiaire du PCPE seront éliminés, et l'offre d'une aide de niveau 2 sera élargie pour tous les emprunteurs du PCPE cinq ans après l'obtention du diplôme. Les étudiants à temps partiel (comme les étudiants à temps plein) ne devront pas rembourser la dette du PCPE avant six mois après l'obtention de leur diplôme. Les étudiants diplômés seront également admissibles à des bourses offertes par le PCPE (coût : 283 millions de dollars).
- Sur les conseils du rapport Naylor, un investissement important sera consenti pour la recherche motivée par la curiosité. Les trois organismes subventionnaires pour la recherche en EPS (CRSH, CRSNG et IRSC) verront leurs budgets rétablis aux niveaux de 2007-2008, mais les fonds seront distribués également parmi eux (coût : 1,3 milliard de dollars).
- Un nombre supplémentaire de 1 250 étudiants seront admissibles aux bourses d'études supérieures du Canada d'une valeur de 20 000 \$ par bourse d'études (coût : 146 millions de dollars).
- Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada rétablira la formation en ALS de façon permanente en tant qu'élément distinct au TR-EPS conformément à la *Loi sur l'enseignement postsecondaire*.

Ce financement sera lié à l'indice des prix à la consommation (coût : 53 millions de dollars).

Intervention : Présenter une *Loi canadienne sur l'enseignement postsecondaire*, inspirée de la *Loi canadienne sur la santé*, afin de s'assurer que les provinces et les territoires respectent les principes de base d'universalité, d'accessibilité, d'intégralité, d'administration publique et de liberté d'expression dans leurs systèmes d'EPS.

Notes

- 1 Fédération canadienne des étudiantes et étudiants. *Il est temps de voir grand*, p. 5-6.
- 2 Kevin Milligan. « The RESP is Bad Tax Policy and Even Worse Education Policy. » *The Globe and Mail*, 11 mars 2008; « Tax Preferences for RESP Saving: Are RESPs Effective? » Institut C.D. Howe, novembre 2002.
- 3 Chiffres tirés de la source suivante : Emploi et Développement social Canada (EDSC). « Programme canadien de prêts aux étudiants : rapport annuel 2013-2014 ». Ottawa : 2016. Même si le montant des bourses canadiennes pour étudiants a été augmenté de 50 % dans le budget fédéral de 2016 (une bonne mesure), cela représente tout de même une part peu considérable de l'aide disponible du PCPE relativement aux prêts.
- 4 Statistique Canada. CANSIM 477-0019, novembre 2016.
- 5 EDSC. « Programme canadien de prêts aux étudiants : rapport annuel 2014-2015 », pages 4 et de 13 à 15. Il convient également de noter que le PAR a été introduit après une pression considérable de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE), qui a réclamé publiquement de l'appui pour les détenteurs de dette étudiante en période de crise financière en 2008.
- 6 Ibid. p. 23.
- 7 FCEE. « Emplois étudiants : l'érosion de réussite académique », automne 2013.
- 8 Assemblée des Premières nations. Mémoire prébudgétaire pour 2017.
- 9 OCDE. « Dépenses publiques et nombre de participants aux programmes du marché du travail ». (Base de données comparative en ligne), 7 juillet 2016.
- 10 Janet Lane et T. Scott Murray. « Smarten Up: It's Time to Build Essential Skills. » Canada West Foundation. Calgary : juin 2015.
- 11 Statistique Canada. « Les compétences au Canada : Premiers résultats du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes ». No 89-555-X au catalogue. Ottawa : Conseil des ministres de l'Éducation, 2013.
- 12 CBC News. « Immigrant Settlement Funds Cut for Ontario », 23 décembre 2010.
- 13 Federation of Post-Secondary Educators of British Columbia. « FPSE Calls for a Renewed Funding Commitment to English as an Additional Language Programs », 18 novembre 2015; Suzanne Smythe et Shauna Butterwick. « Cuts to Basic Adult Education Would Make it Harder to Escape Poverty ». Vancouver : CCPA, 25 février 2015, CBC News. « Yukon College Cuts Enhanced Language Training Program », 13 décembre 2015.
- 14 Cynthia Field et Glen A. Jones. « A Survey of Sessional Faculty in Ontario Publicly-Funded Universities ». Centre for the Study of Canadian and International Higher Education, avril 2016; Ira Basen. « Most University Students Now Taught by Poorly Paid Part-Timers ». *CBC News*, 7 septembre 2014; Mary Wiens. « More Contract Work in Post-Secondary Education — A Former Bastion of Secure Work ». *CBC News*, 5 mars 2015.
- 15 SCFP (département de recherche). « Profil du secteur : Postsecondaire », 11 juin 2015.
- 16 Association canadienne du personnel administratif universitaire. « L'entretien différé dans les universités canadiennes : Mise à jour », mai 2014.
- 17 Voir : ACPPU , « Faits saillants du budget fédéral de 2017-2018 » (mars 2017); Industrie Canada, « Faire du Canada un chef de file : Un programme inclusif d'innovation » (juin 2016). »
- 18 Forum économique mondial, « Global Competitiveness Report, 2013-2014" (2013) ».
- 19 Caucus national des 2^e et 3^e cycles, « Mémoire prébudgétaire pour 2017 ».
- 20 CCR, « Mémoire prébudgétaire pour 2017 ».

Immigration



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

IMMIGRATION

LA SITUATION

- Le taux de chômage chez les immigrants de plus longue date est semblable à celui qui frappe les non-immigrants. Leur taux d'emploi est toutefois plus bas.
- Les nouveaux immigrants ont touché 0,63 \$ pour chaque dollar gagné par les travailleurs d'origine canadienne.
- Le taux de faible revenu s'établit à 31,4 % chez les nouveaux immigrants et à 17,9 % chez les immigrants en général, comparativement à 12,5 % chez les non-immigrants.
- Les frais de citoyenneté sont passés de 100 \$ à 530 \$ en 2014-2015.
- 475 personnes sont en détention liée à l'immigration au Canada à tout moment et 6 251 migrants, dont 162 enfants, étaient détenus de l'immigration en 2016.
- Depuis 2000, au moins 16 personnes sont mortes pendant qu'elles étaient détenues de l'immigration.

LA DESTINATION

- Investir dans la reconnaissance des titres de compétence étrangers.
- Donner accès à la résidence permanente à tous les travailleurs migrants au Canada, ainsi qu'aux futurs arrivants.
- Garantir l'équité en matière d'emploi pour les membres des groupes racialisés.
- Réduire les frais de citoyenneté.
- Imposer un moratoire sur toutes les mesures de renvoi jusqu'à ce que les réformes soient en place, mettre fin sur le-champ à toutes les détentions liées à l'immigration lorsqu'il n'y a pas de problème de sécurité et mettre fin au régime des certificats de sécurité.
- Créer un Plan d'action du Canada contre le racisme afin d'étudier les effets de la race et d'autres facteurs démographiques qui se croisent dans les données, les lois et les politiques.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Étant donné les réalités démographiques, les immigrants représenteront bientôt la presque totalité des nouveaux arrivants sur le marché du travail et constitueront une force motrice clé de l'économie canadienne. On estime que d'ici 2036, de 34,7 % à 39,9 % de la population en âge de travailler au Canada sera racialisée, ce qui sera en grande partie attribuable à l'immigration¹.

Il existe une forte corrélation entre la racialisation et des conditions difficiles en ce qui concerne, entre autres, le revenu, l'emploi, le logement et la santé, et le statut d'immigrant complique souvent ces conditions. Le BFA élaborera des politiques et

affectera des ressources pour lutter contre ces inégalités raciales socioéconomiques tout en rendant plus équitable le processus concernant les immigrants et les réfugiés du Canada.

Des disparités croissantes et persistantes

Les travailleurs d'origine canadienne racialisés et les immigrants sont surreprésentés dans les emplois précaires et mal rémunérés². Les inégalités systémiques se sont aggravées et se sont profondément enracinées au cours des dix dernières années³. Le chômage chronique chez les immigrants qualifiés au Canada et la forte corrélation entre la racialisa-

tion et l'écart salarial croissant sur le marché du travail sont bien documentés⁴.

Les initiatives de transition et le programme de prêt pour la reconnaissance des titres de compétence étrangers appuient la formation, le renouvellement de la qualification, de même que la délivrance de permis au Canada, et peuvent être bénéfiques pour des participants en particulier⁵. Leur portée et leur envergure sont toutefois limitées. Nous avons aussi besoin de politiques ciblées comme la mise en œuvre complète et uniforme des ententes sur l'équité en matière d'emploi et les retombées communautaires pour lutter contre les obstacles systémiques qui empêchent les immigrants d'avoir accès à des emplois et à une rémunération à un niveau correspondant à leurs compétences, à leurs études et à leur expérience.

Réfugiés

L'Entente sur les tiers pays sûrs conclue avec les États-Unis empêche beaucoup de personnes d'entrer au Canada pour y demander l'asile. C'est pourquoi de plus en plus de personnes franchissent la frontière de façon irrégulière, s'exposant souvent à des risques importants pour leur vie et leur santé⁶. Les États-Unis ne peuvent être considérés comme un pays sûr pour les réfugiés, face particulièrement à l'administration au pouvoir. Le Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CEDR) a demandé au Canada d'annuler l'entente ou au moins d'en suspendre l'application⁷.

Le régime toujours en vigueur des pays d'origine désignés (POD) mis sur pied par le gouvernement conservateur précédent

engendre en fait un système de détermination du statut de réfugié à deux niveaux qui cause, entre les demandeurs d'asile, de la discrimination basée sur la nationalité⁸. Les demandeurs provenant de POD font face à davantage de restrictions, par exemple, de sorte qu'il est plus difficile pour eux de faire reconnaître leur demande. Les personnes les plus vulnérables à cette politique sont les demandeurs qui fuient la persécution dont ils sont victimes en raison de leur genre, de leur identité sexuelle ou de leur orientation sexuelle.

Le Canada est le seul pays d'accueil définitif qui fait payer aux réfugiés réinstallés par le gouvernement et par le secteur privé leurs frais de voyage et leurs frais médicaux⁹. Les réfugiés doivent rembourser le « prêt », avec intérêt, 30 jours après leur arrivée, au moment où la plupart ont un revenu limité. Des réfugiés ont utilisé leur prestation fiscale pour enfant à cette fin¹⁰. Le gouvernement a annulé le prêt pour les 25 000 réfugiés syriens arrivés au Canada entre novembre 2015 et février 2016. Aucun autre réfugié ne bénéficie toutefois de cette annulation et la prise en charge de ces coûts constituerait un investissement positif pour la société canadienne¹¹.

Le gouvernement maintient un changement apporté en 2014 au Transfert canadien en matière de programmes sociaux qui permet aux provinces et aux territoires d'imposer à certains groupes de personnes un délai de résidence minimal (pour avoir droit aux prestations du gouvernement) basé sur leur statut d'immigrant ou de réfugié¹².

Parrainage familial

Le gouvernement conservateur précédent a limité le parrainage de parents et de grands-parents (PGP), notamment en portant le revenu admissible des parrains à 30 % au-dessus du seuil de faible revenu (SFR), en doublant la durée de la période de parrainage pour la porter à 20 ans et en plafonnant le nombre de demandes à 5 000 par année¹³. Le gouvernement libéral actuel a doublé le plafond pour le porter à 10 000 et a mis en place une loterie de parrainage des PGP, mais les autres restrictions demeurent en vigueur.

La catégorie PGP est la seule catégorie d'immigration visée par ce processus. Le gouvernement a déclaré que l'arriéré de demandes persistant et les retards de traitement sont attribuables aux ressources limitées. Comme tous les immigrants éventuels doivent payer des frais de demande, qui constituent en réalité des frais d'utilisation, tous les fonds perçus devraient être réservés au traitement des demandes de parrainage.

Citoyenneté

Les frais de citoyenneté sont passés de 100 \$ à 530 \$ en 2014-2015, montant qui s'ajoute au droit de 100 \$ exigé pour la citoyenneté, ce qui a créé une entrave importante à la citoyenneté pour les immigrants à faible revenu. Le nombre des demandes de citoyenneté a dégringolé par la suite¹⁴. Ces frais exorbitants ont des effets disproportionnés sur les immigrantes et les immigrants racialisés, étant donné leur surreprésentation dans les groupes à faible revenu. Le gouvernement fédéral actuel a maintenu

l'augmentation des droits, même s'il a annulé de nombreux autres changements apportés par le gouvernement précédent à cause desquels il était plus difficile d'obtenir la citoyenneté et plus facile de la révoquer.

Travailleurs migrants

Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le programme permanent d'immigration économique du Canada exclut les travailleurs peu qualifiés et semi-qualifiés. Ceux-ci sont plutôt recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui a pris une expansion spectaculaire au cours des dix dernières années et est maintenant ancré profondément dans le marché du travail du Canada comme source continue de main-d'œuvre à faible coût. Les travailleurs sont majoritairement racialisés et proviennent des pays en développement.

L'impossibilité de changer de travail et l'accès minime ou inexistant à la résidence permanente exposent les travailleurs à de grands risques d'abus et d'exploitation par les recruteurs et les employeurs. Ils font partie des travailleurs les moins bien payés du Canada, ont un accès minime ou nul aux droits et aux privilèges individuels comparativement à tous les autres travailleurs et sont à la merci de la mollesse de l'application des lois par les gouvernements fédéral et provinciaux¹⁵. Le vérificateur général du Canada a constaté que la surveillance gouvernementale est minime ou nulle lorsqu'il s'agit de garantir que les employeurs respectent les exigences du programme, ne maltraitent pas les travailleurs et n'utilisent pas le

programme simplement pour embaucher des travailleurs vulnérables et mal payés au lieu de combler de véritables pénuries de main-d'œuvre¹⁶.

À la suite d'un examen du PTET en 2016, un comité parlementaire s'est prononcé fortement en faveur des employeurs et a renforcé la nature temporaire du programme¹⁷. Dans le sillage de l'examen, le gouvernement a annulé les règles limitant à quatre ans seulement la participation des travailleurs au programme. Il n'a toutefois pas mis en œuvre d'autres recommandations visant à appuyer les travailleurs, comme les permis de travail ouverts et les visas de travail à entrées multiples.

Programme des aides familiaux résidents

La plupart des aides familiaux résidents sont des femmes racialisées des pays en développement. Le Programme des aides familiaux résidents (PAFR) soulève depuis longtemps des préoccupations, qui portent notamment sur sa façon d'isoler les travailleurs, les laissant vulnérables aux mauvais traitements et à l'exploitation, ainsi que sur le manque d'inspection en milieu de travail pour prévenir l'abus et la maltraitance des travailleurs¹⁸. L'arriéré des demandes de résidence permanentes présentées par des aides familiaux s'accumule depuis de nombreuses années, ce qui cause de longues séparations, ainsi que des difficultés importantes et de la détresse aux travailleurs et à leur famille¹⁹.

Le gouvernement conservateur précédent a supprimé l'accès garanti à la résidence permanente tout en instaurant des

exigences linguistiques plus élevées et en imposant une limite au nombre de demandes de résidence permanente. Il a aussi établi de nouvelles exigences relatives à l'étude d'impact sur le marché du travail (EIMT) pour les employeurs, ainsi que de nouveaux frais. De janvier à mars 2015, 90 % des demandes d'EIMT des employeurs ont été rejetées, ce qui a réduit le nombre d'emplois disponibles pour les aides familiaux²⁰.

De janvier 2014 à juin 2016, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a mené 40 enquêtes dans le cadre du Projet Guardian, initiative visant à recueillir des signalements et des plaintes au sujet de présumées infractions au programme commises par des travailleurs participant au PAFR. À la suite des enquêtes, 24 travailleurs ont été expulsés du Canada, le départ ayant été déclaré « volontaire » dans cinq cas²¹. Le gouvernement n'a toutefois pas pris en compte les préoccupations des travailleurs au sujet de leur vulnérabilité, ainsi que de mauvais traitements et de l'exploitation commis par les employeurs et les recruteurs.

Programme des travailleurs agricoles saisonniers

Créé en 1966, le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) a maintenant plus de 50 ans. Les participants, qui proviennent surtout des Caraïbes et du Mexique, travaillent au Canada huit mois par année, mais la résidence permanente leur est interdite. Certains travaillent ici depuis des dizaines d'années, passant la majeure partie de leur vie active au Canada, mais sont « temporaires en permanence »

et sont souvent victimes de discrimination raciale de la part des corps policiers.

Les travailleurs saisonniers blessés et malades sont renvoyés chez eux prématurément au lieu de recevoir des traitements au Canada. Ils ont un accès minime ou inexistant à des programmes comme l'assurance-emploi (AE), même s'ils y contribuent, sont exclus des négociations collectives ou de l'adhésion syndicale, ainsi que des droits de la personne fondamentaux et des droits des travailleurs dans la plupart des provinces. Ils sont aussi très vulnérables à la violence et à l'exploitation par les employeurs²².

Application de la loi

Détention

Selon l'ASFC, 6 251 personnes, dont 162 mineurs, étaient détenues aux fins de l'immigration en 2016-2017²³. Ces personnes sont détenues en majorité pour des motifs autres qu'une menace qu'elles pourraient représenter pour la sécurité²⁴. Beaucoup de ces personnes sont détenues de façon routinière dans des prisons provinciales à sécurité maximale où elles sont traitées de la même façon que les détenus accusés ou reconnus coupables d'infractions criminelles. Beaucoup d'entre elles sont racialisées. Au moins 16 détenus sont morts depuis 2000 pendant qu'ils étaient sous la garde de l'ASFC. En août 2016, le gouvernement a annoncé un fonds de 138 millions de dollars pour moderniser les centres de détention de l'immigration au Canada et faire de la détention un dernier recours. Il n'y a encore eu aucun changement concret.

Dans son examen de 2017 portant sur le Canada, le CEDR a recommandé que la détention aux fins de l'immigration constitue un dernier recours, que la loi en limite la durée et que l'on cesse de détenir des mineurs. L'organisme des Nations Unies a aussi demandé des statistiques détaillées sur les détentions, y compris des données ventilées selon l'âge, le sexe, la nationalité et l'origine ethnique²⁵.

Renvois

Des milliers de personnes en situation précaire face à l'immigration, y compris des enfants, sont renvoyées du Canada chaque année. Des dizaines de milliers d'autres, dont beaucoup proviennent des pays en développement, figurent sur les listes de renvoi de l'ASFC. Ce groupe inclut les personnes qui sont arrivées comme travailleurs migrants à faible salaire, les étudiants ou les demandeurs d'asile. Les États-Unis, la Chine, la Hongrie, le Mexique et l'Inde étaient les cinq principaux pays d'origine des personnes visées par un renvoi en 2015 et 2016.

Les obstacles systémiques et les inégalités du système de détermination du statut de réfugié, le traitement injuste des travailleurs migrants (y compris ceux qui subissent une blessure au travail) et d'autres pratiques discriminatoires sont les principales causes de perte du statut d'immigrant et du risque d'expulsion. La création du régime de réfugiés de POD a aggravé la situation. Depuis plus de 15 ans, des groupes de la société civile, des syndicats et beaucoup d'autres intervenants du Canada ont préconisé à maintes reprises un programme de régularisation du statut d'immigrant²⁶.

Des certificats de sécurité sont appliqués à des non-citoyens jugés inadmissibles au Canada pour des raisons de sécurité, à cause d'éléments de preuve secrets, ce qui a permis de détenir les intéressés indéfiniment ou de leur imposer des conditions de détention à domicile extrêmement rigoureuses²⁷.

Services d'établissement pour les immigrants

Le gouvernement conservateur précédent a réduit considérablement le financement affecté aux services d'établissement pour les immigrants et les réfugiés. Le financement consacré à la réinstallation des réfugiés syriens compense seulement les compressions budgétaires précédentes dans bon nombre de régions. Pour beaucoup d'organismes subventionnés, la demande de services a dépassé les ressources fédérales.

En novembre 2017, le gouvernement a dévoilé un programme pluriannuel d'immigration comprenant une augmentation graduelle des statistiques de l'immigration pour qu'elles approchent 1 % de la population d'ici 2020. Ce pourcentage peut être beaucoup plus élevé et le Canada peut réinstaller beaucoup plus de réfugiés²⁸.

Le gouvernement doit fournir au secteur des services aux immigrants et aux réfugiés des ressources adéquates pour répondre aux besoins en services tout en maintenant la stabilité du financement annuel par un engagement budgétaire de plus longue durée. Ces mesures éviteront de perturber les services et réduiront au minimum le travail précaire dans le secteur, qui a pris de l'ampleur au cours des dernières années à

cause du financement de courte durée et des incertitudes budgétaires²⁹.

Il faut fournir des services d'aide à la réinstallation des immigrants financés par le fédéral à tous ceux qui en ont besoin, y compris les demandeurs d'asile, les travailleurs migrants (à l'exception des aidants), les étudiants de l'étranger et les personnes en situation précaire face à l'immigration, groupes qui sont actuellement exclus. Ces personnes sont habituellement les plus vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements et ce sont souvent elles qui ont le plus besoin de cette aide.

Plan d'action national contre le racisme

Il est rare qu'un ordre de gouvernement réunisse des données ventilées selon les antécédents ethnoraciaux. Le manque de données dissimule les inégalités ethnoraciales et empêche les politiques et les lois de reconnaître la discrimination raciale, ce qui est particulièrement préoccupant dans les domaines de compétence fédérale, y compris l'immigration et l'application des lois connexes, la sécurité nationale et les programmes de soutien du revenu.

La stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement — la première jamais adoptée au Canada — désigne plusieurs groupes très exposés à la pauvreté, mais ces groupes n'incluent pas les communautés racialisées et il n'est pas question non plus de racisme dans le document. Les personnes de couleur sont plus susceptibles que la population générale de vivre dans la pauvreté, mais ces oublis les excluent en réalité de la stratégie

de lutte contre la pauvreté. Tous les ordres de gouvernement doivent réunir des données basées sur la race afin de pouvoir déterminer les expériences de personnes de couleurs diverses et de mesurer les effets particuliers des interventions découlant de politiques publiques.

Comme il a été mentionné précédemment, le CEDR a demandé au Canada de réunir systématiquement des données désagrégées, y compris des indicateurs économiques et sociaux pour les groupes ethniques, les Afro-Canadiens, les Autochtones et les non-citoyens³⁰. Le Plan d'action du Canada contre le racisme (2005–2010) n'a pas été renouvelé, même si des éléments de preuve convaincants démontrent l'existence d'inégalités raciales persistantes, ainsi que d'un racisme et d'une xénophobie qui prennent de l'ampleur.

L'allocation canadienne pour enfants

L'admissibilité à l'allocation canadienne pour enfants est basée sur le statut d'immigrant des parents de l'enfant. Ainsi, les enfants de personnes qui demandent l'asile au Canada, qui ne peuvent quitter le Canada pour des raisons échappant totalement à leur contrôle ou qui n'ont pas régularisé leur statut d'immigrant, sont exclus injustement et arbitrairement — même si les enfants ont le plein statut d'immigrant.

Refuser ainsi des allocations signifie que les enfants de familles immigrantes à faible revenu continuent de vivre dans la pauvreté, ce qui mine leur développement en santé. Le refus indique aussi que certains enfants méritent moins que d'autres de bénéfici-

er de mesures de lutte contre la pauvreté. Pour lutter vraiment contre la pauvreté chez les enfants, il faut mettre l'allocation canadienne pour enfants à la disposition de tous les enfants du Canada sans égard au statut d'immigrant de leurs parents.

« Demande excessive » et inadmissibilité pour des raisons médicales

Chaque année, on refuse des centaines de demandes d'immigration parce qu'on juge que les demandeurs sont susceptibles d'imposer une demande excessive aux services sanitaires et sociaux du Canada³¹. La demande est jugée excessive si elle dépasse 6 655 \$ par année, ce qui représente le coût annuel moyen des soins de santé pour une personne au Canada³². Un comité parlementaire permanent de la citoyenneté et de l'immigration recommandait récemment d'abroger la loi et les règlements portant sur l'immigration. Le comité a aussi proposé des mesures provisoires, comme une meilleure formation des agents d'immigration³³. Le ministre de l'Immigration a affirmé qu'il est déterminé à réviser la politique.

Interventions du BFA

Disparités au niveau de l'emploi des immigrants

Intervention : Garantir l'application complète et uniforme de l'équité en matière d'emploi aux immigrants racialisés, y compris dans les ententes sur les retombées communautaires, et investir dans les initiatives de soutien à la reconnaissance des titres de compétence étrangers comme les pro-

grammes de transition et de prêts (coût : 100 millions de dollars par année).

Politique sur les réfugiés

Interventions : Retirer le Canada de l'Entente sur les tiers pays sûrs. Supprimer le régime des pays d'origine désignés. Exempter tous les réfugiés du remboursement du prêt de transport et annuler surle-champ tous les frais d'intérêt exigibles (coût : 50 millions de dollars par année). Éliminer le délai de résidence minimal basé sur le statut d'immigrant dans le Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Parrainage

Intervention : Supprimer les exigences relatives au revenu minimum pour tous les parrainages familiaux.

Citoyenneté

Intervention : Réduire les frais de citoyenneté (coût : 17 millions de dollars par année).

Services d'établissement des immigrants

Intervention : Investir 50 millions de dollars par année pour répondre aux besoins en services d'établissement.

Travailleurs migrants

Interventions : Donner à tous les travailleurs migrants qui se trouvent actuellement au Canada un accès à la résidence perma-

nente et permettre aux futurs travailleurs de l'obtenir à leur arrivée. Accroître la surveillance du programme et la vérification de la conformité des employeurs dans le cadre de tout programme d'aide destinée aux travailleurs migrants. Interdire à l'ASFC de cibler des travailleurs migrants par des mesures d'application de la loi basées sur des allégations d'infractions provenant d'employeurs et de recruteurs.

Application de la loi

Interventions : Imposer un moratoire sur tous les renvois jusqu'à ce que les réformes du système de détermination du statut de réfugié et du système d'immigration soient en vigueur. Mettre fin surle-champ à la détention d'enfants et aux détentions liées à l'immigration lorsqu'il n'y a pas de préoccupations face à la sécurité. Réunir et dévoiler des données désagrégées sur la détention. Mettre fin au régime des certificats de sécurité et à toutes les mesures d'expulsion qui en découlent. Lancer un programme de résidence permanente à l'intention des personnes dont le statut d'immigrant est précaire.

Plan d'action contre le racisme

Interventions : Collaborer avec la société civile pour renouveler, améliorer et compléter le Plan d'action du Canada contre le racisme. Réunir et utiliser des données désagrégées afin de permettre d'analyser les effets convergents de la race et d'autres facteurs démographiques et de mesurer les effets que les lois et les politiques ont sur

les groupes racialisés et d'autres groupes désavantagés (coût : 20 millions de dollars).

Allocation canadienne pour enfants

Intervention : Verser l'allocation canadienne pour enfants à tous les enfants qui vivent au Canada, sans égard au statut d'immigrant de leurs parents (coût : 10 millions de dollars).

Demande excessive et inadmissibilité pour raisons médicales

Intervention : Supprimer sur-le-champ la politique qui consiste à refuser les demandes d'immigration à cause de la demande excessive imposée aux services sanitaires et sociaux du Canada (coût : 27 millions de dollars par année)³⁴.

Notes

1 Statistique Canada. Immigration et diversité : Projections de la population du Canada et de ses régions, 2011 à 2036. Janvier 2017.

2 Block, Sheila, Grace-Edward Galabuzi et Alexandra Weiss (2014). *The Colour Coded Labour Market By the Numbers: A National Household Survey Analysis*. Toronto : Institut Wellesley.

3 Statistique Canada (2014). Étude : L'écart de revenus entre les immigrants très instruits et ceux qui le sont moins à l'arrivée au Canada, 1984 à 2007. <http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/140529/dq140529c-fra.htm>.

4 Block, Sheila et Grace-Edward Galabuzi. (2011). *Canada's Colour Coded Labour Market: The Gap for Racialized Workers*. Toronto : Institut Wellesley.

5 Parkouda, Michelle, Janneke Beekma et Janet Kwansah. *Measuring Returns: Valuing Investments in Internationally Educated Nurses*. Conference Board du Canada, 9 septembre 2015.

6 Glowacki, Laura. « Asylum agreement with U.S. to blame for woman's death near border, lawyer says », CBC News. Affiché le 31 mai 2017. <http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/safe-third-countries-border-crosser-death-1.4140348>.

7 Observations finales concernant le rapport du Canada valant vingt-et-unième à vingt-troisième rapports périodiques. Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. 13 septembre 2017. http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2fC%2fCAN%2fC0%2f21-23&Lang=fr.

8 Berry, Joanna. Introduction au système des « pays d'origine désignés ». <http://www.carl-acaadr.ca/our-work/issues/DCO#Primer>.

9 <http://www.ctvnews.ca/canada/canada-only-country-to-charge-refugees-interest-on-travel-loans-advocates-1.2559686>.

10 <http://www.theglobeandmail.com/news/british-columbia/canada-alone-in-charging-interest-to-refugees-on-travel-loans/article26345150/>.

11 Conseil canadien pour les réfugiés. Vers l'élimination du fardeau des prêts de transport pour les réfugiés. <http://ccrweb.ca/fr/prets-transport>.

12 Lois du Canada 2014 — Chapitre 39. Décembre 2014. <http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&DocId=6836481&File=9>.

13 <http://news.gc.ca/web/article-en.do?nid=813369>; <http://maytree.com/blog/2014/01/plug-into-changes-in-immigration-and-employment-rules/>.

14 Griffith, Andrew. « The impact of citizenship fees on naturalization » dans Options politiques. Le 12 octobre 2016. IRPP.

15 Faraday, Fay. *Profiting from the precarious: How recruitment practices exploit migrant workers*. 2014. Fondation Metcalf.

16 Rapport 5 — Le Programme des travailleurs étrangers temporaires — Emploi et Développement social Canada. Printemps 2017 — Rapport du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada. Mai 2017.

17 Le Programme des travailleurs étrangers temporaires. Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. 15 juin 2016.

18 Rapport 5 — Le Programme des travailleurs étrangers temporaires — Emploi et Développement social Canada.

Printemps 2017 — Rapport du vérificateur général du Canada au Parlement du Canada. Mai 2017.

19 Présentations dans le cadre de l'examen des travailleurs étrangers. Juin 2016. Caregivers Action Centre. <http://caregiversactioncentre.org/wp-content/uploads/2016/06/Caregivers-Brief-to-HUMA.pdf>.

20 <http://www.thestar.com/news/immigration/2015/05/16/low-acceptance-and-backlog-stifles-foreign-nanny-program.html>.

21 <http://rabble.ca/news/2016/03/project-guardian-raids-on-caregivers-leads-to-calls-immigration-reform>.

22 The Seasonal Agricultural Workers Program. Justicia/Justice for Migrant Workers — J4MW. <http://www.justicia4migrantworkers.org/bc/pdf/sawp.pdf>.

23 Agence des services frontaliers du Canada, « Statistiques sur les détentions », modifié le plus récemment le 23 mai 2017, <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securite/detent-stat-fra.html>.

24 Never Home. « Legislating Discrimination in Canadian Immigration » (2015), <http://www.neverhome.ca/detention/>.

25 Observations finales concernant le rapport du Canada valant vingt-troisième à vingt-troisième rapports périodiques. Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. 13 septembre 2017. http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CERD%2fC%2fCAN%2fC0%2f21-23&Lang=fr.

26 <http://ocasi.org/call-regularization-immigration-status-canada>.

27 Macklin, Audrey. « The Canadian Security Certificate Regime » (2009), Centre d'études des politiques européennes, <http://aei.pitt.edu/10757/1/1819.pdf>.

28 « Le CCR accueille favorablement les niveaux d'immigration pluriannuels, mais juge l'engagement du gouvernement insuffisant envers les réfugiés ». Conseil canadien pour les réfugiés. Novembre 2017. <http://ccrweb.ca/fr/medias/accueil-niveaux-immigration-engagement-insuffisant>.

29 « CISSA-ACSEI and OCASI discussion paper: Charting a new direction ». Septembre 2017.

30 Observations finales concernant le rapport du Canada valant vingt-troisième à vingt-troisième rapports périodiques. Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. 13 septembre 2017.

31 Harris, Kathleen. « An issue that pulls at the heartstrings': MPs review rules that reject immigrants on medical grounds ». *CBC News*, 24 octobre 2015, <http://www.cbc.ca/news/politics/immigration-rules-medical-inadmissibility-1.4367826>.

32 Keung, Nicholas. « Immigration minister vows to change law that bars immigrants with disabilities and illnesses ». *Toronto Star*, 22 novembre 2017, <https://www.thestar.com/news/immigration/2017/11/22/federal-government-urged-to-scrap-ban-on-immigrants-with-disabilities-and-illnesses.html>.

33 « Bâtir un Canada inclusif : Harmoniser la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* aux valeurs modernes », Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration. Décembre 2017. <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/42-1/CIMM/rapport-15/page-5>.

34 Smith, Stephen. « Changes coming to Canada's medical inadmissibility rules », *Canadian Immigration News*, 23 novembre 2017, <https://www.cicnews.com/2017/11/changes-coming-to-canadas-medical-inadmissibility-rules-119878.html#gs.ot7kDck>.

Infrastructures et villes



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

INFRASTRUCTURES
ET VILLES

LA SITUATION

- Le nombre de navetteurs qui prennent leur véhicule pour se rendre au travail a très peu changé au cours des dernières années, ce nombre ayant diminué de 1,3 % seulement entre 2006 et 2016.
- Les dépenses d'infrastructure gouvernementale n'ont augmenté que de 0,1 % par rapport à 2006.
- En 1955, le gouvernement fédéral dépensait 35 % de chaque dollar investi dans l'infrastructure; aujourd'hui, il en dépense près de 15 %.

LA DESTINATION

- Accroître le financement à court terme pour les projets de transport en commun et d'électrification, et modifier le mandat actuel afin qu'il cible les réductions de gaz à effet de serre.
- Accroître le financement à court terme pour les infrastructures vertes et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.
- Fonder une agence nationale de développement communautaire chargée de superviser le développement économique communautaire.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Le pilier du système actuel des infrastructures municipales du Canada a été créé entre 1950 et 1980, mais les villes manquent désespérément de fonds depuis. Les réductions des transferts fédéraux et provinciaux et le délestage de responsabilités aux administrations locales ont entraîné la dégradation.

Moins d'argent pour les villes signifie moins d'argent pour des services comme le transport en commun, les services de police et d'incendie, les bibliothèques, les services de distribution d'eau et d'égout et les centres communautaires. Les coûts sup-

plémentaires associés au vieillissement des infrastructures — le coût total pour remplacer uniquement les infrastructures les plus désuètes est évalué à 141 milliards de dollars — épuisent les ressources municipales, ce qui fait qu'il est encore plus difficile pour les villes de répondre aux besoins quotidiens de leurs résidents¹. Pour aggraver la situation, les gouvernements locaux n'ont tout simplement pas la capacité de gérer eux-mêmes la transition vers une économie neutre en carbone, ce qui exigera d'engager des dépenses importantes pour de nouvelles infrastructures vertes.

Les municipalités canadiennes sont limitées dans la façon dont elles obtiennent des revenus. Contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays, les gouvernements locaux d'ici ne peuvent pas percevoir d'impôts sur le revenu ni de taxes de vente, mais doivent plutôt compter sur l'impôt foncier et les frais d'utilisation. Puisque ces moyens de production de revenus sont régressifs, ils ont un effet disproportionné sur les populations vulnérables². Les taux de l'impôt foncier dans certaines provinces, par exemple, atteignent les niveaux les plus élevés au monde³. En revanche, plusieurs grandes villes américaines perçoivent des impôts sur le revenu et des taxes de vente, et beaucoup de villes européennes comptent aussi énormément sur l'impôt sur le revenu. Les municipalités d'autres pays reçoivent également des transferts plus raisonnables des ordres supérieurs de gouvernement.

Au début des années 1990, les transferts des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada produisaient quelque 26 % des revenus des administrations locales. En 2000, des coupures dans les deux sources de revenus ont réduit ce montant à seulement 16 %. Au cours de cette période de faible investissement, la population des villes canadiennes a augmenté de presque trois millions d'habitants⁴. Les administrations locales du Canada, surtout en Ontario, ont augmenté l'impôt foncier, les frais d'utilisation et les frais de service, ont réduit les services publics et ont repoussé les investissements dans les infrastructures et leur entretien. Les organismes communautaires et les projets dans les collectivités ont eu de la difficulté à maintenir les niveaux de soutien existants.

Les transferts aux municipalités ont continué de diminuer, même lorsque les gouvernements fédéral et provinciaux affichaient des excédents et réduisaient les impôts sur le revenu des sociétés et des contribuables à revenu élevé.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont augmenté leurs transferts d'argent aux administrations locales au cours des dernières années pour répondre aux pressions de la société civile, à la récession et aux problèmes structurels importants liés aux ponts et aux chemins essentiels. À l'échelle fédérale, le Plan Chantiers Canada de 2007, le Nouveau Plan Chantiers Canada de 2013 et le Plan Investir dans le Canada de 2016 ont offert aux municipalités un financement stable et de longue durée qu'elles n'avaient pas connu depuis la réduction des transferts au milieu des années 1990. Ces fonds constituaient une amélioration essentielle, mais ils n'ont pas entièrement réglé les insuffisances de longue date.

Ce qui pose problème, c'est que ces nouvelles promesses de dépenses ont été reportées et se sont finalement avérées inadéquates compte tenu de l'important besoin de nouvelles infrastructures dans de nombreuses communautés. De plus, le gouvernement fédéral a omis d'aborder les lacunes de la structure de financement elle-même. Les subventions ont tout de même été approuvées au moyen d'un processus opaque fondé sur des demandes qui détournent le recours à une approche coordonnée, entraîne des accusations d'injustices et met l'accent sur des projets de grande visibilité politiquement populaires plutôt que sur des investissements fonctionnels prospectifs.

Le plus grand problème en ce qui concerne les récents changements apportés au financement fédéral est que le gouvernement a raté une occasion de mettre en place des infrastructures plus efficaces produisant peu de carbone, comme le transport en commun. Il a plutôt beaucoup investi dans les infrastructures, comme des chemins et des ponts, qui perpétuent les activités à forte intensité carbonique.

Enjeux d'actualité

Problèmes persistants

Le Plan Investir dans le Canada du gouvernement actuel offre un niveau suffisant d'investissement qui permettra aux villes de renouveler lentement les infrastructures dégradées et de les reconstituer, mais cet investissement est loin d'être l'injection de capitaux nécessaire.

Par ailleurs, le mécanisme de financement fédéral comporte toujours de graves lacunes, fondé sur un processus d'approbation des projets opaque qui entrave la planification à long terme. Par exemple, le manque de données accessibles au public et de critères objectifs freine une analyse et une critique solides de ce processus, ce qui crée un déficit important de transparence à l'échelon fédéral.

Les dépenses d'infrastructures du gouvernement en 2016 ont augmenté de 0,1 % seulement, exprimé en pourcentage du PIB, par rapport à 2006⁵. Alors que nous nous retrouvons enfin à l'aube d'une période où les niveaux de dépenses d'infrastructure atteindront de nouveau un niveau appro-

prié, il est étonnant que nous n'en soyons toujours pas là.

Mettre la Banque de l'infrastructure du Canada au service des villes

Le gouvernement fédéral continue de payer les taux d'intérêt les plus bas de tous les ordres de gouvernement et jouit de la plus grande assiette fiscale. Les municipalités, par contre, assument les taux d'intérêt les plus élevés et comptent les plus petites assiettes fiscales. Autrement dit, il est beaucoup plus rentable pour le gouvernement fédéral de faire des investissements de taille dans l'infrastructure par rapport aux municipalités, même si, dans les deux cas, on utilise des fonds publics.

On a observé un changement important au chapitre de l'investissement et de la prise en charge des infrastructures au cours des cinquante dernières années. En 1955, le gouvernement fédéral dépensait 35 % de chaque dollar investi dans l'infrastructure; aujourd'hui, il en dépense près de 15 %. Auparavant, les municipalités dépensaient un quart de chaque dollar investi dans l'infrastructure; maintenant, elles en dépendent près de la moitié.

L'un des principaux motifs justifiant la nouvelle Banque de l'infrastructure du Canada est de réduire les coûts et d'accroître l'accès aux prêts pour les villes canadiennes. Malheureusement, la structure de prêts de la Banque coûtera plus cher aux villes. Il en est ainsi parce qu'une proportion importante de l'avantage tiré des nouveaux fonds sera gaspillée sous forme de paiements d'intérêt plus élevés.

Une banque de l'infrastructure pourrait, si elle se voyait confier le mandat approprié, réduire le coût d'emprunt des villes, le faisant passer de 2,5 % au taux fédéral de 0,8 %. Une telle banque pourrait également simplifier le processus d'accès aux marchés des obligations. La Banque de l'infrastructure du Canada semble toutefois conçue pour répondre aux besoins des investisseurs, et non à ceux des villes, se focalisant vraisemblablement sur les partenariats public-privés et dépendant du financement du secteur privé, les taux d'intérêt se situant entre 7 % et 9 %.

Rompre le paradigme des combustibles fossiles

Le report de l'investissement pendant une si longue période a fait rater de nombreuses occasions de prévenir et d'atténuer les effets des changements climatiques. Pire encore, une période de négligence a fait en sorte qu'il est plus difficile de prendre les mesures draconiennes nécessaires pour réaliser un paradigme respectueux du climat.

Les infrastructures vertes et le transport en commun sont des piliers du plan d'infrastructure du gouvernement libéral, et ces dépenses donneront vraisemblablement lieu à des projets rentables de réduction des émissions. Malheureusement, une importante proportion de cet investissement est reporté ou sera autrement utilisée à des fins de rattrapage. Les installations de traitement des eaux usées sont en mauvais état à la grandeur du pays (voir le chapitre sur l'eau) et les sociétés de transport en commun se démènent tout simplement pour suivre la croissance des populations urbaines.

Le secteur des transports contribue le plus à la production d'émissions de gaz à effet de serre, après le secteur de l'extraction pétrolière et gazière. Les taux d'urbanisation et les populations urbaines continuent d'augmenter, mais les Canadiens et Canadiennes ne sont pas encore convaincus de laisser leur voiture à la maison. Le nombre de navetteurs qui prennent leur véhicule pour se rendre au travail a diminué de façon négligeable, soit 1,3 % en 2016 par rapport à 2006⁶.

Pour évoluer de manière significative vers la durabilité, nous devons réduire considérablement le nombre de véhicules à essence sur la route. L'amélioration du transport en commun est la meilleure manière d'y parvenir. Il s'agit de trouver le juste milieu entre la réduction des coûts, la réduction du temps de déplacement et l'accroissement de la commodité. Il n'est pas facile de changer les habitudes des personnes, mais on peut certainement y arriver.

Accorder la priorité au train haute vitesse

Le train constitue l'un des moyens de transport à faible taux d'émissions de carbone, assorti des avantages supplémentaires de la vitesse et du confort, mais il a été largement plus négligé par les décideurs canadiens. Le train à grande vitesse est un sujet de conversation fréquemment abordé depuis des décennies; des millions de dollars ont été dépensés pour effectuer des études de faisabilité, mais aucun projet utile n'a été révolutionnaire.

Le corridor entre Windsor et Québec est peuplé par plus de la moitié de la population canadienne, et 92 % des déplacements le long de cette route se font en automobile. On compte construire une liaison ferroviaire à grande vitesse le long du corridor, mais la progression dépendra probablement des résultats des prochaines élections provinciales (et possiblement des deux prochaines élections).

Il existe fort peu de projets individuels au Canada dont le résultat est susceptible d'être aussi exploité que la liaison ferroviaire Windsor-Québec pour retirer des voitures de la route et réduire ainsi les émissions de carbone. Nous avons besoin de leadership à l'échelon fédéral pour y arriver.

Interventions du BFA

Le Budget fédéral alternatif fait des investissements stratégiques à grande échelle dans les infrastructures publiques vitales, l'accent étant mis sur la réduction des émissions de GES et la préparation des communautés canadiennes en vue de l'économie à faibles émissions de carbone. Toutes les nouvelles dépenses seront attribuées conformément à la Stratégie nationale sur la décarbonisation (voir le chapitre sur la Stratégie industrielle et la transition équitable). Les dépenses d'infrastructure du BFA de 2018 sont engagées au début pour accélérer les projets à court terme.

Intervention : Accroître le financement à court terme pour les projets de transport en commun et d'électrification, et modifier le mandat actuel afin d'atteindre les taux de

réduction d'émissions de gaz à effet de serre les plus élevés possibles (coût : 2 milliards de dollars par année jusqu'en 2020-2021).

Le BFA ajoute aux engagements actuels du gouvernement fédéral en matière d'infrastructure de transport en commun une somme de 6 milliards de dollars pour de nouvelles dépenses au cours des trois prochaines années afin d'accélérer l'élaboration de nouveaux projets. Le BFA élargira également la portée du financement accordé aux infrastructures de transport pour y inclure des projets d'électrification des modes de transport qui vont au-delà du transport en commun traditionnel, comme l'infrastructure pour les bornes de recharge pour véhicules électriques et des rails intermunicipaux. Les projets prioritaires visés par le nouveau financement comprennent les liaisons ferroviaires à grande vitesse dans les corridors Windsor-Québec et Calgary-Edmonton.

Intervention : Accroître le financement à court terme pour les infrastructures vertes et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (coût : 3,5 milliards de dollars par année jusqu'en 2020-2021).

Alors que le niveau d'ambition en matière de politique climatique du Canada augmente (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques), le besoin de financement se fera sentir davantage. Le BFA augmente le financement pour le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone de 2 milliards de dollars par année (à partir de 500 millions de dollars) et ajoute 2 milliards de dollars par année pour les dépenses de nouvelles infrastructures vertes jusqu'en 2021. Les investissements seront

concentrés sur l'élargissement de la capacité à générer de l'énergie renouvelable, surtout dans les communautés éloignées et rurales.

Intervention : Augmenter le financement à court terme pour les infrastructures sociales et créer une agence nationale de développement communautaire chargée de superviser le développement économique communautaire (coût : 50 millions de dollars par année).

Le BFA augmente les dépenses initiales d'infrastructure sociale pour correspondre à la baisse des dépenses plus tard (voir les chapitres du BFA sur les Premières Nations, les services de garde à l'enfance, les soins de santé et le logement). La nouvelle agence de développement sera composée de représentants de tous les ordres de gouvernement et chargée d'éliminer les obstacles à l'affectation transparente des ressources publiques aux initiatives de développement économique communautaire. Cette agence élaborera des critères d'approbation de projets rationalisés pour obtenir un financement plus rapide et accroîtra la transparence grâce à de nouveaux mécanismes d'établissement de rapports et à des vérifications axées sur les fonds. Une stratégie de rayonnement continue favorisera l'élaboration concertée de politiques publiques auprès de tous les ordres de gouvernement, des intervenants et des partenaires de la société civile.

En tant qu'acteur clé dans la mise en œuvre de la Stratégie industrielle nationale, l'agence nationale de développement communautaire fixera également des objectifs communs et cerner les possibilités dans les provinces de développer une capacité de production d'énergie renouvelable, d'amorcer la transition des communautés et des sites industriels vers l'économie à faibles émissions de carbone et de mettre en œuvre des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Notes

- 1 Fédération canadienne des municipalités (FCM). (2016). Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes.
- 2 Les ménages à faible revenu consacrent un pourcentage beaucoup plus élevé de leur revenu à la hausse des frais d'utilisation des services publics ou à l'impôt foncier sur un logement détenu ou loué.
- 3 Kyle Pomerleau et Andrew Lundeen (2014). International Tax Competitiveness Index. Washington: Tax Foundation.
- 4 Statistique Canada. Recensement national de 2011. « Population urbaine et rurale, par province et territoire ».
- 5 Tableau CANSIM 380-0064 et calculs de l'auteur. Dépenses d'infrastructure définies comme étant « Formation brute de capital fixe des administrations publiques ».
- 6 Statistique Canada (2017). « Déplacement domicile-travail : faits saillants du Recensement de 2016 ».



LA SITUATION

- Le travail précaire et non assuré est en hausse chez les jeunes travailleurs.
- Les lois canadiennes régissant les normes d'emploi et l'assurance-emploi sont désuètes.
- La politique publique ne tient compte d'aucune mesure d'équité intergénérationnelle et ignore les besoins des générations plus jeunes.

LA DESTINATION

- Lancer une initiative pour les jeunes travailleurs afin d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail.
- Recueillir de meilleures statistiques sur l'emploi des jeunes afin d'assurer une meilleure planification et de prendre de meilleures décisions en matière de politique publique.
- Mettre un terme aux stages non rémunérés dans les secteurs de l'économie sous réglementation fédérale et veiller au respect des lois en vigueur relatives à la classification erronée des stages non rémunérés.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Environ un cinquième de la population du Canada (soit plus de sept millions de personnes) est âgé de 15 à 29 ans¹. En revanche, près d'un tiers de la population (soit plus de 10 millions de personnes) ont 55 ans ou plus. La population canadienne vieillit : son âge médian a augmenté considérablement pour passer de 27,1 ans en 1974 à 40,2 ans en 2013².

Pour la première fois depuis que le pays a commencé à recueillir des statistiques à l'échelle nationale, le nombre de Canadiens et Canadiennes à l'âge de la retraite (55 à 64 ans) dépasse celui qui est à l'âge de se joindre à la population active (15 à 24 ans).³ Compte tenu des données démographiques,

il n'est peut-être pas surprenant de constater que la politique sociale et économique ne parvient souvent pas à répondre aux besoins, désirs et défis complexes des jeunes. Mais il s'agit là d'une grossière omission.

L'économie et le marché du travail que les jeunes Canadiens et Canadiennes rencontrent aujourd'hui lorsqu'ils se mettent à la recherche d'un emploi exigent une certaine « souplesse » – ils s'attendent à travailler à temps partiel, sans sécurité d'emploi, à court terme et même parfois sans être rémunérés⁴. L'économie politique changeante du travail au Canada a nui à la capacité des jeunes à gagner leur vie, de même qu'à leur capacité à s'engager pleinement dans la vie civique, situation qui a des effets considérables sur

la structure sociale de notre société. La réglementation du marché du travail et les politiques connexes n'ont tout simplement pas suivi cette nouvelle réalité.

Les jeunes adultes sont inhibés par les hausses spectaculaires des prix des maisons, qui s'élevaient en moyenne à 505 937 \$ au Canada en 2017, et qui coûtent beaucoup plus cher dans le Lower Mainland de la Colombie-Britannique (1 042 300 \$) et la région du Grand Toronto de l'Ontario (747 800 \$)⁵. Ils gagnent moins que leurs parents au même âge, même s'ils ont des dettes plus élevées et qu'ils sont plus instruits. La plupart sont incapables d'épargner une partie adéquate de leur revenu en vue de leur retraite et les régimes de pension stables ne sont plus qu'un lointain souvenir⁶.

Malgré ces réalités modernes, il existe un manque d'équité entre les générations dans la politique publique canadienne à l'égard des jeunes Canadiens et Canadiennes, et une fracturation intergénérationnelle semble s'implanter au sein du discours national et des politiques officielles. Trop souvent, les décisions se prennent sans que l'on tienne compte de leurs répercussions sur tous les groupes d'âge.

Emplois précaires et chômage

Le chômage chez les jeunes a atteint des proportions de crise dans le monde entier : il y a 73,4 millions de jeunes personnes sans emploi dans le monde⁷. La situation au Canada n'est pas aussi désespérée : 13,3 % des travailleurs âgés de 15 à 24 ans sont sans emploi. Cependant, les jeunes Canadiens et Canadiennes continuent d'être surreprés-

sentés dans les emplois précaires qui manquent de permanence, d'avantages sociaux et de stabilité⁸.

De plus, on a établi un lien entre de récents replis du taux de chômage chez les jeunes et le fait qu'ils quittent le marché du travail au lieu de trouver de l'emploi⁹. Cette situation est particulièrement problématique étant donné que de multiples moments critiques et dispendieux dans la vie d'une personne (p. ex. relations et fondement d'une famille, études postsecondaires, achat d'une maison) surviennent habituellement dans la vie des jeunes adultes.

Au cours des années 1980, pendant une autre flambée du chômage chez les jeunes (qui a franchi la barre des 20 %), le gouvernement fédéral a présenté plusieurs mesures dans le contexte d'une « initiative emploi jeunesse ». Elles comportaient des subventions salariales à l'intention des jeunes désavantagés sur le plan de l'emploi, du financement pour des projets communautaires axés sur les jeunes et des services jeunesse aux centres d'emploi du Canada¹⁰.

Même si une stratégie emploi jeunesse comportant une structure de base semblable a survécu, on n'y a jamais apporté d'ajustements importants pour tenir compte du taux actuel de chômage chez les jeunes et de l'augmentation de la précarité du travail, des effets de ces changements sur la sécurité et le bien-être des jeunes, ou des différences au chapitre des résultats d'emploi chez les jeunes provenant des groupes d'équité.

Classification erronée et stages non rémunérés

Une menace constante à la sécurité économique des jeunes réside dans la montée et la propagation importantes des stages non rémunérés, ainsi que dans la classification erronée des emplois. On estime qu'entre 100 000 et 300 000 jeunes personnes travaillent sans toucher un salaire partout au pays¹¹.

Les stages non rémunérés se trouvaient autrefois dans le domaine du journalisme, de l'enseignement et du travail social, entre autres, et menaient généralement à un emploi rémunéré à temps plein. Aujourd'hui, ils se trouvent dans des secteurs sous réglementation fédérale comme les médias et les télécommunications (Bell Mobilité, la Société Radio-Canada et Rogers Communications, par exemple) et ne sont souvent pas liés à un emploi rémunéré futur chez le même employeur¹².

Le gouvernement fédéral s'était engagé dans le cadre du budget de 2017 à réformer le *Code canadien du travail* pour traiter le problème des stages non rémunérés, mais ces réformes n'ont pas encore été mises en œuvre.

Assurance-emploi

La plupart des jeunes travailleurs ne peuvent pas accéder à l'assurance-emploi (AE), surtout ceux qui passent d'un emploi à temps partiel, temporaire ou sur appel à un autre, parce qu'il est difficile dans ces situations de répondre aux conditions d'admissibilité, notamment le nombre minimal d'heures

travaillées. Ainsi, en 2013, seulement un faible pourcentage de jeunes travailleurs sans emploi (18 % des hommes et 8 % des femmes) étaient en mesure de toucher des prestations d'AE¹³.

La situation est plutôt inquiétante, mais étant donné que de nombreux programmes actifs du marché du travail sont conçus expressément pour les prestataires d'assurance-emploi, les jeunes sont exclus des occasions de perfectionnement importantes¹⁴. Des réformes fondamentales sont nécessaires pour faire correspondre l'assurance-emploi aux réalités du marché du travail actuel et pour assurer la transition entre le milieu scolaire et le marché du travail (voir le chapitre sur l'assurance-emploi).

Interventions du BFA

Intervention : Lancer une initiative pour les jeunes travailleurs, ciblant les personnes âgées de 15 à 34 ans, cernant les six priorités suivantes :

- Réviser et mettre à jour le *Code canadien du travail* et la *Loi sur l'assurance-emploi* afin qu'ils correspondent davantage à la réalité du marché du travail des jeunes d'aujourd'hui. S'appuyant sur le rapport, *Équité au travail* : des normes du travail fédérales pour le XXI^e siècle, les responsables du Programme du travail et d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) retiendront un groupe d'experts qui sera chargé de réviser les lois touchant les activités du marché du travail et d'examiner s'ils reflètent les con-

ditions du marché du travail actuelles de même que les conditions qui existent dans l'ensemble du cycle économique (coût : 7 millions de dollars)¹⁵.

- Veiller à ce que les postes sont occupés par des personnes et que des personnes occupent des postes, et que les employeurs prennent davantage part à la formation des employés. Un conseil de planification relative au marché du travail des jeunes sera chargé de travailler avec les conseils de développement des secteurs pertinents (voir le chapitre sur la transition équitable), en collaboration avec Statistique Canada (voir ci-dessous) pour recueillir des données quantitatives sur les possibilités d'emploi, les stages non rémunérés et les taux de placement dans les universités, ainsi que des données qualitatives sur les expériences des jeunes sur le marché du travail (coût : 30 millions de dollars).
- Instaurer une taxe de formation aux entreprises ayant une masse salariale supérieure à 250 000 \$. Cette mesure est établie selon la supposition que les entreprises qui investissent dans la formation de leurs employés auront davantage de possibilités de maintenir en poste ces employés à temps plein et pour une période indéterminée. Les entreprises ayant une masse salariale supérieure à 250 000 \$ devront investir l'équivalent de 1 % de leur masse salariale dans la formation des jeunes employés¹⁶. Les entreprises qui ne respectent pas ce montant devront payer la différence dans le

fonds national pour l'initiative pour les jeunes travailleurs.

- Offrir une aide financière modeste aux entreprises qui mettent en œuvre des plans de partage d'emploi en vertu desquels des travailleurs à l'âge de la retraite sont jumelés à de nouveaux employés. L'idée part du principe que les travailleurs âgés peuvent volontairement réduire le nombre d'heures de travail et leur salaire de moitié tout en servant de mentors pour les nouveaux employés pendant les trois années précédant leur retraite. Le conseil de planification relative au marché du travail des jeunes supervisera un fonds de renouvellement de la main-d'œuvre qui aidera les entreprises à couvrir les coûts liés aux ressources humaines de ces plans de partage d'emploi et à suppléer les salaires si la moitié du salaire d'un employé ayant de l'ancienneté ne suffit pas pour couvrir le salaire du nouvel employé (coût : 100 millions de dollars).
- Exiger que tous les projets financés par la Banque de l'infrastructure du Canada réservent pour les jeunes travailleurs au moins le quart des emplois créés. Au moins un dixième du nombre total d'emplois créés par ces projets sera réservé aux jeunes travailleurs de groupes qui ont toujours été marginalisés et qui sont à la recherche d'équité.
- Renouveler le rôle du gouvernement fédéral dans les programmes de stages. Il financera chaque année 20 000 stages rémunérés de six mois dans des organ-

ismes sans but lucratif (coût : 300 millions de dollars).

Intervention : Ordonner à Statistique Canada de réunir tous les mois des données relatives aux stages non rémunérés, aux travailleurs non rémunérés et au bénévolat (coût : 1 million de dollars). L'organisme réunira également tous les mois de nouvelles données sur les travailleurs qui ne sont ni en emploi, ni aux études, ni en formation (coût : 1 million de dollars).

Intervention : Mettre en œuvre des réformes du *Code canadien du travail* (limiter les stages non rémunérés dans les secteurs sous réglementation fédérale) comme le prévoit le budget fédéral de 2017.

Intervention : Veiller à ce que le Programme du travail fédéral, en collaboration avec EDSC, l'Agence du revenu du Canada et d'autres ministères, prennent des mesures proactives en matière d'application et de défense ou publicité pour déterminer les employeurs qui embauchent des stagiaires non rémunérés, classent de manière erronée les jeunes travailleurs ou exploitent de jeunes travailleurs migrants ou étudiants étrangers et pénalisent toute pratique illégale en vertu d'une version modifiée du *Code canadien du travail modifié* (coût : 20 millions de dollars).

Notes

1 Tableau CANSIM 051-0001 : Estimations de la population selon l'âge et le sexe, pour le Canada, les provinces et les territoires, annuelles. Ottawa : Statistique Canada.

2 Tableau CANSIM 051-0001 : Estimations de la population selon l'âge et le sexe, pour le Canada, les provinces et les territoires, annuelles. Ottawa : Statistique Canada.

3 Tableau CANSIM 051-0001 : Estimations de la population selon l'âge et le sexe, pour le Canada, les provinces et les territoires, annuelles. Ottawa : Statistique Canada.

4 Leah F. Vosko. (2009). *Managing the Margins: Gender, Citizenship, and the International Regulation of Precarious Employment*. Oxford: Oxford University Press.

5 La carte du prix moyen national. Ottawa : Association canadienne de l'immeuble.

6 BMO Groupe financier, « 80 Per Cent of Young Canadians Concerned About Their Ability to Save for Retirement », 2013.

7 *Global Employment Trends for Youth 2013: A Generation at Risk*. Genève : Organisation internationale du travail (2013).

8 Tableau CANSIM 282-0087 : Estimations de l'Enquête sur la population active (EPA), selon le sexe et le groupe d'âge, désaisonnalisées et non désaisonnalisées. Ottawa : Statistique Canada.

9 Standing, 2012. Cf. Latouche, Serge. (2014). *Farewell to Growth*. Londres : Polity Press; Klein, Naomi (2014). *This Changes Everything: Capitalism Vs. The Climate*. Toronto: Random House.

10 Au sujet des tendances historiques du chômage chez les jeunes, voir : « Taux de chômage élevé pour les jeunes, mais plus bas que durant la majeure partie des années 1990 ». Enquête sur la population active : Examen de fin d'exercice 2011. Ottawa : Statistique Canada. Pour la Stratégie emploi jeunesse (SEJ), voir <http://actionplan.gc.ca/fr/initiative/bonifier-la-strategie-emploi-jeunesse>. Pour une évaluation du programme SEJ de 1997 à 2002, voir Ressources humaines et Développement des compétences Canada. (2004). « Stratégie emploi jeunesse (SEJ) 1997-2002 : Sommaire des résultats d'une récente évaluation sommative ». Peut être consulté en ligne à http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/rhdcc-hrsc/HS28-28-2005-fra.pdf Pour la transformation de l'économie au Canada et dans le monde depuis 1980, voir Vosko, 2009.

11 Aleksandra Sagan. (2013). « Unpaid Internships Exploit 'Vulnerable Generation' ». CBC News. Le 2 juillet 2013. Peut être consulté en ligne à <http://www.cbc.ca/news/canada/unpaidinternships-exploit-vulnerable-generation-1.1332839>.

12 Kathy Tomlinson. (2013). « Bell accused of breaking labour law with unpaid interns. » CBC News. 24 juin 2013. Peut être consulté en ligne à <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/bell-accused-of-breaking-labour-law-with-unpaid-interns-1.1356277>.

13 Canada. Parlement Chambre des communes. Comité permanent des finances. (2014) Procès-verbal des délibérations. 41^e législature, 2^e session, réunion n° 23. Tiré du site Web du Parlement du Canada à l'adresse <http://www.noscommunes.ca/DocumentViewer/fr/41-2/FINA/reunion-23/temoignages>.

14 Gunther Schmid et Bernd Reissert. 1996. « Unemployment Compensation and Labour Market Transitions. »

Dans *International Handbook of Labour Market Policy and Evaluation*, publié par Gunther Schmid, Jacqueline O'Reilly et Klaus Schomann, 235–76. Londres : Edward Elgar Publishing Limited, à la page 248.

15 Harry Arthurs, « Fairness at Work: Federal Labour Standards for the 21st Century », Gatineau. Québec : Gouvernement du Canada, 2006 : <http://digitalcommons.osgoode.yorku.ca/cgi/viewcontent.cgi?article=1166&context=reports>.

16 Tom Zizys. (2014). *Better Work: The Path to Good Jobs is Through Employers*. Toronto: Metcalf Foundation.

Logement et quartiers



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

LOGEMENT
ET QUARTIERS

LA SITUATION

- Les investissements fédéraux dans le logement abordable ont été importants des décennies 1960 à 1980 et minimes de 1994 à 2001, et ils ont repris modestement depuis.
- Les listes d'attente pour des logements subventionnés au Canada continuent de s'allonger. Des personnes deviennent sans-abri pendant qu'elles attendent.
- En novembre 2017, le gouvernement fédéral a dévoilé une Stratégie nationale sur le logement. Le financement prévu était modeste dans un contexte historique et bon nombre des nouvelles initiatives n'entreront en vigueur que dans plusieurs années.

LA DESTINATION

- Effectuer un investissement ponctuel d'un milliard de dollars en immobilisations pour réparer et remettre à niveau des logements sociaux existants.
- Affecter un milliard de dollars par année à la construction de nouveaux logements supervisés pour les groupes vulnérables, ce qui comprendrait de nouveaux investissements pour les logements des réserves et hors réserve.
- Affecter immédiatement 1,5 milliard de dollars à une Allocation canadienne pour le logement qui aidera les ménages à faible revenu à payer leur loyer.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Le Contexte

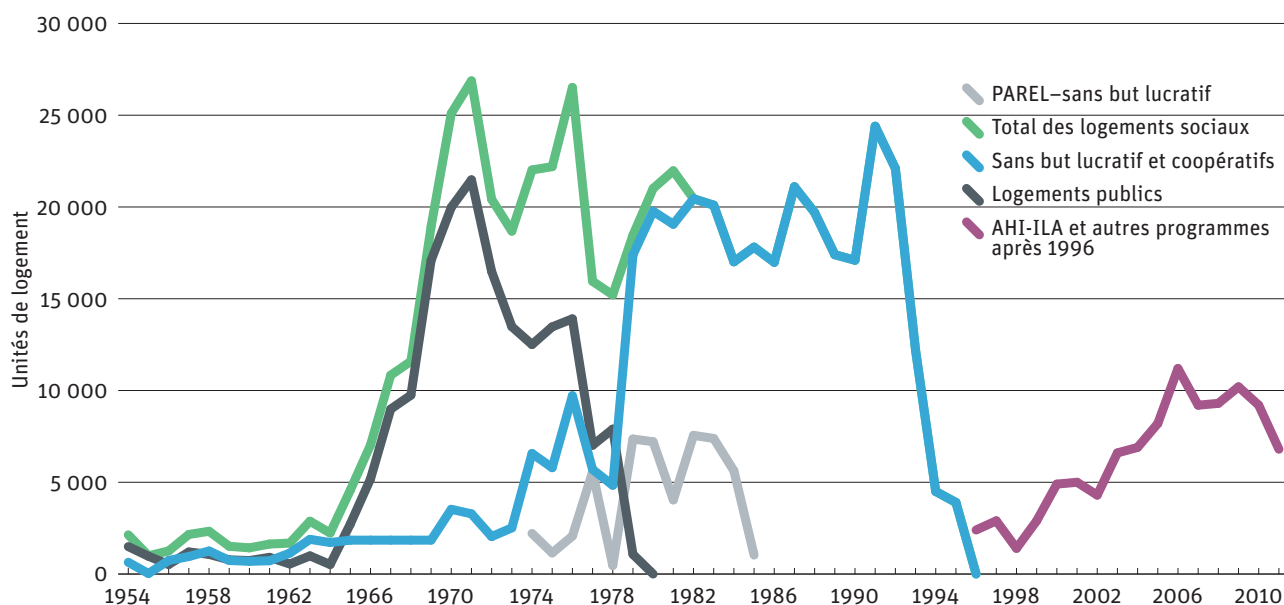
Tous les ordres de gouvernement au Canada, ainsi que le secteur sans but lucratif, doivent jouer un rôle actif dans la création de logements abordables. La coordination est fondamentale pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les ménages à faible revenu, et en particulier ceux qui comptent sur l'aide sociale, n'ont tout simplement pas les moyens de payer le loyer mensuel de la plupart des logements du marché privé. Une subvention gouvernementale est donc vitale. Deuxièmement, les villes canadiennes, et en particulier les zones à forte croissance, ne

peuvent compter sur les promoteurs privés pour créer les appartements abordables dont les travailleurs à faible revenu ont besoin.

Un troisième facteur justifie la coordination : la propriété sans but lucratif d'un parc de logements abordables garde les loyers à un niveau abordable à long terme et crée ainsi des éléments d'actif publics¹. Enfin, dans le cas des sous-groupes vulnérables (par exemple, les personnes qui ont des problèmes de santé mentale, celles qui vivent avec le VIH/SIDA et les personnes âgées frêles), les entités sans but lucratif réussissent efficacement à créer des bâti-

FIGURE 11 Engagements annuels en logements sociaux, Canada (1954–2011)



Source Ce graphique linéaire a été modifié des données compilées par Greg Suttor (Institut Wellesley). Le graphique original a paru dans l'ouvrage de 2016 de M. Suttor, *Still Renovating: A History of Canadian Social Housing Policy* (McGill-Queen's University Press).

ments qui peuvent favoriser le développement communautaire.

À compter des années 1960, le gouvernement fédéral est intervenu très activement afin de créer des logements pour les ménages à faible revenu et à revenu moyen, souvent en partageant les coûts d'aménagement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux². En retour, les locataires devaient payer des loyers à leur portée, habituellement de l'ordre de 30 % de leur revenu mensuel brut.

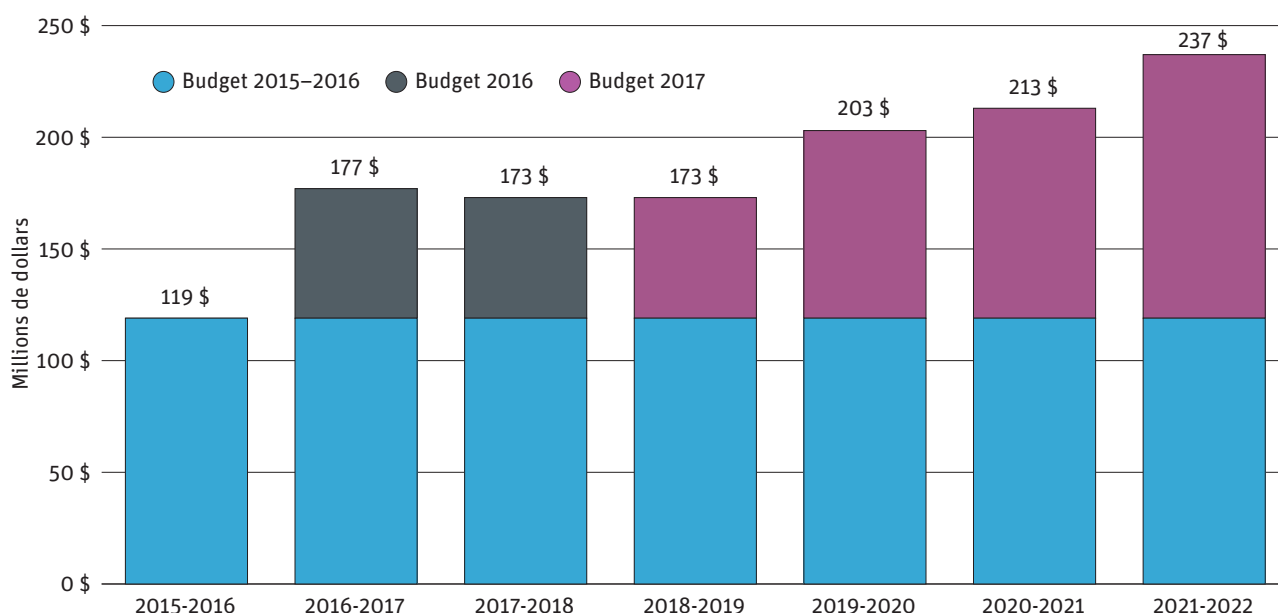
Ce régime a permis de créer jusqu'à 25 000 nouveaux logements subventionnés par année au Canada. Les ménages à faible revenu qui cherchaient un logement subventionné l'ont obtenu plus rapidement que ce ne serait le cas aujourd'hui et très peu de personnes sont demeurées dans des refuges d'urgence ou dans la rue par rapport à ce qui se passe

aujourd'hui³. Les listes d'attente pour les logements subventionnés s'allongent et beaucoup de personnes deviennent sans-abri pendant qu'elles attendent⁴.

Le gouvernement fédéral a cessé de subventionner de nouveaux logements sociaux au début des années 1990 (à l'exception des logements des réserves). Le gouvernement a recommencé graduellement à intervenir de nouveau dans le domaine du logement, pour ainsi dire, après 2001. Il se construit toutefois moins de logements par année aujourd'hui qu'au cours des années 1970 et 1980, et ces logements ont tendance à être modestement abordables seulement (voir la figure 11).

Le budget fédéral de 2017 a été le plus important du Canada en matière de logement depuis 1993. Le gouvernement proposait

FIGURE 12 Financement annuel affecté à la stratégie des partenariats de lutte contre l’itinérance



Source Graphique tiré du blogue du 30 mars 2017 de Janice Chan de la Calgary Homeless Foundation.

d’investir 11,2 milliards de dollars en 11 ans, y compris 2,1 milliards pour étendre et prolonger le financement affecté à la Stratégie des partenariats de lutte contre l’itinérance (SPLI) au-delà de 2018-2019 (voir la figure 12). Le budget a aussi annoncé que l’initiative Investir dans le logement abordable (ILA) qui devait se terminer à la fin de 2018-2019 serait remplacée par un nouveau cadre.

La Stratégie nationale sur le logement (SNL) dévoilée récemment, celle qui a passé à l’histoire en adoptant le droit au logement, comprend des plans portant sur la création d’une Allocation canadienne pour le logement visant à aider les ménages à faible revenu à payer leur loyer. Cette allocation n’entrera toutefois pas en vigueur avant 2020 et le bénéficiaire moyen recevra à peine 200 \$ par mois. On s’attend à ce que

les provinces et les territoires partagent le coût de cette nouvelle prestation fédérale.

La stratégie fédérale sur le logement prévoit aussi la création d’un nouveau Fonds national de coinvestissement pour le logement qui, en 10 ans, permettra de créer jusqu’à 60 000 logements neufs et de réparer jusqu’à 240 000 logements existants. Il s’agit d’un programme fédéral unilatéral même si l’on aura peut-être besoin de l’aide des gouvernements provinciaux et territoriaux.

De plus, la stratégie du gouvernement comprend une nouvelle Initiative sur le logement communautaire du Canada qui visera avant tout à préserver les logements sociaux existants. Les provinces et les territoires devront apporter des contributions équivalentes. Les quelque 500 000 logements sociaux du Canada — ceux qui sont admin-

istrés par des régies provinciales ou territoriales et qui bénéficient de subventions pour le loyer proportionné sur le revenu (LPR) — seront admissibles. Le fonds aidera à payer les réparations, à garder les loyers à un niveau abordable et à fournir de l'aide hypothécaire aux exploitants.

Lorsque l'on commencera à distribuer le financement prévu par cette initiative, on relèvera pendant 10 ans le défi posé par la fin des ententes d'exploitation, à condition que les provinces et les territoires consentent à prendre en charge des coûts correspondants. L'Initiative fédérale sur le logement communautaire fera essentiellement la même chose pour les logements sociaux administrés par le fédéral, y compris les logements coopératifs, et il en coûtera 500 millions de dollars au gouvernement fédéral en 10 ans.

Il importe de signaler que l'objectif de la Stratégie nationale sur le logement — soit la construction de quelque 6 000 logements neufs par année au cours des dix prochaines années — représente le tiers seulement du volume total des logements neufs construits par le Canada au cours des années 1970 et 1980, sans oublier que la population du Canada a augmenté depuis⁵.

Interventions du BFA

Le Budget fédéral alternatif (BFA) de cette année ira plus loin que les dépenses promises actuellement par le gouvernement fédéral au chapitre du logement. Il ajoutera sur-le-champ 3,5 milliards de dollars aux engagements pris dans le budget fédéral de

2017. On peut considérer une grande partie de cet argent comme un financement provisoire en attendant que la Stratégie nationale sur le logement commence à distribuer de l'argent. À mesure que l'on concevra et appliquera de nouveaux programmes dans le nouveau cadre fédéral du logement, il se peut que de prochains BFA y injectent davantage d'argent directement. Pour le moment, la majeure partie de l'argent prévu par le BFA est affectée à des programmes existants.

Intervention : Préserver le parc existant de logements sociaux.

Fournir un investissement ponctuel d'un milliard de dollars en immobilisations aux provinces et aux territoires pour les aider à entretenir les logements sociaux existants. Trois types de logements sont particulièrement vulnérables à la fin des ententes : les logements créés dans le cadre du Programme de logement des Autochtones en milieu urbain, les logements publics et les logements dans le Nord du Canada. Nous supposons que les gouvernements provinciaux et territoriaux n'injecteront pas de financement correspondant dans cette intervention.

Résultat : Entre 10 000 et 15 000 logements sociaux existants très délabrés seront sauvés. Un investissement de 75 000 \$ par logement prolongera de 25 à 35 ans la durée du parc de logements existant.

Intervention : Investir dans les logements supervisés.

Fournir un milliard de dollars par année en financement frais pour les logements supervisés et le personnel de soutien pour les groupes vulnérables, à raison de 200 000 \$ par logement. On accorde une grande attention aux Autochtones vivant

hors réserve, aux femmes, aux groupes LG-BTQ2S+, aux personnes qui ont un handicap physique, à celles qui ont des problèmes de santé mentale et aux personnes âgées frêles. Pour obtenir des fonds fédéraux, les provinces et les territoires devront fournir du financement supplémentaire — par exemple, des allocations au logement ou des suppléments au loyer — afin de maintenir les loyers à un niveau abordable pour les locataires à faible revenu. On s'attendra en outre à ce que les gouvernements provinciaux et territoriaux paient pour le soutien continu du personnel professionnel affecté aux sous-groupes spécialisés en cause.

Résultat : Création de 5 000 nouveaux logements par année qui demeureront abordables pendant 25 à 35 ans.

Intervention : Aller de l'avant avec l'Allocation canadienne pour le logement. Affecter sur-le-champ 1,5 milliard de dollars par année à la nouvelle Allocation canadienne pour le logement afin de fournir aux ménages à faible revenu de l'aide améliorée et accélérée du côté de la demande. Conformément au plan du BFA, chaque ménage bénéficiant de l'Allocation canadienne de logement recevra quelque 500 \$ par mois en aide au logement et environ 250 000 ménages toucheront l'allocation au cours de la première année. Les gouvernements provinciaux et territoriaux n'auront pas à injecter un financement correspondant avant 2020 dans le cadre du plan du BFA.

Résultat : L'Allocation canadienne pour le logement aidera à rendre de nombreux logements privés (actuellement vides) abordables pour les ménages à faible revenu. On

calcule que 250 000 ménages à faible revenu pourront payer le loyer de logements privés.

Intervention : Renouveler l'investissement dans les logements des réserves. Le BFA effectuera des investissements importants dans les logements des réserves au Canada et ordonnera à Affaires autochtones et du Nord Canada de consulter chaque nation au sujet des détails. Il faudrait insister fortement sur l'adéquation culturelle et la durabilité environnementale.

Notes

1 Falvo, N. (5 novembre 2016). *The privatization of social housing* [billet sur le Web en anglais seulement]. Site Web du Progressive Economics Forum : <http://www.progressive-economics.ca/2011/11/05/the-privatization-of-social-housing/>.

2 Pomeroy, S. et N. Falvo (2013). *Housing policy in Canada under the Harper regime*. Article tiré du site Web de Focus Consulting : <http://www.focus-consult.com/wp-content/uploads/2014/07/PomeroyFalvoThe-Harper-Years-ENHR-with-table.pdf>.

3 Falvo, N. (2009). *Homelessness, program responses and an assessment of Toronto's Streets to Homes program*. Article en anglais seulement tiré du site Web des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques : <http://www.cprn.org/doc.cfm?l=en&doc=1979>.

4 Adamo, A., F. Klodawsky, T. Aubry et S. Hwang (2016). *Ending homelessness in Canada: A study of 10-year plans in 4 Canadian cities* Billet en anglais seulement figurant sur le site Web de l'Hôpital St. Michael's : <http://www.stmichaelshospital.com/pdf/news/20161010.pdf>.

5 Suttor, G. (28 novembre 2017). « Canada's national housing strategy: The strong, the soft, and the splashy » [billet sur le Web en anglais seulement]. Tiré de : <http://www.wellesleyinstitute.com/housing/canadas-national-housing-strategy-the-strong-the-soft-and-the-splashy/>.

Objectifs de développement durable (ODD)

Cette année, le Budget fédéral alternatif (BFA) comprend une évaluation de la façon dont les interventions proposées dans ses nombreux chapitres contribuent à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En septembre 2015, les 17 ODD, ainsi que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030), ont été adoptés par 193 gouvernements à l'ONU. Cette adoption a conclu un processus pluriannuel visant à trouver un successeur aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui pourrait être fusionné avec le processus de Rio, lancé en 1992 à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Les ODD et le Programme 2030 forment un plan d'action unique et intégré, à l'échelle mondiale, qui cherche à équilibrer les trois dimensions du développement durable — l'économie, la société et l'environnement — dans le but ultime de réaliser la paix et la prospérité, tant pour la population que pour la planète.

À plusieurs égards, les ODD se distinguent des Objectifs du Millénaire pour le développement. Ils sont universels, tandis que les OMD ne s'appliquent qu'aux pays en développement. Ils sont ambitieux, cherchant non pas à réduire de moitié la pauvreté ou l'insécurité alimentaire, mais à y mettre fin. Les ODD sont inclusifs et visent à ne laisser personne de côté, en se concentrant sur ceux qui sont constamment négligés. Ils sont exhaustifs et demandent à tous les acteurs — les quatre ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal et autochtone), la société civile, le secteur privé et les autres citoyens — de participer à la réalisation du programme. La nature plus holistique et intégrée des objectifs de développement durable exige que la société aborde les questions différemment, de façon beaucoup plus collaborative.

Le Canada a signé les objectifs de développement durable et fera rapport de leur mise en œuvre au Forum politique de haut niveau des Nations Unies en juillet 2018. Dans le cadre de ce processus, le gouverne-

ment devra déterminer les éléments suivant : les structures de gouvernance qu'il a mises en place, tant entre les ministères fédéraux qu'entre les ordres de gouvernement; le plan de mise en œuvre qu'il a élaboré et les priorités nationales qu'il a choisies (en fonction du contexte canadien); la façon dont il réussit déjà à mobiliser les différents acteurs de la société à l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan, et comment il continuera de les mobiliser; sa mesure des progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs de

développement durable, au moyen de données nationales et infranationales (en signalant toute lacune) ventilées selon l'âge, la race, l'ethnicité et le sexe, entre autres. Les enjeux autochtones, pour lesquels les ODD ne sont pas à la hauteur — en particulier pour ce qui est des droits, des savoirs, des cultures et des économies des Autochtones, absents — doivent occuper une place importante dans le plan et doivent intégrer les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation.

Objectif de développement durable

Intervention du Budget fédéral alternatif

Objectif 1 :
Pas de pauvreté

- Effectuer un transfert annuel de 4 milliards de dollars aux provinces et territoires dans le but d'augmenter les prestations d'aide sociale et d'enrayer complètement la pauvreté.
- Créer un complément au crédit pour TPS axé sur les Canadiens et Canadiennes à faible revenu.
- Rétablir un salaire minimum fédéral de 15 dollars de l'heure.
- Augmenter l'exemption du revenu pour le supplément de revenu garanti (SRG) et augmenter le SRG complémentaire.
- Indexer la pension de la sécurité de la vieillesse à la croissance du salaire moyen par activité économique.
- Étendre à 50 % le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada.

Objectif 2 : Faim « zéro »

- Investir dans les infrastructures locales et régionales de transformation, d'entreposage, de transport et de distribution des aliments, et dans le renforcement des capacités au moyen de la formation; accorder la priorité aux coopératives locales et aux organismes communautaires.
- À l'échelle nationale, établir un programme efficace de vulgarisation de l'agriculture pour aider les agriculteurs à élaborer des méthodes et des stratégies de production requérant peu d'intrants.

Objectif de développement durable	Intervention du Budget fédéral alternatif
Objectif 3 : Bonne santé et bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Financer un accord sur la santé de 10 ans avec une indexation de 5,2 % afin d'accroître la part fédérale des dépenses de santé. • Instaurer un programme de santé mentale. • Instaurer un programme national d'assurance-médicaments. • Créer une commission fédérale chargée de réfléchir aux stratégies axées sur la santé de réglementation des drogues illégales.
Objectif 4 : Éducation de qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans des services de garde universels, augmenter l'investissement jusqu'à ce que les dépenses totales consacrées à l'éducation préscolaire atteignent les indicateurs internationaux de 1 % du PIB. • Éliminer les frais de scolarité pour tous les étudiants de niveau postsecondaire dans tous les programmes. • Rétablir le financement fédéral pour les études postsecondaires et établir des normes appropriées en vertu d'une loi fédérale sur l'enseignement postsecondaire. • Éliminer le plafond imposé au financement fédéral pour les étudiants autochtones de niveau postsecondaire et s'assurer que les listes d'attente actuelles ne contiennent plus de noms de personnes en attente. • Investir dans les formations d'apprentis des métiers spécialisés et l'éducation des adultes.
Objectif 5 : Égalité entre les sexes	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes doté de toutes les ressources nécessaires, ce qui harmonisera les dépenses fédérales par habitant avec les dépenses provinciales. • Augmenter le financement accordé à Condition féminine Canada. • Investir dans un salaire décent pour les travailleurs de la santé. • Assurer le suivi et la transparence des taux de rémunération et de promotion. • Adopter une loi proactive sur l'équité salariale.

**Objectif de
développement durable**

Intervention du Budget fédéral alternatif

Objectif 6 :
Eau propre
et assainissement

- Investir dans les infrastructures d’approvisionnement en eau dans les collectivités des Premières Nations.
- Renforcer le Fonds pour l’eau potable et le traitement des eaux usées afin de remplacer les infrastructures inadéquates et de financer suffisamment les infrastructures publiques ou communautaires d’eau potable et d’eaux usées.
- Engager 100 millions de dollars par année pour les infrastructures d’approvisionnement en eau dans les petites municipalités
- Engager 75 millions de dollars par année pour la formation des préposés à l’entretien des systèmes d’eau, au programme d’agrément du secteur public et aux programmes de conservation
- Créer des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l’eau.
- Instaurer un plan d’action exhaustif visant à protéger les Grands Lacs.
- Engager trois millions de dollars pour une stratégie de protection des eaux souterraines et un million de dollars pour une étude sur les exportations d’eau virtuelle du Canada.

Objectif 7 :
Énergie propre
à un coût abordable

- Financer des travaux d’amélioration écoénergétique pour les Canadiens et Canadiennes à faible revenu.
- Supprimer toutes les subventions du gouvernement fédéral aux combustibles fossiles.
- Imposer une norme nationale rigoureuse de tarification du carbone.

Objectif 8 :
Travail décent et
croissance économique

- Veiller à la mise en œuvre complète et uniforme de l’équité en matière d’emploi pour inclure les immigrants racialisés.
- Investir dans les appuis à la reconnaissance des titres de compétences étrangers.
- Donner à tous les travailleurs migrants l’accès à la résidence permanente.
- Établir un fonds de formation stratégique pour appuyer la formation professionnelle spécialisée et les formations d’apprentis.
- Instaurer une initiative pour les jeunes travailleurs, y compris un fonds de renouvellement de la main-d’œuvre géré par un nouveau conseil de planification du marché du travail pour les jeunes.
- Créer plus de 600 000 emplois grâce à l’incidence générale du BFA.

**Objectif de
développement durable**

Intervention du Budget fédéral alternatif

Objectif 9 :
Industrie, innovation
et infrastructure

- Augmenter le financement à court terme pour les infrastructures sociales et créer une agence nationale de développement communautaire chargée de superviser le développement économique communautaire.
- Accroître le financement à court terme pour les infrastructures vertes et le Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone.
- Établir un transfert aux provinces en matière de transition équitable pour appuyer les travailleurs et les collectivités subissant les répercussions défavorables des politiques de décarbonisation.

Objectif 10 :
Inégalités réduites

- Mettre en œuvre un plan d'action canadien contre le racisme.
- Adopter un cadre des droits de la personne pour guider les efforts de réduction de la pauvreté et rétablir un organisme indépendant pour suivre les progrès.
- Éliminer l'Entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis.
- Éliminer l'augmentation de 30 % du seuil de faible revenu pour l'exigence de revenu pour le parrainage dans la catégorie du regroupement familial; mettre fin à la détention des immigrants dans les cas non liés à la sécurité.
- Rétablir le Conseil national du bien-être social.
- Fixer des conditions d'admissibilité à l'assurance-emploi universelles à 360 heures de travail pour donner des chances égales aux travailleurs précaires.
- Délivrer des permis de travail ouverts pour le Programme des travailleurs étrangers temporaires et permettre aux migrants d'obtenir des prestations parentales.

Objectif 11 :
Villes et collectivités
durables

- Investir 3,5 milliards de dollars de plus par année dans le logement abordable au Canada.
- Accroître le financement à court terme pour les projets de transport en commun et d'électrification, et modifier le mandat actuel afin d'atteindre les taux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre les plus élevés possible.

Objectif 13 :
Lutte contre les
changements climatiques

- Imposer un prix du carbone harmonisé ferme dans toutes les administrations canadiennes.
- Élaborer une stratégie de promotion des échanges commerciaux qui aide le Canada à se tourner vers une économie sans carbone.
- Créer des systèmes plus solides de partage de données environnementales et scientifiques à Statistique Canada.
- Élaborer une stratégie nationale de décarbonisation qui accorde la priorité aux travailleurs et aux collectivités tout en favorisant une économie sans carbone.

Objectif de développement durable	Intervention du Budget fédéral alternatif
Objectif 14 : Vie aquatique	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une hiérarchie de l'utilisation de l'eau qui fait passer d'abord les exigences environnementales et les droits de la personne plutôt que l'utilisation commerciale.
Objectif 15 : Vie terrestre	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans le développement et la gestion d'un réseau renforcé d'aires protégées.
Objectif 16 : Paix, justice et institutions efficaces	<ul style="list-style-type: none"> • Investir dans les gouvernements des Premières Nations. • Faire en sorte que les opérations de maintien de la paix de l'ONU et la paix durable constituent une priorité du Canada en matière de défense. • Abandonner la participation canadienne aux systèmes d'armes onéreux non éprouvés comme le chasseur à réaction F-35 et le programme américain de défense antimissile balistique. • S'assurer que les ventes d'armes fabriquées au Canada sont conformes au Traité sur le commerce des armes (TCA) et à la politique de contrôles à l'exportation du Canada. • Piloter une initiative au sein de l'OTAN afin que l'organisation cesse de miser sur les armes nucléaires.
Objectif 17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Engager des augmentations annuelles de 15 % dans l'enveloppe de l'aide internationale. • Accorder 0,12 % du RNB à la coopération pour le développement des pays les moins développés d'ici 2022-2023 et 0,15 % d'ici 2027-2028. • Harmoniser la politique gouvernementale avec les ODD dans un cadre pangouvernemental. • Mettre en place un moratoire sur les négociations approfondies des accords de libre-échange et renouer avec les partenaires, secteur par secteur ou dans le cadre de forums multilatéraux. • Contribuer à la juste part du Canada au financement global pour le climat.

Pauvreté



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

PAUVRETÉ

LA SITUATION

- En 2015, le taux national de pauvreté a atteint un nouveau sommet, soit 14,2 % d'après la mesure de faible revenu après impôt, et 12,1 % d'après la mesure du panier de consommation, l'équivalent de 4,2 à 4,8 millions de Canadiens et Canadiennes.
- Les taux de pauvreté sont considérablement plus élevés chez les immigrants récents, les Autochtones, les groupes racialisés, les femmes âgées, les parents célibataires et les personnes handicapées.
- En mars 2016, 863 492 Canadiens et Canadiennes ont eu recours aux banques alimentaires, soit 28 % de plus qu'avant la récession de 2008.
- Quelque 35 000 Canadiens et Canadiennes sont sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 vivent une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année.
- Le processus du plan fédéral de réduction de la pauvreté est long et il est possible qu'aucune nouvelle initiative ne voie le jour avant les prochaines élections fédérales.

LA DESTINATION

- Réduire le taux de pauvreté du Canada de 50 % en trois ans et se fixer des objectifs plus ambitieux pour les populations qui vivent dans une pauvreté extrême.
- Adopter un cadre des droits de la personne qui orientera les efforts de réduction de la pauvreté et rétablir une entité indépendante pour assurer un suivi de la pauvreté.
- Effectuer un transfert annuel de 4 milliards \$ aux provinces et territoires dans le but d'augmenter les prestations d'aide sociale et d'enrayer complètement la pauvreté.
- Créer un crédit de TPS supplémentaire axé sur les Canadiens et Canadiennes à faible revenu afin de sortir 450 000 personnes de la pauvreté, dont la moitié sont des enfants.
- Instaurer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure pour tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale et garantir des augmentations annuelles dans l'avenir.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Pendant sa première année en poste, le gouvernement libéral fédéral a instauré deux changements majeurs de réduction de la pauvreté recommandés dans le Budget fédéral alternatif : une nouvelle Allocation canadienne pour enfant (ACE), qui devrait réduire de 14 % la pauvreté chez les enfants, et une augmentation de 10 % de la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés célibataires et pauvres, ce qui, selon nous, réduira de 5 % la pauvreté chez les aînés.¹ Plus récemment, le gouvernement fédéral a annoncé que l'ACE sera indexée à compter de 2018, une mesure que le BFA et Campagne 2000 pré-

conisent depuis que cette prestation a été instaurée. D'autres initiatives promises sont à venir, dont des mesures supplémentaires en matière de pauvreté et de logement pour les Autochtones ainsi qu'une amélioration de l'accès à l'assurance-emploi et une bonification des prestations d'assurance-emploi. Il est toutefois rafraîchissant de voir que le gouvernement en poste aborde plus sérieusement la question de la pauvreté que ses prédécesseurs.

En octobre 2016, le ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Jean-Yves Duclos, a déposé un document de travail intitulé *Vers une stratégie de réduction de la pauvreté* et a annoncé qu'il consacrerait l'année 2017 à con-

Dilemmes liés aux données

Le document de travail du ministre Duclos continue d'utiliser le seuil de faible revenu (SFR) comme mesure de la pauvreté. Pourtant, il serait bien ardu de trouver un économiste à l'extérieur du gouvernement qui recommande encore le SFR comme un indicateur précis. Le seuil de faible revenu (SFR) n'a pas été réévalué depuis 1992, ce qui en fait une mesure de moins en moins fiable et précise (p. ex., le SFR ne tient pas compte du coût croissant des logements comme une partie du budget des ménages).

C'est pourquoi le BFA privilégie la mesure de faible revenu (MFR), plus fiable, et la mesure du panier de consommation (MPC) pour assurer un suivi de la pauvreté. La MFR suit les revenus médians au fil du temps et est comparable à l'échelle internationale. La MPC tient compte du coût de la vie réel dans les collectivités de l'ensemble du pays.

Il demeure également difficile d'obtenir des données fiables et pertinentes sur la pauvreté parmi les groupes à risque de la population, qu'il s'agisse d'Autochtones, de personnes handicapées ou de personnes racialisées. Le recensement (publié tous les cinq ans) fournit d'assez bonnes données sur ces groupes démographiques; cependant, de telles données sont rarement disponibles pour les années intercensitaires. Campagne 2000 a proposé d'utiliser les données des déclarants, recoupées avec le recensement, afin de tenir à jour ces données démographiques et ce suivi pour les années intercensitaires.⁴

sulter les Canadiens et Canadiennes sur l'élaboration d'un plan de réduction de la pauvreté à l'échelle canadienne.² Le document montre une solide compréhension de l'étendue, des sources, de l'ampleur et des conséquences de la pauvreté au Canada. La volonté du gouvernement à mener des consultations au sujet des objectifs de réduction de la pauvreté, et à s'engager à atteindre ces objectifs, est plus que bienvenue. Toutefois, plusieurs préoccupations demeurent.

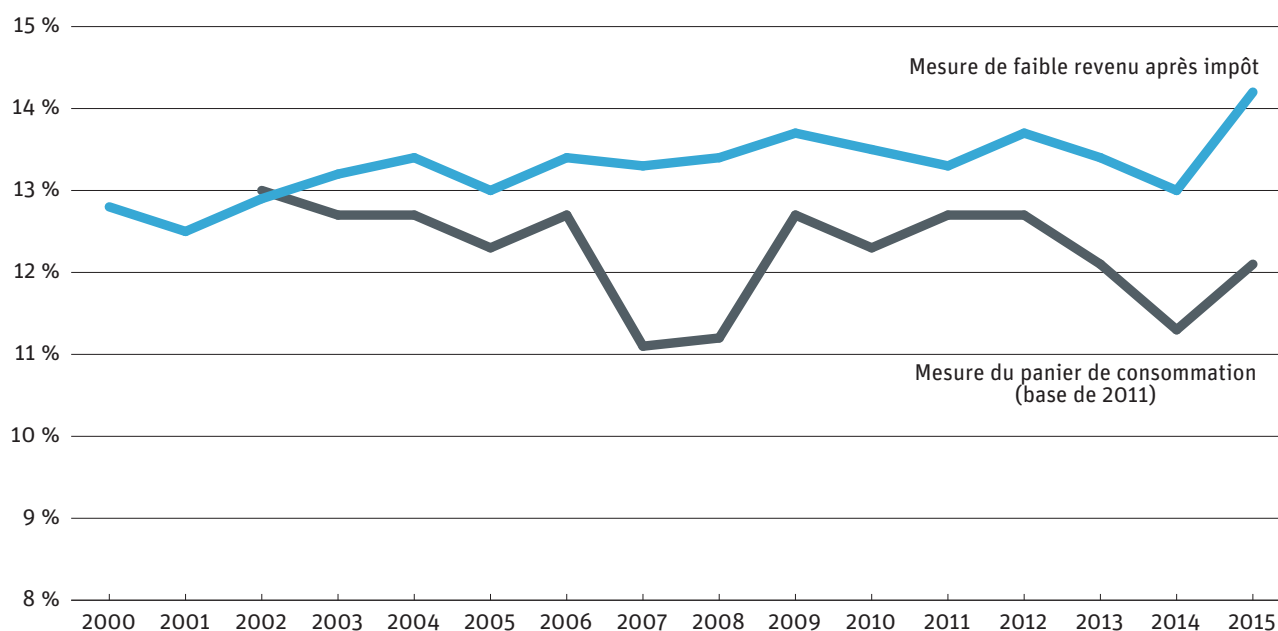
Par exemple, le processus est long, le mandat semble vague et, à cette étape, on ne sait pas exactement à quel moment un plan fédéral sera dévoilé ni si de nouvelles initiatives découleront du processus avant les prochaines élections fédérales. Il en est ainsi bien que bon nombre des mesures visant à

réduire rapidement le taux de pauvreté sont déjà bien connues et pourraient être mises en œuvre dans le budget de cette année.

De plus, même si le gouvernement fédéral a démontré qu'il était prêt à augmenter les revenus des familles avec des enfants et de certains aînés aux prises avec la pauvreté (grâce à l'ACE et au SRG) et a signalé une augmentation imminente de la Prestation fiscale pour le revenu gagné pour les travailleurs faiblement rémunérés, il risque de brosser un portrait du pauvre « méritant » et « non méritant », particulièrement en mettant de côté les personnes sans enfant qui dépendent des prestations d'aide sociale.

Le document de travail du gouvernement indique que la pauvreté va bien au-delà du revenu. Ce document reconnaît que

FIGURE 13 Taux de pauvreté, personnes à faible revenu, 2000–2015



Source Statistique Canada, Tableau CANSIM 206-0041.

le Canada devra aussi apporter des améliorations aux mesures de soutien social, comme l'éducation postsecondaire et le logement sécuritaire, qui permettent d'accroître l'accessibilité, la qualité de vie et la sécurité économique. Cependant, les mesures à cet égard sont lentes et insuffisantes.³ On constate également qu'il n'y a aucune mesure significative pour un programme national de garderie, grandement nécessaire.

La profondeur de la pauvreté est principalement attribuable à l'insuffisance de l'aide sociale provinciale, mais l'ampleur de la pauvreté est avant tout liée à la faiblesse des salaires.

La plupart des Canadiens et Canadiennes dans la pauvreté ne sont pas bénéficiaires de l'aide sociale. Des millions de Canadiens et Canadiennes sont aux prises avec un sous-

emploi ou une situation d'emploi précaire. Pourtant, le gouvernement fédéral a jusqu'ici refusé de prendre des mesures à l'égard d'un salaire minimum fédéral. Moins de quatre travailleurs en chômage sur dix touchent des prestations d'assurance-emploi, niveau qu'on n'avait pas vu depuis 1944.⁵

Le régime provincial d'aide sociale n'est plus que l'ombre de ce qu'il était au début des années 1990. Le pouvoir d'achat des taux de prestation d'aide sociale a dégringolé et de nouvelles règles rendent maintenant l'aide sociale plus difficile à obtenir.⁶ Ceux qui ont perdu un emploi, un conjoint, la santé, ou qui font face à la vieillesse, constatent que le filet de sécurité sociale qui devait les protéger a disparu.

La bonne nouvelle, c'est que chaque province et territoire du Canada a mis en

place ou prépare, dans une certaine mesure, un plan de réduction de la pauvreté, y compris la Colombie-Britannique, longtemps la seule à l'écart, qui élabore actuellement un plan.⁷ Cependant, les villes, les provinces et les territoires ont besoin d'un partenaire fédéral afin d'enrayer efficacement la pauvreté, comme c'est le cas pour la garde d'enfants, le logement, les soins de santé et l'éducation postsecondaire.

Le gouvernement du Canada est le principal responsable de la lutte contre la pauvreté chez les Autochtones et les aînés. Il s'agit également de la principale compétence qui peut réduire les disparités touchant les enfants pauvres, les immigrants récents et les personnes handicapées. Et les principales mesures de soutien au revenu (ACE, SRG, RPC)⁸, crédit de TPS et assurance-emploi) sont entre les mains du gouvernement fédéral.

La pauvreté en chiffres

En mars 2016, 863 492 Canadiens et Canadiennes ont eu recours aux banques alimentaires, soit 28 % de plus qu'avant la récession de 2008.⁹ L'insécurité alimentaire a aussi grimpé de façon spectaculaire depuis 2008 : 12,5 % des gens au Canada vivaient dans une certaine insécurité alimentaire en 2013.¹⁰ L'itinérance demeure à un niveau critique. Près d'un ménage canadien sur cinq a de sérieux problèmes de capacité de payer sur le plan du logement, quelque 35 000 Canadiens et Canadiennes sont sans abri au cours d'une nuit donnée et plus de 235 000 vivent une forme ou une autre d'itinérance au cours de l'année.¹¹

Tout compte fait, les taux de pauvreté au Canada ont augmenté immédiatement après le début de la récession de 2008. Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous, en 2015, le taux national de pauvreté était de 14,2 % d'après la mesure de faible revenu après impôt (MFR-AI), et de 12,1 % d'après la mesure du panier de consommation (MPC). Cela signifie qu'entre 4,2 et 4,8 millions de Canadiens et Canadiennes vivent dans la pauvreté.

Dans les deux cas, la pauvreté a augmenté par rapport à l'année précédente et, dans les deux cas, le taux demeure plus élevé que le niveau plancher d'avant la récession. En fait, le taux de pauvreté d'après la MFR représente un sommet sans précédent. Des données du recensement de 2016 montrent également que le taux de pauvreté est demeuré de 14,2 % cette année-là d'après la MFR-AI, mais qu'il a augmenté à 12,9 % d'après la MPC.

Selon le plus récent *Rapport national sur la pauvreté des enfants*, plus de 1,2 million d'enfants (17,4 %) vivaient dans la pauvreté en 2015, comparativement à 15,8 % en 1989, l'année où la Chambre des communes a adopté sa résolution de malheureuse mémoire visant à mettre un terme à la pauvreté chez les enfants avant 2000.¹² Le taux plus élevé de pauvreté chez les enfants était jumelé à un plus grand pourcentage de familles pauvres avec des enfants dont au moins un parent travaillait à temps plein, pendant toute l'année (37 % en 2011, comparativement à 33 % en 1989).¹³

La situation est bien pire chez les enfants autochtones. Le taux de pauvreté chez les enfants autochtones, par exemple, est à un

niveau alarmant de 51 %, et s'élève à 60 % s'il est restreint aux enfants vivant dans les réserves.¹⁴

Les taux de pauvreté sont considérablement plus élevés chez les immigrants récents, les Autochtones, les groupes racialisés, les femmes âgées, les parents célibataires et les personnes handicapées. D'après le recensement de 2016 et selon la MFR-AI utilisée comme mesure de la pauvreté, l'incidence de pauvreté suivante a été soulevée :¹⁵

- Immigrants récents (ceux qui ont immigré au cours des cinq dernières années) : 31,4 % (comparativement à 12,5 % pour les non-immigrants)
- Personnes racialisées : 20,8 %
- Autochtones : 23,6 %
- Femmes : 14,9 % (comparativement à 13,4 % pour les hommes)
- Femmes de 65 ans et plus : 16,7 %
- Membres de familles monoparentales : 29,1 %; et 31,5 % pour les membres de familles monoparentales où le parent est de sexe féminin (comparativement à 8,8 % pour les familles biparentales avec enfants)

Selon une récente étude de Statistique Canada, les personnes handicapées représentaient environ 20 % de la population canadienne âgée de 25 à 64 ans en 2014, mais 41 % de la population à faible revenu dans le même groupe d'âge. En d'autres termes, « les personnes handicapées représentaient environ un cinquième de la population de 25 à 64 ans. De ces personnes, 23 % faisai-

ent partie de la population à faible revenu, comparativement à 9 % des personnes sans handicap. »¹⁶

Interventions du BFA

Il est plus que temps pour le gouvernement fédéral d'élaborer et de mettre en œuvre, en collaboration avec les provinces et les territoires, un plan d'action fédéral complet visant à éliminer la pauvreté pour tous les Canadiens et Canadiennes et à resserrer considérablement l'écart des revenus. À cette fin, le BFA adopte les indicateurs, les objectifs et les calendriers suivants :

- Réduire le taux de pauvreté au Canada de 50 % en trois ans et éradiquer la pauvreté en une décennie (d'après la MPC et la MFR).
- Veiller à ce que les taux de pauvreté chez les enfants et les jeunes de moins de 18 ans, les ménages monoparentaux, les femmes âgées célibataires, les Autochtones, les personnes handicapées, les immigrants récents et les personnes racialisées diminuent de 50 % en trois ans, car il faut reconnaître que la pauvreté est concentrée dans ces groupes.
- Dans deux ans, veiller à ce que le revenu de tous les Canadiens et Canadiennes atteigne au moins 75 % du seuil de la pauvreté.
- D'ici dix ans, veiller à ce qu'il y ait un parc suffisant de logements subventionnés de qualité et abordables pour tous les Canadiens et Canadiennes.

- D'ici deux ans, réduire de moitié le nombre de Canadiens et Canadiennes déclarant souffrir de faim et d'insécurité alimentaire.

Pour s'attaquer à ces problèmes, le BFA prend les mesures suivantes :

Intervention : Établir un cadre de droits de la personne où le gouvernement fédéral jouera un rôle de chef de file dans les dossiers de la pauvreté et de l'inégalité, et élaborer un plan fondé sur des mesures législatives qui inclura des cibles et des calendriers de lutte contre la pauvreté, de reddition de comptes et de production de rapports, sans oublier l'apport de ceux qui ont déjà vécu dans la pauvreté.

Intervention : Rétablir le Conseil national du bien-être social ou une entité indépendante similaire ayant pour mandat d'assurer le suivi de la pauvreté et d'exiger du gouvernement fédéral qu'il tienne ses promesses relativement à ses objectifs de réduction de la pauvreté.¹⁷

Intervention : Instaurer un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces et territoires en vue de les aider à atteindre leurs objectifs de réduction de la pauvreté. Ce transfert vaudra **4 milliards \$** par année en plus des coûts associés aux mesures fédérales décrites ci-dessous (et en plus du Transfert canadien en matière de programmes sociaux). Il vise à ce que la part du lion de ces fonds aide les provinces à améliorer le taux des prestations d'aide sociale et d'invalidité et l'admissibilité à celles-ci. Aucune condition n'est rattachée au transfert la première année. Pendant les années

qui suivront, toutefois, seuls les provinces et les territoires qui pourront démontrer une amélioration des mesures de soutien du revenu et des progrès à l'égard d'un nombre important d'autres indicateurs de résultats continueront de recevoir de l'aide fédérale.

Intervention : Fournir un soutien approprié et accessible au moyen des mesures suivantes :

- Décréter des normes nationales minimales en matière d'aide provinciale au revenu, liées au Transfert canadien en matière de programmes sociaux, afin de garantir une aide sociale accessible et appropriée.
- Continuer d'augmenter le montant de base de l'Allocation canadienne pour enfant (ACE), au besoin, pour faire en sorte de réduire la pauvreté chez les enfants de 50 % d'ici 2020, et veiller à ce que l'ACE vise pleinement les enfants autochtones et les enfants d'immigrants sans statut normalisé.
- Augmenter la prestation complémentaire au Supplément du revenu garanti (SRG) pour les aînés à faible revenu (voir le chapitre Aînés et sécurité de la retraite).
- Augmenter les taux de prestations mensuelles du Programme de prestations d'invalidité du RPC, élargir la définition d'invalidité et assouplir les exigences de contribution.
- Rendre le crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées remboursable (plutôt que non remboursable) à son montant maximum actuel afin que, com-

me la TPS, il s'applique aux personnes admissibles même si leur revenu est tellement faible qu'elles ne paient pas d'impôt (coût : 360 millions \$).

- Créer un crédit de TPS supplémentaire de 1 800 \$ par adulte et enfant sous le seuil de la pauvreté. La récupération atteindra un taux de 15 %, excluant la première tranche de 2 500 \$ de revenu. Ce nouveau supplément, au coût de 4,4 milliards \$, représente la plus importante dépense de notre plan de réduction de la pauvreté, et sera distribué à *toutes* les personnes à faible revenu, et ce, sans tenir compte du type de famille. En combinaison avec le transfert de l'aide sociale, cela fera baisser le taux de pauvreté de 11 %.¹⁸
- Collaborer avec les provinces pour utiliser les données sur l'aide sociale afin d'identifier les personnes ayant droit à ces prestations non fiscales supplémentaires (comme l'ACE, la déduction complémentaire au titre de la TPS proposée et le crédit d'impôt remboursable pour personnes handicapées).¹⁹

Intervention : Améliorer les revenus et les conditions de travail des travailleurs faiblement rémunérés grâce aux mesures suivantes :

- Instaurer un salaire minimum fédéral de 15 \$ l'heure, indexé à l'inflation, et ce, pour tous les travailleurs qui relèvent de la compétence fédérale.

- Limiter l'attribution des contrats du gouvernement fédéral à des employeurs qui versent un salaire-subsistance.²⁰
- Réviser les programmes des travailleurs étrangers temporaires afin que les travailleurs migrants puissent demander et obtenir le statut d'immigrant reçu, sans que les employeurs proposent leur candidature, et veiller à ce que tous ceux qui viennent travailler au Canada bénéficient des droits et des protections complets accordés aux travailleurs à leur arrivée (voir le chapitre Immigration).

Intervention : S'attaquer à l'itinérance et veiller à ajouter des logements abordables et des coopératives d'habitation (voir le chapitre Logement et les quartiers).

Intervention : Fournir des services de garde à l'enfance universels et financés par le secteur public, augmenter le nombre de places réglementées et plafonner les frais (voir le chapitre Services d'éducation et de garde à l'enfance).

Intervention : Fournir de l'appui pour la formation et l'éducation et lancer un plan pour les infrastructures vertes et la transition juste qui mettra l'accent spécialement sur l'apprentissage à l'intention des populations marginalisées sur le plan économique (voir les chapitres Études postsecondaires et Transition juste).

Notes

1 Bien qu'elle soit positive, notre estimation de la réduction de la pauvreté des enfants est considérablement inférieure aux données présentées par le gouvernement

fédéral. Pour en savoir plus, consulter : <http://www.progressive-economics.ca/2016/12/23/new-child-benefit-impact-on-child-poverty-overblown/>.

2 Dans sa lettre de mandat de décembre 2015 adressée à M. Duclos, le premier ministre Justin Trudeau lui a demandé d'orchestrer l'élaboration d'une stratégie interministérielle fédérale de réduction de la pauvreté qui « s'harmonisera avec les stratégies provinciales et municipales existantes de réduction de la pauvreté et qui les appuiera ».

3 Bien que le gouvernement fédéral ait lancé la très attendue Stratégie nationale sur le logement en novembre 2017, l'objectif de 100 000 nouveaux logements abordables sur dix ans est bas (étalé sur l'ensemble du pays et sur une si longue période) et bon nombre des engagements ne se concrétiseront pas avant les prochaines élections.

4 Pour en savoir plus, voir : <https://campaign2000.ca/wp-content/uploads/2017/07/Campaign-2000-Measurement-Brief-Addendum-Canadian-Poverty-Reduction-Strategy-Teleconference.pdf>.

5 Armine Yalnizyan. "Proportion of Unemployed Canadians in Receipt of Jobless Benefits, 1942 to July 2014" (<https://twitter.com/ArmineYalnizyan/status/512602190360633344>), une actualisation de son tableau paru dans le rapport de 2009, *Exposed: Revealing Truths About Canada's Recession*, Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

6 Pour une analyse complète des taux d'aide sociale et des règles d'admissibilité des provinces, voir : Anne Tweddle, Ken Battle et Sherri Torjman. (2017). *Canada Social Report: Welfare In Canada, 2016*, Toronto : Institut Caledon de politique sociale.

7 L'institut Caledon de politique sociale a produit un résumé fort utile de tous les plans de réduction de la pauvreté du Canada avec leurs résultats : <http://www.canadasocialreport.ca/PovertyReductionStrategies/> Voir aussi « Poverty Trends 2017 » de Citizens for Public Justice : <http://cpj.ca/poverty-trends-2017>.

8 Le Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC) pourrait en faire bien plus pour réduire la pauvreté chez les personnes invalides. À ce stade, les taux de prestations mensuelles sont trop bas (en moyenne 934 \$ par mois), la définition d'invalidité est trop restrictive (seulement 15-32 % des personnes s'auto-identifiant comme ayant une invalidité grave sont admissibles; voir Ressources humaines et Développement des compétences Canada 2011, Évaluation som-

mative du Programme de prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada : Rapport final. pp. ii, 19).

9 Bilan-Faim 2016. Toronto : Banques alimentaires Canada.

10 V. Tarasuk, A. Mitchell et N. Dachner. (2015). *Insécurité alimentaire des ménages au Canada, 2013*. Toronto : Research to Identify Policy Options to Reduce Food Insecurity (PROOF). Tiré de : <http://nutritionalsciences.lamp.utoronto.ca/wp-content/uploads/2015/10/foodinsecurity2013.pdf>.

11 Stephen Gaetz, Erin Dej, Tim Richter et Melanie Redman. (2016). *The State of Homelessness in Canada 2016*. Le rond-point de l'itinérance et l'Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance.

12 Ce taux est calculé selon la MFR AI, en utilisant le T1FF (une source que nous utilisons pour les tableaux ci-dessus et qui est différente de celle utilisée pour les données de Statistique Canada). Voir *A Poverty-Free Canada Requires Federal Leadership: Rapport de 2017 sur la pauvreté des enfants et des familles (2017)*. Toronto : Campagne 2000.

13 Campagne 2000. (2013). *Canada's Real Economic Action Plan Begins with Poverty Eradication: Rapport de 2013 sur la pauvreté des enfants et des familles*. Toronto : Family Services Toronto. Campagne 2000 n'a pas été en mesure d'actualiser les données sur le nombre d'enfants ayant des parents sur le marché du travail en raison de l'abandon des enquêtes de Statistique Canada. La restauration du sondage long devrait rapidement y remédier.

14 David Macdonald et Daniel Wilson. (2016). *Honteuse négligence : la pauvreté chez les enfants autochtones au Canada*. Ottawa : Centre canadien de politiques alternatives.

15 Statistique Canada, Recensement de 2016, no de catalogue 98-400-X2016126 et 98-400-X2016125.

16 Katherine Wall. (2017). *Le faible revenu chez les personnes ayant une incapacité au Canada*. Ottawa : Statistique Canada : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-006-x/2017001/article/54854-fra.htm>.

17 Cette demande a été reprise par l'Institut Caledon et Campagne 2000. L'Institut Caledon a recommandé la création d'une nouvelle entité indépendante, le Canadian Council on Inclusion and Wellbeing (Conseil canadien de l'inclusion et du bien-être). Pour en savoir plus, notamment sur le mandat proposé, voir : <http://www.caledoninst.org/Publications/PDF/1116ENG.pdf>.

18 Banque de données et modèle de simulation des politiques sociales. Ottawa : Statistique Canada.

19 Il est également essentiel de veiller à améliorer le processus de règlement des différends relatifs au soutien du revenu versé par le système fiscal, étant donné que le processus d'objection et la cour de l'impôt de l'ARC sont difficiles à comprendre et à maîtriser et qu'ils ne procurent aucune protection provisoire aux personnes à faible revenu susceptibles de dépendre de ces mesures de soutien du revenu pour assumer leurs frais de subsistance de base.

20 Les employeurs ayant été officiellement certifiés de verser le salaire de subsistance aux familles, comme l'indique le calcul des campagnes de salaire de subsistance menées au Canada. Pour connaître le contexte, consultez Tim Richards et coll. (2008). *Working for a Living Wage*. Vancouver : Centre canadien de politiques alternatives. Ou consulter : <http://livingwagecanada.ca/>.

Personnes âgées et sécurité de la retraite



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

PERSONNES ÂGÉES ET
SÉCURITÉ DE LA RETRAITE

LA SITUATION

- Le régime de pensions au Canada se chiffre à 37 %, en baisse après avoir atteint un sommet de 46 % en 1977.
- Seulement un travailleur sur quatre du secteur privé bénéficie d'un régime de retraite en milieu de travail, et le nombre d'adhérents à un régime du secteur privé n'a pas augmenté depuis 2007.
- Le taux de pauvreté chez les aînés a triplé entre 1995 et 2014, passant de 3,9 % à 12,5 %, ce qui a un effet disproportionné sur les femmes.
- Les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) sont indexées à l'inflation et non à la hausse des salaires (qui est plus rapide), ce qui signifie qu'elles diminuent avec le temps.
- Les REER, qui bénéficient surtout aux contribuables à revenu élevé, ont représenté 10 milliards \$ de dépenses fiscales personnelles fédérales en 2015.

LA DESTINATION

- Augmenter à 50 % le taux de remplacement du Régime de pensions du Canada.
- Indexer les prestations de la SV au salaire moyen de l'industrie.
- Augmenter de 1 000 \$ la prestation complémentaire au Supplément de revenu garanti (SRG) pour les aînés en couple et célibataires.
- Augmenter l'exemption de revenu pour le SRG en exemptant la première tranche de 1 500 \$ des prestations du RPC.
- Plafonner à 22 000 \$ les cotisations annuelles à un REER.
- Veiller à ce que la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) bonifiée compense complètement la hausse des contributions au RPC pour les travailleurs qui gagnent jusqu'à 23 000 \$.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

De la fin des années 1970 au milieu des années 1990, le nombre d'aînés à faible revenu au Canada a diminué de façon importante grâce à l'augmentation régulière des prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) et du Régime de pensions du Canada (RCP), entre autres programmes gouvernementaux. Aujourd'hui, toutefois, 12 % des familles âgées canadiennes vivent dans la pauvreté, résultat du repli global des transferts gouvernementaux depuis¹.

Bien que le RCP et la SV soient des programmes rentables et durables, ils

n'atteignent pas leurs objectifs, qui sont d'assurer le maintien du niveau de vie des Canadiens et Canadiennes à la retraite et la réduction de la pauvreté chez les aînés. L'indexation des prestations de la SV à l'indice des prix à la consommation, plutôt qu'au salaire moyen de l'industrie, de concert avec le déclin des régimes de retraite du secteur privé volontaires, sont des facteurs contributifs.

Les tentatives relativement récentes d'accroître la participation de l'employeur au régime de pension par l'entremise de régimes de pension agréés collectifs se sont avérées inefficaces. Les éléments de preuve

montrent que les REER sont trop coûteux pour le Canadien moyen et que leurs avantages fiscaux sont concentrés parmi les contribuables à revenu supérieur du Canada².

Par ailleurs, le Régime de pensions du Canada, avec ses conventions d'épargne obligatoires, offre l'avenue la plus efficace pour assurer un revenu de retraite aux travailleurs canadiens. Et tandis que les discussions stratégiques sur la sécurité de la retraite portent souvent sur les aînés et les cohortes d'âge moyen, il est nettement dans l'intérêt des Canadiens et Canadiennes plus jeunes de hausser les prestations du RCP et de la SV.

Le nombre absolu de travailleurs couverts par un régime de pension à prestations déterminées, sûr et prévisible, est en diminution presque continue depuis 2005. Des taux d'intérêt exceptionnellement bas et prolongés, une longévité prolongée, des rendements inégaux du capital investi de même que le vieillissement de la population active ont fait monter les coûts et ont accru les risques pour les employeurs qui promeuvent des régimes à prestations déterminées. De nombreux employeurs, particulièrement les entreprises mondiales, ne financent plus les régimes à prestations déterminées qui offrent plus de prévisibilité et de sécurité aux travailleurs.

En conséquence de la diminution de la couverture des régimes de retraite, entre autres facteurs, jusqu'à la moitié des ménages des baby-boomers à revenu moyen peut s'attendre à un déclin marqué du niveau de vie à la retraite. Récemment, plusieurs gouvernements provinciaux ont apporté des modifications ou tenu des consultations sur

des modifications possibles aux règlements sur la capitalisation du déficit de solvabilité, dans une tentative de prévenir la diminution de la couverture des régimes à prestations déterminées. Le gouvernement fédéral devrait prendre note de ces changements.

Le gouvernement libéral a réalisé plusieurs réformes des pensions positives en 2016. Cependant, bien que les améliorations supplémentaires apportées sur le tard à la Prestation fiscale pour le revenu gagné (PFRG) et au RPC soient les bienvenues, les réformes supplémentaires portant notamment sur la SV et le SRG se font toujours attendre.

Sur une note plus positive, en 2016, le gouvernement a augmenté de 700 millions \$ par année les dépenses en SRG (en augmentant la prestation complémentaire au SRG versée aux aînés célibataires à faible revenu). Pour les aînés qui ont un revenu inférieur à 4 600 \$, les prestations augmenteront jusqu'à 950 \$ par année, ce qui représente une augmentation de 10 % des prestations maximales totales de SRG. Environ 900 000 aînés vulnérables en profiteront au Canada³. Fait important, le budget de 2016 a aussi annulé les hausses de l'âge d'admissibilité à la SV, au SRG et aux prestations de l'Allocation, toutes prévues par le gouvernement conservateur précédent.

Ces programmes constituent l'assise du système du revenu de retraite du Canada et offrent un revenu annuel garanti à 95 % des personnes âgées de 65 ans et plus au Canada. Les prestations de la SV et du SRG dépendent de la durée de la résidence et du revenu plutôt que de la participation à un emploi rémunéré, et sont particulière-

ment importantes pour les femmes et les personnes âgées à faible revenu. Au cours de l'exercice 2016-17, les dépenses du programme de la SV se sont chiffrées à 48 milliards \$ soit une augmentation de 5,97 % par rapport à l'exercice précédent⁴.

Par ailleurs, les prestations de la SV sont toujours indexées à l'inflation, ce qui veut dire que les prestations vont probablement prendre du retard sur les revenus gagnés, puisque les salaires réels augmentent avec le temps. Les prestations de la SV, qui représentaient environ 19 % du salaire moyen en 1966, devraient représenter aussi peu que 7,5 % en 2076⁵. La promesse du gouvernement libéral d'indexer les prestations de la SV à un panier des biens de consommation des aînés, plutôt qu'à l'indice des prix à la consommation, ne préviendra pas ce recul relatif.

L'actuaire en chef du Canada a indiqué que le taux des cotisations des employeurs et des employés au RPC de 9,9 % est suffisant pour financer le Régime, au moins jusqu'en 2090. Pratiquement tous les travailleurs du Canada participent au RPC (ou au Régime des rentes du Québec dans cette province) : il est entièrement transférable, peu coûteux et offre un revenu mensuel sûr et prévisible, protégé de l'inflation, pour le reste de la vie d'un travailleur à la retraite. Le RPC est administré par une autorité publique sans but lucratif.

En juin 2016, le gouvernement fédéral et toutes les provinces sauf le Québec se sont entendus sur une légère bonification du Régime de pensions du Canada. Le taux de prestation de retraite, gelé à 25 % des gains moyens à vie ouvrant droit à pension

durant les 50 ans, vont graduellement augmenter à partir de 2019 pour atteindre 33,3 % en 2023⁶. De plus, sur une période de deux ans commençant en 2024, la fourchette de revenus à laquelle le taux de prestation de retraite de 33 % s'appliquera augmentera de 14 % (passant de 55 300 \$ à 63 000 \$ en dollars de 2017).

Ces modifications auront un impact notable, quoique modeste, sur les prestations de retraites des employés et des travailleurs autonomes. Les contribuables à revenu élevé et les employés âgés de 25 ans ou moins en 2025 en tireront le meilleur bénéfice, bien que les employés plus âgés, contribuant au taux accru pour même seulement quelques années avant leur retraite, verront une légère bonification de leurs prestations de RPC. Les Canadiens et Canadiennes ayant des revenus d'emploi au-dessus de la moyenne bénéficieront en plus du fait que les cotisations supplémentaires au RPC seront déductibles d'impôt. Cependant, les prestations du RPC seront encore trop modestes pour réduire substantiellement le nombre de Canadiens et Canadiennes menacés par un déclin de leur niveau de vie à la retraite.

Les contribuables à revenu faible pourront tirer profit de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) bonifiée, dont le taux d'introduction et les prestations maximales augmenteront légèrement, tandis que le taux de réduction baissera un peu. Pour les travailleurs gagnant moins de 20 000 \$ annuellement, la bonification apportée par la PFRT compensera complètement la hausse des cotisations au RPC, mais pas suffisamment pour régler les enjeux relatifs au SRG (voir ci-dessous). Sur une note positive, le

gouvernement a annoncé dans sa mise à jour financière de l'automne 2017 qu'il prévoit injecter 500 millions \$ de plus par année pour la PFRG à compter de 2019. Ce montant permettra de hausser le niveau des prestations en vertu du régime et d'étendre la fourchette de revenu afin qu'un plus grand nombre de travailleurs puissent être admissibles.

Le fait que la bonification du RPC par le gouvernement n'incluait pas les clauses d'exclusion pour l'éducation des enfants et d'exclusion pour invalidité constitue un recul important. En 1977, le gouvernement libéral de Pierre Trudeau a permis aux parents (principalement aux femmes) qui laissaient leur emploi pour élever des enfants de 7 ans et moins d'« exclure » les mois durant lesquels ils avaient un revenu minime ou nul du calcul de leur prestation de retraite. Les prestations d'invalidité du RPC étaient également exclues du calcul des prestations du RPC. En ne tenant pas compte de ces règlements dans le RPC bonifié, le gouvernement actuel fait en sorte que l'écart entre les prestations moyennes de retraite des hommes et des femmes va persister et possiblement croître dans l'avenir.

En décembre 2017, le ministre des Finances du Canada a tenté de réparer cet oubli en donnant son accord à une nouvelle clause « drop-in ». Plutôt que d'appliquer simplement la clause d'exclusion existante à la prestation du RPC bonifiée, la clause « drop-in » prévoit un crédit pour les périodes de revenu minime ou nul pour l'éducation des enfants et l'invalidité. Le crédit « drop-in » sera basé sur le coefficient moyen des gains pour les cinq années précédant un congé — un système peu susceptible d'être

aussi efficace que celui qui permet d'« exclure » les mois de revenu minime ou nul.

Les ministres des Finances ont également annoncé une amélioration aux prestations de décès du RPC, qui est égale à six fois la pension de retraite mensuelle acquise par le cotisant décédé, pour un maximum de 2 500 \$. Les prestations seront remplacées par un paiement forfaitaire de 2 500 \$ pour tous les cotisants admissibles — une amélioration par rapport au récent statu quo, mais un résultat tout de même éloigné de ce que les prestations de décès devraient représenter. En 1997, les prestations de décès du RPC étaient plafonnées à un maximum de 3 850 \$ et étaient censées être indexées à la hausse annuellement pour s'ajuster à la croissance des salaires.

Une autre préoccupation sérieuse (qui reste à examiner) relative à la bonification du RPC est que l'impôt de récupération du SRG va réduire de manière significative les gains de revenu des prestations élevées du RPC pour les contribuables à faible revenu. Alors que le revenu provenant du RPC et d'autres sources augmente, l'impôt de récupération du SRG inflige des réductions importantes de prestations aux personnes âgées à revenu bas ou modeste. La prestation maximum de SRG est diminuée de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu de plus de 3 500 \$ provenant du RPC, de régimes de retraite privés, de l'assurance-emploi, de revenu de location, d'emploi, ou de travail autonome. Et cela s'ajoute à toute diminution de la prestation supplémentaire au SRG, qui est réduite de 0,25 \$ pour chaque dollar de revenu dépassant 2 000 \$ pour les béné-

ficiaires célibataires et 4 000 \$ de revenu combiné pour les couples.

De nombreux suppléments de revenu et prestations provinciaux et même les programmes municipaux de soutien aux aînés sont axés sur l'admissibilité au SRG, faisant craindre une perte additionnelle de revenu si un revenu venant du RPC a pour effet l'inadmissibilité au SRG. Les ministres des finances fédéral et provinciaux se sont engagés à revoir l'impôt de récupération du SRG pour les prestations de survivant du RPC, une prestation mensuelle au profit de l'époux, du conjoint de fait ou des enfants à charge d'un cotisant décédé. Comme tous les revenus du RPC, les prestations de survivant sont incluses comme gain dans le calcul des prestations du SRG.

Modification de la Loi sur les normes de prestation de pension

Le Budget fédéral alternatif 2016 a réclamé l'annulation du projet de loi C-27, qui créerait un cadre pour les régimes de retraite à prestations cibles (RPC) des employeurs uniques du secteur fédéral et des sociétés d'État. Le projet de loi a été déposé à la Chambre des communes en octobre 2016 et, à ce jour, il demeure à l'étape de la première lecture, un signe que les défenseurs progressistes ont réussi à mettre en évidence les préoccupations relatives à cette loi.

En tant que promoteur d'un régime à prestations déterminées, un employeur est légalement tenu de financer les prestations pour que les pensions puissent être versées au moment de la retraite. Les pensions déjà accumulées à la suite d'années de

service antérieures sont légalement protégées et ne peuvent être diminuées rétroactivement. Sous un régime à prestations cibles, l'obligation légale des employeurs est retirée et les prestations des années de service antérieures ou futures peuvent être réduites, incluant les pensions des retraités.

Le projet de loi permettrait également la conversion des prestations déterminées en des prestations cibles contingentes, incluant celles des années de service antérieures. Cela permet aux employeurs, dans les faits, de revenir sur les promesses faites et de transférer totalement les risques liés aux pensions — des années de service antérieures ou futures — aux adhérents au régime, actifs ou à la retraite.

Bien que le projet de loi C-27 ne s'appliquerait qu'aux régimes du secteur privé sous réglementation fédérale et des sociétés d'État, la loi qui permet la conversion des prestations de retraite accumulées est une solution attrayante pour les employeurs (tant dans le secteur public que privé) confrontés aux coûts et aux risques associés aux régimes à prestations déterminées. Ces nouveautés en matière de législation, qui ne se limitent pas aux secteurs d'activité sous réglementation fédérale, sont particulièrement préoccupantes pour les femmes, qui sont surreprésentées dans les emplois dans le secteur public et, par le fait même, les régimes à prestations déterminées⁷.

Protection des pensions contre l'insolvabilité des employeurs

Il y a actuellement deux projets de loi d'initiative parlementaire à l'étude à la

Chambre des communes visant à améliorer la sécurité de la retraite des travailleurs et des retraités qui souscrivent à des régimes à prestations déterminées. Ces projets de loi reconnaissent les préoccupations selon lesquelles, après des années passées à cotiser à des régimes à prestations déterminées, les adhérents font face à une diminution de leur revenu de retraite en raison de l'insolvabilité des employeurs. Les régimes à prestations déterminées faisant face à une liquidation sont obligés d'acheter des rentes pour les adhérents, souvent au moment le plus désavantageux par rapport à la situation financière du régime et au coût des rentes. Cela est souvent synonyme de perte pour les adhérents au régime.

Les défenseurs progressistes ont déjà réclamé l'établissement d'un organisme public qui s'occuperait d'administrer les régimes de pension arrivés à terme. Cette institution continuerait de gérer les actifs du régime et de déboursier les prestations de retraite mensuelles, tout en protégeant les prestataires des diminutions de prestations et en offrant une occasion d'améliorer la situation financière du régime.

Interventions du BFA

Mesures d'accroissement des revenus

Intervention : Annuler la mesure législative permettant la conversion rétroactive des prestations déterminées accumulées en des prestations cibles.

Intervention : Plafonner les cotisations à un REER à 22 000 \$, niveau qui aura des réper-

cussions seulement chez les contribuables qui gagnent 126 000 \$ ou plus. Les sommes ainsi économisées seront alors affectées à l'indexation du régime de la SV aux salaire et traitement moyens de l'industrie au lieu du prix d'ensemble de l'IPC, pour s'assurer que les prestations de retraite fixes s'alignent avec les revenus gagnés.

Réindexation des prestations de la Sécurité de la vieillesse

Intervention : Indexation du régime de la SV aux salaire et traitement moyens de l'industrie au lieu du prix d'ensemble de l'IPC, pour s'assurer que les prestations de retraite s'alignent avec les revenus gagnés. (Coût : 65 millions \$ en 2018-2019 et 70 millions \$ en 2019-2020).

Augmentation du SRG et de la prestation complémentaire au SRG

Interventions : Augmenter de 1 000 \$ la prestation complémentaire au SRG pour les aînés à faible revenu en couple et célibataires et accroître l'exemption de revenu en y ajoutant 3 000 \$ pour chacun. Augmenter l'exemption de revenu pour déterminer l'admissibilité au SRG en exemptant la première tranche de 1 500 \$ des prestations du RPC. Exempter les prestations de survivant du RPC du calcul de revenu visant à déterminer l'admissibilité au SRG, et subséquentment réviser l'impôt de récupération du SRG de manière à modérer ou éliminer son

impact sur les autres sources de revenus (coût : 3,8 milliards \$).

Bonification du RPC

Intervention : Tenir des discussions avec les ministres fédéral et provinciaux afin d'augmenter le taux de remplacement du RPC, pour le faire passer de 33,3 % à 50 % des revenus, et ce jusqu'à 114 % du revenu maximum annuel ouvrant droit à pension. Inclure les clauses d'exclusion pour l'éducation des enfants et d'exclusion pour invalidité à cette prestation de retraite bonifiée.

Intervention : Veiller à ce que la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) bonifiée compense complètement la hausse des cotisations au RPC pour les travailleurs qui gagnent jusqu'à 23 000 \$.

Intervention : Rétablir les prestations de décès du RPC au niveau où elles seraient en 2017 si elles n'avaient pas été diminuées et gelées en 1998 et réindexer la prestation en fonction de la croissance des salaires moyens.

Protection des pensions contre l'insolvabilité des employeurs

Intervention : Amorcer des consultations avec les parties prenantes sur l'établissement d'un organisme public qui veillerait à administrer les régimes de pension arrivés à terme.

Notes

1 Statistique Canada. (2016). *Le revenu des personnes âgées de 1976 à 2014 : quatre décennies, deux tendances*. Canadian Megatrends.

2 David Macdonald, *Out of the Shadows: Shining a light on Canada's unequal distribution of federal tax expenditures*. (En anglais seulement).

3 Voir le budget fédéral de 2016.

4 Emploi et Développement social Canada. *Old Age Security Act, Expenditures*.

5 Fred Vettesse, *Old Age Security is melting away*: <http://business.financialpost.com/opinion/old-age-security-is-melting-away-so-more-of-you-will-rely-on-low-income-support-cheques-when-you-retire>.

6 Ministère des Finances. (2016). Document d'information : *Bonification du Régime de pensions du Canada (RPC)*.

7 Statistique Canada. (2014). *Faits nouveaux sur l'accès à un régime de pension*.

Premières Nations



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

PREMIÈRES
NATIONS

LA SITUATION

- L'augmentation du financement plafonnée à 2 % depuis 1997 nuit à la capacité des gouvernements des Premières Nations d'améliorer les résultats pour leurs citoyens.
- Les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations sont très mal financés comparativement aux régimes provinciaux.
- Les Premières Nations continuent de vivre dans des logements insalubres et de faire bouillir leur eau potable, et n'ont toujours pas d'accès routier au reste du pays, ce qui force des gens à quitter leur collectivité.
- Cinquante-huit langues des Premières Nations sont menacées de disparaître.

LA DESTINATION

- Investir 9 milliards de dollars pour compenser la perte du pouvoir d'achat découlant de 21 ans de financement insuffisant.
- Accorder aux services à l'enfance et à la famille des Premières Nations une aide financière qui correspond à celle dont bénéficient les régimes provinciaux et exécuter toutes les ordonnances du Tribunal canadien des droits de la personne.
- Investir 2,9 milliards de dollars dans le logement, l'eau et les infrastructures des collectivités des Premières Nations.
- Appuyer la revitalisation des langues autochtones au Canada en commençant par investir 124 millions de dollars par année.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Le Contexte

Le premier ministre s'est engagé à faire disparaître le plafond de 2 % fixé pour l'augmentation du financement annuel affecté aux programmes et aux services de base destinés aux Premières Nations. En 2016-2017, le financement accordé à l'éducation, de la maternelle à la douzième année, a augmenté de 4,5 % et celui qui était affecté aux services à l'enfance et à la famille a grimpé d'un peu plus de 3 %, ce qui a finalement dépassé le plafond de 2 % dans ces domaines. L'augmentation du financement affecté à la gouvernance et à l'administration des Premières Nations n'a toutefois pas dépassé 2 %.

Depuis 1996, année où l'on a annoncé que les augmentations annuelles du financement seraient plafonnées à 2 %, les Premières Nations ont vu leur pouvoir d'achat cumulatif fondre de 9 milliards de dollars. Ce total représente l'écart entre l'investissement dans la capacité de gouvernance de base — dans le cadre de programmes comme le financement du soutien des bandes, le fonctionnement et l'entretien, ainsi que l'administration de l'aide au revenu — et l'effet de l'inflation et de l'augmentation de la population. Un investissement de 12,7 milliards de dollars au cours des trois prochaines années s'impose pour refermer définitivement l'écart.

L'investissement dans la capacité de gouvernance aidera les Premières Nations

à maximiser l'efficacité d'autres financements et produira des retombées économiques importantes pour le Canada. Le Conseil national de développement économique des Autochtones calcule que l'équité des résultats aux niveaux de l'éducation des Premières Nations et de leur activité dans la population active injecterait, par exemple, 27,7 milliards de dollars dans le PIB du Canada : c'est beaucoup plus que ce qu'il en coûterait au gouvernement en dépenses de programmes pour y parvenir. L'équité soulagerait aussi la pauvreté la plus grave qui sévit au Canada et respecterait les droits des Premières Nations.

Les investissements annoncés dans les budgets fédéraux de 2016 et 2017 ont été très appréciés et aident à refermer l'énorme écart financier dont sont victimes les Premières Nations. Les investissements supplémentaires proposés dans Le Budget fédéral alternative (BFA) aideront à réparer les dommages causés même s'ils ne répondront pas totalement à tous les besoins des Premières Nations.

Les services à l'enfance et à la famille

Les services à l'enfance et à la famille (SEF) des Premières Nations constituent une priorité nationale. La crise du suicide chez les jeunes, fréquemment associée au traitement en placement familial, persiste. Dans son rapport de 2015, la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) accorde la priorité au bien-être de l'enfance et, dans une décision de principe, le Tribunal canadien des droits de la personne (TCDP) a imposé plusieurs améliorations à apporter aux services

dans ce secteur. Le gouvernement du Canada s'est engagé à mettre en œuvre les appels à l'action de la CVR et il est tenu par la loi de respecter les ordonnances du TCDP.

Même si le budget fédéral de 2016 a affecté 634,8 millions de dollars aux SEF en cinq ans, l'investissement de 71 millions de dollars en 2016-2017 et de 99 millions de dollars en 2017-2018 ne vient même pas près de répondre aux besoins. Cindy Blackstock, directrice générale de la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations, estime qu'il faudra 200 millions de dollars par année pour répondre aux obligations du Canada. À mesure que les investissements annoncés dans le budget de 2016 continueront d'augmenter, un investissement ponctuel de 84 millions de dollars en 2018-2019 pourrait refermer l'écart actuel.

Il faudra à l'avenir investir davantage dans des enjeux prioritaires comme l'instauration d'une approche améliorée axée sur la prévention pour les SEF afin de combler l'écart au niveau des services entre les systèmes de bien-être de l'enfance financés par les provinces et ceux qu'offrent les Premières Nations grâce au financement fédéral. Les Premières Nations se réjouissent également de constater que le gouvernement du Canada est disposé à tenir un dialogue sur la transformation des services à l'enfance et à la famille à un niveau plus fondamental, pour régler la question de la compétence et réduire de plus en plus le nombre d'enfants pris en charge tout en renforçant la sécurité de tous les enfants des Premières Nations.

Le logement

Le logement est un droit de la personne fondamentale et constitue l'assise du succès, comme le gouvernement du Canada l'a reconnu récemment. Le surpeuplement, les moisissures et d'autres lacunes du logement nuisent à la réussite scolaire, à l'emploi et à la santé dans les Premières Nations. Sans financement supplémentaire, les collectivités sont incapables de répondre à la demande, ce qui pousse des gens vers les centres urbains. Cet exode accroît l'itinérance, la perte de la langue, la toxicomanie et l'éclatement de la famille. Un important besoin de constructions neuves et de rénovations persiste pour atténuer le surpeuplement, combler les lacunes et fournir des services.

Selon une étude commandée par Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), on estime qu'entre 2012 et 2036, il manquera 99 581 logements dans les réserves, qu'il en faudra 5 836 de plus pour remplacer des logements existants et environ 12 492 logements auront besoin de rénovations majeures. Pour répondre à ce besoin, il faudra investir 825 millions de dollars par année en plus du financement annoncé pour le logement dans le budget fédéral de 2016.

L'eau

L'accès à l'eau potable propre est un droit de la personne universel, confirmé récemment par les Nations Unies, et il incombe au Canada de veiller à ce que toutes les collectivités des Premières Nations y aient accès. La qualité de l'eau dans les collectivités des

Premières Nations demeure toutefois une préoccupation nationale.

Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire disparaître tous les avis d'ébullition d'eau dans les réserves dans les cinq ans suivant les élections de 2015. À cette fin, le budget de 2016 a affecté 1,8 milliard de dollars en cinq ans à l'eau potable propre et au traitement des eaux usées, mais le gouvernement estime qu'il faudra injecter 320 millions de dollars par année de plus. Il faut conjuguer cet investissement au financement affecté au fonctionnement et à l'entretien indiqués cidessus, lié à la réforme systémique, afin de protéger les bassins hydrographiques et les sources d'eau et de corriger les déséquilibres au niveau de la structure de gouvernance afin de responsabiliser les gouvernements des Premières Nations.

Les autres infrastructures

Outre le logement, l'eau et le traitement des eaux usées, il est urgent d'augmenter le financement affecté à d'autres infrastructures communautaires, notamment les établissements d'enseignement primaire et secondaire, les ponts et les routes, les casernes de pompiers et d'autres services d'urgence, la production et la distribution d'électricité, les systèmes de carburant, les installations communautaires et récréatives, les bureaux administratifs, la protection contre les inondations et l'érosion, les routes toutes saisons et la connectivité Internet.

Le gouvernement du Canada prépare un plan d'infrastructure de 10 ans. Les Premières Nations ont toujours été et demeurent les plus désavantagées à l'égard des infra-

structures énumérées cidessus et elles devraient recevoir une part de l'investissement total éventuel qui est proportionnelle à leurs besoins. Cela coûtera 1,765 milliard de dollars par année.

Les langues

La langue définit l'identité nationale et chaque langue est importante. Les langues font partie intégrante de la continuité culturelle, qui constitue un facteur clé dans la prévention du suicide chez les jeunes¹. Il est inacceptable que quelque 58 langues des Premières Nations soient menacées de disparaître. Sans mesures de soutien des langues autochtones, des nations et des cultures entières sont en péril.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à élaborer conjointement une loi qui appuiera les langues autochtones. En plus de programmes d'immersion scolaire, il faut investir dans la revitalisation linguistique communautaire et celle des adultes, ainsi que dans le maintien et la diffusion des langues. Cet investissement presse à cause de la crise à laquelle font face les langues autochtones au Canada. Il faut investir 124 millions de dollars par année.

Interventions du BFA

Intervention : Investir 12,7 milliards de dollars en trois ans dans les gouvernements des Premières Nations.

Résultat : Les Premières Nations pourront gouverner efficacement et optimiser l'utilisation d'autres financements, ce qui

améliorera les résultats sur le terrain pour leurs citoyens.

Intervention : Investir 84 millions de dollars dans les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations.

Résultat : Le niveau des services de bien-être à l'enfance des Premières Nations se rapprochera de celui des régimes provinciaux.

Intervention : Investir 2,9 milliards de dollars par année dans le logement, l'eau et d'autres infrastructures pour les collectivités des Premières Nations. Cela comprend 800 millions de dollars par année dans les logements, 25 millions de dollars par année dans les refuges d'urgence, 320 millions de dollars par année dans l'eau et 1,8 milliards de dollars par année dans les infrastructures physiques.

Résultat : Des milliers de maisons seront construites, plus de personnes auront accès à de l'eau potable propre et des routes relieront les Premières Nations au reste du Canada.

Intervention : Investir 124 millions de dollars par année dans la revitalisation des langues des Premières Nations.

Résultat : On évitera la disparition de 58 langues autochtones, et le nombre des personnes qui les parlent couramment augmentera d'un bout à l'autre du Canada.

Notes

¹ Chandler, M.J. et C.E. Lalonde, « Cultural continuity as a moderator of suicide risk among Canada's First Nations ». Dans Kirmayer, L. et G. Valaskakis (dir.), *Healing traditions: The mental health of Aboriginal peoples in Canada* (p. 221–248), University of British Columbia Press.

Services de garde à l'enfance



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE

LA SITUATION

- Les récentes initiatives fédérales en matière de garde d'enfants, même si elles sont positives, ne réduiront pas les frais pour la plupart des parents.
- La plupart des pays comparables consacrent au moins 1 % de leur PIB à la garde d'enfants; le Canada consacre 0,3 % du sien.
- Les frais de garde pour les parents sont prohibitifs et augmentent, parfois plus rapidement que l'inflation.

LA DESTINATION

- Assurer des services de garde abordables à tous les parents sur une période de 10 ans, grâce à des transferts fédéraux conditionnels aux provinces.
- Augmenter le financement fédéral des services de garde à l'enfance de 1 milliard de dollars par année jusqu'à ce que le seuil de 1 % soit atteint.
- Veiller à ce que le financement soit versé directement aux fournisseurs publics et aux fournisseurs sans but lucratif pour réduire les frais, et non par l'intermédiaire de frais subventionnés ou de subventions fiscales.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

La stratégie de marché du Canada en matière de services de garde ne respecte pas les enfants, les femmes, les familles, les employeurs et l'économie. Les frais imposés aux parents dans la plupart des régions du Canada sont très élevés par rapport à ceux d'autres économies avancées et ils augmentent, parfois plus rapidement que l'inflation.

Les budgets fédéraux de 2016 et de 2017 ont prévu un montant cumulatif de 7,5 milliards de dollars pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE), étalé sur 11 exercices à compter de 2017. Le ca-

lendrier de financement pluriannuel prévoit une allocation annuelle moyenne d'un peu moins de 540 millions de dollars pour chacune des cinq premières années. Il est structuré de telle sorte que, dans dix ans, le gouvernement fédéral ne dépensera que 870 millions de dollars par année pour les services de garde.¹

La majeure partie de ces fonds seront transférés aux provinces et aux territoires pour leurs initiatives distinctes d'AGJE, y compris les dépenses en immobilisations. Un montant nettement moindre, qui n'a pas encore été annoncé, servira à financer les initiatives de garde d'enfants destinées aux

Autochtones. De plus, 95 millions de dollars provenant de ces fonds sont réservés à l'élaboration d'une stratégie de données sur les services de garde, et 100 millions de dollars seront consacrés directement par le gouvernement fédéral à l'innovation en matière de programmes d'AGJE.²

Pour mettre en perspective cet engagement du gouvernement fédéral à l'égard des services de garde, la norme de référence internationale admise pour les dépenses publiques annuelles d'un pays au titre de programmes d'AGJE représente au moins 1 % du PIB pour les enfants âgés de 0 à 5 ans, ce que certains pays de l'OCDE sont parvenus à dépasser.³ On estime que les dépenses publiques du Canada liées à l'AGJE représentent moins de 0,3 % du PIB. C'est pourquoi le Canada a été considéré à plusieurs reprises comme le pays qui dépense le moins dans ce domaine parmi les pays riches comparables.⁴

En juin 2017, le gouvernement fédéral a annoncé un cadre multilatéral pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui établit des paramètres de dépenses très généraux.⁵ Le cadre prétend respecter les principes d'accessibilité, d'abordabilité, de qualité, de souplesse et d'inclusion, mais ces principes ne sont pas mis en œuvre. Il ne fixe pas de buts, d'objectifs, de cibles ou d'échéanciers, pas plus qu'il ne fixe des repères initiaux pour le calcul de ces paramètres. Le cadre ne fixe pas d'exigences en matière de responsabilité envers le public et envers le Parlement au-delà de la publication publique de plans d'action et de rapports d'étape.

Le cadre de travail sur la garde d'enfants prévoit que les fonds fédéraux seront consacrés à « des priorités locales, régionales et du système, qui ont un impact sur les familles qui en ont davantage besoin, par exemple les familles à faible revenu, les familles autochtones, les familles monoparentales, les familles dans les communautés mal desservies, celles qui ont des horaires de travail non conventionnels ainsi que les familles qui ont des enfants ayant différents niveaux de capacité ». ⁶ Les données probantes indiquent qu'un système beaucoup plus efficace viserait à rendre les services de garde accessibles à tous les enfants, y compris ceux des parents de la classe moyenne qui travaillent.⁷ De plus, l'approche ciblée du gouvernement ne traite pas des questions de sécurité économique ou d'égalité des femmes et n'a pas fait l'objet d'un examen de la budgétisation sexospécifique.

Bien que le retour du gouvernement fédéral dans l'arène de l'AGJE après une absence de plus d'une décennie soit important, le financement et l'élaboration de politiques jusqu'à maintenant ne permettent pas de bâtir un système de services de garde à l'enfance qui, de façon simultanée, favoriserait la croissance économique, accroîtrait la productivité de la main-d'œuvre, respecterait les engagements à l'égard de l'égalité des femmes, fournirait un soutien nécessaire à toutes les familles et offrirait à tous les enfants tous les avantages de services d'éducation et de garde à l'enfance de qualité et inclusifs.

Un cadre amélioré

Le cadre de services de garde du gouvernement fédéral et ses ententes de financement bilatérales conclues avec les provinces et les territoires ne sont pas à la hauteur du plan directeur du milieu canadien des services de garde visant l'amélioration de ces services.⁸ Le Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour tous, élaboré en collaboration, préconise une rupture avec la stratégie de marché actuelle, financée par les parents, selon laquelle les gouvernements assument une responsabilité minimale en matière de financement, de planification et de prestation. Sans un changement fondamental de la politique et du financement du gouvernement, la crise actuelle en matière de garde d'enfants ne fera que s'aggraver.

Les frais imposés aux parents, qui sont déjà prohibitifs, augmentent et il y a une grave pénurie de services de garde autorisés de grande qualité au Canada. Dans toutes les régions, certains groupes tels les nourrissons, les enfants handicapés, les nouveaux arrivants, les collectivités rurales, les parents qui travaillent ou étudient à temps partiel ou en dehors des heures normales, sont régulièrement mis à l'écart.

Pour garantir une réforme et réaliser des progrès, le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership et s'appuyer sur les meilleures données disponibles pour mettre en place un système complet de garde d'enfants accessible, abordable, de grande qualité et inclusif. Tout en reconnaissant la compétence provinciale et territoriale en matière d'AGJE, le gouvernement fédéral doit

accroître considérablement son engagement financier à long terme. Les transferts fédéraux destinés aux services de garde d'enfants devraient être assortis de conditions, comme c'est le cas actuellement pour les soins de santé.

Une condition clé du financement fédéral devrait être que les plans d'action provinciaux et territoriaux visent une transition vers des systèmes de garde gérés davantage par le secteur public, et que l'expansion se limite aux activités publiques et aux activités sans but lucratif. L'augmentation du financement donnerait au gouvernement fédéral plus de moyens de pression pour exiger que les provinces et les territoires renoncent à leurs systèmes de frais payés par les parents et de subventions, qui sont fondés sur des politiques désuètes qui ne font pas grand-chose pour accroître l'offre ou l'abordabilité, ou pour répondre aux besoins des familles à faible revenu.

L'augmentation du financement public pour l'exploitation de services réglementés (comme au Québec), combinée aux frais indexés sur le revenu, améliorera l'abordabilité pour tous les parents et permettra de commencer à corriger les inégalités, d'améliorer la qualité des services et de s'attaquer aux graves problèmes actuels de main-d'œuvre en garderie.

Arguments économiques pour un changement de politique

Une étude menée en 2017 par le Fonds monétaire international (FMI) présente un autre argument économique pour l'augmentation des dépenses fédérales consacrées aux ser-

vices d'éducation et de garde à l'enfance, et souligne que les politiques actuelles du Canada constituent un obstacle à l'emploi des femmes.⁹ Les chercheurs du FMI ont notamment affirmé ce qui suit :

... un des facteurs dont un couple ayant des enfants prend en considération est de déterminer si le revenu familial supplémentaire de la mère permettrait de payer les frais de garde d'enfants. Pendant qu'elle reste à la maison, le couple n'a pas besoin d'envoyer ses enfants dans une garderie. Cependant, une fois que la mère commence à travailler, à moins qu'elle demande à une personne (comme d'autres membres de sa famille) de garder son enfant ou ses enfants gratuitement, le couple doit laisser les enfants dans une garderie et payer des frais. La mère doit aussi payer de l'impôt sur le revenu, et la famille pourrait perdre certains avantages en raison de son revenu plus élevé.

L'analyse du FMI a révélé que, pour presque tous les groupes de revenu dans presque toutes les provinces, le revenu supplémentaire que gagnent les mères du fait d'occuper un travail rémunéré est insuffisant ou juste suffisant pour compenser les coûts des services de garde et la perte des prestations fiscales liées à la famille. Le rapport souligne que la structure de l'Allocation canadienne pour enfants n'incite pas les femmes à entrer sur le marché du travail. Comme l'indique la citation ci-dessus, les couples dont l'un des parents ne travaille pas sont susceptibles d'avoir un revenu in-

férieur à celui que le même couple gagnerait si les deux conjoints avaient un emploi.

Les chercheurs du FMI ont proposé un nouveau programme de financement du gouvernement fédéral pour aider les provinces et les territoires à réduire les frais des parents de 40 % en moyenne. Selon leur analyse, le coût d'un tel programme serait d'environ 8 milliards de dollars par année. Si les 150 000 mères au Canada qui restent à la maison, qui ont un niveau de scolarité élevé et qui vivent avec un conjoint ou une conjointe, profitaient de frais moins élevés, intégraient le marché du travail et commençaient à payer des impôts, le PIB du Canada s'accroîtrait de 2 %, « ce qui ferait augmenter les recettes fiscales fédérales d'environ 8 milliards de dollars et compenserait entièrement par le fait même le coût du programme. Autrement dit, le programme serait entièrement financé du point de vue du gouvernement fédéral. »

Engagements internationaux du Canada à l'égard des services de garde

Même si les arguments économiques sont solides en faveur d'un système de garde d'enfants généreusement financé, d'autres arguments convaincants favorisent un cadre fédéral plus solide au Canada.

En tant que signataire de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations Unies, le Canada a le devoir de veiller au respect et à la protection des droits de tous les enfants à des services d'éducation et

de garde à l'enfance de grande qualité, peu importe leur lieu de résidence ou la situation économique de leur famille.

Le gouvernement fédéral doit aussi veiller à ce que les droits des femmes à l'égalité et à la sécurité économique, dont on sait qu'ils sont liés à l'accès à des services de garde de première qualité, soient également respectés et protégés. Les comités officiels de l'ONU sur les droits des femmes et des enfants ont souvent reproché au Canada l'accès limité à des services de garde abordables et de qualité au pays.

Dans le même ordre d'idées, le cadre commun élaboré par le milieu des services de garde du Canada reconnaît l'importance de l'autonomie des Autochtones en ce qui concerne la conception, la prestation et la gouvernance de systèmes et de services d'AGJE qui répondent à leurs besoins et à leurs aspirations. Le cadre souligne que la Commission de vérité et de réconciliation « a demandé aux gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones d'élaborer des programmes d'éducation de la petite enfance adaptés à la culture autochtone dans le cadre du processus de guérison et de réconciliation ».

Interventions du BFA

Intervention : S'engager à transférer 1 milliard de dollars au cours de l'exercice 2018-2019 aux provinces, aux territoires et aux collectivités autochtones pour commencer à bâtir un système global d'AGJE. Ce montant augmentera de 1 milliard de dollars par année jusqu'à ce que les dépenses totales con-

sacrées à l'AGJE atteignent la référence internationale minimale établie de 1 % du PIB.

Intervention : Affecter une partie du budget fédéral de 2018-2019 concernant l'AGJE à la mise en œuvre de l'accord-cadre sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dirigé par les Autochtones, qui fait actuellement l'objet de négociations.

Intervention : Faire en sorte que les paiements de transfert fédéraux au titre de l'AGJE (sauf ceux réservés aux services aux Autochtones) soient conditionnels à ce que les provinces et les territoires acceptent d'élaborer des systèmes fondés sur les principes de l'universalité, de la qualité et de l'intégralité, et comprenant les éléments suivants :

- des **plans publics** visant à établir des systèmes intégrés d'AGJE qui répondent aux besoins en services d'éducation des petits et de garde à l'enfance à la fois des enfants et des parents;
- une **gestion publique** de l'expansion des services d'AGJE publics et sans but lucratif relevant d'autorités publiques grâce à des processus de planification publique, y compris l'intégration des services communautaires existants dans les systèmes gérés par le secteur public;
- un **financement public** affecté directement aux services et aux systèmes d'AGJE plutôt que par l'intermédiaire de mesures de paiement aux parents en particulier, comme les subventions et les remboursements ou crédits d'impôt, afin de s'assurer que des services de grande qualité faisant appel à une main-d'œuvre

rémunérée de façon décente sont accessibles à toutes les familles grâce à un financement prévisible, soutenu et réservé;

- des **rapports publics** sur la qualité, l'accès, l'abordabilité et d'autres éléments du système d'AGJE présentés dans les assemblées législatives fédérale, provinciales et territoriales.

Intervention : Élaborer un plan au cours des 12 prochains mois visant à renforcer l'approche fédérale-provinciale-territoriale du congé de maternité ou parental sur le plan de l'admissibilité, de la flexibilité, du caractère adéquat des prestations, de considérations spéciales (comme les enfants handicapés, l'adoption et les naissances multiples) et le congé réservé au parent d'un couple qui n'est pas celui qui a donné naissance (voir le chapitre sur l'assurance-emploi).

Notes

1 Comme les budgets de fonctionnement des services de garde sont récurrents, il faut considérer le financement des garderies publiques sur une base annuelle et non cumulative.

2 Emploi et Développement social Canada. *Pour le bien de nos familles et de nos enfants : l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dans le budget de 2017*, discours du ministre. Extrait le 12 décembre 2017 du site https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/nouvelles/2017/03/aujourd_hui_j_aimeraisparlerdelapprentissageetdelagardedesjeunes.html.

3 UNICEF. (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant : Tableau de classement des services de garde et d'éducation des jeunes enfants dans les pays économiquement avancés*. Bilan Innocenti 8. Florence, Italie : UNICEF Centre de recherche Innocenti.

4 « Early learning and child care: How Does Canada Measure Up? International comparisons using data from Starting Strong II ». (2006) *BRIEFING NOTES*. Toronto : Childcare Resource and Research Unit.

5 Emploi et Développement social Canada. *Cadre multilatéral d'apprentissage et de garde des jeunes enfants*. Ottawa : Gouvernement du Canada. Extrait le 12 décembre 2017 du site <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-garde-jeunes-enfants/rapports/2017-cadre-multilateral.html>.

6 Ibid.

7 Centre canadien de politiques alternatives. *Des services de garde pour nous tous et toutes : Des services de garde universels pour l'ensemble des Canadiens en 2020*. Document technique de l'Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral. (2016). Extrait le 12 décembre 2017 du site https://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/National%20Office/2016/12/Des_services_de_garde_pour_nous_tous_et_toutes.pdf.

8 Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, Fédération canadienne des services de garde à l'enfance, et Campagne 2000. (2015). *Cadre commun pour bâtir un système d'éducation préscolaire et de garde à l'enfance pour tous*. Extrait le 12 décembre 2017 du site https://acpsgeccaac.files.wordpress.com/2016/01/sharedframework_jan2016_fr.pdf.

9 Petersson, B., R. Mariscal et K. Ishi (2017). *Women Are Key for Future Growth: Evidence from Canada*. Fonds monétaire international. Extrait le 12 décembre 2017 du site <http://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2017/07/19/Women-Are-Key-for-Future-Growth-Evidence-from-Canada-45047>.

Services publics



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

SERVICES
PUBLICS

LA SITUATION

- Le gouvernement n'embauche pas assez de fonctionnaires pour répondre aux besoins du Canada; les emplois occupés sont souvent précaires.
- Dans la fonction publique, la privatisation et la sous-traitance sont utilisées comme solutions de rechange à la dotation, sans tenir compte des répercussions à long terme sur l'intérêt public et de l'augmentation des coûts.
- Une législation du travail mal rédigée et mal interprétée nuit à la capacité de la fonction publique de travailler collectivement.
- Des employés compétents et permanents permettent au gouvernement d'économiser de l'argent et de rendre la prestation des services plus efficace.

LA DESTINATION

- Évaluer les répercussions des compressions de services depuis 2010 et fournir du financement pour combler les lacunes de la capacité interne.
- Veiller à ce que toutes les grandes initiatives de sous-traitance et de privatisation fassent l'objet d'un processus transparent d'analyse de l'intérêt public et des risques.
- Examiner le cadre de présentation de l'information financière et recréer les Services-conseils du gouvernement.
- Assurer une consultation interne rigoureuse sur les changements organisationnels majeurs, en donnant aux fonctionnaires la possibilité de dire la vérité aux dirigeants.
- Mettre en place de meilleures protections pour les dénonciateurs.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Renouvellement de la fonction publique

Le gouvernement fédéral prévoyait dépenser 12 milliards de dollars en sous-traitance au cours de l'exercice 2017-2018, soit près du tiers du total des coûts de dotation prévus (38,9 milliards de dollars)¹. La privatisation et la sous-traitance réduisent non seulement la responsabilisation du secteur public canadien, mais il faut s'attendre aussi à ce que les coûts à long terme soient plus élevés. Entre-temps, le gouvernement n'a pas réussi à embaucher suffisamment de personnel pour répondre aux besoins croissants des Canadiens et Canadiennes.

La population du Canada est passée de 25,3 millions d'habitants en 1983 à 36,7 millions en 2017, soit une augmentation de 45 %. Le produit intérieur brut (PIB) réel du Canada a augmenté de 120,8 % au cours de la même période. Entre-temps, les dépenses réelles au titre de programmes fédéraux n'ont augmenté que de 52,6 % (en dollars constants) et le nombre de fonctionnaires fédéraux, que de 4,7 %, passant de 250 882 en 1983 à 262 696 au dernier exercice². Dans son dernier rapport, le greffier du Conseil privé applaudit le fait que la fonction publique fédérale est beaucoup plus petite aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 30 ans par rapport à la population canadienne.

Au total, 5 662 travailleurs et travailleuses du secteur public ont été embauchés entre avril 2015 et avril 2017. Bien que des augmentations de personnel soient nécessaires et favorables, il s'agit d'un petit nombre comparativement aux plus de 24 000 emplois qui ont été supprimés en 2010. Selon les plans du gouvernement, l'augmentation ne devrait être que d'environ 9 000 équivalents temps plein d'ici 2021. Le nombre d'employés à temps plein diminue, tandis que les emplois pour une période déterminée ont augmenté de 9,3 %, les emplois occasionnels, de 8,3 % et les emplois étudiants, de 6,0 %³.

Dans les ministères qui mettent en œuvre les priorités gouvernementales en matière de salubrité des aliments et d'environnement, il y a eu une remontée très faible du nombre d'effectifs depuis les compressions du gouvernement conservateur précédent dans ces domaines. Par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) n'a ajouté que 171 employés chargés de la réglementation et de l'application de la loi, soit beaucoup moins que les 650 emplois supprimés en 2010-2011. Plus de 60 % des inspecteurs des aliments fédéraux ont déclaré qu'à leur avis, il n'y a pas suffisamment de personnel pour assurer la surveillance obligatoire des organisations qu'ils inspectent, ni pour effectuer une inspection de façon à assurer la conformité, et que la table est mise pour qu'une importante éclosion de maladie d'origine alimentaire se déclare.

Le budget de 2016 prévoyait 38,5 millions de dollars sur deux ans pour améliorer les activités d'inspection des aliments. Bien que la nouvelle direction de l'ACIA mette fin

à des plans qui auraient compromis la salubrité des aliments au Canada, il est possible d'en faire davantage. Par exemple, le nouveau processus d'inspection n'oblige pas — mais le devrait — les entreprises à indiquer aux inspecteurs des aliments la façon dont elles réagiront aux infractions.

Environnement et Changements climatiques Canada n'a embauché que six nouveaux employés depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux à la fin de 2015, alors que le gouvernement doit manifestement travailler plus énergiquement pour s'acquitter de ses obligations en matière de changements climatiques. Pêches et Océans Canada, qui joue un rôle clé dans la protection des océans et des voies navigables du Canada, n'a embauché que 372 travailleurs de plus, malgré la réduction de près de 1 200 postes par les conservateurs.

L'emploi précaire et la crise de Phénix

La Commission de la fonction publique signale qu'en 2015-2016, le gouvernement a embauché 4 533 employés pour une période indéterminée (sans compter les départs et les retraites). Au cours de la même période, 32 370 travailleurs ont été embauchés pour pourvoir des postes temporaires, occasionnels ou étudiants⁴. Près de 90 % de ces nouveaux effectifs ont été affectés à des emplois précaires (non permanents).

Les effets négatifs qui résultent d'une dotation inadéquate en personnel peuvent être le plus clairement observés dans les problèmes associés au système de paye Phénix. Des centaines de milliers de fonc-

tionnaires fédéraux n'ont pas été payés correctement depuis que le système de gestion des ressources humaines d'IBM a été mis en service. Certains employés n'ont pas été payés du tout.

Le gouvernement conservateur a vu dans les changements technologiques une occasion de réduire le personnel. Il a réduit le nombre de conseillers en rémunération chevronnés de plus de 1 000 personnes avant même que le nouveau système de paye ne soit opérationnel, ce qui lui a permis de prévoir des économies en se fondant presque entièrement sur des mesures de rationalisation et de consolidation non éprouvées.

Le système de paye Phénix ne devrait pas fonctionner correctement avant de nombreuses années. Les raisons de son échec sont complexes et multidimensionnelles. Il faut apporter des changements aux logiciels, aux pratiques en matière de ressources humaines et à la culture organisationnelle dans l'ensemble du gouvernement. Même les organisations qui n'ont pas perdu d'emplois au sein de leur service de rémunération sont aux prises avec de nombreux problèmes.

À court terme, la mesure d'atténuation la plus importante devrait consister à augmenter le nombre d'employés chargés de la rémunération — ceux qui peuvent s'assurer que les gens sont payés, et ce, de façon appropriée. De sérieux efforts ont été déployés pour retenir les anciens agents de rémunération et les inciter à reprendre le travail afin de réparer Phénix. C'est une bonne chose, mais il reste encore beaucoup à faire.

Privatisation et sous-traitance

Dans la plupart des cas, les statistiques gouvernementales ne tiennent pas compte de l'utilisation croissante d'employés contractuels dans la fonction publique (par exemple, les travailleurs embauchés par l'entremise d'agences de recrutement de travailleurs temporaires). Nous ne savons pas combien d'employés contractuels sont embauchés, pour combien de temps, ni ce qu'ils reçoivent comme salaire. Le gouvernement n'a aucun moyen de savoir si l'intérêt public au sens large est servi ni si cet argent est dépensé efficacement.

L'Initiative de durabilité du ministère de la Défense nationale prévoit transférer les services de soutien et d'entretien du secteur militaire au secteur privé. Un de ses objectifs est de rendre l'industrie de la défense plus rentable, novatrice et concurrentielle⁵. Le système actuel financé par des fonds publics fait l'objet de critiques, parce qu'il restreint arbitrairement les profits.

En août 2017, la Défense nationale a octroyé à l'entrepreneur français du secteur de la défense Thales un contrat de cinq milliards de dollars pour l'entretien des nouveaux navires de patrouille et de ravitaillement du Canada dans l'Arctique pour une période de 35 ans. En plus des coûts supplémentaires que ces arrangements sont susceptibles d'entraîner, certains représentants de la Défense nationale ont prévenu que le Ministère donne trop de contrôle à une seule entreprise⁶. Par exemple, la Private Finance Initiative (PFI) du Royaume-Uni en matière de défense, sur laquelle s'inspire l'Initiative de durabilité, a amené le gou-

vernement britannique à verser 50 milliards de livres sterling (environ 84 milliards de dollars canadiens) sur la durée de vie des projets dont la valeur originale n'était que de 9 milliards de livres sterling⁷.

Les partenariats public-privé (PPP) de cette nature sont caractérisés par des coûts supplémentaires et un manque de responsabilisation. Pourtant, le gouvernement oublie de faire preuve de prudence en élargissant le modèle des PPP bien au-delà de la Défense nationale. En 2017, le gouvernement libéral a créé une Banque de l'infrastructure du Canada en investissant initialement 35 milliards de dollars à même les fonds publics en contrepartie du financement du secteur privé de 200 milliards de dollars dans de nouvelles infrastructures « génératrices de revenus ». Il est nécessaire de construire de nouvelles infrastructures et cette initiative aura une incidence positive sur le PNB et la croissance en emploi. Malheureusement, le plan gouvernemental permettra au secteur privé de proposer l'ampleur des nouveaux projets, leur financement et leur mise en œuvre.

Dans le cadre d'initiatives semblables au Royaume-Uni, qui ne se limitent pas à la défense, les monopoles d'infrastructure privés sont devenus trop gros pour s'effondrer. Même les fournisseurs privés qui ont été reconnus coupables de violation de leurs contrats continuent d'obtenir des contrats à profusion. Au Canada, le gouvernement espère que la nouvelle banque d'infrastructure participera à la privatisation des aéroports et des ports, malgré les fortes objections des exploitants et des clients actuels⁸.

La plupart des investisseurs institutionnels (privés) s'attendent à un taux de rendement de 7 à 9 %, alors que le gouvernement peut emprunter de l'argent à l'heure actuelle à un taux d'intérêt de 1,9 % pour 30 ans⁹. On estime qu'une banque de l'infrastructure financée par le secteur privé coûterait 6,2 milliards de dollars de plus pour chaque tranche de 20 milliards de dollars d'investissement en capital, comparativement à un financement public¹⁰.

Responsabilisation et transparence

La gouvernance démocratique ne va pas sans un gouvernement responsable. Un gouvernement n'est pas démocratique parce qu'il est élu tous les quatre ou cinq ans. Il doit être jugé en fonction de ce qu'il fait et de la façon dont il le fait pendant son mandat. Une récente analyse d'enquête concernant le fiasco de Phénix a révélé que les hauts fonctionnaires ont de la difficulté à dire la vérité au gouvernement, ce qui compromet la prise de décisions et la reddition de comptes dans l'intérêt public, sans parler du fonctionnement efficace du gouvernement¹¹.

La qualité du cadre de présentation de l'information financière de la fonction publique est également affectée. Comme l'a noté le vérificateur général dans son rapport du printemps 2017, les comptes publics du Canada et la myriade de rapports financiers créés au sein des ministères et entre les ministères offrent une vue compliquée et trop souvent fragmentée des finances publiques. À une époque où l'on demande plus à moins de fonctionnaires, les professionnels des finances de la fonction publique

passent trop de temps à produire des rapports qui ne donnent pas une image complète ou qui sont si complexes qu'ils nuisent à la prise de décisions éclairées.

Dans ce contexte, les employés doivent pouvoir alerter le gouvernement et d'autres instances de la fonction publique lorsqu'il y a des cas de mauvaise gestion et d'irrégularités financières. Il existe encore beaucoup d'obstacles systémiques et les dénonciateurs sont encore punis. Les mesures législatives fédérales actuelles en matière de dénonciation sont limitées et les employés n'ont toujours pas les protections nécessaires contre les représailles. Il est temps de revoir la loi.

Le Commissariat à l'intégrité du secteur public a été créé en 2007 pour faire enquête sur les cas d'abus contre les dénonciateurs. Depuis, un comité permanent des opérations gouvernementales a recommandé que le mandat du commissaire soit élargi. Le comité aimerait également que le fardeau de la preuve soit renversé dans les allégations de représailles contre les dénonciateurs et demande un examen quinquennal supplémentaire des activités du commissariat.

Interventions du BFA

Le BFA est déterminé à renouveler la fonction publique du Canada par l'embauche de nouveaux employés, à réduire la privatisation et la sous-traitance, et à améliorer les mécanismes de responsabilisation, notamment une meilleure protection des dénonciateurs.

Intervention : Accroître la capacité de la fonction publique en réinvestissant 500 millions de dollars en 2018-2019, et 2 milliards de dollars pour chacun des exercices 2019-2020 et 2020-2021. Cet argent sera réparti entre les ministères en fonction d'une évaluation publique des besoins et des répercussions des récentes réductions de services. Fait important, le BFA renforcera la capacité interne des inspecteurs des aliments et des organismes de réglementation environnementale du Canada d'atteindre leurs objectifs en matière de salubrité des aliments, de changements climatiques et de protection des bassins hydrographiques.

Intervention : Investir 200 millions de dollars au cours de chacun des trois prochains exercices afin d'augmenter et de former du personnel de rémunération permanent (1 500 nouveaux employés) et d'embaucher du personnel interne supplémentaire de TI pour s'assurer que les changements apportés aux logiciels et au matériel informatique sont harmonisés.

Intervention : Appliquer un critère d'intérêt public à la sous-traitance et à la privatisation de tous les projets d'infrastructure du gouvernement. Ces analyses publiques des risques feront l'objet d'un débat parlementaire et public avant toute prise de décision. Les anciens Services-conseils et Services de vérification du gouvernement, qui ont été privatisés par le gouvernement Harper, seront réintégrés à titre d'entités publiques.

Intervention : Lorsqu'il est nécessaire de faire appel à des entrepreneurs de l'extérieur, ces derniers devraient satisfaire aux mêmes

exigences de responsabilisation et de transparence que celles imposées aux fonctionnaires qu'ils appuient. Par exemple, les entrepreneurs, qu'il s'agisse de particuliers ou d'entreprises, devraient être liés par le même énoncé de valeurs et d'éthique, leur travail devrait être assujéti aux dispositions sur l'accès à l'information, et le Commissaire à l'intégrité du secteur public devrait pouvoir enquêter en profondeur sur les plaintes d'actes répréhensibles qui les concernent.

Intervention : Revoir le mandat de la Banque de l'infrastructure du Canada de manière à ce qu'elle soit entièrement financée au moyen d'emprunts directs du gouvernement fédéral et de deniers publics. Des modèles de travail existent déjà pour cette approche¹². La Banque devrait se concentrer sur la réduction des taux d'intérêt pour les municipalités tout en accélérant le processus d'accès aux prêts pour les infrastructures. Cela permet de recentrer les priorités de la Banque sur les besoins des villes plutôt que sur ceux des investisseurs. Il permettra de réduire les coûts et les frais d'utilisation et encouragera les municipalités à utiliser la Banque pour des projets d'envergure.

Intervention : Mettre en œuvre un processus permettant aux hauts fonctionnaires, aux agents négociateurs, aux travailleurs et à d'autres intervenants d'examiner les structures systémiques et les cultures organisationnelles qui découragent la consultation interne et les gens de dire la vérité au gouvernement. Il faudrait envisager sérieusement d'élaborer un « contrat moral », comme une charte de la fonction publique, qui obligerait tous les fonctionnaires, ministres

et autres représentants du gouvernement à respecter des normes élevées de professionnalisme et d'impartialité¹³. De plus, des structures doivent être créées pour donner aux fonctionnaires et à leurs représentants à tous les niveaux une voix significative, constructive et alternative dans les processus de travail. Bien qu'il s'agisse d'une question de relations de travail, il est essentiel de veiller à ce que l'argent public ne soit pas dépensé bêtement pour des initiatives peu pratiques, irréalistes et idéologiques.

Intervention : Mettre en œuvre immédiatement les recommandations du comité permanent des opérations gouvernementales concernant le cadre de dénonciation du Canada.

Notes

1 Principales prévisions de dépenses courantes par article courant <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal/2017-18-depenses-budgetaires-article-courant-depense.html>.

2 Gouvernement du Canada. Aperçu démographique de la fonction publique fédérale, 2015, y compris la mise à jour des chiffres utilisés par l'auteur aux fins de ses calculs (voir <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernizing-modernisation/stats/demo15-fra.asp>). Ces données ne sont publiées qu'une fois par année, avec un décalage d'environ quatre mois. Elles sont fondées sur les données du système de paye et peuvent donc être légèrement inexactes, mais demeurent l'ensemble de données le plus fiable pour les chiffres de la population gouvernementale.

3 Bureau du directeur parlementaire du budget. Suivi des dépenses : premier trimestre 2016-2017. 2.1 Fonctionnement, pages 7 à 9.

4 Commission de la fonction publique du Canada. Rapport annuel 2015-2016, p. 10.

- 5** Sustainment Initiative Communication Strategies, KPMG, décembre 2015, p. 15.
- 6** David Pugliese. « Liberals select French firm for \$5.2-billion ship-maintenance project. But it could cost more in long run », *National Post*, 6 janvier 2017. <http://nationalpost.com/news/canada/liberals-select-french-firm-for-5-2-billion-ship-maintenance-project-but-it-could-cost-more-in-long-run>.
- 7** Chris Dando. « Privatization in UK Defence — A Trade Union Response », 2015.
- 8** Le rapport de l'Examen de la *Loi sur les transports au Canada* (aussi appelé le rapport Emerson) <http://www.tc.gc.ca/fra/examenlrc2014/examen-loi-transports-canada.html>; voir aussi Bruce Champion-Smith, « Ottawa eyes airport sell-off to raise infrastructure cash », *Toronto Star*, le 3 juillet 2016. <https://www.thestar.com/news/canada/2016/07/03/ottawa-eyes-airport-sell-off-to-raise-infrastructure-cash.html>.
- 9** Toby Sanger « Banking on Privatization? » Progressive Economics Forum, le 31 octobre 2016.
- 10** David Macdonald, « Federal Infrastructure Bank Loans will Come At a Higher Cost, » CCPA Behind the Number, article de blogue, novembre 2016. <http://behindthenumbers.ca/2016/11/02/federal-infrastructure-bank-loans-will-come-higher-cost/>.
- 11** Goss Gilroy. Leçons tirées de l'initiative de transformation de l'administration de la paye. <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/organisation/rapports/lecons-initiative-transformation-administration-pay.html>.
- 12** William A. Galston et Davis Koron Setting. Setting Priorities, Meeting Needs: The Case for a National Infrastructure Bank, Brookings, décembre 2012 https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/06/1213_infrastructure_galston_davis.pdf; <http://www.eib.org/index.htm>.
- 13** Pour une discussion sur ce à quoi cela pourrait ressembler, voir Heintzman Ralph, *Renouvellement de la fonction publique fédérale, Canada 2020*, juin 2014.

Soins de santé



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

SOINS
DE SANTÉ

LA SITUATION

- La part fédérale du financement public affecté aux soins de santé tombera à 20 % d'ici 2027, ce qui déléstera 31 milliards en coûts de santé sur les provinces.
- L'assurance-médicaments pourrait éviter des dépenses de 11 milliards de dollars par année. Le leadership du fédéral et la collaboration intergouvernementale s'imposent.
- Les Canadiens et Canadiennes doivent payer deux fois des services médicalement nécessaires à cause d'infractions à la Loi canadienne sur la santé.
- En 2016, on a enregistré 2 816 décès qui semblaient reliés aux opioïdes. L'administrateur en chef de la santé publique du Canada estime qu'il y aura eu plus de 4 000 décès attribuables à une surdose en 2017.

LA DESTINATION

- S'engager à conclure un nouvel Accord sur la santé prévoyant un transfert canadien en matière de santé qui augmentera de 5,2 % par année.
- Élaborer une vision fédérale solide pour l'expansion de l'assurance-maladie afin d'y inclure l'assurance-médicaments, les soins à domicile, les soins de longue durée, les soins dentaires et les services communautaires de santé mentale et de réadaptation.
- Faire respecter et appliquer la Loi canadienne sur la santé.
- Établir une commission fédérale chargée d'explorer des façons axées sur la santé d'aborder la politique sur les drogues.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

La vision des soins de santé publics proposée à l'origine par Tommy Douglas au cours de la décennie 1960 comportait un vaste éventail de services de santé visant à fournir des soins de santé complets. Un demi-siècle plus tard, cette vision nous échappe toujours : l'assurance-maladie n'a pas pris l'ampleur nécessaire pour couvrir l'éventail complet des services de santé au Canada, et la responsabilité du financement public des soins de santé a été liguée sur les provinces et les territoires.

L'Accord sur la santé de 2004 visait à « réparer les soins de santé pour une génération », ainsi qu'à accroître la part fédérale

des coûts des soins de santé et à étendre les soins de santé publics pour y inclure la couverture des médicaments onéreux. Le gouvernement conservateur a malheureusement laissé tomber un grand nombre des buts de l'Accord après 2006. On n'a pas encore négocié de nouvel accord.

Au cours de la campagne électorale fédérale de 2015, le Parti libéral a promis d'assurer un « leadership fédéral axé sur la collaboration » en soins de santé s'il était porté au pouvoir et de « négocier un nouvel Accord sur la santé avec les provinces et les territoires »¹. Ces promesses n'ont pas été tenues lorsque le nouveau gouvernement libéral a décidé, en 2016, de signer plutôt des ententes bilatérales sur le financement de

la santé avec les provinces et les territoires. Le Canada n'a donc pas de vision pancanadienne claire sur les soins de santé publique.

En 2016, le directeur parlementaire du budget, le Conference Board du Canada et le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario ont calculé chacun de leur côté le type de financement jugé nécessaire pour maintenir le panier actuel de services de soins de santé publics, sans toutefois l'élargir, au cours des 10 prochaines années. Les trois entités ont convenu que le Transfert canadien en matière de santé (TCS) devrait augmenter de 5,2 % par année².

Le gouvernement Trudeau a plutôt adopté le plan budgétaire de l'ancien gouvernement Harper afin de lier les transferts fédéraux en matière de santé à la croissance du PIB nominal en fixant leur augmentation à 3 % par année. Le gouvernement a ajouté à ce montant de base 1,1 milliard de dollars par année pendant 10 ans — soit 0,07 % du TCS total — pour les ententes bilatérales (non universelles) pour les soins à domicile et la santé mentale³.

Un TCS lié au PIB entraînera la perte, en 10 ans, de 33,5 milliards de dollars en financement nécessaire pour les soins de santé et fera diminuer la part fédérale des dépenses de santé de 24,2 % en 2016 à 20,7 % d'ici 2026⁴. La diminution du financement fédéral aura des répercussions sur tous les secteurs des soins de santé publics et encouragera encore davantage les gouvernements provinciaux et territoriaux à continuer de privatiser les soins, d'impartir des services, d'enfreindre la *Loi canadienne sur la santé* (LCS) et d'éviter de s'attaquer à la crise des opioïdes.

Les provinces et les territoires essaient de combler certaines des lacunes fédérales en conjuguant leurs efforts pour créer un formulaire pharmaceutique commun et réaliser des économies par l'achat en vrac de médicaments. En juillet 2016, les premiers ministres provinciaux et territoriaux affirmaient épargner 712 millions de dollars par année⁵. En janvier 2018, l'Ontario a lancé un programme universel d'assurance-médicaments pour les jeunes qui donnera aux moins de 25 ans un accès gratuit à plus de 4 000 médicaments d'ordonnance (sans copaiement ni franchise). Le leadership du fédéral s'impose pour rendre l'accès universel aux médicaments dans tout le Canada.

Interventions du BFA

Un Accord sur la santé solide

La part fédérale des dépenses de santé doit, au moins, maintenir le panier actuel de services de santé. D'autres augmentations de 5,2 % par année s'imposent à cette fin. Le gouvernement fédéral doit aussi mener, à l'échelon national, des discussions et l'élaboration de programmes visant à renforcer les soins de santé publics et à les étendre dans de nouveaux domaines comme les produits pharmaceutiques, les soins dentaires, les soins ophtalmologiques et les soins de santé mentale. Toute table ronde sur l'Accord sur la santé doit regrouper le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, ainsi que les Premières Nations, comme partenaires à part entière⁶.

Intervention : Financer un Accord sur la santé de 10 ans prévoyant une indexation d'au moins 5,2 % afin d'accroître la part fédérale des dépenses de santé. Les budgets de la santé seront tous liés aux dépenses de santé (coût : 463 millions de dollars au cours de la première année).

Intervention : Rétablir le Conseil canadien de la santé afin qu'il produise des rapports annuels traitant de la situation de l'Accord sur la santé et qu'il continue de suivre les progrès réalisés pour refermer l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones (coût : 10 millions de dollars par année)⁷.

Résultats : Une solide vision fédérale des soins de santé publics jumelée à un financement fédéral équitable ouvrira les politiques à l'expansion de l'assurance-maladie dans de nouveaux domaines, comme l'envisageait Tommy Douglas il y a un demi-siècle.

Santé des Premières Nations

Il existe, au niveau de la santé, des écarts importants entre les Premières Nations et les autres groupes au Canada. Le BFA collaborera avec les provinces, les territoires et les Premières Nations pour mettre en œuvre les sept appels à l'action lancés par la Commission de vérité et réconciliation au sujet de cet écart sur le plan de la santé.

Intervention : Affecter 30 millions de dollars à la création et à l'entretien de nouveaux Centres de santé des Autochtones.

Résultat : Amélioration de l'accès à des soins culturellement adaptés qui reflètent une vision globale de la santé aux échelons communautaire et individuel.

Application de la Loi canadienne sur la santé

Le gouvernement fédéral doit surveiller et appliquer les principes et les critères de la *Loi canadienne sur la santé* (LCS), selon lesquels les soins de santé doivent être universels, administrés par le secteur public, complets, accessibles, transférables et fournis sans frais d'utilisation ou surfacturation – peu importe où l'on vit au Canada. Des enquêtes secrètes ont révélé des pratiques peu scrupuleuses comme la facturation illicite aux patients, la facturation en double (facturer le même service à la fois au patient et au régime public) et la prescription d'examen et d'actes qui ne sont pas médicalement nécessaires afin de réaliser des profits supplémentaires⁸. Lorsque des cliniques privées envoient des patients subir des examens non nécessaires, ces examens se déroulent souvent dans le système public ce qui, à la fois, coûte cher et allonge les temps d'attente⁹.

Intervention : Retenir des fonds du Transfert canadien en matière de santé équivalant aux montants facturés illégalement aux patients dans les provinces qui enfreignent la LCS.

Résultats : En obligeant les cliniques, les provinces et les territoires à rendre compte de la facturation illégale et des examens inutiles, on réduira les coûts payés à la fois par les patients et par les gouvernements.

Soins de santé primaires

Il est crucial d'investir dans les soins de santé primaires (SSP) et d'en promouvoir l'utilisation pour assurer la continuité des

soins dans tout le système de santé¹⁰. Il faut aussi que les SSP soient efficaces si l'on veut élaborer des stratégies à long terme afin d'améliorer les résultats de santé aux niveaux de l'individu et de la population¹¹. Comme la réforme des SSP préconise les soins en équipe interdisciplinaire afin d'améliorer l'accessibilité et l'intégralité des soins, elle modifiera le mode de rémunération des médecins¹². Notre modèle actuel de rémunération à l'acte est vulnérable à la facturation abusive¹³. Le Canada compte maintenant plus de 82 000 médecins et le total des paiements versés aux médecins a augmenté de 4 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 25 milliards de dollars en 2014-2015¹⁴.

Intervention : Poursuivre la transition vers les SSP en tirant parti des pratiques exemplaires du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires de 2007¹⁵.

Assurance-médicaments

Le Canada est le seul des pays qui ont un régime universel de soins de santé publics à ne pas couvrir les médicaments d'ordonnance. Les Canadiens et Canadiennes ont dépensé plus de 30 milliards de dollars en 2016 pour exécuter plus de 600 millions d'ordonnances¹⁶. Le Canada se classe au troisième rang des pays à revenu élevé pour les dépenses par habitant en médicaments¹⁷. Entretemps, quelque 3,5 millions de Canadiens et Canadiennes n'ont même pas d'assurance-médicaments de base¹⁸ et environ une personne sur quatre au Canada ne prend pas les médicaments prescrits dont elle a besoin à cause de leurs coûts élevés¹⁹.

Les prix tomberaient si nous mettions en œuvre un programme universel d'assurance-médicaments à payeur unique qui pourrait négocier des prix, acheter en vrac et utiliser un ensemble différent de pays de comparaison en ce qui concerne les prix²⁰.

Intervention : En collaboration avec les provinces et les territoires, on mettra sur pied une entité indépendante constituée de prescripteurs et de consommateurs qui sera chargée de recommander des médicaments sûrs à ajouter au formulaire.

Résultat : Une telle organisation garantirait que les prescripteurs ont accès à plus de renseignements sur l'innocuité des médicaments et améliorerait le comportement des prescripteurs et les résultats sur le plan de la santé.

Intervention : Affecter 11,5 milliards de dollars par année pour créer au Canada un régime d'assurance-médicaments à payeur unique qui permettrait aux Canadiens et Canadiennes d'économiser le même montant. Ce programme national d'assurance-médicaments serait mis en œuvre rapidement et non graduellement, ce qui garantirait que tous les Canadiens et Canadiennes pourraient en bénéficier rapidement²¹.

Résultat : L'accès à des médicaments d'ordonnance moins coûteux réduira les coûts pour la population canadienne et les gouvernements tout en améliorant les résultats sur le plan de la santé.

Soins à domicile et soins de longue durée

Même si la population vieillit, le Canada n'a pas de stratégie nationale sur les soins aux

personnes âgées. Chaque province impose des exigences différentes pour avoir accès aux services de soins à domicile et de soins de longue durée, et les différents plafonds financiers varient de 960 \$ à 3 118 \$ par mois²². Pour économiser de l'argent, les gouvernements provinciaux libèrent des patients des services de soins de courte durée des hôpitaux. Souvent, les patients sont transférés à des fournisseurs non organisés, à but lucratif et financés par le secteur privé.

L'inégalité profonde au niveau de l'accès aux soins continus s'étend aussi aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits, qui ont des défis supplémentaires à relever pour trouver des soins culturellement adaptés ou sécuritaires²³. Le gouvernement libéral s'est engagé à investir 11,5 milliards de dollars en 10 ans dans les services de soins à domicile et de santé mentale. Ce montant représente 0,07 % du total du TCS et n'aidera pas les provinces et les territoires à fournir des soins de santé supplémentaires aux personnes âgées²⁴.

Intervention : Affecter aux soins à domicile un total ciblé de 2 % du PIB en fonction des principes et des critères établis dans la LCS.
Résultat : Les provinces qui participent à un programme national de soins à domicile conforme à la LCS recevront des contributions fédérales pouvant atteindre 40 %, ce qui placera le Canada au même niveau que des pays comparables du nord de l'Europe.

Intervention : Injecter 2,3 milliards par année dans les soins de longue durée et les soins en établissement.

Résultat : Les hôpitaux pourront transférer dans un contexte plus approprié des pa-

tients d'autres niveaux de soins (ANS) qui occupent actuellement des lits de soins de courte durée²⁵.

Santé mentale

Les dépenses consacrées à la santé mentale — qui proviennent en grande partie de l'assurance privée, de paiements directs ou d'organismes sans but lucratif — représentent 7 % seulement du total des dépenses publiques de santé au Canada, ce qui n'atteint pas les 10 à 13 % investis par des pays semblables, notamment le R.U. et la Nouvelle-Zélande²⁶. On estime que 9 % du PIB (presque 800 millions de dollars dans le cas du Canada) représentent le niveau minimum des investissements publics nécessaires pour améliorer l'accès à un éventail de programmes et de services de santé mentale, ainsi que les résultats sur le plan de la santé²⁷.

Intervention : Mettre en œuvre un programme de santé mentale basé sur les principes et les critères de la LCS. L'Accord sur la santé amélioré proposé par le BFA doit inclure un financement affecté spécialement à la santé mentale (coût : 350 millions de dollars en 3 ans)²⁸.

Résultat : Un volet affecté spécialement à la santé mentale garantirait que la promotion de la santé mentale et le traitement des maladies mentales sont opportuns, continus, axés sur la collaboration, sécuritaires et adaptés sur le plan culturel, en plus d'être intégrés dans tout le cycle de vie, de l'enfance à l'âge adulte avancé²⁹. De plus, le BFA reconnaît que des logements salubres

et abordables, de bons emplois offrant un salaire décent et des environnements propres et sécuritaires sont nécessaires pour tenir compte des déterminants sociaux de la santé qui contribuent à la santé mentale.

Politique sur les drogues

En 2016, le Canada a enregistré 2 816 décès reliés aux opioïdes³⁰. L'administrateur en chef de la santé publique du Canada estime que le nombre des décès attribuables à une surdose aura dépassé 4 000 en 2017. Le Canada se lance certes dans des changements majeurs de sa législation sur le cannabis, mais une approche axée sur la santé de l'usage de toutes les drogues pourrait réduire les effets négatifs sur la santé et les préjudices sociaux³¹. Au Portugal, la décriminalisation, le traitement et la réduction des préjudices ont fait diminuer l'usage des drogues chez les adolescents et chez les personnes jugées dépendantes, ont entraîné une baisse du nombre des décès causés par les drogues et de celui des diagnostics de VIH/SIDA, et fait grimper de 60 % le nombre des personnes demandant à être traitées³².

Intervention : Mettre sur pied une commission fédérale-provinciale-territoriale et des Premières Nations chargée d'explorer des façons axées sur la santé de réglementer les drogues actuellement illégales, comme l'a proposé le Forum sur l'avenir des drogues au Canada. Le BFA s'engage aussi à fournir et à surveiller une couverture adéquate du traitement complet et d'interventions de réduction des préjudices basés sur des éléments de preuve (coût : 15 millions de dollars)³³.

Notes

- 1 Parti libéral du Canada. *Changer ensemble : Le bon plan pour renforcer la classe moyenne*. 2015. <https://www.liberal.ca/wp-content/uploads/2015/10/Le-bon-plan-pour-renforcer-la-classe-moyenne.pdf>.
- 2 Beckman, K., D. Fileds et M. Stewart. *A Difficult Road Ahead: Canada's economic and fiscal prospects*. Le Conference Board du Canada, 2014; Bartlett, R., S. Cameron, H. Lao et C. Matier. *Rapport sur la viabilité financière*, Bureau du directeur parlementaire du budget, 2012; Bureau de la responsabilité financière. *Perspectives financières et économiques*, printemps 2016, page 39.
- 3 Tel que calculé par la Coalition canadienne de la santé et la Coalition ontarienne de la santé dans *Analyse de l'Accord sur la santé. Coûts et conséquences de l'échec des négociations 2016/2017*.
- 4 Institut des finances publiques et de la démocratie (IFPD). *CHT and the Federation: Past, Present and Future*. Avril 2017. <http://www.ifsdc.ca/web/default/files/Presentations/Reports/CHT%20and%20the%20Federation%2017009.pdf>, page 28.
- 5 Le Conseil de la fédération. *Leadership en matière de santé : Rapport aux premiers ministres des PT sur les réalisations du Groupe de travail sur l'innovation en matière de santé, 2013-2016*. <http://www.pmprovincesterritoires.ca/leadership-en-matiere-de-sante/>.
- 6 Assemblée des Premières Nations. *Plan de transformation de la santé*. Avril 2017. <http://www.afn.ca/uploads/files/fnhta-french.pdf>.
- 7 Commission de vérité et réconciliation du Canada. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*. 2015. http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Calls_to_Action_french2.pdf.
- 8 Mehra, Natalie. *Private Clinics and the Threat to Public Medicare in Canada: Results of Surveys with Private Clinics and Patients*. Coalition ontarienne de la santé. Juin 2017. <http://www.ontariohealthcoalition.ca/wp-content/uploads/final-report-1.pdf>; Mehra, Natalie. *For Health or Wealth? The evidence regarding private clinics and user fees in Ontario*. Coalition ontarienne de la santé. Mars 2014. <http://www.ontariohealthcoalition.ca/wp-content/uploads/March-25-2014-Private-Health-Clinics-Full-Report.pdf>.
- 9 MacNamara, Kate. « Both province and patient pay for tests at Copeman Clinic », CBC News. 26 mai 2016. <http://www.cbc.ca/news/canada/calgary/private-healthcare-copeman-overtesting-billing-1.3589748>.

- 10** Conseil canadien de la santé. (2005). *Les soins de santé primaires* : Document de travail joint à Renouveau des soins de santé au Canada : Accélérer le changement.
- 11** Price, David, Elizabeth Baker, Brian Golden et Rosemary Hannam. (2015). *Groupes de soins : Un nouveau modèle de soins primaires à la population de l'Ontario*. Rapport publié au nom du Comité consultatif d'experts en matière de soins primaires.
- 12** Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé. Fiche d'information, 1^{er} janvier 2010 : <http://www.fcass-cfhi.ca/SearchResultsNews/10-01-01/13b5e8bb-e7c2-4544-8da5-b1aa5d9e38db.aspx>.
- 13** Ibid.
- 14** Institut canadien d'information sur la santé. « More doctors, but average payments to physicians virtually unchanged », fiche d'information : <https://www.cihi.ca/en/canadas-doctor-supply-has-grown-faster-than-the-population-for-the-past-decade>.
- 15** Voir Santé Canada. (2007). Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires : Résumé des initiatives : dernière édition; et Initiative canadienne de collaboration en santé mentale (ICCSM) de 2006 qui a produit des rapports de recherche et des recommandations <http://www.shared-care.ca/iccsn>.
- 16** Association des pharmaciens du Canada. (2016). *La pharmacie au Canada*.
- 17** Données de l'OCDE. Dépenses pharmaceutiques : Total, dollars US/habitant, 2015.
- 18** <https://data.oecd.org/fr/healthres/depenses-pharmaceutiques.htm>.
- 19** White, Julie. (2016). *Un régime public universel d'assurance-médicaments pour tous*. Ottawa : Coalition canadienne de la santé.
- 20** Institut Angus Reid. (2015). *Prescription Drug Access and Affordability an Issue for Nearly a Quarter of All Canadian Households*.
- 21** Gagnon, Marc-André. (2014). *Vers une politique rationnelle d'assurance-médicaments au Canada*. Ottawa : Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers.
- 22** Ibid.
- 23** The Care Guide. <https://www.thecareguide.com/residence-options/long-term-care/costs/cost-of-long-term-care>.
- 24** Conseil canadien de la santé. *Les plus vulnérables au Canada : Améliorer les soins de santé pour les personnes âgées des Premières Nations, Inuites et métisses*. Novembre 2013. http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/ccs-hcc/H174-40-2013-fra.pdf.
- 25** Coalition canadienne de la santé et Coalition ontarienne de la santé. *Analyse de l'Accord sur la santé. Coûts et conséquences de l'échec des négociations 2016-2017*. Octobre 2017. <http://www.healthcoalition.ca/fr/accord-sur-la-sante/>.
- 26** Centre canadien de politiques alternatives. (2016). *Alternative budgétaire pour le gouvernement fédéral : C'est le temps d'agir*. Ottawa.
- 27** Doern, Bruce et Christopher Stoney, éditeurs. (2016). *How Ottawa Spends: The Trudeau Liberals in Power*. Ottawa : École de politiques publiques et d'administration de l'Université Carleton.
- 28** Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. (2016). *Santé mentale : Que ça bouge! Promouvoir la santé mentale des Canadiens : le rôle fédéral*.
- 29** Association canadienne pour la santé mentale. Lettre ouverte au sujet de l'Accord sur la santé. 10 novembre 2016: <http://www.cmha.ca/news/open-letter-mental-health-agreement/#.WHRJtVMrLIV>.
- 30** Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale. (2016). *Santé mentale : Que ça bouge! Promouvoir la santé mentale des Canadiens : le rôle fédéral*.
- 31** Il n'y a pas de statistiques nationales disponibles sur les décès reliés aux opioïdes avant 2016. Les données provinciales de l'Ontario et du Québec montrent toutefois que les décès accidentels reliés aux opioïdes ont doublé entre 2003 et 2016 et entre 2005 et 2015 respectivement.
- 32** Centre de toxicomanie et de santé mentale. Cadre stratégique pour le contrôle du cannabis. 2014. ACSM.ca.
- 33** Drug Policy Alliance. *Drug Decriminalization in Portugal: A Health-Centred Approach*. Février 2015. https://www.drugpolicy.org/sites/default/files/DPA_Fact_Sheet_Portugal_Decriminalization_Feb2015.pdf.
- 34** Forum sur l'avenir des drogues au Canada. *Forum sur l'avenir des drogues au Canada : Compte rendu sommaire et recommandations finales*. Avril 2017. <http://www.cdff-fadc.ca/summary-of-proceedings-and-final-recommendations>.

Stratégie industrielle et transition équitable



LE BUDGET FÉDÉRAL
ALTERNATIF
2018

STRATÉGIE INDUSTRIELLE
ET TRANSITION ÉQUITABLE

LA SITUATION

- La décarbonisation de l'économie canadienne afin d'atténuer les coûts des changements climatiques passera obligatoirement par une transformation industrielle d'envergure et coordonnée.
- Le virage vers une économie sans carbone aura des effets négatifs sur certaines industries à forte teneur en carbone comme celle de l'extraction du pétrole et du gaz.
- Les femmes, les travailleurs racialisés et les membres d'autres groupes marginalisés sont sous-représentés dans certaines industries de croissance clés pour l'économie sans carbone.

LA DESTINATION

- Élaborer une stratégie nationale sur la décarbonisation qui fait passer les travailleurs et les communautés en premier tout en faisant grandir l'économie sans carbone.
- Créer un transfert pour une transition équitable versé aux provinces afin d'aider les travailleurs et les collectivités qui subissent les effets négatifs des politiques de décarbonisation.
- Créer un fonds de formation stratégique pour appuyer la formation et les apprentissages spécialisés avancés dans des secteurs stratégiques en visant d'abord les groupes qui ont toujours été exclus.

POLICYALTERNATIVES.CA/BFA2018

#BFA2018

Contexte

Les changements climatiques sont causés principalement par l'émission de gaz à effet de serre (GES) émanant de la combustion de combustibles fossiles. La stratégie d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation du BFA vise donc avant tout à réduire la production et la consommation de combustibles fossiles. Il faut mettre fin à la dépendance économique du Canada à l'égard du pétrole, du gaz et du charbon et créer une économie de remplacement sans carbone afin de garantir un avenir durable et prospère. Sinon, la montée des coûts des

changements climatiques atteindra rapidement des niveaux débilants¹.

Le BFA prévoit mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard des combustibles fossiles en limitant les nouvelles infrastructures reliées à ces combustibles, en haussant le prix des combustibles fossiles pour qu'il reflète leur véritable coût environnemental et en accélérant les améliorations de l'efficacité énergétique (voir le chapitre sur l'environnement et les changements climatiques). Le BFA prévoit créer une économie sans carbone en effectuant de nouveaux investissements audacieux et importants dans la production d'énergies renouvelables, le

transport public et l'électrification (voir le chapitre sur l'infrastructure et les villes). L'établissement de liens entre ces éléments constitue une stratégie industrielle nationale d'envergure et bien planifiée qui garantit un virage équitable pour les travailleurs et leurs collectivités.

Le mouvement ouvrier et des groupes de la société civile ont créé le cadre d'une « transition équitable » afin de réduire au minimum le tort causé aux travailleurs et à leurs collectivités par l'abandon des combustibles fossiles². Le Canada connaît depuis longtemps des cycles d'expansion et de repli dans le secteur des ressources (pour des raisons autres que la politique environnementale) qui entraînent des augmentations de la pauvreté et de la violence et une dégradation de la santé publique. Beaucoup de travailleurs du secteur des combustibles fossiles craignent maintenant que des politiques environnementales et industrielles qui s'imposent, comme l'élimination progressive des centrales électriques au charbon, leur causent du tort à eux ainsi qu'à leurs collectivités, ce qui n'est pas étonnant. Heureusement, il n'est pas obligatoire qu'une transformation industrielle d'envergure soit perturbatrice si elle est réalisée d'une façon coordonnée et rationnelle.

Une transition équitable inclut des politiques d'aide aux travailleurs et aux collectivités subissant les effets les plus négatifs de la décarbonisation qui visent à les aider à s'adapter à l'économie sans carbone. Il est possible, par exemple, de réaffecter le savoir-faire des travailleurs du secteur du forage de puits pour la fracturation du gaz au forage de puits d'énergie géothermique

propre. Outre ces politiques *réactives*, une transition équitable inclut des politiques *proactives* et prospectives.

Quelque 200 000 personnes travaillent directement dans le secteur des combustibles fossiles du Canada (1 % de l'emploi total)³, mais un plan ambitieux de création d'emplois verts pourrait créer jusqu'à un million de nouveaux emplois en moins d'une décennie⁴. Autrement dit, le recyclage de travailleurs existants s'impose, mais ne suffit pas pour répondre aux besoins de l'économie sans carbone. Une transition équitable comprend donc des politiques visant à former de nouveaux travailleurs pour répondre à la demande supplémentaire et pour garantir que l'on crée des emplois dans les régions qui en ont le plus besoin.

Une transition équitable devrait ainsi contrer les inégalités graves qui sévissent dans l'économie. Comme les travailleurs des secteurs de la construction et des ressources sont en grande majorité des hommes blancs, tout comme les nouveaux étudiants dans les programmes de formation et d'apprentissage dans les métiers qualifiés le sont en majorité⁵, ce sont eux qui tireront à court terme la presque totalité des retombées des programmes de transition équitable. Pour assurer une transition équitable à long terme, il faut toutefois concevoir des programmes qui garantissent que les groupes marginalisés ont accès aux nouveaux débouchés économiques dans l'économie propre. La conception de programmes de transition équitable devrait donc inclure des programmes de formation spécialisée et des quotas d'embauche qui s'adressent aux femmes, aux Canadiennes et aux Canadiens

racialisés, ainsi qu'aux membres d'autres groupes sous-représentés.

Le BFA considère que le gouvernement fédéral a un rôle pivot à jouer en coordonnant et facilitant ces changements et en adoptant des politiques ciblées de développement industriel et de perfectionnement de la main-d'œuvre. Un abandon progressif dirigé d'industries « sales », étalé sur quelques dizaines d'années, s'impose donc. Une planification minutieuse permettra d'éviter la tendance nuisible à l'expansion et au ralentissement des marchés des ressources. La création stratégique d'industries « vertes » offre au Canada une occasion extraordinaire d'effectuer de nouveaux investissements importants qui créent des emplois et stimulent la productivité tout en réduisant les émissions de carbone de façon spectaculaire.

Les retombées d'une transition équitable — comparativement à une transition régressive non dirigée — dépassent le bien-être financier des travailleurs et de leurs collectivités. Une transition équitable renforce aussi l'approbation des instances politiques de propositions stratégiques qui pourraient susciter la controverse ou la division comme la fermeture de centrales aux combustibles fossiles. Si elle ne cherche pas proactivement à reconnaître les travailleurs touchés et à les appuyer, une stratégie industrielle ne réunira jamais le consensus nécessaire à un changement transformationnel.

C'est particulièrement le cas en Alberta, en Saskatchewan, à Terre-Neuve-et-Labrador et dans le nord de la Colombie-Britannique, où de nombreuses collectivités sont très tributaires de la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel. Comme le virage

vers l'économie sans carbone est de nature très régionale, il est essentiel que les provinces jouent le rôle de chef de file en aidant les travailleurs et les collectivités touchés. Le gouvernement fédéral peut apporter sa contribution la plus importante en fournissant les ressources et en aidant à coordonner des programmes régionaux visant une transition équitable.

Interventions du BFA

Intervention : Affecter 250 millions de dollars en cinq ans à l'élaboration d'une Stratégie nationale sur la décarbonisation en consultation avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations ouvrières, les Premières Nations, les associations spécialisées, les milieux universitaires et d'autres parties prenantes. La stratégie reposera sur les principes du travail décent et de la durabilité environnementale, comportera une évaluation complète de l'état de l'économie canadienne, brossera un tableau détaillé des objectifs à moyen et à long terme et tracera un plan stratégique à suivre pour y parvenir. À chaque stade, la stratégie attribuera la priorité aux réductions des émissions de gaz à effet de serre tout en garantissant un travail décent à toutes les régions et à tous les peuples du Canada.

La Stratégie nationale sur la décarbonisation cernera des industries et des sous-secteurs clés pour l'économie sans carbone et déterminera comment le gouvernement fédéral peut le mieux les aider à effectuer le virage. Ces secteurs, comme ceux de la production d'électricité, de l'exploitation

forestière et de la fabrication de matériel de transport collectif, réduisent nos émissions totales, offrent de bons emplois et stimulent l'innovation et la croissance de la productivité. La stratégie déterminera aussi les secteurs incompatibles avec l'économie sans carbone comme ceux de l'extraction de combustibles fossiles et des transports par véhicule classique, et établira un plan visant à les abandonner graduellement ou à les transformer fondamentalement. Afin de faciliter une transition en douceur, la stratégie garantira que de nouveaux systèmes énergétiques et les industries de production économique prennent graduellement de l'ampleur avant qu'on élimine totalement le secteur des combustibles fossiles.

Résultat : Dotée d'un budget de fonctionnement annuel de 50 millions de dollars pour appuyer les consultations, la recherche et l'élaboration de politiques, la Stratégie nationale sur la décarbonisation coordonnera d'autres dépenses décrites en détail dans le BFA, y compris le Fonds amélioré pour l'économie à faible teneur en carbone (voir le chapitre sur l'infrastructure et les villes) et la stratégie de promotion du commerce (voir le chapitre sur le commerce international et l'investissement).

Intervention : Créer un nouveau Transfert pour une transition équitable (TTE) de 500 millions de dollars afin d'aider les travailleurs et les collectivités qui subissent les effets négatifs d'interventions effectuées dans le cadre de la Stratégie nationale sur la décarbonisation, en particulier l'élimination graduelle de la production de charbon, de pétrole et de gaz naturel (coût :

100 millions de dollars par année pendant cinq ans). Le TTE versé aux provinces vise à compléter d'autres programmes fédéraux d'emploi et de sécurité sociale décrits en détail dans le BFA, y compris des prestations d'assurance-emploi bonifiées (voir le chapitre sur l'assurance-emploi). Le versement du TTE à chaque province dépend des progrès réalisés dans le cadre de la Stratégie nationale sur la décarbonisation et du pourcentage des travailleurs touchés dans chaque administration.

Résultat : Le Transfert pour la transition équitable assurera une sécurité du revenu, un recyclage spécialisé et de l'aide à la famille (comme des services de consultation) pour les travailleurs et les collectivités frappés le plus durement par le virage vers l'économie sans carbone. Le transfert vise à renforcer les programmes provinciaux de transition équitable qui existent déjà comme le Fonds d'aide à la transition des travailleurs du charbon de l'Alberta, tout en incitant à créer des programmes nouveaux et plus complets là où l'on en a le plus besoin.

Intervention : Créer un nouveau Fonds de formation stratégique (FFS) d'un milliard de dollars afin d'accroître la capacité de formation dans les secteurs stratégiques sans carbone. Des investissements ciblés dans les secteurs définis par la Stratégie nationale sur la décarbonisation créeront des centaines de milliers de nouveaux emplois, en particulier dans les métiers qualifiés. Pour que le virage vers l'économie sans carbone réussisse, l'économie canadienne a besoin de travailleurs qualifiés prêts à occuper ces postes. Les collèges et les écoles de

métiers n'ont toutefois pas actuellement les ressources nécessaires pour former autant de nouveaux travailleurs qu'il en faut et les programmes actuels ne réussissent pas à attirer de nouveaux étudiants de nombreux milieux de la société canadienne.

Résultat : Les collègues et d'autres établissements de formation recevront, du Fonds de formation stratégique, du financement pour créer et élargir des programmes de formation qui concordent avec la Stratégie nationale sur la décarbonisation. Le financement dépend de la représentation accrue des femmes, des Canadiennes et des Canadiens racialisés, des immigrants, des membres des Premières Nations et d'autres groupes qui ont toujours été exclus des métiers qualifiés. Une partie des dépenses du FFS est réservée à des campagnes de marketing et de recrutement visant à accroître le nombre de demandes provenant de groupes démographiques qui ont toujours été marginalisés. Le Fonds de formation stratégique complète d'autres initiatives de perfectionnement de la main-d'œuvre du BFA, y compris le transfert de renouvellement des études postsecondaires (voir le chapitre sur les études postsecondaires).

Notes

1 Si l'on n'intervient pas sérieusement pour lutter contre les changements climatiques, on s'attend à ce que le coût des catastrophes liées au climat atteigne de 21 à 43 milliards de dollars par année pour l'économie canadienne d'ici 2050. Voir : Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. *Le prix à payer : répercussions économiques du changement climatique pour le Canada*, gouvernement du Canada, 2011.

2 Cooling, Karen, Marc Lee, Shannon Daub et Jessie Singer. *Just transition: Creating a green social contract for BC's resource workers*, Centre canadien de politiques alternatives : Bureau de la C.-B., janvier 2015.

3 Mertins-Kirkwood, Hadrian. *Tracking Progress: Evaluating government plans and actions to reduce greenhouse gas emissions in Canada*, Centre canadien de politiques alternatives et Adapting Canadian Work and Workplaces to Respond to Climate Change, mai 2017, p. 14.

4 Voir, par exemple : Comité directeur du Green Economy Network. *Making the Shift to a Green Economy: A Common Platform of the Green Economy Network*, Green Economy Network, 2016.

5 Mertins-Kirkwood, Hadrian. *Making Decarbonization Work for Workers: Policies for a just transition to a zero-carbon economy*, Centre canadien de politiques alternatives et Adapting Canadian Work and Workplaces to Respond to Climate Change, janvier 2018.

Remerciements

Le Budget fédéral alternatif (BFA) part d'un ensemble de valeurs de justice sociale – dignité et liberté humaines, équité, égalité, durabilité environnementale et bien public – qu'embrassent les représentants d'un vaste éventail d'organisations de la société civile : syndicats, environnement, anti-pauvreté, églises, étudiants, enseignants, éducation et soins de santé, développement culturel social, agriculture, cliniques juridiques, développement de l'enfant, développement international, femmes, invalidité, Autochtones.

Nous tenons à reconnaître l'appui généreux de nos bailleurs de fonds.

Ce document a été préparé grâce à la généreuse contribution bénévole de nombreuses personnes. Les contributions des auteurs ne reflètent pas nécessairement le point de vue ou les politiques de leurs organisations. Parmi les collaborateurs, on compte :

Lynell Anderson (Un Enfant Une Place), **Jill Atkey** (British Columbia Non-Profit

Housing Association), **Morna Ballantyne** (Un Enfant Une Place), **Maroine Bendaoud** (L'Université de McMaster), **Michèle Biss** (Canada sans pauvreté), **Joe Boughner** (Association canadienne des agents financiers), **Diana Bronson** (Réseau pour une alimentation durable), **Ryan Campbell** (Institut professionnel de la fonction publique du Canada), **Amy Casipullai** (Conseil ontarien des organismes de services aux immigrants), **Janice Chan** (Calgary Homeless Foundation), **Gavin Charles** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Tony Clarke** (Institut Polaris), **Eve-Lyne Couturier** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **Graham Cox** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Hamal Docter** (La Coalition canadienne des arts), **Nick Falvo** (Calgary Homeless Foundation), **Leilani Farha** (Canada sans pauvreté), **Sid Frankel** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Martha Friendly** (Childcare

Resource and Research Unit), **Colleen Fuller** (PharmaWatch Canada), **Avvy Go** (Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic), **Tam Goossen** (Alliance urbaine sur les relations raciales), **Joe Gunn** (Citizens for Public Justice), **Joel Harden** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Guillaume Hébert** (Institut de recherche et d'informations socio-économiques), **James Hicks** (Conseil des Canadiens avec déficiences), **Cathy Holtslander** (Union Nationale des Fermiers), **Dennis Howlett** (Canadiens pour une fiscalité équitable), **Guio Jacinto** (United Steelworkers), **Andrew Jackson** (Institut Broadbent), **Fred-eric Julien** (Association canadienne des organismes artistiques), **Anita Khanna** (Campagne 2000 : Mettre fin à la pauvreté des enfants au Canada), **Elizabeth Kwan** (Congrès du travail du Canada), **Jennefer Laidley** (Income Security Advocacy Centre), **Andrew Langille** (Youth and Work), **David Leacock** (Unifor), **Keith Lowe** (Centre canadien de politiques alternatives – Conseil du Manitoba), **Mike Luff** (Congrès du travail du Canada), **Emma Lui** (Conseil des Canadiens), **Angella MacEwen** (Congrès du travail du Canada), **Liz Majic** (Canada sans pauvreté), **Peggy Mason** (Institut Rideau), **Jedd Matechuk** (Calgary Homeless Foundation), **Jessica McCormick** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Sarah McCue** (Fédération canadienne des étudiantes et étudiants), **Bob McGahey** (La Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants), **Harriett McLachlan** (Canada sans pauvreté), **Emily Norgang** (Congrès du travail du Canada), **Steve Pomeroy** (Focus Consulting), **Robert Ramsay** (Syn-

dicat canadien de la fonction publique), **Carol Reichert** (Fédération canadienne des syndicats d'infirmières et infirmiers), **Fra-ser Reilly-King** (Conseil canadien pour la coopération internationale), **Chris Roberts** (Congrès du travail du Canada), **David Rob-inson** (L'Association canadienne des profes-seuses et professeurs d'université), **Bill Robinson** (Institut Rideau), **Madeline Rod-riguez** (Association canadienne des agents financiers), **Dan Rohde** (Income Security Advocacy Centre), **Toby Sanger** (Syndicat canadien de la fonction publique), **Robin Shaban**, **Paul Shaker** (Civicplan), **Jan Slomp** (Union Nationale des Fermiers), **Adrienne Silnicki** (Coalition canadienne de la santé), **Vicky Smallman** (Congrès du travail du Can-ada), **Steven Staples** (Réponse Citoyenne), **charles smith** (Le pluralisme culturel dans le mouvement des arts Ontario, La Coalition canadienne des arts), **Jim Stanford** (Unifor), **Greg Suttor** (Wellesley Institute), **Michael Toye** (Le Réseau canadien de développe-ment économique communautaire), **An-drew Van Iterson** (La Coalition du budget vert), **Howie West** (Alliance de la Fonction publique du Canada), **Dan Wilson** (Assem-blée des Premières Nations), **Angela Wong** (Chinese and Southeast Asian Legal Clinic).

Et n'oublions pas le personnel dévoué, les bénévoles et les associés de recherche du Centre canadien de politiques alternatives qui ont, comme toujours, mené à terme le projet du BFA avec enthousiasme, générosité et bonne humeur: Peter Bleyer, Simon Enoch, Lynne Fernandez, Alex Hemingway, Trish Hennessy, Iglia Ivanova, Seth Klein, Marc Lee, Alyssa O'Dell, Jason Moores, Molly Mc-

Cracken, David Macdonald, Kate McInturff,
Hadrian Mertins-Kirkwood, Katie Raso, Tim
Scarth, Erika Shaker, Scott Sinclair, Gauri
Sreenivasan, Stuart Trew et Emily Turk.

Un merci tout spécial à Jesse Whattam,
notre 2017 stagiaire d'économiques pro-
gressives.

